



LACASSE-MONFORT sprl
Bureau d'études

PCDR/AGENDA 21 LOCAL COMMUNE DE JALHAY

*Partie 1 : Rapport d'analyse des
caractéristiques de la commune*



Lierneux, version janvier 2024

LACASSE-MONFORT sprl

Petit Sart 26

B-4990 Lierneux

t +32 80 41 86 81

e vl@sml-ingenieurs.eu

e cr@sml-ingenieurs.eu

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	12
PRÉSENTATION DE L'AUTEUR DE PROGRAMME CHARGÉ D'ÉLABORER ET DE METTRE EN FORME LE PCDR	12
PARTIE 1 : RAPPORT D'ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE	13
NOTE MÉTHODOLOGIQUE	13
1. ANALYSE DU BILAN DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL	16
1.1 Introduction	16
1.2 Bilan stratégique	16
1.3 Bilan des projets	18
1.4 Conclusion	26
2. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE	27
2.1 Localisation de la commune	27
2.2 Fusion des Communes	28
2.3 Aperçu historique	30
2.4 Cartes d'ensemble du territoire de la commune de Jalhay	32
3. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES MOYENS HUMAINS	33
3.1 Commune de Jalhay	33
3.2 Armoiries	33
3.3 Collège des Bourgmestre et Echevins	34
3.4 Conseil communal	35
3.5 Personnel communal	36
3.6 Programme Stratégique Transversal	38
3.7 Conseillers spécifiques de l'administration communale	39
3.8 Autres commissions et conseils	39
3.9 Affiliations de la commune	40
3.10 Taxes communales	41
3.11 Primes communales	42
3.12 Redevances communales	42
3.13 Règlements communaux	43
3.14 Budget communal	44
3.15 Propriétés communales	48

3.16	Information sur le territoire communal	48
3.17	Vecteurs d'information communaux	49
3.18	Relations transcommunales	50
3.19	Communes proches ayant un PCDR approuvé par le Gouvernement	53
4.	ANALYSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX PHYSIQUES ET NATURELS ET DU PAYSAGE	54
4.1	Sol, sous-sol et eaux souterraines	54
4.2	Hydrographie	57
4.3	Air et climat	62
4.4	Milieu biologique	62
4.5	Paysage	70
5.	ANALYSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS ENTREPRISES EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	80
5.1	Outils de gestion de l'environnement	80
5.2	Potentiels énergétiques du territoire	90
6.	STRUCTURE DU BÂTI : SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES ET PATRIMONIALES	97
6.1	Plan d'occupation du sol	97
6.2	Patrimoine bâti	98
6.3	Contexte urbanistique	99
6.4	Aménagement du territoire – à l'échelle régionale	122
6.5	Aménagement du territoire – à l'échelle communale	126
7.	ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES	131
7.1	Population	131
7.2	Ménages	140
8.	ANALYSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT ET DE LA POLITIQUE COMMUNALE EN LA MATIÈRE	142
8.1	Caractéristiques du logement	142
8.2	Demandes d'aides dans le cadre du code wallon du logement et de l'habitat durable	146
8.3	Prix de l'immobilier	147
8.4	Permis d'urbanisme	149
9.	INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES	151
9.1	Population active	151
9.2	Indépendants	151

9.3	Salariés Jalhaytois	154
9.4	Ratio d'emploi intérieur	155
9.5	Demandeurs d'emploi inoccupés	156
9.6	Revenu d'intégration sociale	156
9.7	Revenus	158
9.8	Synthèse cartographique de la microrégion en 2021	162
10.	ANALYSE DES PRINCIPALES FORCES ET FAIBLESSES DES SECTEURS ÉCONOMIQUES SIGNIFICATIFS DANS LA COMMUNE	163
10.1	Activités économiques du territoire communal	163
10.2	Analyse de l'activité agricole	167
10.3	Analyse de l'activité sylvicole	171
10.4	Analyse de l'activité touristique	176
11.	ANALYSE DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	185
11.1	Services publics généraux	185
11.2	Indices de cohésion sociale et du bien-être	186
11.3	Services économiques	191
11.4	Services sociaux	191
11.5	Services de santé	193
11.6	Services aux aînés	195
11.7	Services de la petite enfance	196
11.8	Services de l'enfance	197
11.9	Enseignement	199
11.10	Infrastructures et équipements publics	203
12.	VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE	209
12.1	Infrastructures culturelles	209
12.2	Associations culturelles	213
12.3	Manifestations culturelles	215
12.4	Vie sportive	218
13.	ANALYSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT	221
13.1	Accessibilité routière et réseau structurant	221
13.2	Transports privés	225
13.3	Transports publics	229
13.4	Transports actifs	231

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Montants engagés pour la 1 ^{ère} convention (source : SPW DDR, attribution du marché)	23
Tableau 1.2	Montants engagés pour la 3 ^{ème} convention (source : SPW DDR, attribution du marché)	25
Tableau 3.1	Composition du Collège communal (source : site internet communal, janvier 2023)	35
Tableau 3.2	Composition du Conseil communal (source : site internet communal, janvier 2023)	35
Tableau 3.3	Personnel de l'administration communal (source : administration communal, novembre 2023)	36
Tableau 3.4	Affiliations de la commune (source : administration communale, novembre 2023)	41
Tableau 3.5	Principales recettes de la commune (source : administration communale, février 2023)	45
Tableau 3.6	Principales dépenses de la commune en 2022 (source : administration communale, février 2023)	47
Tableau 3.7	PCDR des communes voisines (source : JML, 2022)	53
Tableau 4.1	État des masses d'eau souterraines RWM100 (source : SPW, 2016)	55
Tableau 4.2	Longueur des principaux cours d'eau (source : WalOnMap*, 2008)	57
Tableau 4.3	Sites Natura 2000 présents sur le territoire communal de Jalhay (source : Portail de la biodiversité en Wallonie, 2018)	64
Tableau 4.4	Liste des SGIB présents sur le territoire communal de Jalhay (source : SPW, 2022)	66
Tableau 4.5	Liste des sites des 3 monuments et sites classés de la Commune de Jalhay (source : JML, 2017))	66
Tableau 5.1	Quantité de déchets ramassée dans le cadre de Be Wapp (source : BeWapp, 22/11/2023)	89
Tableau 6.1	Proportion de l'occupation du sol sur la commune de Jalhay (source : Statbel, JML, 2023)	97
Tableau 6.2	Liste du patrimoine classé au sein de la Commune de Jalhay (source SPW, juillet 2017)	98
Tableau 6.3	Inventaire du patrimoine immobilier culturel de la commune de Jalhay (source : SPW, juillet 2017)	99
Tableau 6.4	Proportion des affectations au plan de secteur sur la Commune de Jalhay (source : SPW, 2016)	124
Tableau 7.1	Comparaison démographique à l'échelle de la microrégion en 2023 (source : Statbel , IWEPS, 2023)	131
Tableau 8.1	Pourcentage de bâtiments selon la superficie bâtie au sol en 2022 (source : Statbel, 2023)	144
Tableau 9.1	Taux d'activité, d'emploi et de chômage des différentes entités administratives en 2021 (source : IWEPS, 2023)	151
Tableau 9.2	Revenus moyens par habitant pour l'année 2021 (source : Statbel , 2023)	158
Tableau 9.3	Evolution du revenu moyen par habitant entre 2011 et 2021 (source : Statbel , 2023)	159

Tableau 9.4	Revenus médians par déclaration fiscale pour l'année 2021 (source : Statbel, 2023)	159
Tableau 10.1	Différentes structures publiques propriétaires de forêt sur le territoire jalhaytois (source : administration communale, JML, 2017)	173
Tableau 10.2	Surfaces forestières appartenant à la Commune de Jalhay (source : Plan d'Aménagement Forestier, 2023)	173
Tableau 10.3	Evolution du nombre de nuitées (source : administration communale, novembre 2023)	180
Tableau 10.4	Evolution du nombre de scouts sur la commune (source : bulletins communaux, administration communale novembre 2023)	180
Tableau 10.5	Liste des sentiers pédestres (source : OTJS, 2017)	182
Tableau 10.6	Liste des sentiers VTT (source : OTJS, 2017)	183
Tableau 11.1	Composantes de l'ICBE de Jalhay comparées aux autres entités (source : IWEPS, 2022)	190
Tableau 11.2	Nombre de places d'accueil en 2023 (source : site communal et site ONE consultés en 2023)	197
Tableau 11.3	Implantation des écoles fondamentales communales (source : administration communale, 30/09/2023)	200
Tableau 11.4	Captages fournissant de l'eau pour la distribution publique (source : WalOnMap, 2023)	204
Tableau 11.5	Captages fournissant de l'eau pour l'embouteillage d'eau de source ou d'eau minérale naturelle (source : WalOnMap, 2023)	204
Tableau 11.6	Travaux sur le réseau d'eau en cours (source : SWDE, novembre 2023)	205
Tableau 11.7	Travaux sur le réseau d'eau en cours (source : SWDE, novembre 2023)	205
Tableau 12.1	Salles des Jeunesse (source : administration communale, JML, 2017)	210
Tableau 12.2	Salles de rencontre (source : administration communale, JML, 2023)	213
Tableau 12.3	Liste des associations sportives communales (source : administration communale, JML, 2017)	219
Tableau 13.1	Distances aux services (source : CAPRU, 2013)	222
Tableau 13.2	Liste des différents parkings relevés dans la Commune de Jalhay (source : JML, administration communale, 2023)	228

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Ateliers ruraux à Cokaifagne (source : JML, 2017 à gauche, administration communale, 2023 à droite)	23
Figure 2.1	Commune de Jalhay en Région wallonne (source : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, 2017)	27
Figure 2.2	Commune de Jalhay dans la Province de Liège (source : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, 2017)	27
Figure 2.3	Sections et principaux villages de la commune (source : JML, 2018)	30
Figure 3.1	Administration communale de Jalhay (source : site internet communal, juillet 2017)	33
Figure 3.2	Armoiries (source : 1 ^{er} PCDR)	33
Figure 3.3	Drapeau et sceau de la commune (source : administration communale, janvier 2018)	33
Figure 3.4	Organigramme du CPAS (source : administration communale, novembre 2023)	37
Figure 3.5	Principales recettes de la commune (source : administration communale, février 2023)	44
Figure 3.6	Principales dépenses de la commune (source : administration communale, février 2023)	46
Figure 3.7	Différents documents de communication (source : administration communale, juillet 2017)	49
Figure 4.1	Altitudes de la Commune de Jalhay (source : JML, 2017)	54
Figure 4.2	Rocher de Bilisse (source : ©Victoria Vandeberg)	55
Figure 4.3	Localisation des captages et de leurs zones de protection (source : WalOnMap, 2023)	56
Figure 4.4	Localisation des zones soumises à aléa d'inondation (source : JML, 2017)	59
Figure 4.5	Localisation des zones urbanisées soumises à un aléa d'inondation élevé (source : JML, 2017)	60
Figure 4.6	Localisation des zones inondées en juillet 2021 (source : WalOnMap, 2023). Les différentes couleurs correspondent aux différentes sources d'information.	61
Figure 4.7	Carte des liaisons écologiques (source : WalOnMap, 2023)	63
Figure 4.8	Cartographie des sites Natura 2000 sur la commune (source : SPW, 2017)	64
Figure 4.9	Linaigrette en Hautes Fagnes (source : © Béatrice Zimmermann)	65
Figure 4.10	Cartographie des haies et arbres remarquables (source : WalOnMap, 2023)	67
Figure 4.11	Carte des ensembles et territoires paysagers à l'échelle de la commune de Jalhay (source : CPDT, 2004)	70
Figure 4.12	Vue sur la vallée de la Hoëgne (source : JML, 2017)	71
Figure 4.13	Le haut plateau des Fagnes (source : JML, 2017)	71
Figure 4.14	Localisation des PIP sur le territoire communal de Jalhay (source : JML, 2017)	72
Figure 4.15	Localisation des PIP, points et lignes de vue remarquables par l'ADESA (source : WalOnMap, 2023)	73
Figure 4.16	Berge de la Gileppe côté Baelen vallée (source : administration communale, 2023)	74

Figure 4.17	Situé le long de la route de Verviers à Champs de Foyir, vue vers Foyir qui apparaît au creux de la vallée (source : ADESA, 2016)	74
Figure 4.18	Versants boisés depuis les hauteurs de Polleur (source : ADESA, 2016)	75
Figure 4.19	Depuis la zone agricole de Les Bansions, vue dominante sur la vallée de la Hoëgne en amont de l'autoroute (source : ADESA, 2016)	75
Figure 4.20	Paysage depuis le village de Royompré (source : ADESA, 2016)	75
Figure 4.21	Boisements de part et d'autre de la vallée utilisée comme zone agricole (source : ADESA, 2016)	76
Figure 4.22	Propriété du Croupet du Moulin depuis le fond de vallée (source : ADESA, 2016)	76
Figure 4.23	Vues vers Sart à partir de l'autoroute (source : ADESA, 2016)	76
Figure 4.24	Vue dominante sur la partie ouest de l'environnement paysager du village de Solwaster (source : ADESA, 2016)	77
Figure 4.25	Vue de la vallée de la Hoëgne à l'ouest de Solwaster au nord de l'ancien moulin Thorez (source : ADESA, 2016)	77
Figure 4.26	Vue vers Ligné (source : ADESA, 2016)	77
Figure 4.27	Vue sur le lac de Warfaaz et son versant abrupt boisé (source : ADESA, 2016)	78
Figure 4.28	Vue vers la ferme Peltzer au sud de Cokaifagne (source : ADESA, 2016)	78
Figure 5.1	Carte du PNHFE (source : site web du PNHFE, 2016)	82
Figure 5.2	Photos exemplatives du petit patrimoine et du barrage de la Gileppe (source : JML, 2017)	84
Figure 5.3	Evolution de la quantité d'Ordures Ménagères Brutes (OMB) collectées par habitant et par an sur la commune de Jalhay, les communes voisines, la Province et la Région (source : IWEPS, 2023)	87
Figure 5.4	Evolution de la quantité totale de déchets collectés par ménage jalhaytois et par an (source : Intradel, 2023)	88
Figure 5.5	Evolution du ramassage des déchets par l'asbl RCYCL (source : administration communale, 2023)	88
Figure 5.6	Evolution de la production issue de sources renouvelables d'énergie en GWh par an (source : IWEPS, 2023)	91
Figure 5.7	Consommation énergétique par vecteur (source : IWEPS, 2023)	92
Figure 5.8	Consommation énergétique par secteur (source : SPW d'Information Energétique, 2023)	93
Figure 5.9	Panneaux photovoltaïques sur l'OTJS et la MJJS (source : administration communale, 2023)	95
Figure 6.1	Proportion de l'occupation du sol sur la Commune de Jalhay (source : Statbel, JML, 2023)	97
Figure 6.2	Exemples d'architecture traditionnelle à Solwaster (source : JML, 07/2017)	100
Figure 6.3	Exemples d'architecture traditionnelle à Charneux et Sart (source : JML, 07/2017)	100
Figure 6.4	Exemples d'architecture contemporaine à Tiège (source : JML, 07/2017)	100
Figure 6.5	Fontaine de Surister (source : JML, 07/2017)	101
Figure 6.6	Eglise St Michel de Jalhay (source : JML, 2017)	101

Figure 6.7	Proportion des affectations au plan de secteur sur la commune de Jalhay (source : SPW, JML, 2017)	124
Figure 6.8	Evolution du nombre de permis d'urbanisation sur la commune (source : administration communale, 2023)	129
Figure 6.9	Carte des lotissements (source : WalOnMap, 2023)	130
Figure 7.1	Evolution de la population entre 2011 et 2021 par quartier statistique (source : IWEPS, 2023)	132
Figure 7.2	Carte de la concentration en habitants (au 1/01/2022) dans un rayon de 500m (source : WalOnMap, 2023)	133
Figure 7.3	Evolution de la population entre 2011 et 2023 sur base 100 (source : Statbel, 2023)	134
Figure 7.4	Evolution du solde naturel à l'échelle de Jalhay, des communes voisines, de la province et de la région (source : IWEPS, 2023)	135
Figure 7.5	Solde migratoire à l'échelle de Jalhay, des communes voisines, de la province et de la région (source : IWEPS, 2023)	135
Figure 7.6	Taux de croissance annuel à l'échelle de Jalhay, des communes voisines, de la province et de la région (source : IWEPS, 2023)	136
Figure 7.7	Evolution des effectifs (entrées et sorties) des mouvements migratoires (source : Statbel, IWEPS, 2023)	137
Figure 7.8	Pyramide des âges de la Commune de Jalhay et de la Région wallonne (source : Statbel, 2023)	138
Figures 7.9	Structure des populations wallonnes, des communes voisines et jalhaytoises en 2023 (source : IWEPS, 2023)	139
Figures 7.10	Structure des populations wallonnes, des communes voisines et jalhaytoises en 2006 (source : IWEPS, 2023)	139
Figure 7.11	Evolution des ménages privés (source : Statbel, 2023)	140
Figure 7.12	Répartition des ménages par type dans la commune de Jalhay en 2023 (source : Statbel, 2023)	141
Figure 8.1	Nombre de bâtiments et de logements de 1995 à 2022 (source : Statbel, 2023)	142
Figure 8.2	Type de bâtiments à Jalhay en 2022 (source : Statbel, 2023)	143
Figure 8.3	Age des logements en 2022 (source : IWEPS, 2023)	144
Figure 8.4	Prix médian de vente de maisons 4 façades dans la microrégion en 2022 (source : Statbel, 2023)	147
Figure 8.5	Prix médian de vente de maisons 2 ou 3 façades dans la microrégion en 2022 (source : Statbel, 2023)	148
Figure 8.6	Evolution de la répartition des permis sur la commune (source : Statbel, 2023)	149
Figure 8.7	Evolution de la répartition des permis sur la commune (source : administration communale, novembre 2023)	150
Figure 9.1	Répartition des indépendants par catégorie d'actifs en 2021 (source : IWEPS, 2023)	152
Figure 9.2	Répartition des indépendants par branche d'activité en 2021 (source : IWEPS, 2023)	153
Figure 9.3	Evolution du nombre d'indépendants à l'échelle de Jalhay, des communes voisines, de la province et de la Wallonie (source : IWEPS, 2023)	154
Figure 9.4	Type d'entreprise assujettie à la TVA sur la commune (source : Statbel, 2021)	155

Figure 9.5	Évolution du ratio d'emploi intérieur (source : IWEPS, 2023)	156
Figure 9.6	Evolution du pourcentage des bénéficiaires du RIS par rapport à la population totale sur la Commune de Jalhay (source : IWEPS, 2023)	157
Figure 9.7	Nombre de bénéficiaires du RIS dans la commune (source : CPAS, 2023)	158
Figure 9.8	Evolution du revenu médian par déclaration fiscale entre 2011 et 2021 (source : Statbel, 2023)	160
Figure 9.9	Proportions du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu en 2021 (source : Statbel, 2023)	161
Figure 10.1	Répartition sectorielle des postes de travail salarié en 2021 (source : IWEPS, 2023)	163
Figure 10.2	Evolution du nombre d'établissements en 2022 (source : IWEPS, 2023)	164
Figure 10.3	Proportion des activités par poste de travail salarié du secteur secondaire en 2022 (source : IWEPS, 2023)	165
Figure 10.4	Proportion des activités par poste de travail salarié du secteur tertiaire (source : IWEPS, 30/06/2015)	166
Figure 10.5	Evolution de la SAU sur la commune entre 2005 et 2022 (source : Statbel, 2023)	168
Figure 10.6	Vaches pâturent dans le bocage (source : JML, 2023)	170
Figure 10.7	Carte de la forêt par type de propriété sur la Commune de Jalhay (source : CAPFP, 2017)	172
Figure 10.8	Carte de la petite forêt privée sur la Commune de Jalhay (source : CAPFP, 2017)	176
Figure 10.9	Barrage de la Gileppe (source : administration communale, 2023)	181
Figure 10.10	Fagnes (source : © Béatrice Zimmermann)	182
Figure 10.11	Sentier de la Hoëgne (source : administration communale, 2023)	182
Figure 11.1	Radar de l'ISADF (source : IWEPS, 2022)	187
Figure 11.2	Cartographie de l'ISADF (source : IWEPS, 2020)	187
Figure 11.3	ICBE dans la Commune de Jalhay par rapport à la Province de Liège (source : IWEPS, 2022)	189
Figure 11.4	Radar en matière d'ICBE (source : IWEPS, 2022)	189
Figure 11.5	Localisation des 6 postes de garde médicale (source : AGEF)	194
Figure 11.6	Evolution du nombre d'élèves des écoles fondamentales communales (source : IWEPS, 2023)	201
Figure 11.7	Part des élèves de maternelle fréquentant une école de leur commune (source : IWEPS, 2023)	202
Figure 11.8	Part des élèves de primaire fréquentant une école de leur commune (source : IWEPS, 2023)	203
Figure 13.1	Carte d'accessibilité (source : Smappen ©, 2017)	221
Figure 13.2	Réseaux routiers sur la Commune de Jalhay (source : WalOnMap, 2017)	222
Figure 13.3	Évolution du nombre d'accidents de la circulation dans la commune de Jalhay, les communes voisines, la Province et la Région (source : Statbel, 2023)	224
Figure 13.4	Évolution du nombre de victimes de la circulation dans la commune de Jalhay, les communes voisines, la Province et la Région (source : Statbel, 2023)	224

Figure 13.5	Evolution du nombre de véhicules dans la commune de Jalhay et les autres entités administratives entre 2010 et 2023 sur base 100 (source : IWEPS, 2023)	226
Figure 13.6	Proportion du nombre de véhicules par ménage jalhaytois en 2022 (source : IWEPS, 2023)	226
Figure 13.7	Parking de covoiturage de Sart (source : administration communale, 2023)	228
Figure 13.8	Desserte en bus TEC dans la Commune de Jalhay (source : WalOnMap, 2023)	230
Figure 13.9	Arrêt de bus avec la ligne Express au niveau de Sart (source : JML, 2023)	231
Figure 13.10	Carte d'accessibilité cyclo-piétonne depuis l'école de Jalhay (source : Smappen ©, 2023)	231
Figure 13.11	Carte d'accessibilité cyclo-piétonne depuis l'école de Sart (source : Smappen ©, 2024)	232
Figure 13.12	Carte du schéma directeur cyclable dans la microrégion (source : WalOnMap, 2017)	233
Figure 13.13	Carte des RAVeL (source : WalOnMap, 2023)	234

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration du présent document. La contribution et le soutien constant de Monsieur le Bourgmestre, de Messieurs et Mesdames les Echevin(e)s, des membres du personnel de l'administration communale, et particulièrement de Monsieur Guy Adans **et Madame Donatienne Solheid**, l'expérience des agents de la Fondation Rurale de Wallonie, et la participation des membres de la CLDR et des groupes de travail, ont permis à ce Programme Communal de Développement Rural d'exister.

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR DE PROGRAMME CHARGÉ D'ÉLABORER ET DE METTRE EN FORME LE PCDR

Le bureau d'études Lacasse-Monfort, établi à Lierneux en Province de Liège, s'inscrit dans la démarche de développement rural depuis plus de 25 ans, principalement en tant qu'auteur de programme pour différents PCDR (Attert, Vaux-sur-Sûre, Manhay, Gouvvy, Fauvillers, Limbourg, Aubel...) mais également à travers les nombreuses missions que traitent son bureau pluridisciplinaire (urbanisme et urbanisation, voirie et égouttage, stabilité, techniques spéciales et PEB, coordination sécurité-santé, géomètre-expert).

JML confirme par la présente avoir exécuté son mandat avec la diligence requise. Les résultats et conclusions sont basés sur l'état actuel des connaissances tel qu'exposé dans le rapport et ont été obtenus conformément aux règles reconnues de la branche.

JML se fonde sur les prémisses que :

- le mandant ou les tiers désignés par lui ont fourni des informations et des documents exacts et complets en vue de l'exécution du mandat,
- les résultats de son travail ne seront pas utilisés de manière partielle,
- sans avoir été réexaminés, les résultats de son travail ne seront pas utilisés pour un but autre que celui convenu ou pour un autre objet ni transposés à des circonstances modifiées.

Dans la mesure où ces conditions ne seraient pas remplies, JML décline toute responsabilité envers le mandant pour les dommages qui pourraient en résulter.

Si un tiers utilise les résultats du travail ou s'il fonde des décisions sur ceux-ci, JML décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects qui pourraient en résulter.

L'auteur de programme du présent PCDR/A21L est le bureau Lacasse-Monfort sprl représenté par M. Valentin Laborey et Mme Cécile Romand.

PARTIE 1 : RAPPORT D'ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Entités de référence

Les informations socio-économiques de la commune de Jalhay sont confrontées à des entités de référence constituées par la Région wallonne, la Province de Liège ainsi que la microrégion qui comprend les communes voisines de Verviers, Limbourg, Baelen, Waimes, Malmédyl, Stavelot, Spa et Theux.

En matière agricole, la région de référence est l'Ardenne herbagère liégeoise.



Jalhay et les communes de sa microrégion (source : JML, 2023)

Mise à jour en fin d'élaboration

Le présent rapport comprend toutes les données et informations obtenues avant le **29 novembre 2023**.

Les informations qui ont été mises à jour par rapport à la 1^{ère} version de 2017, remplacent celles-ci et apparaissent en gris dans le texte. Lorsqu'il s'agit du titre d'un chapitre, cela signifie que l'ensemble du chapitre a été remanié.

Allègement de la partie 1 lors de la rédaction finale

Certaines données et graphiques n'ont pas soulevé d'intérêt particulier lors de l'élaboration de ce PCDR. Afin d'alléger le texte de cette 1^{ère} partie, ces données ont été retirées et placées en annexe. Seules les conclusions ont été conservées ici.

Les annexes de la partie 1 ont ainsi été réorganisées par chapitre. Chacune d'entre elles reprend donc :

- les détails et descriptions étudiés par l'auteur mais qui n'ont pas été nécessaires à la CLDR : « détails initiaux »,

et/ou

- les annexes habituellement jointes, correspondant à des documents ou des tableaux descriptifs.



L' « échalier » est le nom de ce système qui peut prendre la forme d'une échelle, d'un portail ou d'un tourniquet et que l'on peut rencontrer lors de promenades sur la commune de Jalhay. Les plus anciens sont complétés par une « pierre debout » ou « pierre dressée ». Ces portillons rustiques et champêtres, qui laissent passer les piétons un à un, permettent aux différents utilisateurs de traverser les prés sans risquer de faire fuir le bétail.

1. Analyse du bilan de la première Opération de Développement Rural

1.1 Introduction

C'est en 2002 que la décision de principe de lancer une première Opération de Développement Rural (ODR) a été prise par le Conseil communal de Jalhay.

Ce premier Plan Communal de Développement Rural (PCDR) a été validé par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) en octobre 2005. Il a ensuite été approuvé par le Conseil communal le 8 novembre 2005.

Le document a ensuite été présenté à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire le 11 janvier 2006 et a reçu l'approbation du Gouvernement wallon le 24 mai 2006 pour une durée de validité de 10 ans.

L'objectif du présent chapitre est de dresser le bilan de cette première ODR, des objectifs qu'elle s'était fixée, de l'avancée des différents projets qu'elle avait programmés mais également des différentes initiatives qui ont été prises par la CLDR au cours de cette opération.

10 ans plus tard, en mai 2016, se clôture cette première ODR. Le bilan de cette procédure constitue une opportunité pour dresser les forces et les faiblesses de cette 1^{ère} expérience, de faire le bilan des projets encore importants à réaliser et permettre ainsi d'envisager les opportunités pour renforcer les retombées de ce deuxième PCDR pour la commune de Jalhay.

A ce titre, la CLDR, au cours de 4 réunions qui se sont déroulées entre le 8 juin 2016 et le 9 mars 2017, s'est attachée à préciser son bilan personnel de cette première ODR. **Le présent bilan est basé sur les conclusions de ces réunions sauf pour la mise en œuvre des Conventions (mise à jour en 2023).**

1.2 Bilan stratégique

1.2.1 Stratégie et objectifs de développement définis par la 1^{ère} ODR de Jalhay

Les défis et objectifs de développement qui ont été définis alors par la CLDR sont les suivants.

AXE A : Soutenir des activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain

- A1 : Encourager une agriculture liée au territoire
- A2 : Développer des activités secondaires et tertiaires à partir de la ressource forestière
- A3 : Soutenir la création d'activités économiques endogènes
- A4 : Faire connaître et dynamiser les artisans, les producteurs et les commerces locaux
- A5 : Renforcer l'offre touristique et améliorer le service aux visiteurs
- A6 : Susciter les bonnes relations entre résidents et acteurs économiques (voir Axe D)

AXE B : Protéger les espaces non urbanisables et mieux gérer l'urbanisation

- B1 : Améliorer la qualité de l'environnement
- B2 : Gérer globalement le cycle de l'eau
- B3 : Réguler la pression urbanistique
- B4 : Préserver le bâti traditionnel et intégrer l'habitat neuf

AXE C : Répondre aux besoins collectifs en matière de logements, de services, de mobilité et sécurité

- C1 : Augmenter l'offre en terrains et en logements locatifs
- C2 : Adapter les services à la demande des différents publics
- C3 : Améliorer la mobilité interne et sécuriser le trafic lent
- C4 : Renforcer l'information des habitants et la communication
- C5 : Améliorer le cadre de vie au travers de l'aménagement d'espaces publics

AXE D : Au travers de l'ODR, susciter un débat en vue de faire émerger un « projet de société » au niveau communal

1.2.2 Evaluation par axe de développement

L'évaluation de chaque axe de développement se fait sur base du niveau de réalisation de chaque projet répondant aux objectifs spécifiques. La notion d'indicateurs de résultats n'étant pas encore recommandée lors de la réalisation du premier PCDR, aucune évaluation à ce niveau n'a pu être réalisée.

AXE A : Soutenir des activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain

Sur base des lots 1 et 2 : 45% des projets ont été réalisés, 50% sont en cours et seulement 5% ne sont pas réalisés. Les sous-catégories A3 et A4, grâce à la réalisation des ateliers ruraux, permettent d'obtenir ce bon résultat.

AXE B : Protéger les espaces non urbanisables et mieux gérer l'urbanisation

Sur base des lots 1 et 2 : 57% des projets ne sont pas réalisés, 29% le sont et 14% sont en cours. Cela est dû au fait qu'aucun plan communal (PCDN, SSC, PCA ...) n'a été réalisé.

AXE C : Répondre aux besoins collectifs en matière de logements, de services, de mobilité et sécurité

Sur base des lots 1 et 2 : 40% des projets ont été réalisés, 40% sont en cours et 20% ne sont pas réalisés. Cependant, cela cache une certaine disparité : la sous-catégorie C1 est complètement réalisée grâce à la création des logements à Solwaster alors que la sous-catégorie C5 est très peu réalisée, aucun centre de village n'ayant été aménagé.

AXE D : Au travers de l'ODR, susciter un débat en vue de faire émerger un « projet de société » au niveau communal

Sur base des lots 1 et 2 : 50% des projets sont en cours, 36% sont réalisés et seuls 14% ne sont pas réalisés.

1.2.3 Analyse de la CLDR

La CLDR fait également le constat du nombre assez faible de projets réalisés mais reste globalement très satisfaite de ceux-ci. Elle souligne que les projets réalisés et en cours couvrent tous les axes et objectifs de développement et également l'ensemble du territoire.

Selon la CLDR, l'Axe A concernant le soutien des activités économiques est l'axe le plus réussi. L'axe B concernant la gestion du territoire est l'axe le moins réussi même si beaucoup de choses ont été faites par les pouvoirs locaux. L'axe C concernant la mise à disposition de services pour répondre aux besoins collectifs est l'axe le plus homogène : toutes les sous-catégories ont été travaillées. Enfin, l'axe D visant à susciter un débat autour d'un « projet de société » est estimé en bonne voie.

1.3 Bilan des projets

1.3.1 Projets du PCDR

Les tableaux suivants reprennent une description succincte de chaque projet et de son état d'avancement en 2017, soit au début de cette 2^{ème} ODR. Ce bilan synthétise l'évaluation faite par la CLDR à la fin de la 1^{ère} ODR lors des réunions de CLDR de 2016 et du 9 mars 2017 ; ponctuellement complétée par les informations disponibles au 21 octobre 2017.

1.3.1.1 Projets du lot 1

Action n°1	Mise en place d'une politique d'information communale (amélioration des vecteurs d'information et élargissement des thèmes traités)	
C4	réalisé	<i>Le site internet comme le bulletin communal édité depuis 2013 fonctionne correctement. Il est en cours d'amélioration pour 1er semestre 2018. L'accessibilité au bulletin communal, en termes de participation, s'est avérée difficile.</i>
Action n°2	Rédaction, diffusion de documents et mise en œuvre d'actions visant à davantage de convivialité : charte de convivialité, chroniques rurales, vulgarisation du code rural, brochure à l'usage des nouveaux arrivants	
A1, A6 et D	réalisé	<i>Différentes actions ont été réalisées comme les fêtes des voisins ou une charte de convivialité dans le style BD.</i>
Action n°3	Rédaction et diffusion d'une brochure sur les haies et arbres remarquables de la commune ainsi que sur les haies et essences indigènes	
B1 et C4	réalisé	<i>Une brochure a été publiée et a eu un impact positif auprès des habitants.</i>
Action n°4	Dynamisation de la production locale et soutien à la création d'activités économiques via : a. L'organisation d'un service d'information économique à l'administration communale b. La rédaction d'un référentiel des acteurs économiques de la commune c. L'installation d'une signalétique pour les entreprises d. L'organisation d'une journée découverte entreprises e. La formation d'un groupe de compétences économiques	
A1, A3, A4 et A6	en cours	<i>Cette action est à l'origine de la mise en place du groupement « Jalhay, j'y entreprends ». L'organisation d'un service d'information économique à l'administration communale est en attente. L'inventaire des acteurs économiques a été réalisé. Un projet déchets verts a été entamé, l'entreprise BISA a été visitée et a permis de constater que le projet n'était pas viable pour Jalhay.</i>
Projet n°5	Tiège : Aménagement du village de Tiège : aménagement de la traversée, de chemins de liaison, d'itinéraires cyclables et d'un espace de convivialité	
A5, C3, C5 et D	en cours	<i>Une première phase a été la réalisation du chemin noisette en 2014. Il s'agit désormais de mener une réflexion générale au niveau communal pour la sécurité, de finaliser l'aménagement cyclable et d'aménager l'arrière de l'école et des espaces de convivialité.</i>

Projet n°6	Jalhay : Aménagement de la traversée, des abords de l'église, de la place Haut-Vinâve, de chemins de liaison et d'un coin jeux pour les petits	
A5, C3, C5 et D	en cours	<i>Projet en partie abandonné (2^{ème} convention). Les trottoirs et l'aménagement de la route nationale ont été réalisés en 2015 et 2017.</i>
Projet n°7	Aménagement d'une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance	
C2	réalisé	<i>La MCAE a été réalisée en partenariat avec l'ONE juste à côté de la Maison communale. Le bâtiment a été inauguré en septembre 2017. On peut souligner la rapidité de la réalisation mais également le manque de participation de la CLDR.</i>
Projet n°8	Création d'un atelier rural à Sart (Cokaifagne)	
A3 et A4	en cours	<i>Le bâtiment a été inauguré en septembre 2017 Cf 1^{ère} convention</i>
Projet n°9	La Gileppe : Aménagement d'infrastructures, valorisation et promotion du site du barrage de la Gileppe	
A3 et A5	réalisé	<i>Les aménagements d'infrastructure ont été réalisés suite à la mise en place d'un nouvel exploitant. On pointera notamment la réfection du restaurant dans la tour d'observation, la création d'un établissement HoReCa et d'un centre d'interprétation et d'une plaine de jeux ainsi que la mise en œuvre d'un parcours d'accrobranche. L'infrastructure touristique au barrage fonctionne bien et se révèle positive pour le tourisme.</i>
Projet n°10	Elaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM)	
C2, C3 et C5	en cours	<i>Un PCM n'a pas encore été mis en place. La prise en compte de la problématique a permis de développer différents projets comme le parking de co-voiturage, l'aménagement de sécurité à la Baraque Michel, la mise en place d'une zone bleue place de l'Eglise à Jalhay, la réglementation et la signalisation de la Grand Rue à Sart et la sécurisation au niveau de l'église.</i>
Projet n°11	a. Elaboration d'un Schéma de Structure Communal (SSC) b. Elaboration de Plans Communaux d'Aménagements (PCA)	
B3 et B4	en attente	<i>L'élaboration d'un Schéma de Structure Communal n'a pas encore pu être mise en place. Le manque de temps et de personnel et les inconnues liées aux perspectives du CoDT ont amené la Commune à attendre avant de mettre en place cet outil.</i>
Projet n°12	Mise en place d'une gestion concertée de la forêt et réalisation d'aménagements forestiers	
A2, A5, B1 et D	en attente	<i>Plan d'aménagement forestier réalisé par le DNF en 2017.</i>

1.3.1.2 Projets du lot 2

Projet n°13	Surister : Aménagement du centre de Surister, en ce compris la traversée et la place	
A5, C3, C5 et D	en attente	<i>Les réflexions sont en cours mais sont à adapter suite au projet de funérarium accessible depuis la place.</i>
Projet n°14	Sart : Aménagement du village de Sart : aménagement de la place, de la traversée, d'itinéraires cyclables et de chemins de liaison	
A5, C3, C5 et D	en cours	<i>Actuellement, seuls les trottoirs sécurisés pour l'accès à l'école ont été réalisés.</i>
Projet n°15	Mesures et actions visant à améliorer l'encadrement des personnes âgées	
C2, C4 et D	en cours	<i>Edition d'un vademecum pour les personnes âgées en 2016. Réalisation d'un folder pour les propriétaires en cours.</i>
Projet n°16	a. Etude de pertinence relative à la création d'hébergements adaptés à l'augmentation des personnes âgées sur le territoire b. Création d'hébergements à destination des personnes âgées	
C2, C4 et D	en cours	<i>Des informations et des rencontres informelles ont été menées et se sont avérées intéressantes. Le projet doit être poursuivi notamment au niveau du CPAS. Notons également qu'un folder est en cours de réalisation.</i>
Projet n°17	Acquisition d'un bâtiment ou d'un terrain et création et/ou réhabilitation de logements à loyer modéré	
C1, C2 et D	en cours	<i>Folder réalisé pour les propriétaires intéressés basé sur l'intergénérationnel. Transformation en cours de finalisation pour l'aménagement de 4 à 6 logements à Sart.</i>
Projet n°18	Création de parcours thématiques didactiques valorisant le patrimoine	
A5, C2 et D	réalisé	<i>Fonctionne correctement, positif pour le tourisme. Pas de participation de la CLDR, faible distribution.</i>
Projet n°19	Aménagements d'équipements touristiques dans la commune	
A5, C2 et D	en cours	<i>OTJS développe régulièrement des actions et projets sur le territoire avec notamment 3 parcours trail créés.</i>
Projet n°20	Ouverture, remise en état de plusieurs tronçons de sentiers et chemins de liaison	
C2, C3 et D	en cours	<i>3 sentiers ont été réhabilités dont : - le chemin des échaliers inauguré en 2011 dans la zone de Foyr (c'est le fruit d'une collaboration entre la Région wallonne, l'association sentier.be et l'OTJS). - le chemin de la Bourgeoise. Notons que certaines difficultés ont été rencontrées avec certains propriétaires et riverains.</i>

Projet n°21	Sart (Arzelier) : Installation d'un parc à conteneurs pour les indépendants	
C2	en cours	<i>Le projet reste porté par la CLDR mais s'avère difficile à mettre en place.</i>
Projet n°22	Aménagement d'une zone d'activité économique mixte (ZAE) a. Mise en œuvre du PCA dérogatoire b. Acquisition des terrains réaffectés c. Mise en œuvre de la ZAE	
A3, A4 et C2	en cours	<i>Les ateliers ruraux ont été inaugurés en septembre 2017.</i>
Projet n°23	Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	
B1 et B2	en cours	<i>Des actions ponctuelles comme une conférence sur l'apithérapie en 2016 ont été réalisées mais la mise en place d'un PCDN est toujours en attente.</i>
Projet n°24	Sart : aménagement d'un local de rencontre à l'ancienne maison communale de Sart	
C2 et D	en attente	<i>La programmation d'un local de rencontre reste d'actualité mais s'inscrit désormais dans une réflexion plus large de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment.</i>
Projet n°25	Mise en place de dispositifs et actions en vue de développer les formations sur le territoire et de faciliter leur accès	
C2	réalisé	<i>Un espace numérique a été mis en place dans l'ancienne maison communale à Sart.</i>
Projet n°26	Aménagement de la traversée de Foyr, de pistes cyclables et de chemins de liaison	
C3, C5, B4 et D	en cours	<i>Seul le sentier de liaison a pour l'instant été réalisé.</i>

1.3.1.3 Projets du lot 3

n°27	Création d'un centre d'interprétation des Vieux Métiers	
	réalisé	<i>Organisée par le Comité culturel, la fête des vieux métiers tient tant à cœur aux Sartois et aux Jalhaytois et rencontre un réel succès.</i>
n°28	Création d'un parcours santé	
	en cours	<i>Un aménagement sportif est réalisé à l'arrière de la maison communale de Jalhay.</i>
n°29	Création d'emplois liés à la protection de l'environnement	
	en cours	<i>Campagne de sensibilisation préventive. Engagement d'un conseiller en énergie en 2011.</i>
n°30	Aménagement du centre de Solwaster	
	en cours	<i>Un projet d'espace de convivialité et de parking est en cours de finalisation en 2017.</i>
n°31	Création ou acquisition et/ou réhabilitation d'un espace de convivialité à Foyr	
	en attente	

n°32	Mise en place d'une Agence Immobilière Sociale	
	réalisé	<i>Cette asbl a été créée le 21 mars 2009 et rayonne désormais sur les communes de Spa, Malmedy, Stavelot, Trois-Ponts, Lierneux, Waimes et Jalhay.</i>
n°33	Acquisition d'un minibus communal	
	en attente	
n°34	Remembrement à l'amiable des terres agricoles	
	en attente	
n°35	Création ou acquisition et/ou réhabilitation d'une maison de village à Charneux	
	en attente	
n°36	Aménagement d'un espace de convivialité à Mariomont	
	en attente	
n°37	Réalisation d'une étude sur les sites potentiels pour éoliennes et réalisation de projets, le cas échéant	
	réalisé	<i>Une étude conjointe avec la Commune de Spa a été réalisée en 2010 et conclut sur les difficultés d'implantations pour des éoliennes sur le territoire.</i>
n°38	Octroi d'une aide financière et administrative aux asbl, associations et clubs existants	
	réalisé	<i>Existait déjà.</i>
n°39	Encouragement des initiatives des associations	
	réalisé	<i>Existait déjà.</i>
n°40	Révision et amélioration de la numérotation des maisons	
	en cours	<i>Par le Collège communal 1/2016 (Sart/Arzelier/Tiège/Bansions) ; 2/2016 (Solwaster/Cokaifagne/Hockay) ; 1/2017 (Jalhay-Bolimont/Surister-Neufmarteau/Tiège-Arbespine-Arzelier/Solwaster) ; 2/2017 (Foyr et Surister).</i>
n°41	Re-nomination des rues, ruelles et lieux-dits	
	en cours	<i>Idem n°40</i>
n°42	Organisation de cours d'histoire locale et de connaissance du patrimoine	
	réalisé	<i>Le projet avait été initié dans le cadre du GAL et s'est avéré positif pour la culture et le tourisme.</i>
n°43	Association dans la réflexion sur la politique de gestion du site des Fermes en Fagne	
	réalisé	
n°44	Selon les opportunités et les besoins, aménagement (après acquisition éventuelle) de maisons de village	
	en attente	

1.3.2 Conventions en développement rural dans le cadre du PCDR

3 conventions ont été sollicitées auprès du développement rural. Il est à noter que la deuxième convention concernant la traversée de Jalhay a été abandonnée et finalement seules 2 conventions : la 1^{ère} et la 3^{ème} ont été mises en œuvre.

1^{ère} convention : 3/10/2007 : Cokaifagne : Création d'un atelier rural et aménagement des accès à Cokaifagne. Phase : 1 : travaux de construction de l'atelier et modernisation du 1^{er} tronçon de voirie d'accès.

2^{ème} convention : 15/09/2011 : Jalhay : Aménagement de la traversée, des abords de l'église, de la place du Haut-Vinâve et de chemins de liaison : convention remplacée.

3^{ème} convention : 24/11/2015 : Jalhay : Aménagement de la place du Haut-Vinâve (acquisition et travaux d'aménagement).

Il n'est pas possible de présenter la synthèse financière du PCDR 2006-2016 vu que les travaux subventionnés par le développement rural ne sont pas finis.

1.3.2.1 1^{ère} convention : Création d'un atelier rural et aménagement des accès à Cokaifagne

Dans une zone devenue Zone d'Activité Economique Mixte en 2016, l'atelier rural est un bâtiment spécialement équipé et loué dans le cadre de l'extension, de la délocalisation ou de l'accueil d'une nouvelle activité. Il accueille 2 entreprises qui fonctionnent de manière autonome. Elles disposent chacune d'un espace d'accueil, de sanitaires avec douche, de deux bureaux, d'une petite salle de réunion et d'un local de travail de 240m². Chaque entité a sa propre entrée.

Le bâtiment est de type industriel conçu sur base d'une structure métallique avec des panneaux périphériques isolés sans pont thermique comme remplissage. Les façades du bâtiment principal sont bardées de panneaux d'acier isolé peint contrastant avec les 2 bâtiments d'accueil qui seront crépis de ton coloré.

Les abords sont aménagés de manière fonctionnelle pour permettre un accès et un stationnement aisé des véhicules. La route nationale a également été aménagée avec un tourne-gauche et une signalisation particulière pour sécuriser l'accès. Les abords comportent également des plantations et du mobilier public, notamment l'éclairage.



Figure 1.1 Ateliers ruraux à Cokaifagne (source : JML, 2017 à gauche, administration communale, 2023 à droite)

Les ateliers ruraux ont été inaugurés le jeudi 14 septembre 2017. Fin 2017, les 2 ateliers et 2 des 4 bureaux sont déjà loués. 9 parcelles attenantes (de 900 à 1.600 m²) sont également vendues afin d'y construire des bâtiments à usage économique.

Convention 2007 – Avenant 2014	Total	Part prise en charge par le développement rural
A/2007-1 : Cokaifagne : Création d'un atelier rural (1) et aménagement des accès (2)		
Création d'un atelier rural à Roquez (Jalhay)	940.650,42€	722.000€
Avec aménagement de ses abords	480.956,83€	En collaboration avec RESA

Tableau 1.1 Montants engagés pour la 1^{ère} convention (source : SPW DDR, attribution du marché)

En 2022, 2 bureaux sont occupés par une agence spécialisée en marketing digital et par une société qui fabrique des roues de vélos. Les 2 autres bureaux n'ont pas été mis en location car ils sont utilisés par les

services administratifs du CPAS dont les locaux sont en travaux. Les 2 ateliers sont occupés par une société de vente d'équipements forestiers et par un concessionnaire automobile.

Pour les années 2017 et 2018 ; il n'y a pas eu de recettes.

Pour l'année 2019, les recettes perçues s'élèvent à 63.782,84 € et les charges à 28.219,52 €. Les bénéfices (35.563,62 €) sont affectés principalement au financement des projets du budget extraordinaire.

Pour l'année 2020, les recettes perçues s'élèvent à 58.935,45 € et les charges à 22.598,82 €. Les bénéfices (36.336,63 €) sont affectés aux travaux d'aménagement de la place du Haut-Vinâve (3^{ème} convention).

Pour l'année 2021, les recettes perçues s'élèvent à 50.272,06€ et les charges à 24.481,24€. Les bénéfices (25.490,82€) sont affectés aux travaux d'aménagement de la place du Haut-Vinâve (3^{ème} Convention).

Pour l'année 2022, les recettes perçues s'élèvent à 58.588,24€ et les charges à 27.024,86€. Les bénéfices (31.563,53€) sont affectés aux travaux d'aménagement de la place du Haut-Vinâve (3^{ème} Convention).

1.3.2.2 3^{ème} convention : Aménagement de la place du Haut-Vinâve

Le projet consiste à réaménager la place du Haut Vinâve située au centre du village de Jalhay actuellement entièrement asphaltée, ainsi qu'à rénover le sentier de liaison entre la place et la maison communale.

- L'aménagement de la place du Haut-Vinâve

Un espace de convivialité sera établi au lieu-dit « Place du Haut-Vinâve ». L'aménagement de la place consiste en la création :

- d'un espace vert pour la réalisation d'une zone de repos et de rencontre autour de l'arbre important conservé ;
- d'un espace pique-nique en partie inférieure de la zone concernée comme zone de départ pour les promenades et espace pique-nique ;
- d'un point d'eau avec la mise en œuvre de bacs d'eau et de plans d'eau alimentés par les sources ;
- d'une piste de pétanque ;
- d'un coin jeux près de l'école, pour les enfants de 3 à 6 ans en contre bas de l'espace de convivialité.

La réduction des largeurs de voirie, l'aménagement de chicanes casse-vitesse et l'organisation/matérialisation du stationnement le long de ces voiries permettront de dégager plus d'espaces pour l'aménagement de la place et sécuriser le carrefour. Le déplacement des bulles à verre pour un accès plus aisé sera effectué.

- Le renouvellement du sentier de liaison vers la maison communale :

Un aménagement pour les piétons prévoyant le placement de nouveaux revêtements ainsi que la pose d'un nouvel éclairage fonctionnel à basse consommation d'énergie de type LED pour le chemin reliant l'arrière de l'administration communale à la place du Haut-Vinâve.

La place sera transformée en un lieu de repos et de convivialité. L'espace principal, au croisement entre la route Haut-Vinâve venant de l'église et celle, plus étroite, menant « derrière » le terrain de foot, sera partiellement entouré d'un petit muret. Un filet d'eau s'écoulera dans un petit canal construit « côté route ». De nouveaux bancs y seront également installés. À proximité immédiate sera mis sur pied un coin dédié aux enfants, avec quelques jeux type balançoire et autres. En face, de l'autre côté de la route, il est prévu d'aménager une « mini-place » avec des bancs, des tables et des cartes/panneaux touristiques. Enfin, de nouveaux lampadaires éclaireront les lieux, ainsi que le sentier reliant l'administration communale à la

place. Un boîtier servant de source électrique pour les kermesses, ou d'autres événements comme des concerts, etc. est également prévu dans le projet.

La part subsidiée par le développement rural est de 344.393,9€ (courrier ministériel du 12/05/2021) et la part communale, de 244.160,79€ (suivant l'attribution du marché à 588.554,69€ au 12/05/2021) ; 67.550,58 € ont déjà été reçus par la Commune.

PROJET Aménagement de la Place du Haut-Vinëve à Jalhay	TOTAL	PART DEVELOPPEMENT RURAL		PART COMMUNALE	
Acquisition (80% DR)	8.301,26 €	80 %	6.641,01 €	20 %	1.660,25 €
Travaux (60% DR)	454.429,63 €	60 %	272.657,78 €	40 %	181.771,85 €
Eclairage RESA (60% DR)	21.832,08 €	60 %	13.099,25 €	40 %	8.732,83 €
Eclairage RESA (50% DR)	68.557,92 €	50%	34.278,96 €	50%	34.278,96 €
Honoraires + CSS (50% DR)	35.433,80 €	50%	17.716,90 €	50%	17.716,90 €
TOTAL	588.554,69 €		344.393,90 €		244.160,79 €

Tableau 1.2 Montants engagés pour la 3^{ème} convention (source : SPW DDR, attribution du marché)

1.3.3 Actions de la CLDR

Dans son rapport d'évaluation de l'ODR 2006-2016, la CLDR a évalué le processus participatif mis en œuvre dans le cadre du PCDR.

Il en ressort que la CLDR constitue un bon lieu d'expression et de débat, voire d'engagement ce qui fait dire aux membres qu'ils y prennent part avec plaisir et s'y sentent utiles (bien que les rapports avec l'autorité communale et la communication avec la population aient été jugés insatisfaisants).

A ce sujet, il faut rappeler que la vie politique jalhaytoise a été faite de soubresauts et qu'en fin de parcours, la CLDR a estimé que, depuis 2009, le lien avec le politique semble bien plus positif/constructif même si des améliorations peuvent encore être apportées.

Les groupes de travail : un outil précieux pour le PCDR de Jalhay

A Jalhay, l'accent, dès le démarrage de la phase de mise en œuvre, a été axé sur le travail via les groupes. C'est ainsi que dès 2006, se sont constitués 6 groupes de travail aux rôles et objectifs différents : parfois attachés à la concrétisation d'un projet, parfois pour préparer des dossiers (futures conventions) et parfois aussi pour donner des pistes au pouvoir en place concernant certaines questions.

Voici les différents Groupes de Travail (GT) qui ont mis en place :

En 2006 : 6 GT ont été mis en place :

- convivialité,
- haies et arbres remarquables,
- mobilité,
- traversées,
- dynamisation des productions locales,
- atelier rural.

En 2013 : 4 GT ont été reconduits ou créés :

- logement,

- chemins et sentiers,
- dynamisation des productions locales,
- atelier rural.

En 2014, le GT Haut-Vinâve a été ajouté, portant à 5 leur nombre durant la législature 2012-2018.

La nouvelle CLDR comporte encore des membres de la 1^{ère} CLDR qui ont permis de faire le lien et le suivi entre les actions de ces GT, les nouveaux projets et les futurs GT.

Le 11 juillet 2022 un nouveau GT « mobilité alternative » a été mis en place.

1.4 Conclusion

1.4.1 Analyse de la CLDR

Dans son ensemble, la CLDR fait le constat du nombre assez faible de projets matériels réalisés mais reste globalement satisfaite de ceux-ci. Elle met ce constat en rapport avec la multitude de projets prévus dans le PCDR, ressentie comme trop ambitieuse. Elle met aussi en avant certains projets souhaités par la CLDR mais réalisés sans sa participation.

En terme stratégique, le PCDR a permis de rencontrer l'objectif de transversalité, puisque l'ensemble des axes de développement ont été abordés d'une manière ou d'une autre. En outre, une attention particulière a été portée à la couverture de l'ensemble du territoire communal dans les projets mis en œuvre. Enfin, aucun projet n'a été abandonné. **La cohérence entre les 2 PCDR a été renforcée par l'implication de membres de la CLDR autant investis dans l'ODR précédente que l'actuelle.**

1.4.2 Bilan

Pour des communes rurales comme Jalhay, le développement rural est une politique positive permettant de donner des moyens financiers supplémentaires pour concrétiser les projets et améliorer la gouvernance par un recours important à la participation citoyenne.

Une opération de développement rural reste une procédure empirique où chaque acteur, citoyen impliqué, membre de la CLDR, pouvoir politique, cherche sa place pour contribuer au développement de sa commune. Cette première ODR a constitué un formidable terrain d'expérimentation, que ce soit en matière de projets subsidiés ou en matière de participation. S'il en ressort des points faibles liés à la longueur de la procédure, à certaines distensions politiques, à un manque de reconnaissance de l'action de la CLDR ou aux difficultés de mise en œuvre de certains projets, cette première ODR a permis aux Jalhaytois de réaliser que, malgré les difficultés à surmonter, la mise en place d'un Programme Communal de Développement Rural constitue une réelle opportunité pour le territoire afin de répondre à des problématiques spécifiques au territoire.

Parallèlement à l'ODR, de nombreux projets ont été menés : ils représentent des opportunités saisies tant par la Commune que par certains Citoyens pour répondre aux objectifs du PCDR.

Considérant que l'apport de la 1^{ère} ODR lui a été bénéfique, la Commune a décidé de réintroduire auprès du Ministre la demande pour un 2^{ème} PCDR avec l'accompagnement de la FRW.

2. Carte d'identité de la commune

2.1 Localisation de la commune

La Commune de Jalhay se trouve au centre-est de la Belgique et au nord-est de la Région wallonne et au centre-est de la Province de Liège. Elle est située au nord de l'arrondissement de Verviers.

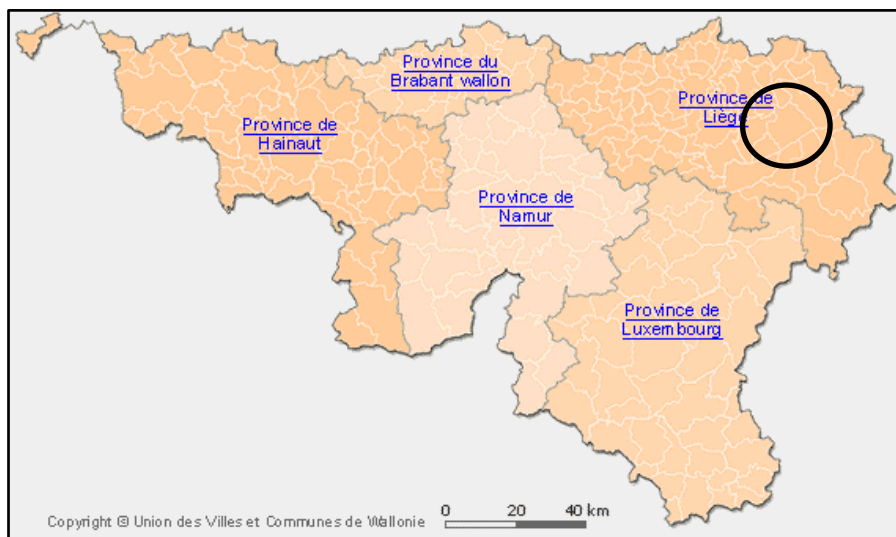


Figure 2.1 Commune de Jalhay en Région wallonne (source : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, 2017)

Les 8 communes voisines de Jalhay sont :

- au nord : Verviers, Limbourg et Baelen,
- à l'est : Waimes,
- au sud : Malmedy, Stavelot et Spa,
- à l'ouest : Theux.



Figure 2.2 Commune de Jalhay dans la Province de Liège (source : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, 2017)

La Commune de Jalhay est composée de 9 villages principaux, cependant, on relève 14 zones d'habitat au plan de secteur. Elle compte au 01/01/2023, **8.782** habitants, appelés « Jalhaytois ».

Le territoire est traversé du nord-ouest au sud-est par un axe de communication principale : l'autoroute E42 qui relie Verviers et Liège (via la E25) au nord, à Saint-Vith au sud. 2 échangeurs sont situés sur le territoire, le n°8 « Spa » situé au nord de Tiège et le n°9 « Sart-Jalhay » situé à l'est de Sart-lez-Spa.

Depuis la commune de Jalhay on accède donc facilement aux pôles régionaux : Verviers, Eupen et Liège. La commune se situe également à une quinzaine de kilomètres de la frontière allemande et à moins de 10km des communes germanophones. Elle se situe à une vingtaine de kilomètres de la frontière hollandaise.

Jalhay est distante de :

- Verviers de 15km (22 min.)
- Liège de 45km (45 min.)
- Namur de 105km (1h20)
- Bruxelles de 135km (1h40)
- Maastricht de 60km (50 min.)
- Cologne de 108km (1h25)
- Luxembourg ville de 133km (1h25)
- Limbourg de 9km (13 min.)

Entité rurale¹, la commune de Jalhay a un degré de ruralité² >90% ; la moitié du territoire est boisée et plus du quart est occupé par l'agriculture.

Selon l'Occupation du Sol (Statbel, 2022), son territoire couvre une superficie de **10.694**ha répartis en :

- **51%** de forêts
- 28% de terres agricoles
- 10% de terres vaines
- 5% de territoires artificialisés
- **6%** de « divers »

Les superficies non urbanisées sont constituées principalement de forêts, de prairies et d'espaces de qualité (les terres « vaines » correspondent à la réserve naturelle des Hautes-Fagnes).

2.2 Fusion des Communes

En 1976, à la fusion obligatoire des communes, deux anciennes communes furent regroupées : Jalhay et Sart lez Spa. Voici la liste des villages et des hameaux qui les composaient :

- **Jalhay** (actuel siège administratif communal) :

Villages « principaux »	Hameaux
Jalhay	Bolimpont, Werfat, Tigelot
Herbiester	Mellechamp
Foyr	Foyeuru
Charneux	Moulin de Dison, Gospinal, Ferme Grosfils, Pironchêneux
Surister	Vervierfontaine, Royompré
Mariomont	

¹ Selon les critères établis par le SPW en 2021, un territoire rural présente une densité de population strictement inférieure à 150 habitants/km². La commune de Jalhay présente une densité de **82** habitants/km² au 1/01/2023 (Cf. chapitre 7).

² Selon les critères établis par le SPW en 2021, le degré de ruralité est le pourcentage du territoire communal occupé par des territoires ruraux. Pour Jalhay, ce degré est évalué à 93,07% par le SPW.

- **Sart lez Spa**

Villages « principaux »	Hameaux
Sart	Stockay, Wayai, Cokaifagne, Roquez-Belle Heid, Croupet du Moulin
Solwaster	Parfondbois
Tiège	Arbespine, Balmoral, Bansions, Neufmarteau, Pont de Polleur
Nivezé	

Depuis le changement des noms de rue, le Chemin du Moulin Gohy est à cheval sur Jalhay et sur Sart. Il reprend une partie de Surister et une partie de Neufmarteau.

On peut noter que pour certains noms, plusieurs orthographes semblent acceptées : nous avons essayé de choisir les plus courantes. Le parti pris de ce document n'est cependant qu'un choix parmi d'autres.

La fusion des communes donna naissance à la nouvelle Commune de Jalhay désormais composée de 10 villages :

- **Jalhay**
- **Sart**
- **Tiège**
- **Solwaster**
- **Surister**
- **Foyr**
- **Herbiester**
- **Charneux**
- **Nivezé** (qui a la particularité d'appartenir à 2 communes : Jalhay et Spa)
- **Mariomont**

Cependant dans le présent rapport, nous ajouterons, sur base des zones d'habitat du plan de secteur, les entités suivantes :

- **Stockay**
- **Wayai**
- **Cokaifagne**

Pour information, le nouveau découpage statistique de la Wallonie présente 12 quartiers (en ajoutant les Bansions et en associant Le Wayai à Sart et Stockay à Nivezé).

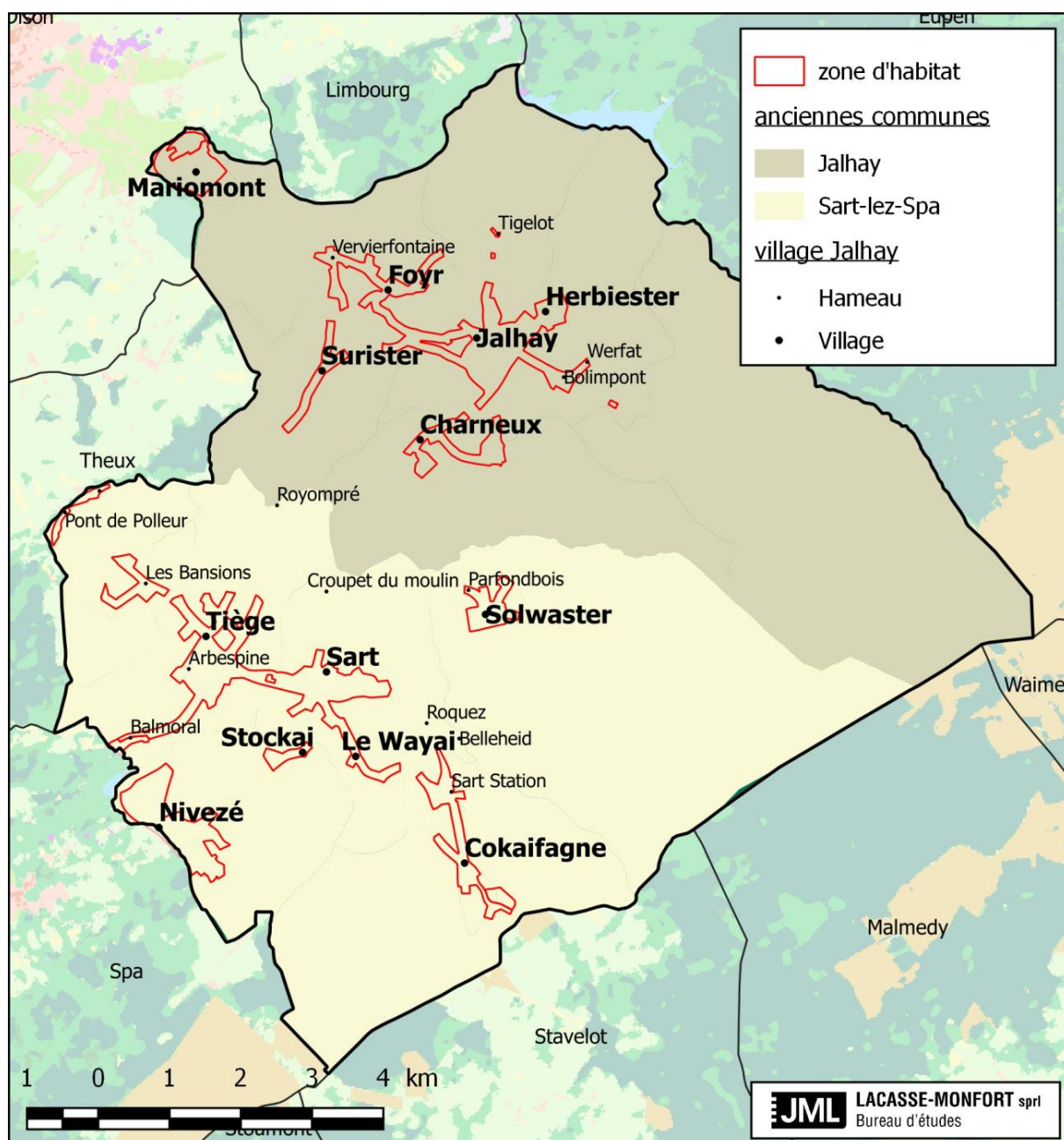


Figure 2.3 Sections et principaux villages de la commune (source : JML, 2018)

2.3 Aperçu historique

ANNEXE 2.0 : Détails initiaux du chapitre

L'histoire a laissé des traces dans la commune. Des vestiges, des monuments, des églises mais aussi des maisons sont autant de témoignage du passé. Les églises, présentes dans presque chaque village, témoignent de l'expression d'une grande ferveur religieuse.

La nature hostile des fagnes et des environs de la Baraque Michel a causé la mort de plusieurs voyageurs. Des monuments, des croix et des stèles illustrent des faits divers dramatiques. Des bornes, des croix, des

chemins rappellent qu'à une certaine époque, la commune était située aux confins de la Prusse et des Pays-Bas, des duchés de Luxembourg et de Limbourg (Les Trois Bornes, La croix Le Prieur, la Vèkée). Enfin, plusieurs monuments ont également été érigés en l'honneur des soldats tombés au combat pendant les deux grandes guerres.

Un des éléments historiques les plus anciens de Jalhay est la chaussée romaine qui traverse le plateau de la Baraque Michel reliant Trèves à Maastricht.

Un des éléments historiques les plus emblématiques se voit encore sur la place du village de Sart. Il s'agit du perron qui marque l'établissement d'une cour de justice à Sart en 1457. Avec le perron de Surister, ils sont les symboles des libertés communales.

En 1880, la gare du train reliant Spa à Trois-Ponts est inaugurée à hauteur de Sart-Station et favorise le développement de ce hameau avec l'implantation d'hôtels et de villas.

Pendant la 1^{ère} guerre mondiale (11 août 1914), l'Abbé Dossogne, curé de Hockai, est abattu à Tiège par les Allemands afin d'épargner les gens de son village. Un monument situé à l'entrée nord du village de Tiège commémore cet événement.

En 1944, près du chêne millénaire, sur la vieille place de Sart, dans une petite maison appelée depuis « Maison du Maquis », le prince Charles vient s'installer en secret, dans l'attente du départ des troupes occupantes.

Depuis 1950, les faits marquants sont les suivants.

- 1956 – 57 : travaux de la nouvelle maison communale de Jalhay
- 17/06/1957 : inauguration de la Réserve Naturelle Domaniale des Hautes-Fagnes
- 1959 : dernier train de voyageurs sur la ligne A 44, Spa – Sart – Hockai – Francorchamps – Trois-Ponts ; le transport des marchandises est maintenu jusqu'en 1970
- 1971 : création du Parc Naturel Hautes-Fagnes-Eifel et rehausse du barrage de la Gileppe
- 1974 : démantèlement de la ligne de chemin de fer
- 1976 : première fête des « Vieux Métiers »
- 1976 : fusion des 2 communes Sart-lez-Spa et Jalhay qui deviennent la seule et même Commune de Jalhay. Cependant, on peut remarquer que chacune de ces anciennes communes gardent une forte identité.
- 1982 : inauguration de la nouvelle école de Sart et du tronçon autoroutier Theux-Solwaster
- 1984 : inauguration du tronçon autoroutier Solwaster-Ster/Hockai
- Janvier 1991 : inauguration de la nouvelle école à Jalhay
- 2003 : inauguration de la nouvelle école à Tiège
- 2004 : ouverture de l'Office du Tourisme Jalhay Sart
- 2006 : rénovation de la maison communale
- 2011 : inauguration de la MCAE (Maison Communale d'Accueil de l'Enfance)
- 2016 : inauguration de la crèche de Jalhay Les p'tits Sotais
- 2017 : création de la Zone d'Activités Economiques et des ateliers ruraux

- 2017 : Inauguration de 2 logements gérés par l'AIS (Agence Immobilière Sociale) Haute Ardenne à l'ancienne école de Solwaster
- 2017 : Inauguration de la maison sociale « Les Colibris » à Jalhay
- 3/07/2020 : inauguration de l'antenne touristique de l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart, du Syndicat d'initiative de Limbourg et de l'échevinat du Tourisme de la commune de Baelen sur le parking du barrage de la Gileppe
- Juin 2020 : 1^{ère} meute de loups en Wallonie
- 2021 : réaménagement complet du RAVeL Ligne 44A entre Spa et Stavelot
- 2021 : aménagement de l'espace intergénérationnel « Les Chouettes » à Surister
- Juillet 2021 : inondations du bassin de la Vesdre, achat d'une maison pour reloger des sinistrés
- 2023 : adaptation de l'OTJS en faveur des PMR
- 2023 : aménagement du Croq'Tout en espace culturel « Pause culture »

2.4 Cartes d'ensemble du territoire de la commune de Jalhay

- Carte 1 : Occupation du sol
- Carte 2 : Plan de secteur
- Carte 3 : Relief et réseau hydrographique
- Carte 4 : Natura 2000

3. Présentation de la Commune et de ses moyens humains

3.1 Commune de Jalhay

Administration communale de Jalhay

Rue de la Fagne, 46 à 4845 Jalhay

☎ : 087/379.110

Web : <http://www.jalhay.be/>



Figure 3.1 Administration communale de Jalhay (source : site internet communal, juillet 2017)

3.2 Armoiries



Les armoiries actuelles de la commune ont été autorisées le 16 octobre 1980.

D'après le décret de la Direction générale des institutions régionales et locales, elles sont décrites et figurées comme suit : « au 1 de sable à la bande d'argent accompagnée de deux étoiles à six rais d'or ; au 2 d'argent à un perron formé d'une colonne posée sur trois degrés et sommée d'une pomme de pin surmontée d'une croix, le tout d'azur et posé sur une terrasse au naturel, chargée de cinq feux de sartage de gueules posés 3 et 2. L'écu placé devant un Saint Lambert mitré tenant de la main droite un livre ouvert et de la main gauche une crosse épiscopale, le crosseron à l'intérieur, le tout d'or ».

Figure 3.2 Armoiries (source : 1^{er} PCDR)

La reconnaissance du drapeau et du sceau a été effective lors du conseil communal du 27/10/2014. Si le sceau reprend la description des armoiries ci-avant ; le drapeau est décrit comme suit : « trois laizes transversales noire, blanche et bleue, la laize blanche deux fois aussi large que les deux autres et chargée d'un perron bleu. »

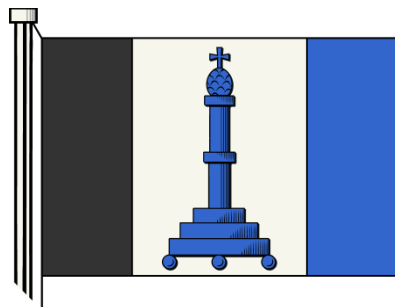


Figure 3.3 Drapeau et sceau de la commune (source : administration communale, janvier 2018)

3.3 Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Collège communal a été mis en place à la suite des élections communales du 14 octobre **2018**.

	Michel Fransolet– Bourgmestre <u>Attributions</u> Police - Sécurité - Logement - Etat civil – Personnel - Bien - être animal
	Marc Ancion – 1^{er} Echevin <u>Attributions</u> Travaux - Agriculture - Forêts - Environnement - Développement durable
	Eric Laurent– 2^{ème} Echevin <u>Attributions</u> Enseignement - Finances - Urbanisme - Aménagement du territoire
	Michel Parotte –3^{ème} Echevin <u>Attributions</u> Sports - Communication - Mobilité - Sécurité routière - Festivités – Vie associative – Citoyenneté - Cimetières

	Victoria Vandenberg – 4^{ème} Echevine <u>Attributions</u> Culture - Tourisme - Jeunesse - Environnement - Politique de la personne handicapée – Cultes - Patrimoine
	Noëlle Willem – 5^{ème} Echevine - Présidente du CPAS <u>Attributions</u> Santé - Petite enfance - Famille – 3^{ème} âge - Affaires sociales

Tableau 3.1 Composition du Collège communal (source : site internet communal, janvier 2023)

3.4 Conseil communal

Le Conseil communal de Jalhay est composé de 19 membres et d'une Directrice générale.

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction</u>
ANCION	Marc	1 ^{er} échevin
BAWIN	Luc	conseiller
CHAUMONT	Jacques	conseiller
CLEMENT	Alison	conseillère
DAUVISTER	Alexandre	conseiller
DEFECHE	Justine	conseillère
FRANSOLET	Michel	bourgmestre
HEUSDENS	Didier	conseiller
HOUSSA	Dimitri	conseiller
LAURENT	Eric	2 ^{ème} échevin
LAURENT	Bastien	conseiller
LEMAITRE	Gauthier	conseiller
LERHO	Francis	conseiller
MICHEL-EVRARD	Georgette	conseillère
PAROTTE	Michel	3 ^{ème} échevin
SWARTENBROUCKX	Vincent	conseiller
VANDEBERG	Victoria	4 ^{ème} échevine
VILZ	Pierre-François	conseiller
WILLEM	Noëlle	5 ^{ème} échevine - présidente du CPAS

Tableau 3.2 Composition du Conseil communal (source : site internet communal, janvier 2023)

3.5 Personnel communal

L'organigramme de la Commune est en cours d'élaboration. **104** personnes employées dans les différents services de l'administration communale composent le personnel. Cela correspond à **121** équivalents temps plein.

Service	Nombre d'employés (ouvriers)
Population	5
Urbanisme	4
Affaires générales / Manifestations	2
Marchés publics	3
Informatique	1
Recette	1
Personnel	5
Secrétariat Echevins	1
Accueil Temps Libre/ Plaines	2 + étudiants pour les plaines pendant les vacances scolaires
Conseiller énergie	1
Pollec	1
Conseiller prévention / gestion bâtiment	1
Travaux	25 (dont 3 employés et 22 ouvriers)
Agent constatateur	1
Auxiliaires professionnelles	14
Garderie de midi (8h/semaine)	6 ouvriers
Ecoles	3
Accueil Extra-Scolaire	7 ouvriers
Office du Tourisme Jalhay Sart	2 (1,5 EQT + des étudiants
Crèche Tiège	11
Crèche Jalhay	8

Tableau 3.3 Personnel de l'administration communale (source : administration communale, novembre 2023)



ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE

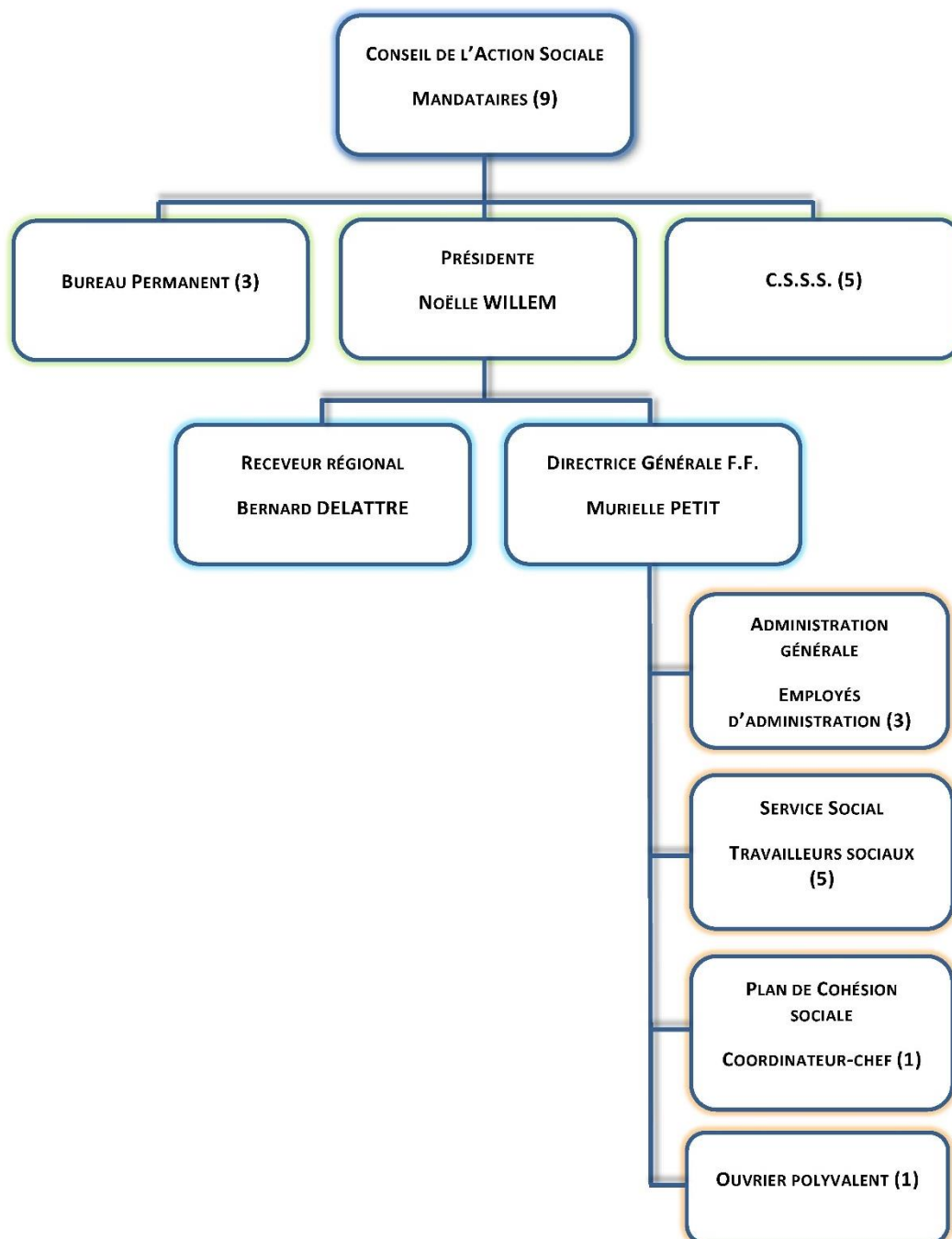


Figure 3.4 Organigramme du CPAS (source : administration communale, novembre 2023)

S'agissant de la gestion de projets et/ou de dossiers communaux, des réunions de travail transversal ont lieu toutes les semaines. Elles réunissent tous les agents concernés par la gestion de projets et permettent le suivi des différents étapes, l'avancement, la rectification, la modification... de ces projets.

Une réunion interservices a lieu 2 fois par mois, réunissant tous les responsables de service afin d'optimiser la communication et de ce fait le fonctionnement et la transparence au sein de l'administration. Les responsables transmettent ensuite ces informations à leur(s) agent(s) respectif(s).

De plus, 2 ou 3 fois par an, le comité de direction réunissant tous les services se charge des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. C'est le principal lieu d'échanges interactifs et transversaux entre l'ensemble des services ainsi que vers le Collège communal.

Enfin, de nombreuses actions et animations permettent au personnel de s'impliquer dans la vie « non administrative » de leur administration : groupe pour courir, boîte à dons, repas...

3.6 Programme Stratégique Transversal

Depuis les élections de 2018, chaque majorité communale doit réaliser un Programme Stratégique Transversal. Celui-ci a été voté au Conseil Communal du 9 septembre 2019.



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

10 objectifs stratégiques ont été définis par le Collège communal pour la durée de sa législature, qui sont déclinés en 41 objectifs opérationnels et 182 actions.

Pour le volet externe, les 8 objectifs stratégiques sont les suivants :

- Être une commune qui remporte l'enjeu de la bonne gouvernance
- Être une commune où il fait bon vivre, dans un cadre bâti agréable, propre et en toute sécurité
- Être une commune qui protège son environnement et son cadre de vie
- Être une commune soucieuse du bien-être de chacun
- Être une commune où l'on circule facilement et en toute sécurité
- Être une commune où l'enfant est au centre de ses priorités
- Être une commune au développement touristique, économique, commercial et artisanal prospère
- Être une commune où la culture, le sport et le monde associatif sont des vecteurs d'épanouissement, de rencontres et d'échanges

Pour le volet interne, les 2 objectifs stratégiques sont les suivants :

- Être une administration communale moderne qui offre un service public local efficient
- Être une administration communale qui remporte l'enjeu du développement durable : « devenir une administration exemplaire »

Le CPAS a également réalisé son propre PST approuvé par le bureau permanent le 6 septembre 2019 et passé pour prise d'acte au Conseil de l'action sociale du 7 octobre 2019.

Pour le volet externe, les 3 objectifs stratégiques sont les suivants :

- Améliorer la communication vers le citoyen sur les services du CPAS et de ses partenaires
- Être une commune solidaire, participative et inclusive
- Faire de l'entité de Jalhay une amie des aînés

Pour le volet interne, les 2 objectifs stratégiques sont les suivants :

- Être un CPAS qui offre un service public efficace, moderne, adapté et de qualité
- Être une administration soucieuse du bien-être et du cadre de vie des travailleurs

ANNEXE 3.1 : Déclaration de politique générale 2018-2024 (source : administration communale, 2018)

ANNEXE 3.2 : Programme stratégique transversal 2019-2024 (source : administration communale, 2019)

ANNEXE 3.3 : Programme stratégique transversal du CPAS 2019-2024 (source : administration communale, 2019)

3.7 Conseillers spécifiques de l'administration communale

Depuis 2008, l'administration communale dispose d'un conseiller en énergie.

Depuis 2017, l'administration communale dispose d'un conseiller en aménagement du territoire.

Depuis **2019**, l'administration communale dispose d'un conseiller interne en prévention sécurité.

Depuis 2021, l'administration communale dispose d'un coordinateur POLLEC.

En **2023**, l'administration communale dispose d'un conseiller en mobilité.

En **2023**, l'administration communale ne dispose pas de conseiller en logement ni d'éco-conseiller.

3.8 Autres commissions et conseils

3.8.1 Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

La CCATM est une commission qui a pour objectif de remettre des avis non contraignants relatifs à l'aménagement du territoire et la mobilité sur le territoire communal. Elle a été créée en 2001. Elle est composée de **8 membres effectifs**, **8 suppléants** et un président. Elle a été renouvelée et sa composition adoptée au Conseil communal du **27 mai 2019**.

3.8.2 Conseil Communal des Enfants

Cf. Chapitre 11.8

3.8.3 Commission Communale de l'Accueil

Cf. Chapitre 11.8

3.8.4 Conseil Consultatif Communal des Aînés

Cf. Chapitre 11.6

3.8.5 Commission Locale de Développement Rural

Issue du 1^{er} Plan Communal de Développement Rural (PCDR), la CLDR est représentative de la population jalhaytoise et de ses intérêts. Son rôle est d'informer la population sur le développement rural, de l'importance de la participation citoyenne, du rôle de relais qu'ils jouent entre la population et le pouvoir communal (projets, décisions ...). Elle a été renouvelée pour la 2^{ème} ODR lors du Conseil communal du 25 février 2019.

3.9 Affiliations de la commune

La Commune de Jalhay est affiliée à de nombreuses structures (intercommunales et asbl) pour lesquelles elle est représentée à l'assemblée générale (AG) et/ou au conseil d'administration (CA).

Asbl Contrat de Rivière Vesdre	AG
AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège)	AG
AMIFOR Association d'assurance mutuelle des membres de la SRFB contre les incendies de forêt	AG
Asbl ALE. (Agence Locale pour l'Emploi) à Jalhay	AG
Asbl Association de gestion du complexe touristique de la Gileppe et environs	AG & CA
Asbl Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont	AG & CA
Asbl Centre régional de la petite enfance	AG & CA
Asbl Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	AG
Asbl Fédération du tourisme de la Province de Liège	AG
Asbl Maison du Tourisme Spa – Hautes Fagnes - Ardennes	AG & CA
Asbl Office du tourisme Jalhay Sart	AG & CA
Asbl Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel	AG & CA
Asbl Région de Verviers, Conférence des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège	AG
Asbl Société Royale Forestière de Belgique SRFB	AG
Asbl Télévesdre	AG & CA
Asbl Union des Villes et Communes de Wallonie	AG
Centre d'Accueil les Heures Claires Intercommunale à Spa	AG & CA
Centre Régional de la Petite Enfance (CRPE)	CA & AG
CHR Verviers (CHPLT Intercommunale Centre Hospitalier Peltzer La Tourelle)	AG & CA
Crédit social du logement	AG
Enseignement communal Conseil de participation	AG
Holding communal SA en liquidation Belfius Banque	AG
Intercommunale de Mutualisation en Matière Informatique et Organisationnelle (IMIO)	AG

Intercommunale Aqualis	AG
Intercommunale Service Promotions Initiatives (SPI) en Province de Liège	AG
INTRADEL (Intercommunale de gestion des déchets liégeois)	AG
Scrl Centre funéraire de Liège et environs « Néomansio »	AG
Scrl ECETIA intercommunale	AG
ECETIA FINANCES SA	AG
Scrl Logivesdre	AG & CA
Scrl SWDE Succursale Vesdre-Amblève Conseil d'exploitation	AG & CA
Société de Transport en commun Liège-Verviers TEC	AG
Société Régionale Wallonne du Transport	AG
Intercommunale ENODIA	AG
Intercommunale RESA	AG
Asbl AIS Haute-Ardenne	AG & CA
Asbl Conseil cynégétique du Val de Hoëgne	AG & CA
Asbl Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE)	AG
Asbl Groupement d'informations géographiques (GIG)	AG
Société de services publics Ethias&Co	AG
Ethias Pension Fund OFP	AG
Golf Club des Fagnes	CA
Comité de concertation Commune/CPAS	/
Commission Communale de l'Accueil à l'Enfance	/
Commission communale de prévention et de sécurité PSSP (AC Theux – JPES)	/
Enseignement communal Statut du personnel Commission Paritaire Locale COPALOC	/
Plate-forme Soins Palliatifs	/
Comité de jumelage Jalhay-Nolay	/
Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)	/
Commission cellule de sécurité intégrée locale (CSIL)	/
Conseil communal consultatif des aînés (CCCA)	/
Commission communale de l'accueil	/

Tableau 3.4 Affiliations de la commune (source : administration communale, novembre 2023)

3.10 Taxes communales

Pour l'année **2023**, le précompte immobilier communal est de **2.200** centimes additionnels : **malgré son augmentation depuis 2017**, seule la **Commune de Theux présente un précompte plus bas** (1.900 centimes), le reste de la microrégion variant entre **2.400 à Baelen** et **2.800 à Verviers et Malmedy**). De même, **malgré son augmentation depuis 2017**, la taxe additionnelle à l'impôt communal sur les personnes physiques est de **6,8%** : il est le plus bas de la microrégion (variant entre **7,1% à Theux** et **8,5% à Verviers et Stavelot**).

Quant aux taxes communales, en **2023**, elles sont au nombre de 15 :

- raccordement à l'égout
- entretien des égouts
- **enlèvement des versages sauvages**
- panneaux publicitaires fixes
- immeubles bâtis inoccupés ou délabrés
- délivrance de documents administratifs
- additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- additionnelle au précompte immobilier
- collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés
- distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés « toutes boîtes »
- terrains, parcs résidentiels et installations de campings
- nuitées
- secondes résidences
- inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium
- **logements loués meublés**

3.11 Primes communales

En **2023**, la commune délivre **5** primes.

- Prime de naissance
- audit logement (énergie)
- **chauffe-eau solaire**
- installation photovoltaïque
- **détecteur(s) de CO₂**

3.12 Redevances communales

En **2023**, il y a **8** redevances :

- sur les concessions et sépultures
- sur les exhumations
- relative à l'accueil extrascolaire du matin et du soir dans les écoles en période scolaire et lors des stages durant les vacances scolaires
- **relative à la procédure de changement de prénom(s)**
- pour la recherche et la délivrance de renseignements à caractères urbanistiques (certificat d'urbanisme n°1)

- pour le traitement des dossiers urbanistiques
- relative au contrôle de l'indication sur place de l'implantation de nouvelles constructions
- **sur le prêt et le placement de matériel**

3.13 Règlements communaux

En 2023, 19 règlements communaux sont aussi d'application.

- Fonctionnement du Conseil communal (4/09/2021)
- Fonctionnement des bibliothèques (26/04/2021)
- Règlement de travail applicable au personnel enseignant (26/06/2023)
- Établissement de camps de vacances sur le territoire de la commune (19/12/2022)
- Accueil Temps Libre (18/11/2019)
- Cimetières, funérailles et sépulture (22/11/2021)
- Crèche (contrats d'accueil du 20/12/2021)
- Ordonnance de Police Administrative Générale (24/01/2022)
- Statut pécuniaire, administratif, des congés... de travail du personnel communal (27/06/2022)
- Règlement de la CCATM (27/05/ 2019)
- Règlement d'administration intérieure pour membres du jury d'examen (5/09/2022)
- Règlement de la CLDR (30/05/2022)
- Règlement de la Plaine Jalhay-Sart (29/03/2021)
- Règlement du CCCA (23/10/2017)
- Règlement du PLP à Solwaster (20/01/2020)
- Montant du jeton de présence des conseillers (27/05/2013)
- Règlement complémentaire de circulation (26/06/2023)
- Précompte immobilier, impôt des personnes physiques et déchets (23/10/2023)
- Règlements des redevances suivantes :
 - Accueil extrascolaire et durant les stages (18/11/2019)
 - Changement de prénom (18/11/2019)
 - Concessions et sépultures (22/11/2021)
 - Implantations des constructions (18/11/2019)
 - Prêt de matériel (28/11/2022)
 - Renseignements urbanistiques (18/11/2019)
 - Traitements dossiers urbanistiques (26/10/2022)

3.14 Budget communal

ANNEXE 3.0 : Détails initiaux du chapitre

3.14.1 Recettes

Sur base du budget ordinaire **2022** (qui permet le fonctionnement de la commune), les recettes s'élèvent à **12.155.884,18€**. Les principales recettes sont :

- les impôts et les redevances qui représentent **près de la moitié des recettes (proportion en diminution par rapport à 2017)**. La taxe additionnelle sur les personnes physiques représente un peu moins de la moitié de ces impôts ;
- le fonds des communes qui représente 13% ;
- l'administration générale qui représente plus de 10% grâce aux subsides Pollec et APE (proportion en forte augmentation par rapport à 2017).
- l'agriculture a presque diminué de moitié (par rapport à 2017) et représente moins de 6% : la vente des bois alimente un peu plus des 3/4 de ces recettes.

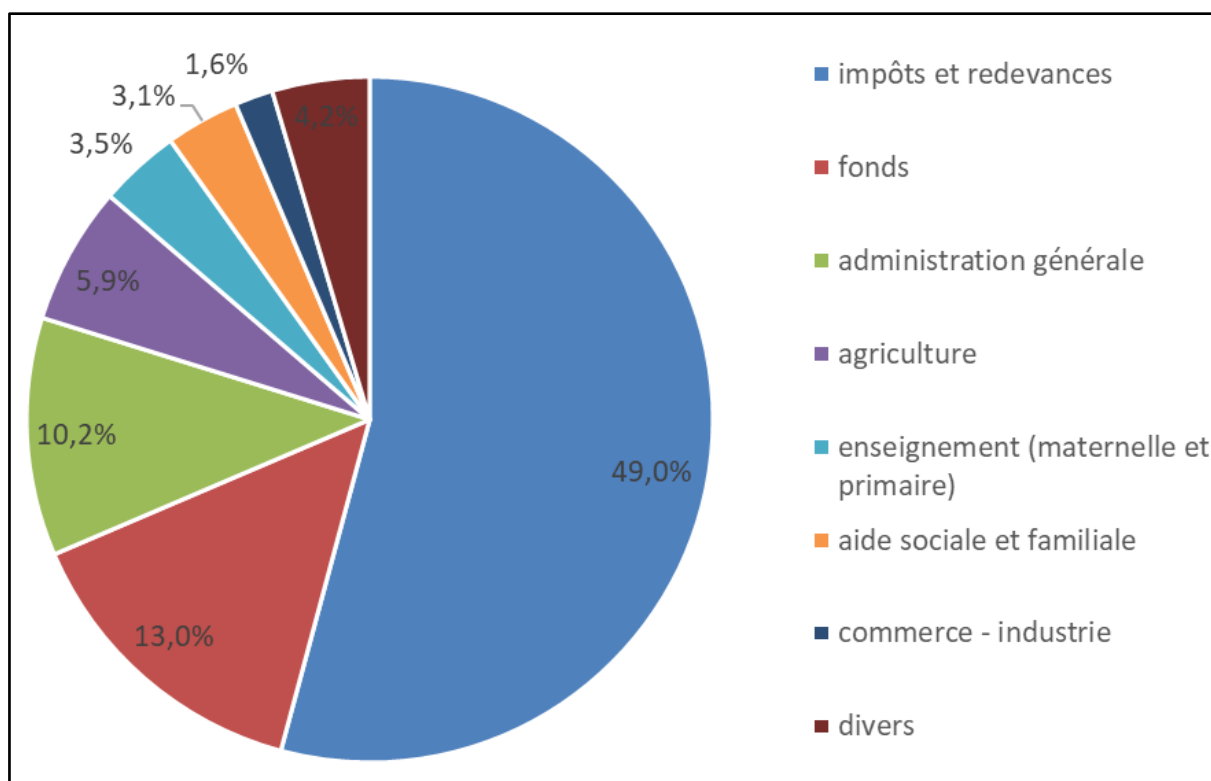


Figure 3.5 Principales recettes de la commune (source : administration communale, février 2023)

Les recettes ordinaires augmentent depuis 2015 mais restent les plus faibles par rapport aux communes voisines, provinciale et wallonnes. Elles s'élèvent à 1308,8€/jalhaytois en 2020³.

³ Iweps et profil Belfius, 2023

		en €	% par rapport aux recettes totales	
Recettes totales en 2022		12.155.884,18		
dont	exercices antérieurs	1.160.944,29		
impôts et redevances		5.956.551,83	49,0%	représentés par
dont	taxe additionnelle sur les personnes physiques	2.755.558,18	22,7%	46,3%
	précompte immobilier communal	2.215.474,79	18,2%	37,2%
	taxe sur les déchets	569.706,00	4,7%	9,6%
fonds		1.582.766,26	13,0%	représentés par
dont	fonds des communes	1.537.916,05	12,7%	97,2%
administration générale		1.234.600,06	10,2%	représentés par
dont	Pollec et APE	1.154.603,02	9,5%	93,5%
	travailleurs transfrontaliers	79.897,04	0,7%	6,5%
agriculture		715.455,52	5,9%	représentés par
dont	coupes ordinaires de bois	550.000,00	4,5%	76,9%
	location de chasse	122.834,50	1,0%	17,2%
enseignement (maternelle et primaire)		421.093,84	3,5%	représentés par
dont	transfert	355.000,00	2,9%	84,3%
aide sociale et familiale		381.320,00	3,1%	représentés par
dont	intervention ONE (personnel)	170.000,00	1,4%	44,6%
	contributions parentales	110.000,00	0,9%	28,8%
	intervention fédérale (accueil demandeurs d'asile)	86.000,00	0,7%	22,6%
commerce - industrie		198.384,20	1,6%	
divers		504.768,18	4,2%	

Tableau 3.5 Principales recettes de la commune (source : administration communale, février 2023)

3.14.2 Dépenses

Sur base du budget ordinaire, les dépenses s'élèvent à **11.535.548,83€**. Les principales dépenses sont par poste :

- le coût de l'administration générale (**proportion en diminution**), soit plus de **20%** ; puis l'entretien des voiries (**proportion en diminution**), soit plus de **16%** ; les missions de sécurité et d'assistance sociale (**11%**) et l'enseignement fondamental (plus de **9%**).
- On peut noter que la sylviculture ne représente qu'une faible part des dépenses (**1%**) au regard des recettes qu'elle alimente (**4,5%**) mais suite à la crise des scolytes, cette ressource a diminué de moitié (depuis 2017).

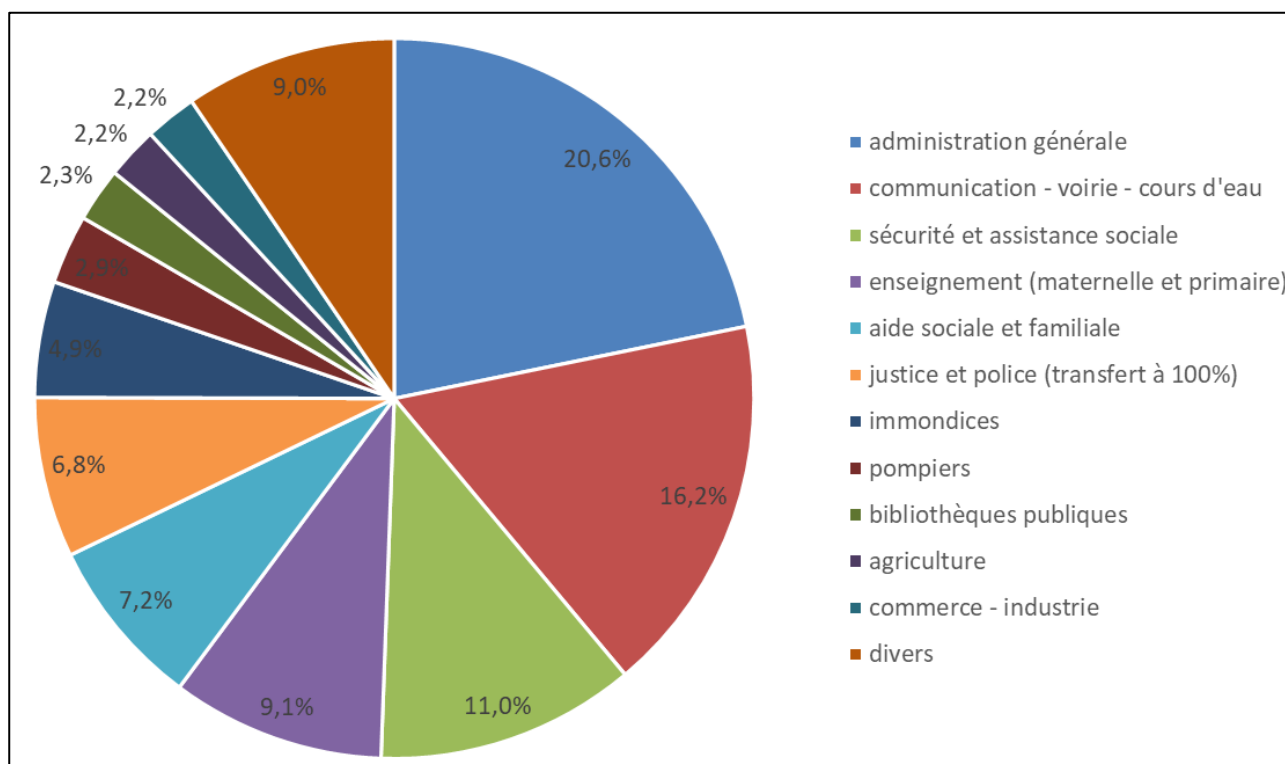


Figure 3.6 Principales dépenses de la commune (source : administration communale, février 2023)

Les dépenses ordinaires augmentent depuis 2015 mais restent les plus faibles par rapport aux communes voisines, provinciale et wallonnes. Elles s'élèvent à 1220,4€/jalahaytois en 2021⁴. Les dépenses de personnel représentent 51%⁵ des dépenses ce qui est proportionnellement plus important que dans toutes les autres entités. Les dépenses de transfert (vers les zones de police et de secours ainsi que vers le CPAS) représentent 26% et augmentent, celles de fonctionnement sont relativement stables : 17% et enfin celles de la dette : 7%.

⁴ Iweps 2023

⁵ profil Belfius, 2023

		en €	% par rapport aux dépenses totales	
Dépenses totales en 2022		11.535.548,83		
dont	prélèvements	600.000,00		
	exercices antérieurs	42.605,80		
administration générale		2.372.812,20	20,6%	représentés par
dont	dépense pour le personnel	1.882.273,26	16,3%	79,3%
communication - voirie - cours d'eau		1.865.122,25	16,2%	représentés par
dont	dépense pour le personnel	1.136.190,48	9,8%	60,9%
sécurité et assistance sociale		1.272.330,20	11,0%	représentés par
dont	transfert Couverture des frais de fonctionnement du CPAS	905.544,14	7,9%	71,2%
	dépense pour le personnel	325.451,23	2,8%	25,6%
enseignement (maternelle et primaire)		1.046.336,68	9,1%	représentés par
dont	dépense pour le personnel	538.739,17	4,7%	51,5%
	fonctionnement	314.470,00	2,7%	30,1%
aide sociale et familiale		833.417,00	7,2%	représentés par
dont	dépense pour le personnel	685.704,39	5,9%	82,3%
justice et police (transfert à 100%)		784.958,66	6,8%	
immondices		567.566,00	4,9%	représentés par
dont	cotisation Intradel	496.382,00	4,3%	87,5%
pompiers		338.894,44	2,9%	représentés par
dont	dotation à la zone de secours	310.019,44	2,7%	91,5%
bibliothèques publiques		264.732,53	2,3%	représentés par
dont	dépense pour le personnel	208.832,53	1,8%	78,9%
agriculture		255.000,55	2,2%	représentés par
dont	dont travaux forestiers et entretien voiries forestières	110.000,00	1,0%	43,1%
commerce - industrie		253.673,73	2,2%	
divers		1.038.098,79	9,0%	

Tableau 3.6 Principales dépenses de la commune en 2022 (source : administration communale, février 2023)

3.14.3 Dettes

La dette globale est de 714,9€/jalhaytois en 2021 et est en augmentation depuis 2013. Néanmoins, la dette reste inférieure à celle de toutes les communes voisines et seules 34 communes wallonnes (sur 259) ont une dette globale plus faible. La dette reste environ 2 fois inférieure à la moyenne wallonne.

3.14.4 Pouvoir d'emprunt

La référence pour le montant d'emprunt par habitant est de **200€ en 2022, 240€ pour 2023 et 260€ pour 2024.**

3.15 Propriétés communales

La Commune de Jalhay possède **1.955ha** en propriété⁶ Le détail de la matrice cadastrale indique que ces parcelles sont principalement cadastrées comme bois (85%), puis comme pâtures (7%), fagnes (3%) ; les 4% restants sont quasi exclusivement des terres non bâties

La commune est propriétaire de bâtiments qui correspondent aux bâtiments scolaires, aux 2 crèches, aux églises et presbytères, aux cimetières, à des logements sociaux, aux bibliothèques, à la maison communale, à l'atelier communale, à l'atelier rural et à des locaux divers.

3.16 Information sur le territoire communal

La presse locale est représentée par les éditions suivantes.

- La Meuse **Sudinfo** Verviers et Liège
- L'Avenir Verviers et Liège
- Agence Verviers Presse
- Télépro
- La Libre Belgique Liège
- Vlan - La Quinzaine -7 dimanche
- Liège – Der Wochenspiegel
- La Dernière Heure Liège
- Le Jour Verviers
- Grenz Echo
- Le Soir
- Le Vif l'express
- Métrotime
- Passe Partout

La radio locale est représentée par :

- 48FM
- Bel RTL
- City FM Radio
- Equinoxe FM
- Panach FM
- RTBF
- Vivacité Liège Matin, Vivacité Verviers, Vivacité Liège
- Radio Contact Liège
- BRF

Les télévisions locales sont :

- Cityliège Télévision

⁶ Administration communale, **novembre 2023**

- RTBF Liège
- **VEDIA** est la télévision locale de l'arrondissement de Verviers

3.17 Vecteurs d'information communaux

- Le service protocole et communication

Une personne est affectée à la communication avec la population.

Ce service permet d'obtenir un rendez-vous avec le Bourgmestre, les Echevins ; de collaborer avec les associations qui réalisent des manifestations dans la commune (entre autres : création d'affiches, de folders, d'invitations) ; toute insertion dans l'agenda ou pour toute suggestion ayant trait à l'information en général et au site internet en particulier.

- Le bulletin communal

Le bulletin communal est édité 2 fois par an depuis mars 2013. Entièrement en couleur, le contenu est développé et centré sur les activités propres à la commune et du CPAS. On y trouve des informations sur l'évolution de la réglementation, des grands dossiers communaux et des informations utiles aux citoyens.

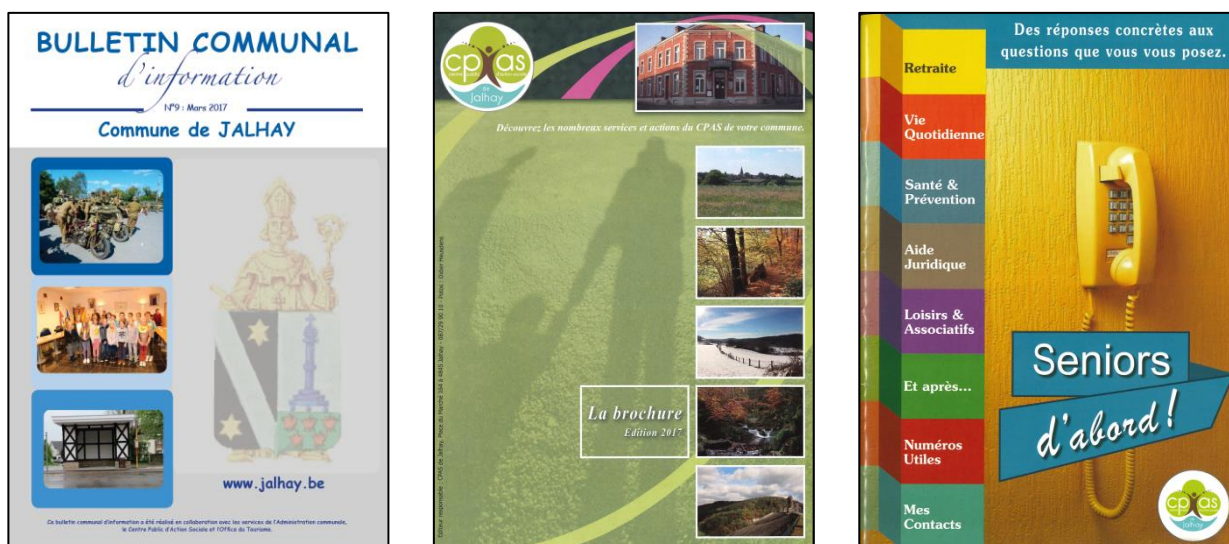


Figure 3.7 Différents documents de communication (source : administration communale, juillet 2017)

- Les brochures du CPAS et le référentiel Seniors

Le CPAS développe une communication spécifique envers la population qui peut bénéficier de ses services.

- L'accueil de l'administration communale

L'accueil est réalisé au niveau du guichet population de l'administration communale.

- Les médias liés à internet

La commune présente un site internet communal (jalhay.be) **renouvelé pendant l'ODR**. Il n'y a aucune publicité commerciale sur ce site et les actualités, activités et événements, ainsi que des modifications ponctuelles liées aux services communaux, sont mis à jour quotidiennement.

Notons également qu'une newsletter, un site Facebook **et une chaîne Youtube** sont des outils utilisés pour diversifier la communication à la population.

- Les « toutes-boîtes »

Les services peuvent diffuser des « toutes-boîtes » ciblées (disponibles au service communication) et l'office du tourisme Jalhay Sart fait de même en ce qui concerne les activités qu'il doit promouvoir.

3.18 Relations transcommunales

La Commune de Jalhay fait partie de différentes structures transcommunales telles :

- le Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel (Cf. chapitre 5.1.3)
- le Contrat de Rivière Vesdre (Cf. chapitre 5.1.4)
- la Maison du Tourisme Spa – Hautes Fagnes - Ardennes (Cf. chapitre 10.4.1)
- Aqualis (Cf. Chapitre 10.4.1)
- l'asbl de gestion du complexe touristique de la Gileppe et environs (Cf. chapitre 10.4.1)
- le centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont (Cf. chapitre 12.2.4)
- les centrales de marché avec la Province de Liège et la Région wallonne
- les intercommunales (réseaux de distribution, SPI pour l'économie...)
- la Conférence des Bourgmestres de la Province
- les intercommunales dans les domaines sociaux et de santé (Centre d'accueil "Les Heures Claires", Logivesdre, Services d'aides aux Familles et aux Personnes Agées...)

3.18.1 Groupe d'Action Local (GAL) « Terre de Hoëgne »

Cette asbl avec la Commune de Theux a existé entre 2003 et 2008 grâce au programme européen Leader +. Son objectif principal était l'amélioration des relations entre les ruraux et les néo ruraux. En 2010, ce projet s'est achevé.

3.18.2 Euro Liège Métropole asbl



Cette association supra communale reposait sur une Assemblée générale dont étaient membres les Bourgmestres des 84 communes du territoire provincial ainsi que 6 représentants provinciaux.

L'asbl était composée de 5 structures : 4 conférences des Bourgmestres et la Province de Liège. **Elle a été dissoute en 2022.**

En 1994, les premières instances supra communales ont été créées. En 2011, ce fût la Coordination Provinciale des Pouvoirs Locaux qui devint en 2014 « Liège Europe Métropole ». En 2015, la réalisation d'un Schéma Provinciale de Développement Territorial et Plan Provincial de Mobilité est lancée. Le diagnostic réalisé en première phase d'étude a mis en lumière douze enjeux à relever pour accroître la qualité de vie et l'attractivité du territoire à l'horizon 2040. En 2016, 5 thématiques majeures ont été reconnues par l'ensemble des Conseils communaux de la Province. Il s'agit de :

- Axe 1 : la transition écologique et énergétique
- Axe 2 : l'urbanisme bas-carbone
- Axe 3 : le développement économique
- Axe 4 : la mobilité durable

- Axe 5 : l'offre touristique

Le territoire provincial a ensuite été divisé en 7 territoires de projets homogènes afin d'affiner les thématiques. La commune de Jalhay fait partie du territoire « Ardenne ».

- Axe 1 : Un éco-territoire modèle, une agriculture locale diversifiée organisée en circuits courts et un développement maîtrisé pour un territoire à haute valeur écologique
- Axe 2 : Un développement de l'habitat centré sur les villages
- Axe 3 : L'Ardenne développe les filières éco-matériaux et devient un territoire d'excellence pour les métiers du bois
- Axe 4 : Des initiatives de mobilités rurales alternatives se renforcent
- Axe 5 : Des lacs et des rivières intégrés dans l'offre de découvertes ardennaises, des circuits et boucles cyclables qui donnent à voir tout le territoire et une coopération renforcée entre les villes patrimoniales de Spa, Stavelot et Malmedy.

Chacun de ces axes a fait l'objet d'un Master plan qui forme un projet de territoire révélant les facteurs d'attractivité mais aussi le potentiel de régénération, les spécificités et initiatives des territoires qui composent la Province de Liège.

Enfin, 7 "chantiers provinciaux" ont été identifiés pour lesquels la Province assurera un rôle de facilitateur, de mise en réseaux des acteurs concernés et d'accompagnement selon les spécificités locales. Il s'agit de :

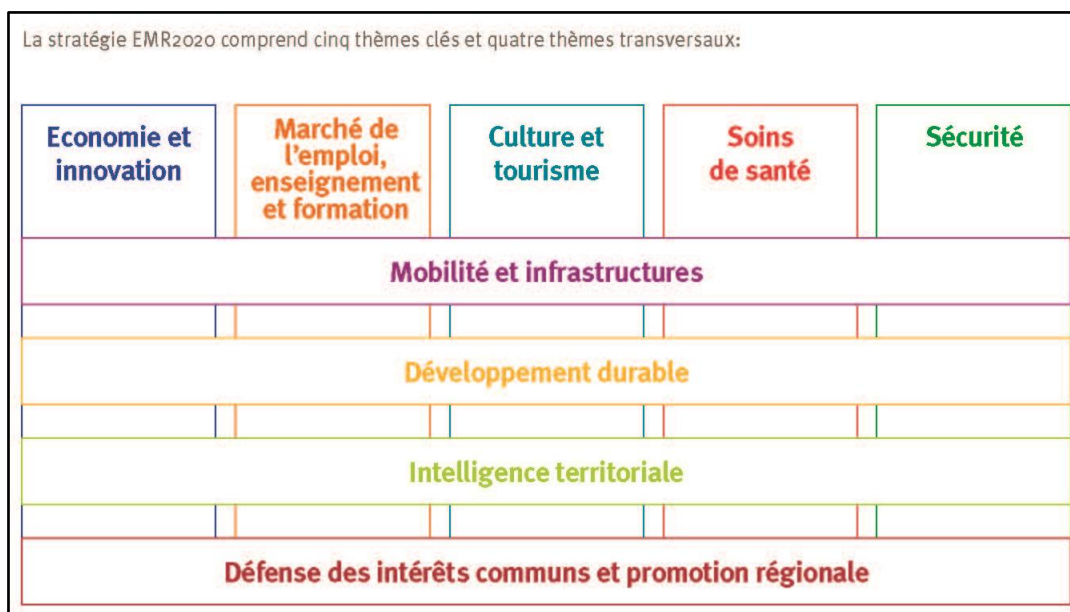
- un projet alimentaire de territoire au service d'une agriculture diversifiée
- l'eau : une thématique d'excellence et un enjeu d'image pour la province
- la création d'un observatoire de l'habitat : un outil de connaissance et de soutien à l'innovation en matière d'urbanisme et d'habitat
- un plan de développement du numérique au service de tous
- le soutien aux initiatives de mobilité alternatives
- la coordination de la mobilité en Province de Liège
- une stratégie de vélotourisme de portée eurorégionale

3.18.3 Relations transfrontalières

Il n'y a pas de partenariats particuliers avec les communes hollandaises ou allemandes mais de par sa position géographique, la Commune de Jalhay appartient à plusieurs structures transfrontalières.



Créée en 1976 au Pays-Bas, le bureau de l'Euregio Meuse-Rhin se situe à Eupen depuis 2007. Fin 2017, cette organisation décide de devenir un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ce qui est effectif depuis le 1/04/2019. La possibilité d'accueillir de nouveaux partenaires est également convenue. Il y a une dizaine d'années la stratégie suivante a été élaborée.



Le Parc des Trois Pays est un accord de coopération transfrontalier conclu entre les autorités chargées de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement et de la nature dans l'Euregio Meuse-Rhin. Fondé en 2001 dans le cadre d'un projet Interreg, le partenariat repose aujourd'hui sur un accord de coopération conclu entre les différents partenaires pour la période 2016-2019. Le Parc des Trois Pays est une plateforme unique de coopération transfrontalière entre la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas (et leurs différentes régions concernées).

L'objectif est de préserver, améliorer et renforcer les espaces ouverts, en relation constante avec les régions urbaines avoisinantes. Le but poursuivi par le Parc des Trois Pays est de permettre aux générations à venir de pouvoir profiter de l'espace vert au cœur de l'Euregio Meuse-Rhin. En 2003, le 1^{er} plan de développement du Parc des trois Pays a été réalisé, comprenant des directives afin d'assurer un futur durable. Aujourd'hui, le plan stratégique s'articule autour de la thématique transversale du paysage et des infrastructures vertes : « créer des liens culturels et écologiques ». 3 axes viennent la compléter :

- Relations urbain-rural / agriculture / énergie : « viser une production durable de qualité et intégrer des énergies renouvelables dans le paysage »
- Relations urbain-rural / culture / détente : « des paysages attrayants en tant qu'atout économique »
- Relations urbain-rural / urbanisation / infrastructures : « préserver l'espace ouvert et développer la qualité de l'urbanisation »

3.18.4 Jumelage avec Nolay

Début novembre 1997, 50 personnes dont de nombreux représentants des associations jalhaytoises se rendaient à Nolay afin d'entériner le projet de jumelage par la signature d'une charte.

En mai 1998, les Français nous rendaient visite (40 personnes) en compagnie de jeunes footballeurs pour un match amical. Au cours de la cérémonie protocolaire eut lieu la signature de confirmation de la charte qui unit nos deux localités et la plantation d'un noyer à Jalhay car, étymologiquement parlant, Nolay tire son nom d'une région plantée de noyers. Nolay est située en Côte d'Or à environ 20 km de Beaune. C'est

une petite ville typique des « Hautes Côtes » bâtie dans un cadre agréable et pittoresque, blottie au creux d'un vallon exposé au sud entouré d'un cercle de collines ($\pm 400\text{m}$) et baignée par la rivière La Cozanne.

Le jumelage communal, composé des représentants du conseil communal, organise diverses activités. Environ tous les 2 ans, une délégation des deux entités se rencontre soit à Jalhay soit à Nolay dans une ambiance conviviale.

La Ville de Nolay a contribué à la restauration d'une passerelle sur la Statte détruite par les inondations de 2021 avec un don de 3.000€. Cette passerelle a été baptisé « Pont Nolay ».

3.19 Communes proches ayant un PCDR approuvé par le Gouvernement

En s'associant avec une ou plusieurs communes voisines, la commune pourrait bénéficier de subventions « dont le taux peut atteindre maximum 90% de l'assiette » pour ses projets (Art 16 du Décret du 11/04/2014).

Pour rappel, le paragraphe 4 de l'article 3 de ce même Décret indique :

« Un projet [...] réalisé par au moins 2 communes en association disposant d'un PCDR en cours de validité, peut faire l'objet d'une subvention, pour autant qu'il respecte la stratégie de développement définie dans le PCDR des communes concernées. [...] le projet est repris explicitement dans au moins 1 des PCDR concernés. »

Commune voisine	Date d'approbation du PCDR	Durée de validité du PCDR	Etat actuel
Verviers	Néant		
Limbours			En cours d'élaboration
Baelen			En cours d'élaboration
Waimes	2014	10 ans	En cours de validité jusqu'en 2024
Malmedy	2019	10 ans	En cours de validité jusqu'en 2029
Stavelot			En cours d'élaboration
Spa	Néant		
Theux	2006	10 ans	Terminé

Tableau 3.7 PCDR des communes voisines (source : JML, 2022)

4. Analyse des principales caractéristiques des milieux physiques et naturels et du paysage

4.1 Sol, sous-sol et eaux souterraines

4.1.1 Contexte topographique

La Commune de Jalhay se situe dans la zone agro géographique de la Haute Ardenne, au niveau du plateau des Hautes-Fagnes, en particulier de la Baraque Michel, dans sa partie est. La partie est présente donc un relief de plateau, très peu pentu, entaillé à sa périphérie ouest par les vallées de la Hoëgne et de la Gileppe. La partie ouest présente donc un relief plus accidenté. Le réseau hydrographique dense de la commune a, par son action érosive, incisé le relief. Des zones à fortes pentes se rencontrent donc dans les vallées principales et affluentes. Cependant, aucune zone à risques d'éboulement n'est répertoriée sur la commune.

L'altitude moyenne dans la commune est comprise entre environ 200 et 700 mètres. Elle se situe à proximité du point culminant de la Belgique (Signal de Botrange à 694m). Elle atteint 675 mètres à la Baraque Michel (point culminant) ; l'ancienne gare de Sart se trouve à 447 mètres, l'église de Jalhay : à 380 mètres, celle de Sart à 373 mètres. Un des points le plus bas se situe au niveau de la Hoëgne et du Pont de Polleur (environ 220 mètres).

Les altitudes de la commune sont présentées sur la figure suivante : en vert les altitudes les plus basses (250m) et en marron les plus hautes (675m).

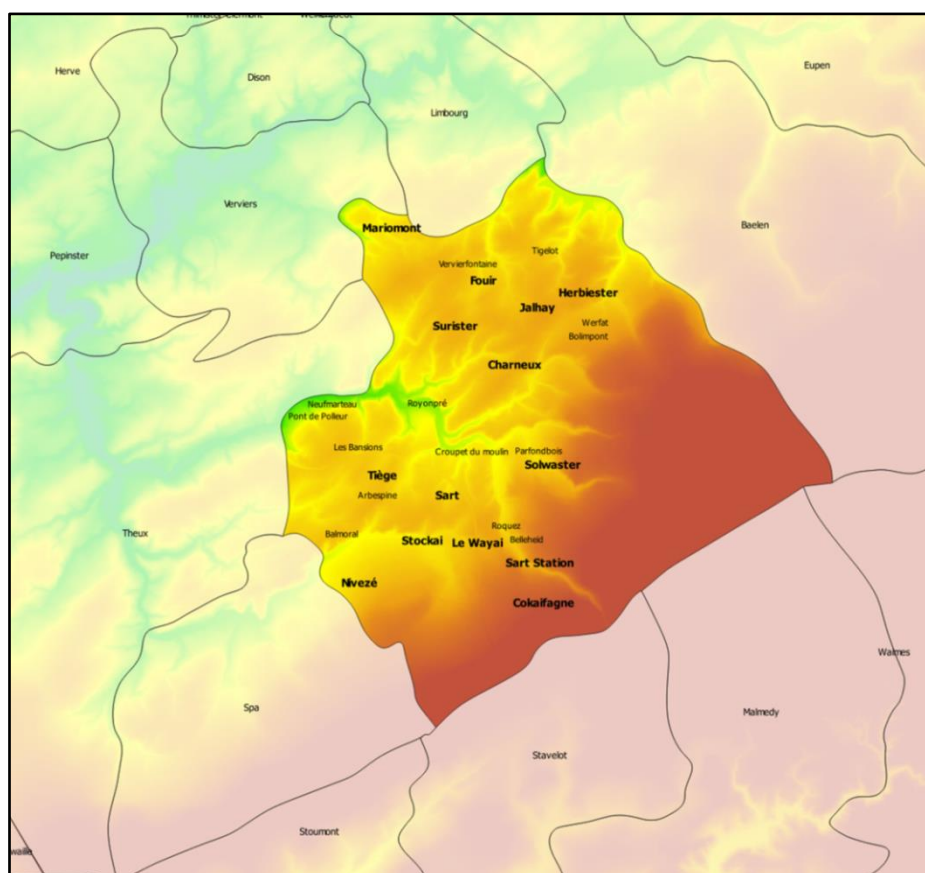


Figure 4.1 Altitudes de la Commune de Jalhay (source : JML, 2017)

4.1.2 Géologie



Figure 4.2 Rocher de Bilisse (source : ©Victoria Vandeberg)

La région appartient au massif schisteux rhénan. Sa géologie a enregistré les grands événements ayant affecté le sous-sol de la Wallonie. Une des curiosités géologiques du territoire est le Rocher de Bilisse, affleurement rocheux de quartzite près de Solwaster.

ANNEXE 4.0 : Détails initiaux du chapitre

4.1.3 Pédologie et aptitude des sols

ANNEXE 4.0 : Détails initiaux du chapitre

Les principaux sols rencontrés sur le territoire communal sont limoneux, tourbeux et alluvionnaires ce qui engendre des aptitudes très variées pour l'agriculture et la sylviculture.

4.1.4 Hydrogéologie

4.1.4.1 Qualité des masses d'eau souterraines

La principale formation aquifère est le massif schisto-gréseux du Dévonien (Primaire). La commune s'étend au niveau de la masse d'eau souterraine supérieure RWM100 « Grès et schistes du massif ardennais de la Lesse, de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève » excepté la limite nord de Mariomont concernée par le massif calcaire du primaire du bassin de la Vesdre (RWM142). La RWM100 est située à l'est du bassin hydrographique de la Meuse. La commune se situe au nord de cette masse d'eau.

Masse d'eau	État chimique	État quantitatif	État global	Paramètres déclassants
RWM100	Bon	Bon	Bon	Aucun

Tableau 4.1 État des masses d'eau souterraines RWM100 (source : SPW, 2016)

4.1.4.2 Captages

49 prises d'eau souterraine sont recensées dans la commune. L'eau puisée est destinée aux activités agricoles, à la distribution publique d'eau ou à l'usage par des particuliers.

Sur ces 49 captages en activité, 4 sont destinés à la distribution publique d'eau. Deux d'entre eux sont gérés par la Société Wallonne Des Eaux et deux sont destinés à l'embouteillage d'eau minérale naturelle par Spa Monopole. La source Marie-Henriette et la source Wellington, à l'ouest de Nivezé, sont les 2 sources des eaux de Spa situées sur le territoire communal, elles bénéficient d'un arrêté de protection (13/12/2001) qui englobe la surface communale située au sud de l'autoroute.

Plus de la moitié des captages (28) sont utilisés par les activités agricoles.

4.1.4.3 Zone de protection des captages

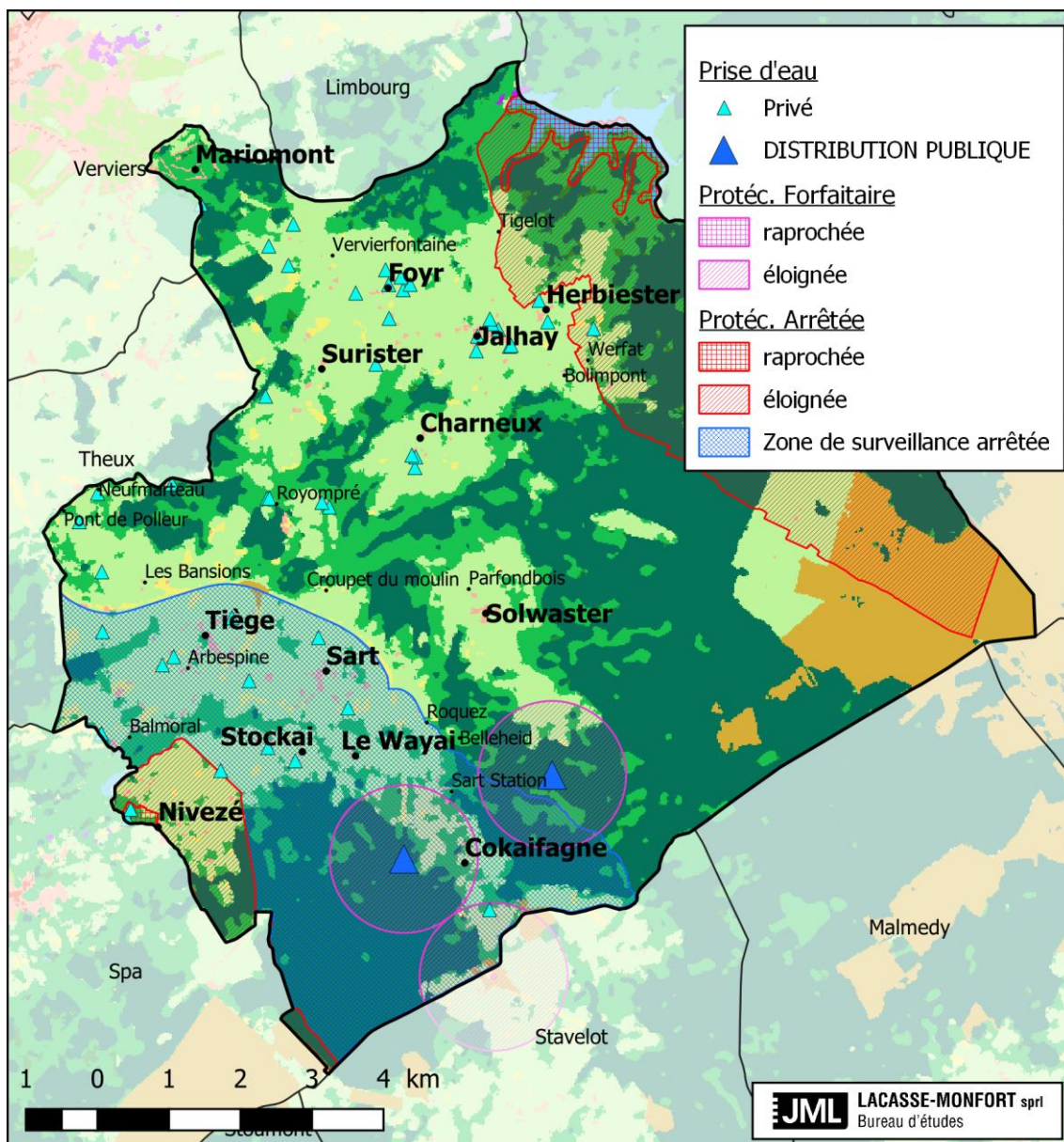


Figure 4.3 Localisation des captages et de leurs zones de protection (source : WalOnMap, 2023)

Les 2 captages « distribution publique » appartiennent à la SWDE. Ils sont protégés par 2 zones de prévention forfaitaire rapprochée et éloignée. Une partie d'une zone de prévention forfaitaire éloignée est également présente sur le territoire communal. **3 zones de prévention arrêtée rapprochée, 2 zones de prévention arrêtée éloignée et 1 zone de surveillance arrêtée** protègent le sud-ouest de la commune où se trouvent les sources des eaux de Spa ainsi que le nord-est de la commune en lien avec le barrage de la Gileppe. Des zones de protection protègent donc les 4 captages d'eau souterraine ainsi que l'eau du barrage de la Gileppe destinés à la consommation humaine.

4.1.5 Risques naturels et anthropiques

ANNEXE 4.0 : Détails initiaux du chapitre

Bien qu'appartenant à la zone de sismicité la plus élevée de Belgique, le risque sismique est peu élevé.

Il n'y a pas d'autres risque naturel, notamment karstique.

Il n'y a pas de pollution particulière, notamment au niveau des sols, ni de nuisances spécifiques liées aux activités humaines.

4.2 Hydrographie

4.2.1 Réseau hydrographique

4.2.1.1 Cours d'eau

La Commune de Jalhay se situe entièrement dans le district hydrographique international de la Meuse et dans le sous bassin hydrographique de la Vesdre qui se situe à l'est de la Belgique et couvre une superficie de 703,1 km². Au nord, la commune s'étend sur le sous-bassin versant de la Vesdre, au centre sur celui de la Hoëgne et au sud, sur celui du Wayai.

Le réseau hydrographique est très dense et dépasse les 200km.

Les deux affluents les plus importants de la Vesdre sont :

- la Hoëgne (avec ses affluents principaux : la Statte, la Sawe et le Wayai) ;
- la Gileppe qui forme sur une grande longueur de son cours la limite avec la Commune de Baelen.

Toutes deux prennent leur source sur le Haut-Plateau des Fagnes.

Nom du cours d'eau*	Longueur (m)	Nom du cours d'eau*	Longueur (m)
Hoëgne	15.496	Loubas	1.637
Gileppe	7.494	Susus	1.556
Wayai	7.484	Fontaine de Liège	1.297
Statte	6.352	Bolimpont	1.282
Dison	6.228	Renieru	1.248
Sawe	4.542	Charneux	1.238
Botne	2.810	Clusins	1.083
Soyeuruy	2.524	Fouir	1.081
Borchene	2.474	Chawion	1.032
Passage	2.344	Cokinrui	1.011
Hayeres	2.292	Helevy	870
Maloupont	2.084	Lientree	704
Cossart	2.045	Pres coppas	427
Roche Picot	1.936	Grosses haies	421
place et trou	1.886	Morette	336
Paires	1.840	Sarpay	213
Waronneux	1.707	Moulin	4
		sans nom	141.973

Tableau 4.2 Longueur des principaux cours d'eau (source : WalOnMap*, 2008)

La Gileppe a comme objectif de qualité une eau « potabilisable et naturelle ».

La Hoëgne comme la Gileppe s'encaissent fortement dès qu'elles quittent le plateau pour se transformer en torrent à débit variable.

La carte du réseau hydrographique est présentée au chapitre 2.4.

4.2.1.2 Plans d'eau

La commune compte de nombreux plans d'eau dont le principal est le lac de la Gileppe ; on peut également citer le lac de Warfaaz et la pêcherie du Foyeuru. Aucun de ces plans d'eau n'est destiné à la baignade.

Une seule zone de baignade est reconnue par l'AGW du 24/07/2003 et du 14/08/2008 : celle de Royompré sur la Hoëgne mais la baignade y est interdite de manière permanente par l'Arrêté ministériel du 7/07/2015 en raison d'une qualité insuffisante de l'eau pendant plus de 5 années consécutives. Dans sa zone amont, certaines mesures de protection sont imposées, comme la clôture des parcelles agricoles, l'interdiction de l'accès au bétail au cours d'eau et l'installation de systèmes d'épuration individuelle équipés d'un module de désinfection agréée.

L'objectif principal du barrage de la Gileppe est donc de constituer des réserves d'eau destinées à l'alimentation de la population et aux besoins de l'industrie. Il est équipé d'une station de traitement de l'eau gérée par la SWDE à Stembert (Ville de Verviers). La superficie maximale du lac est de 130 ha. D'un point de vue géologique, la cuvette est considérée comme imperméable. Afin d'éviter toute pollution de l'eau, la pêche et la baignade sont interdites le long des berges du lac. Un réseau de fossés de protection a été érigé afin de protéger le lac contre la pollution en provenance du village de Jalhay – Herbiester.

4.2.2 Qualité des eaux de surface

La commune est située sur 10 masses d'eau de surface.

ANNEXE 4.1 : Description et qualité des eaux de surface (source : SPW DGARNE, fiche de caractérisation de la masse d'eau, 2016)

Les masses d'eau de surface présentent :

- un état écologique bon pour la moitié d'entre elles et moyen voire médiocre (avec des teneurs en phosphore, azote ammoniacale, matières en suspension et micro-organismes déclassants) pour l'autre moitié.
- un état physico-chimique bon, voire très bon pour 7 d'entre elles et bon à moyen pour les 3 dernières.
- un état chimique mauvais du fait de la présence de mercure (biote) et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans toutes les masses d'eau.

Le mercure présent dans les êtres vivants et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (2 éléments faisant partie des substances Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques (PBT) ou substances ubiquistes) sont présents à grande échelle dans les eaux de surface de l'Union européenne. Il s'agit de polluants historiques dont l'utilisation a été interdite ou restreinte au transport atmosphérique transfrontalier (des pollutions de combustion). Elles sont donc très stables et susceptibles d'être détectées pendant plusieurs décennies dans l'environnement aquatique, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale applicables mêmes si des dispositions rigoureuses ont déjà été prises. Cette pollution n'est pas spécifique à la commune de Jalhay car elle est vraisemblablement due à une pollution atmosphérique.

4.2.3 Risques d'inondation

La cartographie de l'aléa d'inondation sur la commune montre qu'il est généralement défini comme :

- faible au niveau des sources, des plus petits cours d'eau et autour des zones d'aléa moyen
- moyen au niveau de la plupart des cours d'eau, parfois étendu comme au niveau du Wayai
- élevé le long de la Hoëgne aux alentours de Royompré et Neufmarteau vers Polleur.

Ces zones d'aléa d'inondation touchent ponctuellement des zones déjà urbanisées ou urbanisables. Cependant, de manière générale, peu de maisons existent dans ces zones, encore moins dans les zones où l'aléa est considéré comme élevé. La seule zone de risques connue est Neufmarteau.

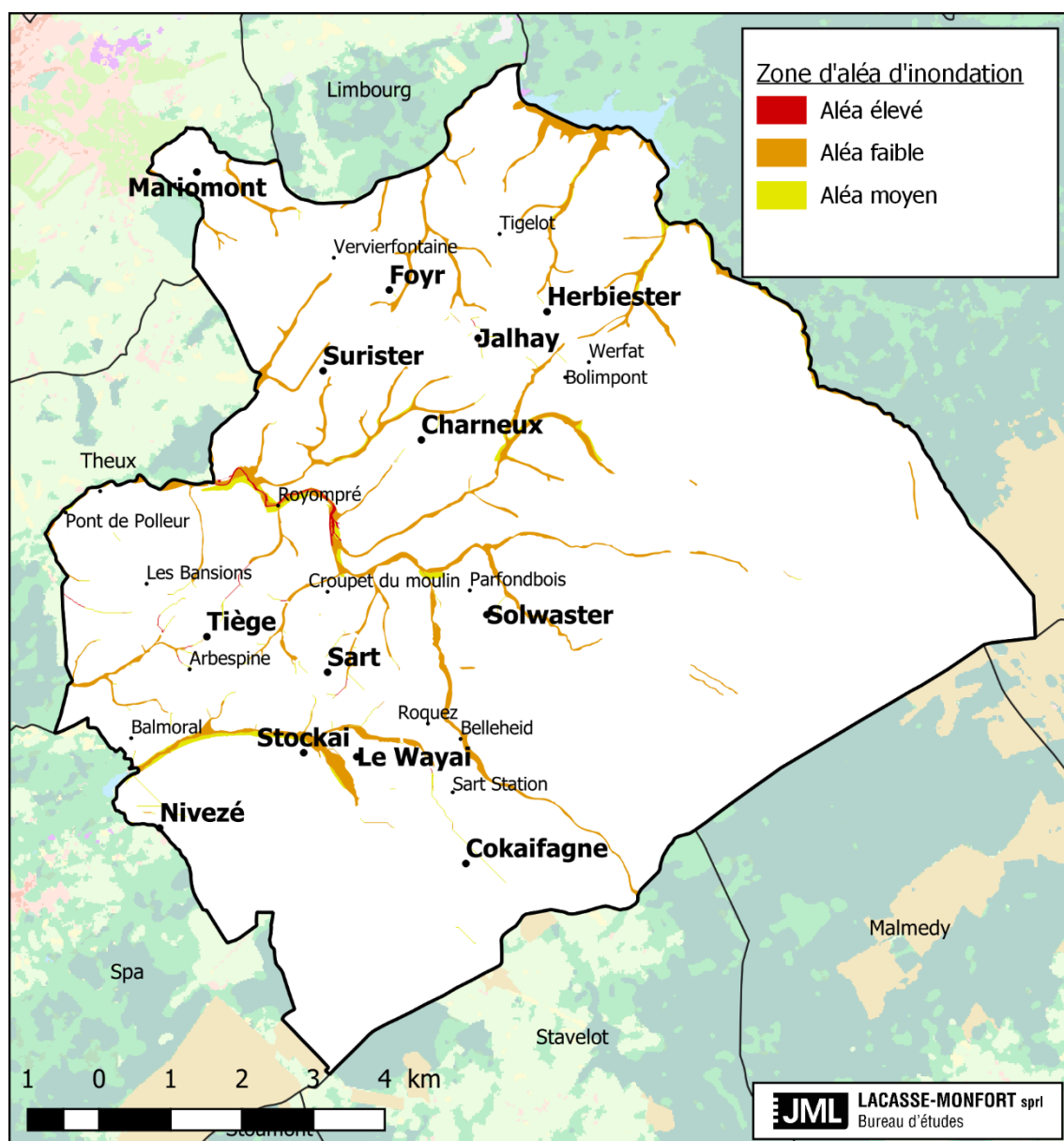


Figure 4.4 Localisation des zones soumises à aléa d'inondation (source : JML, 2017)

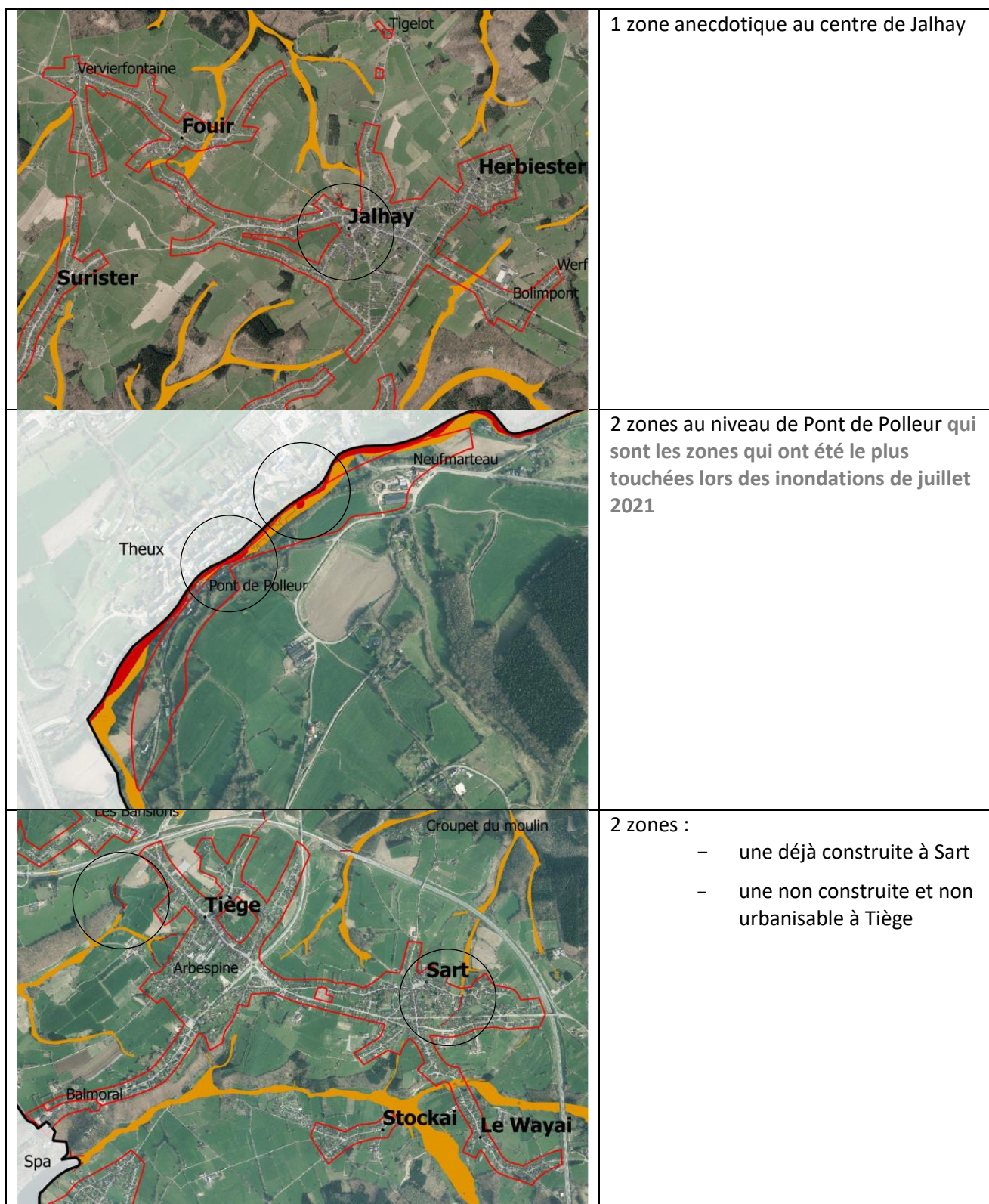


Figure 4.5 Localisation des zones urbanisées soumises à un aléa d'inondation élevé (source : JML, 2017)

Suite à des inondations ayant touché Nivezé en juin 2018 (reconnues comme calamité naturelle), une étude hydrologique et des travaux ont été effectués.

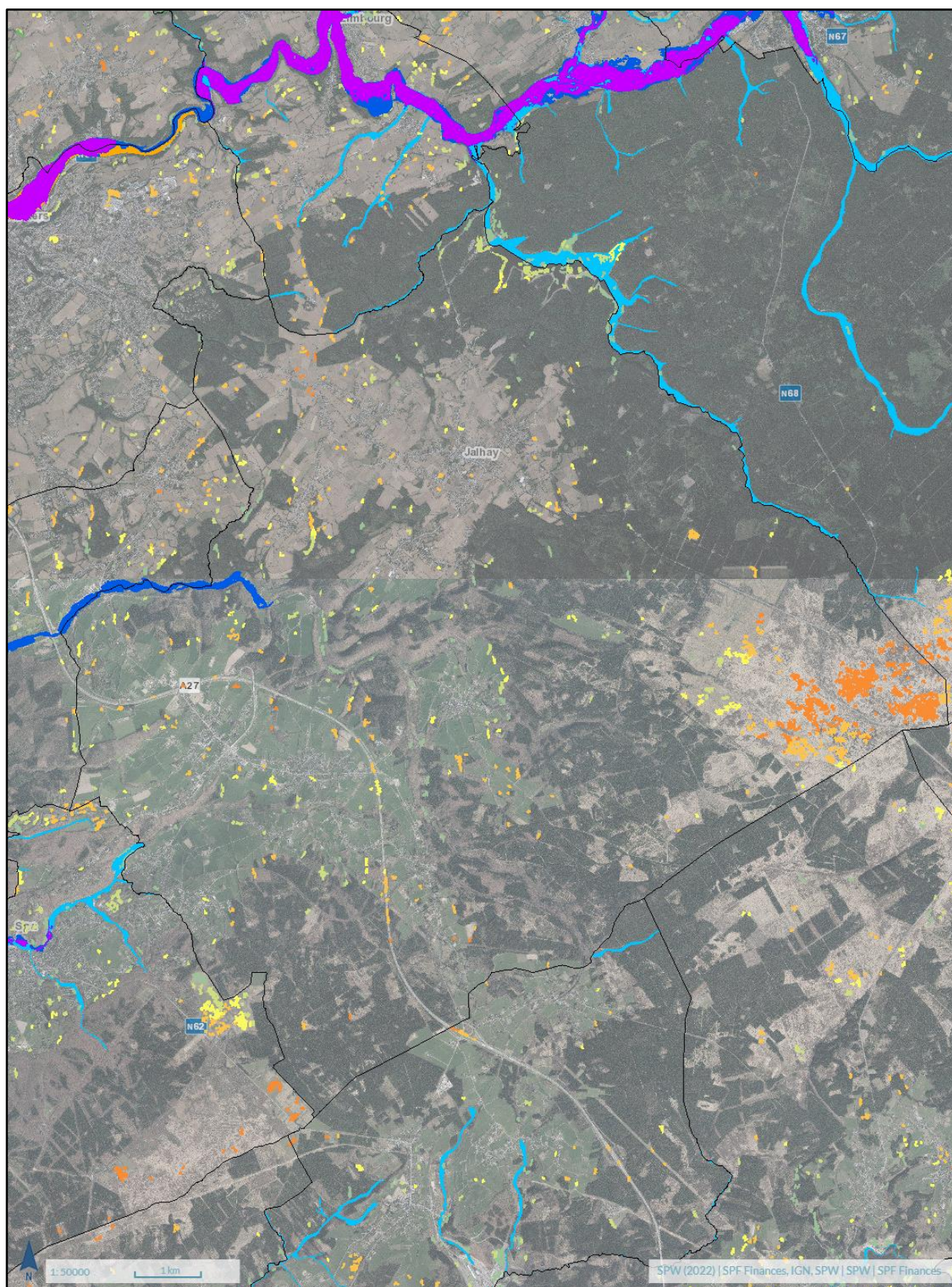


Figure 4.6 Localisation des zones inondées en juillet 2021 (source : WalOnMap, 2023). Les différentes couleurs correspondent aux différentes sources d'information.

Selon, le schéma stratégique de la Vesdre (diagnostic de 2022), aucun bâtiment n'est construit en zone d'aléa d'inondation élevé, 2 existent en zone d'aléa moyen, 10 en zone d'aléa faible et 3 en zone d'aléa très faible.

La station météorologique de Jalhay car données pluviométriques depuis plus de 30 ans, localisé au centre de l'événement.

259 bâtiments résidentiels sinistrés : 3 détruits, aucun à détruire, 11 partiellement détruits, 245 sans dégâts visibles

14 ponts, 50 rues, 4 canalisations et 6 égouts ont été affectés par les inondations

Aucun bâtiment à l'IPIC n'est en zone d'aléa et aucun n'a été endommagé. Idem pour les biens classés.

Les ruisseaux situés sur le territoire de Jalhay ayant impacté des parcelles agricoles sont les suivants : le ruisseau de Sécheval (affluents du ruisseau de Mangombroux depuis le bois de Jalhay) ; le ruisseau de la Grosse Haie vers le Hélévy (affluent de la Hoëgne depuis Jalhay) ; le ruisseau du Chawion (vers Arbespine), le ruisseau du Petit Chawion, (affluents du Wayai en rive droite depuis le « plateau » de Balmoral).

En collaboration avec la Province de Liège, l'étude hydraulique du lac de Warfaaz et du Wayai a été effectuée en 2023.

4.3 Air et climat

La qualité de l'air à Jalhay est bonne et dans la moyenne des communes voisines.

Le climat « ardennais » est un climat tempéré humide qui se caractérise par des étés relativement frais et humides, ainsi que par des hivers relativement doux et pluvieux.

ANNEXE 4.0 : Détails initiaux du chapitre

4.4 Milieu biologique

4.4.1 Description de la région agro-géographique

La commune de Jalhay est située dans la région agro-géographique de l'Ardenne. L'atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie (AVES, 2010) en donne la description suivante : « Région la plus forestière et élevée du pays, l'Ardenne est un haut-plateau entaillé par de profondes vallées. Elle est en partie couverte d'anciens et vastes massifs boisés, dominés par les feuillus. Ils se répartissent en deux grandes bandes qui enserrent un plateau central peu boisé et largement herbager. » La commune de Jalhay est située dans la partie nord de ce plateau au niveau des Fagnes.

Au niveau de l'occupation du sol, les plateaux sont dominés par des pâtures, des bois et les fagnes. Les vallées encaissées sont en générale boisées.

Les biotopes présents sont les milieux tourbeux (tourbières hautes et basses) et les landes (humides et sèches), les habitats forestiers (forêts de feuillus dont certaines sont des reliquats de forêts naturelles, et résineux), les habitats agricoles et mégaphorbiaies rivulaires, les habitats des eaux courantes et les habitats de liaison, les haies, les alignements d'arbres et les lisières forestières, les eaux stagnantes, les vergers hautes-tiges.

4.4.2 Réseau écologique

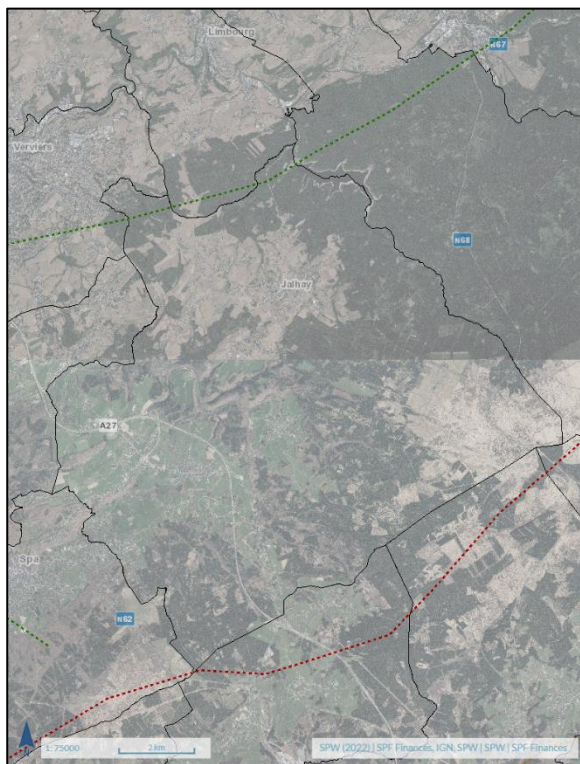


Figure 4.7 Carte des liaisons écologiques (source : WalOnMap, 2023)

Les liaisons écologiques (selon l'article D.II.2 & 2 alinéa 4 du CoDT⁷) ont été adoptées en 2020. Ces liaisons sont principalement basées sur les couloirs de déplacement des espèces migratrices.

Le territoire est entouré de 2 liaisons écologiques : au nord, il s'agit d'une liaison écologique de massifs forestiers correspondant aux forêts du sud du sillon sambro-mosan et traversant le Bois de Jalhay. Au sud, il s'agit de la liaison des crêtes des hauts-plateaux ardennais. La commune fait ainsi le lien entre 2 liaisons de différentes natures, ce qui indique une grande diversité de milieux.

À l'échelle communale, il n'existe aucune cartographie du réseau écologique, ce qui limite la gestion cohérente de l'environnement. Pourtant un potentiel existe vu que le territoire est à environ 90% non urbanisé et présente un réseau hydrographique dense ainsi qu'un maillage bocager. Les nombreux autres sites protégés pour leur intérêt patrimonial naturel et écologique préservent des habitats d'intérêt communautaire mais aussi des espèces et des biotopes uniques en Wallonie. Les nombreux cours d'eau et le maillage du territoire grâce aux haies permettent de conserver un minimum de liaisons écologiques. Ainsi, on peut conclure que la commune de Jalhay a un fort potentiel de réseau écologique de qualité.

4.4.3 Convention RAMSAR

Le site RAMSAR des Hautes Fagnes Sûre représente depuis 2003 une partie reconnue de réseau écologique à grande échelle : il correspond plus ou moins à la réserve naturelle et au site Natura 2000 du même nom.

La Convention sur les zones humides, appelée Convention de Ramsar, est le traité intergouvernemental qui sert de cadre à « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». La Convention est entrée en vigueur en Belgique le 4 juillet 1986.

La Belgique a actuellement 9 sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale ayant une superficie totale de 46.944 hectares. Le site des Hautes Fagnes en représente 9.974ha.

⁷ Code du Développement Territorial

4.4.4 Sites Natura 2000

5 sites Natura 2000 sont présents sur le territoire de la Commune de Jalhay. Ils couvrent au total environ 2.449 ha de ce territoire, soit près de **24,6%** de la surface communale.

Code	Nom	Surface totale du site (ha)	Surface (approximative) du site sur la seule commune de Jalhay (ha)
BE33022	La Gileppe	1.172,90	500,00
BE33033	Vallée du Wayai et affluents	88,13	88,13
BE33034	Vallée de la Hoëgne	610,64	610,64
BE33035	Plateau des Hautes-Fagnes	3.988,96	1.000,00
BE33040	Fagnes de Stavelot et vallée de l'Eau Rouge	1.253,39	250,00
Total		7.114,02	2.448,77

Tableau 4.3 Sites Natura 2000 présents sur le territoire communal de Jalhay (source : Portail de la biodiversité en Wallonie, 2018)

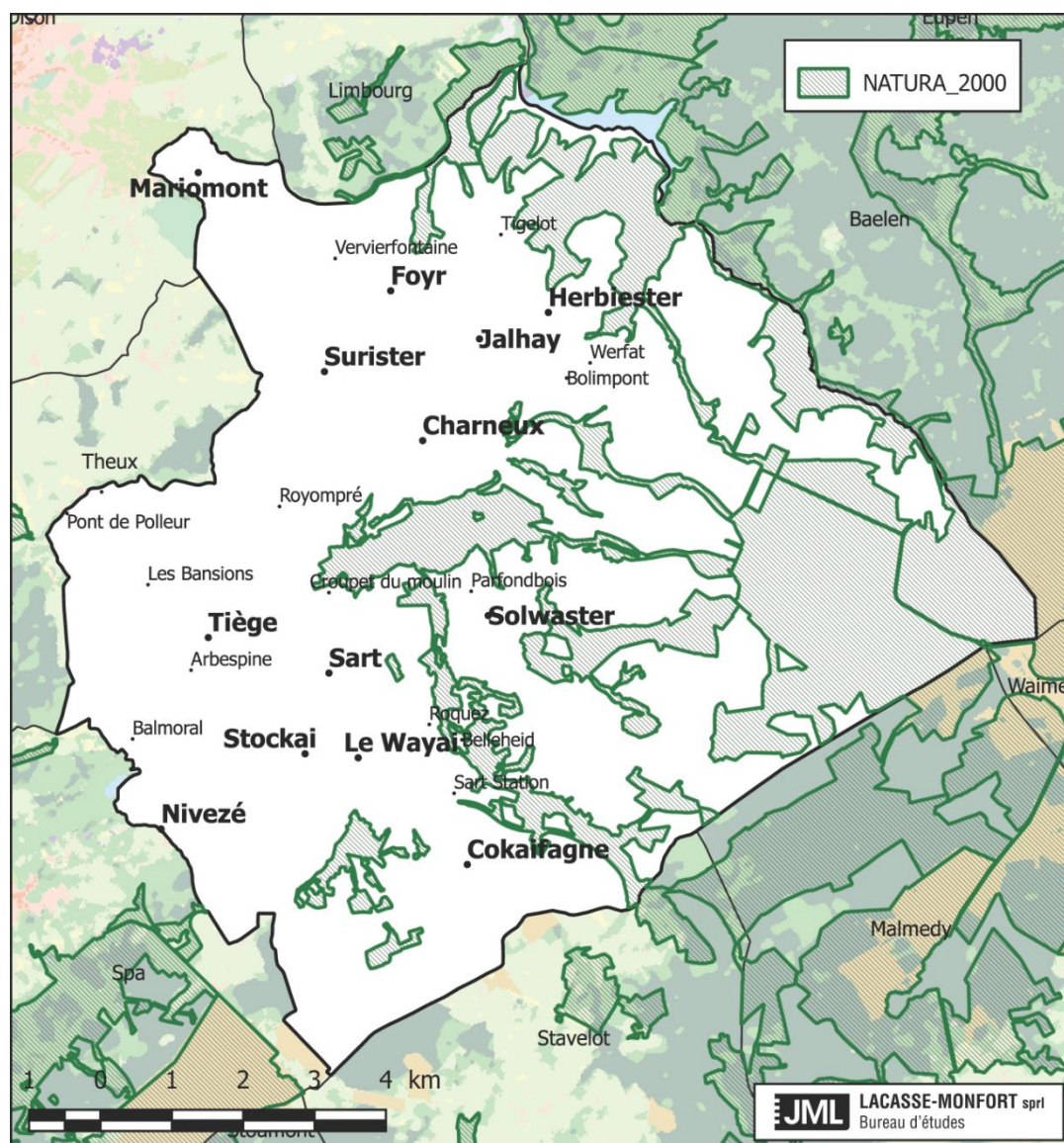


Figure 4.8 Cartographie des sites Natura 2000 sur la commune (source : SPW, 2017)

Une description plus détaillée de ces sites est présentée en annexe.

ANNEXE 4.2 : Description des sites Natura 2000 présents sur le territoire communal de Jalhay (source : SPW, 2022)

En février 2022, dans le cadre des prospections bryologiques du projet LIFE Vallées ardennaises, un nouveau genre pour la flore belge a été découvert dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Hoëgne : *Blindia acuta*.

4.4.5 Réserves naturelles



Figure 4.9 Linaigrette en Hautes Fagnes (source : © Béatrice Zimmermann)

Seules des réserves naturelles domaniales existent sur le territoire.

La réserve naturelle domaniale (RND) des Hautes Fagnes représentent **5.377ha** dont **786ha** sur la commune (donc environ 15% de cette RND se situent sur le territoire communal).

La RND de la Fagne de la Haie Henquinet et du Sart Lurô représente **98ha** entièrement situés sur le territoire communal.

Enfin, **3ha** de la RND de la Fagne de Malchamps se situent sur le territoire communal.

Entre 2017 et 2023, **53ha** supplémentaires ont été inscrits en RND afin de compléter les RND précédemment décrites.

En conclusion, **8,3%** du territoire communal est sous le statut de protection de RND.

ANNEXE 4.3 : Description détaillée des réserves naturelles domaniales (source : SPW, 2023)

4.4.6 Sites de grand intérêt biologique (SGIB)

Les SGIB ne disposent pas de valeur juridique directe mais permettent une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. La base de données SGIB n'est pas exhaustive car elle ne résulte pas d'un inventaire systématique du territoire.

18 SGIB sont présents sur le territoire communal de Jalhay. La majorité de ces sites sont déjà inclus dans un site protégé. Ils représentent **13,1%** de la surface communale.

Code	Nom	Surface communale (ha)	Surface totale (ha)
2997	Grande Fange (Jalhay)	381,22	381,22
806	Fagne des Deux-Séries (Jalhay; Baelen)	262,85	1.201,38
3021	Prairies des Fermes en Fagne (Jalhay)	222,68	222,68
808	Vallée de la Hoëgne (Jalhay; Stavelot)	148,65	151,90
2990	Fagne de Jalhay (Jalhay)	123,12	123,12
3018	Moréfagne et L'Ourîre Fagne (Jalhay)	72,50	72,50
3022	Ru du Taureau (Jalhay)	59,22	59,22
3014	Lac de la Gileppe (Baelen; Jalhay)	48,14	109,45
794	Fagne Leveau (Jalhay)	41,49	41,49
310	Vallée de la Gileppe (Baelen; Jalhay)	26,71	68,36
1743	Tourbière de Solwaster (Jalhay)	17,26	17,26
2998	Herbofaye (Malmedy)	1,39	84,47
2613	Talus de l'autoroute E42 à Sart-Station (Jalhay)	1,01	1,01
2612	Talus de l'autoroute E42 à Cokaifagne (Jalhay)	0,23	0,23
1049	Fagne de Polleur à Hockai (Stavelot)	0,01	50,11
3319	Vallée du Gelonru		
3344	Lande tourbeuse de la Fagne Lambotte	4,00	4,00
3537	Ferme de Malchamps		83,75
Total		1.410,48	2.672,15

Tableau 4.4 Liste des SGIB présents sur le territoire communal de Jalhay (source : SPW, 2022)

ANNEXE 4.4 : Description des SGIB (source : SPW, 2022)

4.4.7 Site classés et arbres et haies remarquables

Parmi les 13 monuments et sites classés de la Commune de Jalhay, 3 concernent des monuments et sites naturels.

		
Monument classé à Sart	Site classé (les Fagnes)	Monument classé à Solwaster
Vieux Chêne (Arrêté du 30/11/1960)	Réserve naturelle domaniale	Chêne pédonculé dit « les 7 frères de Gospinal » (Arrêté du 27/02/2012)

Tableau 4.5 Liste des sites des 3 monuments et sites classés de la Commune de Jalhay (source : JML, 2017))

La Commune de Jalhay a 5.701 ha, soit 53% de sa surface en zone de haies et d'arbres remarquables protégés par l'Arrêté du 29/05/2007. Excepté le village de Cokaifagne, toutes les zones constructibles sont situées dans cette zone protégée. Une grande partie (53%) de la commune étant située en zone de haies remarquables, ces haies sont protégées par le code forestier.

Ces haies composées de différentes espèces d'Aubépines (*Crataegus* sp.) peuvent être situées en bordure de voiries et/ou en prairies ; se trouver sous forme de haies taillées, semi-taillées ou libres, mélangées ou non et contenir des arbres haute-tige comme des chênes, des charmes, des hêtres et/ou des frênes.

En plus de ces zones protégées, 79 arbres et 11 haies sont précisément classés comme éléments remarquables.

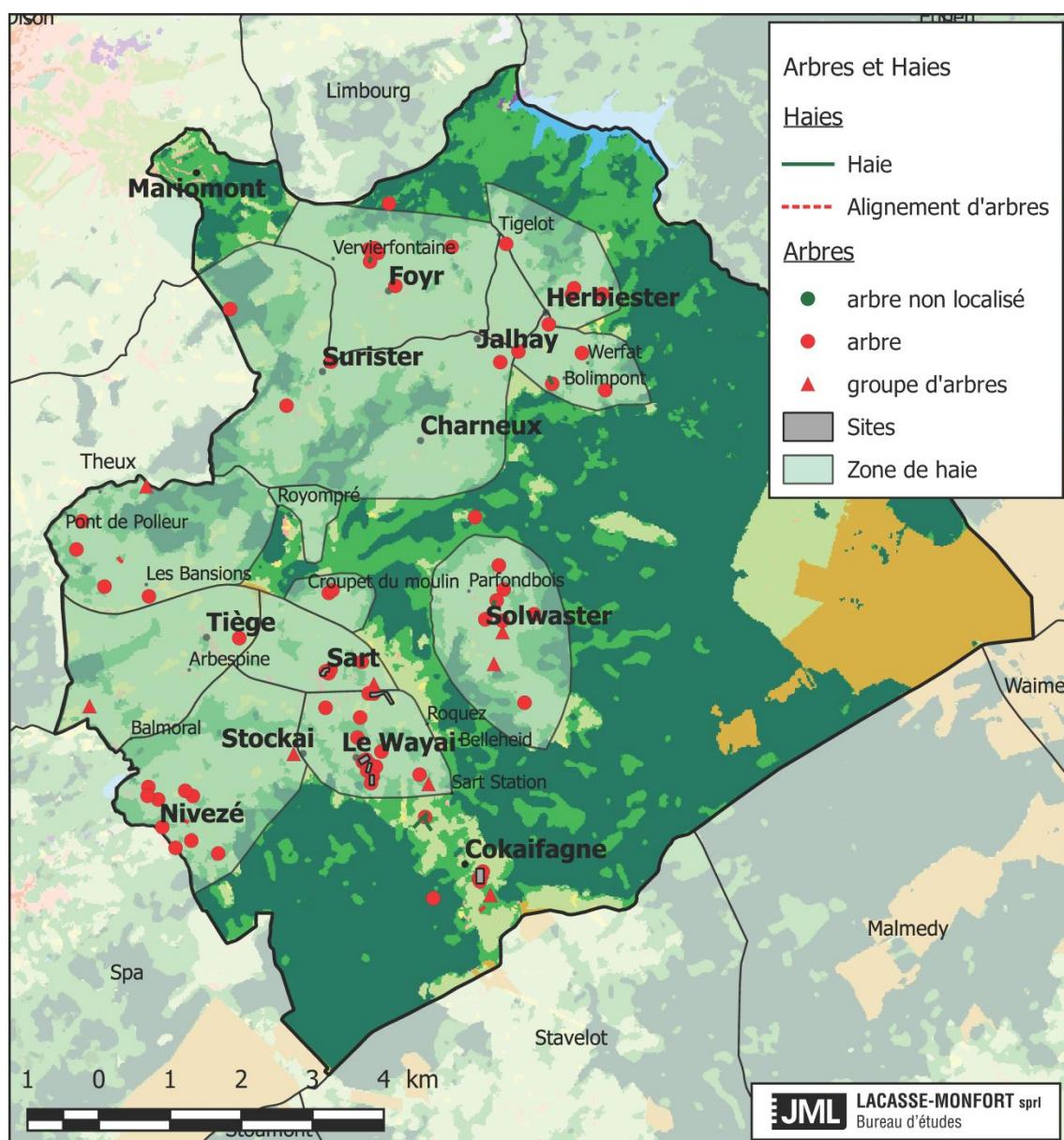


Figure 4.10 Cartographie des haies et arbres remarquables (source : WalOnMap, 2023)

4.4.8 Intérêts biologiques de la commune

Pour conclure, le territoire de Jalhay appartient à la zone agro-géographique de l'Ardenne et au réseau écologique des méandres de la Gileppe et de la Hoëgne ainsi qu'au plateau des Hautes-Fagnes et des paysages bocagers. Pour protéger ces milieux biologiques, 5 statuts de protection et d'inventaire existent sur la commune : les zones Natura 2000, la réserve naturelle, les SGIB, les arbres et haies remarquables ; et le Parc Naturel des Hautes Fagnes Eifel s'étendant sur la partie est de la commune.

Que ce soit en termes de surface ou de projets, ce sont les Fagnes qui font l'objet du plus grand intérêt. Leur présence est effectivement due à une conjonction de facteurs (climatiques, pédologiques, floristiques...) exceptionnels et uniques en Belgique voire en Europe. Pourtant, elles ont parfois été profondément modifiées par l'Homme et ainsi, leur restauration et leur préservation font l'objet d'un intérêt attentif qui se retrouve à tous les niveaux de protection existant sur la commune.

Un grand nombre de biotopes d'intérêt communautaire sont protégés dans les 5 zones Natura 2000 présentes sur le territoire communal. Sur les 8 « familles » de biotopes wallons (de l'Annexe I de la Directive Habitats qui bénéficient de la désignation de sites Natura 2000), 5 sont protégés à Jalhay, en particulier les hêtraies à luzule et les différents types de tourbières ainsi que les landes et les forêts alluviales. Tous ces milieux sont adaptés aux conditions acides des sols. 3 des 5 sites Natura 2000 de la commune sont représentatifs des milieux forestiers, 3 autres des milieux tourbeux, souvent associés aux landes (sèches ou humides). On peut ajouter une curiosité géologique : le Rocher de Bilisse, affleurement rocheux de quartzite.

On peut donc souligner que les vallées boisées (feuillues) sont protégées, de même que les milieux tourbeux caractéristiques des Hautes Fagnes. Les tourbières sont particulièrement préservées car la réserve naturelle des Hautes Fagnes leur est entièrement consacrée ainsi que plusieurs SGIB.

Au niveau des espèces animales, de nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur la Commune de Jalhay.

- Parmi les oiseaux, le plus emblématique est le Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*), mais on trouve également le Merle à plastron (*Turdus torquatus*), la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le Tarié des prés (*Saxicola rubetra*), les Pics cendrés, noirs et mars (dans cet ordre : *Picus canus*, *Dryocopus martius* et *Dendrocopos medius*), la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*)...
- Parmi les papillons : le Nacré de la canneberge (*Boloria aquilonaris*), le Moiré blanc fascié (*Erebia ligea*) et la Virgule (*Hesperia comma*).
- Parmi les libellules : l'Aesche subarctique (*Aeshna subarctica*), l'Agrion hasté (*Coenagrion hastulatum*) et la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*).
- **L'ensemble du territoire communal est repris dans la zone de présence permanente du loup. Il s'agit de la meute d'Akela (installé depuis 2018) constituée d'environ 9 animaux (février 2023).**

Enfin, un des sites Natura 2000 met en valeur un intérêt bryologique (c'est-à-dire pour les mousses) exceptionnel. D'ailleurs, une nouvelle mousse pour la Belgique a été découverte en 2022 le long de la Hoëgne : *Blindia acuta*.

5 SGIB mesurent plus de 100 ha, 2 d'entre elles sont décrites : l'une correspond à des bois feuillus contenant une grande richesse en mousses, l'autre à des tourbières. Près d'1/3 des SGIB correspond aux milieux tourbeux tandis qu'environ 20% à des milieux forestiers.

Enfin, le paysage bocager est le dernier élément caractéristique du réseau écologique bien présent sur la commune. Une grande partie ouest de la commune est située en zone de haies remarquables selon l'arrêté

du 29/05/2007. Il s'agit de la zone comprise entre le bois domanial de la Hoëgne, le bois de Ronfahai, la forêt domaniale de Gospinal, Parfond Bois et la Hoëgne. Les haies peuvent être en bordure de voirie et/ou en prairies ; être taillées, semi-taillées ou libres, mélangées ou non ; et/ou comprendre des arbres hautes tiges (chênes, charmes, hêtres, frênes). Enfin, la biodiversité des essences locales est encouragée à travers les plantations de haies indigènes et de prairies fleuries.

Les biodiversités européenne, belge, wallonne et ardennaise, en particulier liées aux tourbières sont donc représentées sur le territoire de Jalhay que ce soit en termes d'habitats ou d'espèces végétales et animales (emblématiques). Elles sont identifiées et souvent protégées ; leur surface représente presque ¼ du territoire.

		
Bocage (© Maison du tourisme Spa Hautes Fagnes Ardennes)	Forêt mélangée	Hautes Fagnes (© Béatrice Zimmermann)
		
Loup (© Justine Dewilde - ULiège)	Vallée de la Hoëgne	Collines boisées à Surister

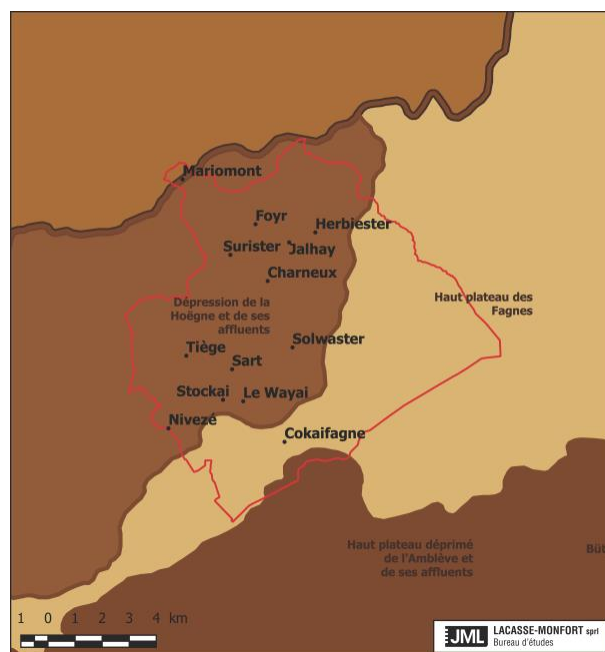
4.5 Paysage

4.5.1 Ensembles et territoires paysagers de la commune de Jalhay

Selon le découpage historique de la Wallonie en 13 ensembles paysagers (2004), le territoire communal se situe dans l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne du nord-est excepté l'extrême limite ouest de Mariomont qui s'inscrit dans l'ensemble de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. La commune est située principalement sur 2 territoires paysagers : la dépression de la Hoëgne et de ses affluents à l'ouest et le haut plateau des Fagnes à l'est. L'extrême limite ouest de Mariomont s'inscrit dans le territoire paysager du vallonement de la Vesdre et de ses affluents. Une bordure sud-est s'inscrit dans le territoire paysager du haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents. Il n'y a pas de faciès paysager associé.



Les ensembles paysagers



Les territoires paysagers

Figure 4.11 Carte des ensembles et territoires paysagers à l'échelle de la commune de Jalhay (source : CPDT, 2004)

4.5.1.1 Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est

Cet ensemble est délimité au nord par la Vesdre. Il se prolonge à l'est vers l'Allemagne et s'étend vers le sud jusqu'au versant méridional du plateau des Tailles joignant l'Ardenne centrale. À l'ouest, les hauts plateaux s'abaissent jusqu'à la bordure orientale de la dépression famennienne.

L'ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est se caractérise par une succession de hauts plateaux s'élevant progressivement vers le nord-est et creusés à leurs pourtours par une érosion intense. Elle allie des sommets à la topographie très calme et des vallées évasées qui s'encaissent progressivement. Cet ensemble paysager présente donc d'importantes variations d'altitude : de 200 m dans le fond de la vallée de l'Amblève, elle atteint 694 m au Signal de Botrange, point culminant de la Belgique. L'occupation du sol est globalement dominée par la prairie et la forêt tandis que l'habitat, groupé en villages et hameaux lâches, connaît une faible dispersion.

4.5.1.2 Territoire de la dépression de la Hoëgne et de ses affluents



Figure 4.12 Vue sur la vallée de la Hoëgne (source : JML, 2017)

Creusée par des vallées relativement profondes mais évasées, la dépression de la Hoëgne et de ses affluents est caractérisée par l'alternance de vastes étendues de prairies et de boisements correspondant respectivement aux zones de relief doux et aux versants. Hormis Theux et Spa, l'habitat y est constitué de petits villages et hameaux.

4.5.1.3 Territoire du haut plateau des Fagnes



Figure 4.13 Le haut plateau des Fagnes (source : JML, 2017)

Ce territoire présente un relief assez plat occupé par une alternance de larges zones de tourbières hautes et de massifs boisés, ce territoire est quasiment inhabité.

4.5.2 Aires paysagères de la commune de Jalhay

4.5.2.1 Aire de l'avant pays fagnard de la Hoëgne.

Situé dans le bassin hydrographique de la Hoëgne, les affluents creusent des vallées profondes mais évasées sur le plateau, ils appartiennent aux vallées de la Sawe, de Dison et de la Hoëgne (du nord vers le sud). Le hameau de Gospinal est situé dans cette partie. Historiquement, cette partie a été utilisée en agropastoralisme puis enrésinée.

4.5.2.2 Aire du plateau des hautes-fagnes

Sur les plateaux riches en sources, les sols limoneux à drainage naturel pauvre empêchent l'infiltration des eaux, ce qui aboutit au développement des tourbières hautes. Sur la commune, on a particulièrement des sols tourbeux. La Baraque Michel est la plus haute ligne faitière de cette aire, on y retrouve des paysages ouverts sur sols tourbeux dominés par la molinie. Sinon, les résineux se trouvent sur les plateaux tandis que les feuillus, sur les versants. Historiquement, cette partie a subi des enrésinements.

4.5.2.3 Aire de l'avant pays fagnard du Hertogenwald

Situé dans le bassin hydrographique de la Vesdre, les cours d'eau de cette aire creusent des vallées profondes. Le relief et l'altitude sont donc variés. Le lac de la Gileppe figure parmi les plus grands lacs intérieurs de Belgique. Les forêts sont composées de feuillus dans les versants et de résineux sur les plateaux.

4.5.3 Périmètres d'intérêt paysager (PIP)

4.5.3.1 PIP au plan de secteur

La commune de Jalhay comprend 4 PIP au plan de secteur. Cela correspond à 1.828ha, soit quasiment 18 % du territoire.

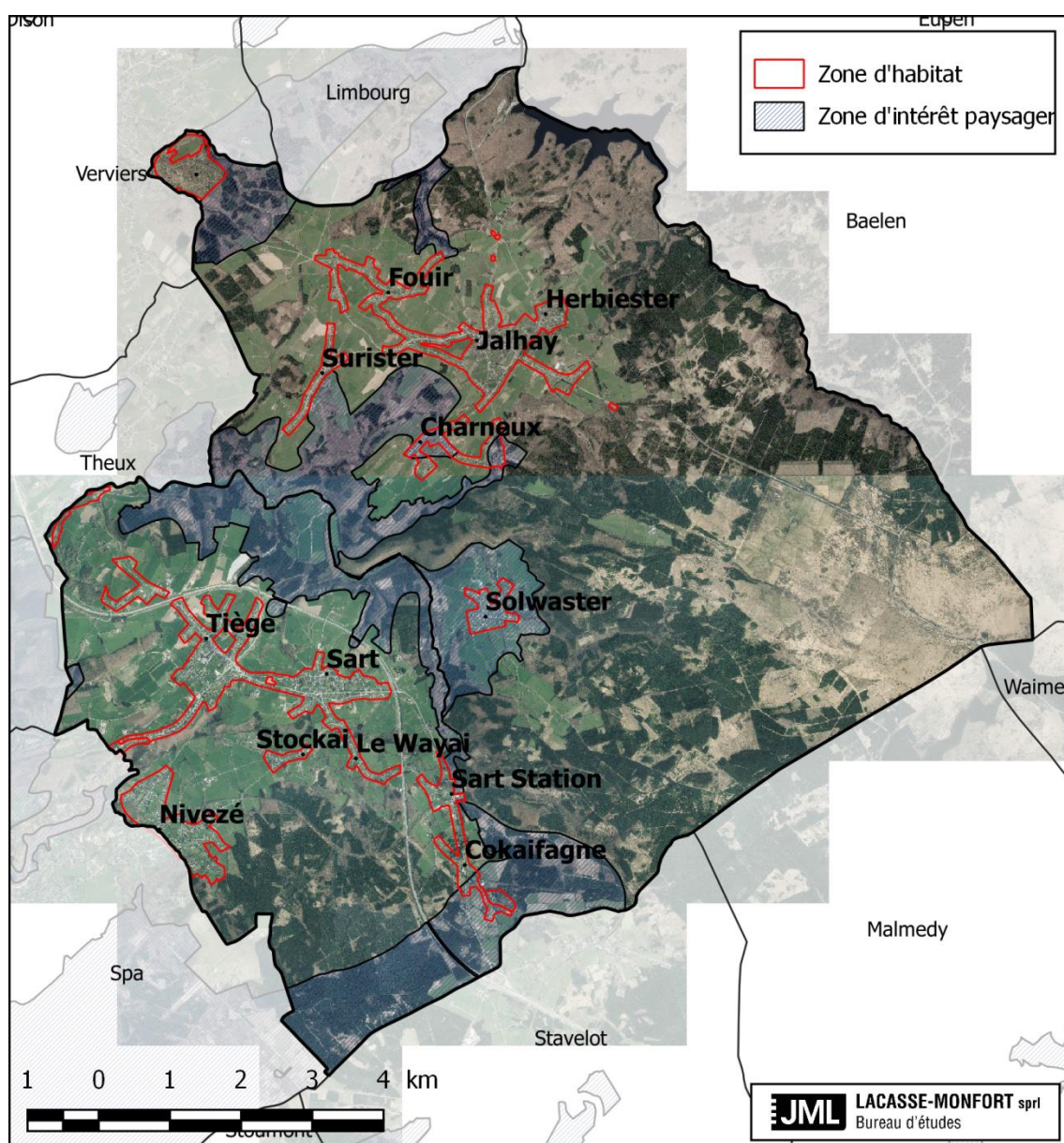


Figure 4.14 Localisation des PIP sur le territoire communal de Jalhay (source : JML, 2017)

4.5.3.2 Points et lignes de vue remarquables

La mise à jour de l'inventaire par l'ADESA, à laquelle a participé la CCTAM, a été validée par le Conseil communal en 2015. Les points et lignes de vue remarquables répertoriés sur la commune décrivent 13 unités paysagères.

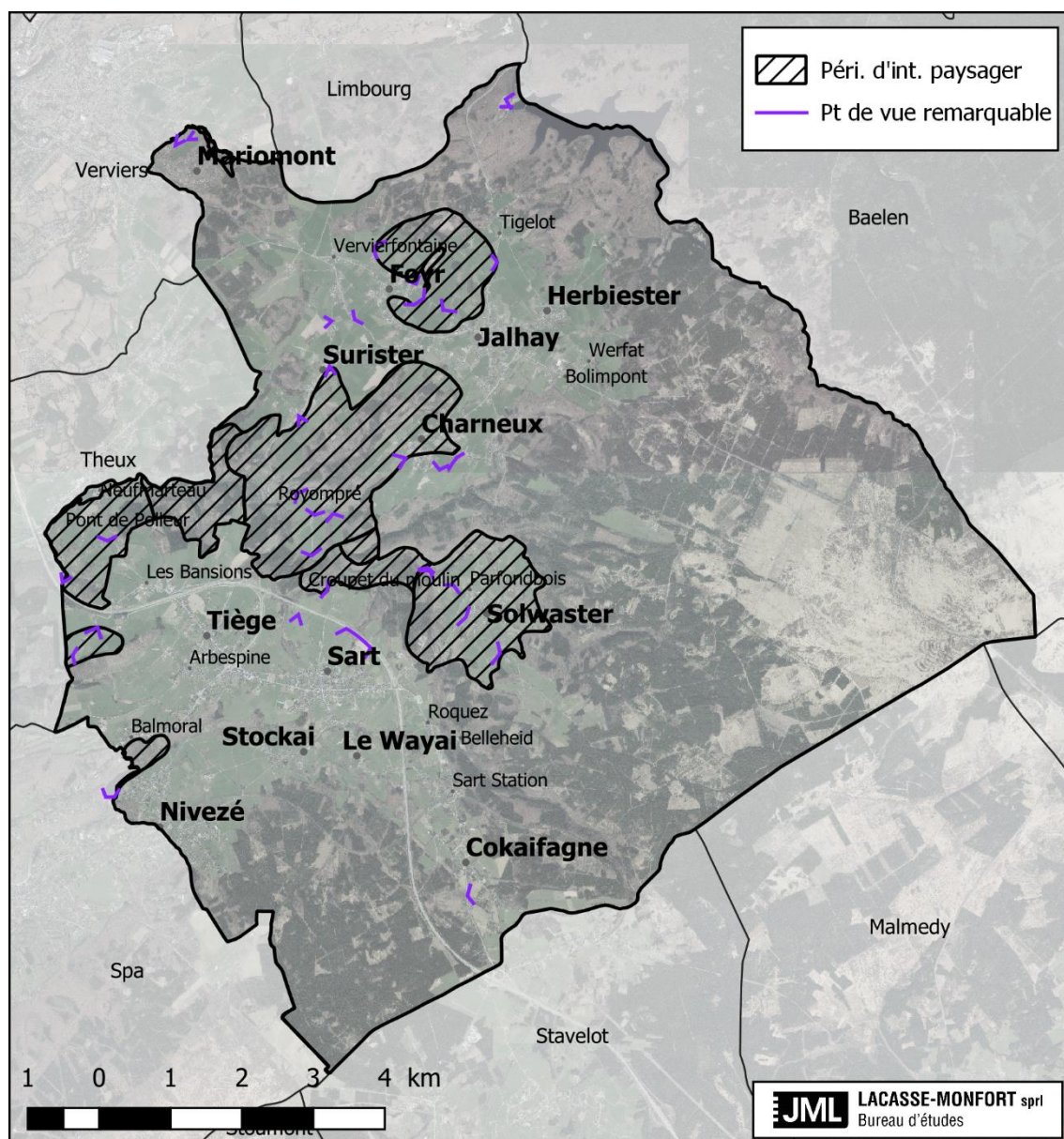


Figure 4.15 Localisation des PIP, points et lignes de vue remarquables par l'ADESA (source : WalOnMap, 2023)

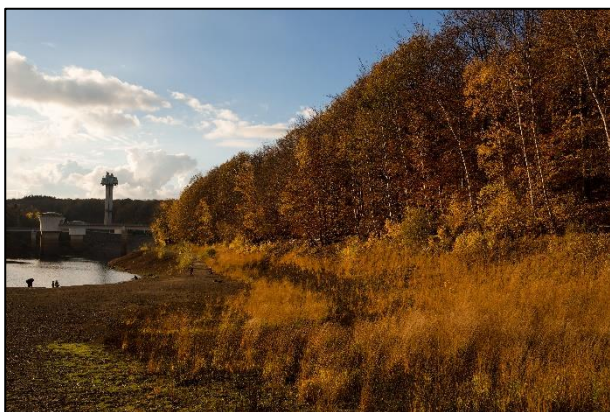


Figure 4.16 Berge de la Gileppe côté Baelen vallée (source : administration communale, 2023)

Unité 4K1 : Vallée de la Gileppe

Le belvédère offre une vue panoramique sur 360° par-dessus les massifs boisés qui encerclent la retenue d'eau. Depuis le parking ou de la route du barrage, les vues permettent également de découvrir en partie le lac, mais elles sont limitées par les versants boisés qui l'entourent.

Unité 4K2 : vallée des ruisseaux de Foyir et de Maloupont

Le centre ancien du village a conservé une homogénéité malgré les restaurations et les nouvelles constructions. Il s'intègre très bien dans cet ensemble paysager, à l'exception de certains nouveaux hangars agricoles imposants et visibles dans le paysage découvert depuis les voiries. Le paysage qui l'entoure est composé d'un bocage bien structuré tapissant le relief vallonné façonné par deux ruisseaux qui s'unissent avant de plonger dans le versant boisé qui entoure le barrage de la Gileppe. Ces bois de feuillus contribuent à l'intérêt, la variété et la beauté de cet ensemble paysager.



Figure 4.17 Situé le long de la route de Verviers à Champs de Foyir, vue vers Foyir qui apparaît au creux de la vallée (source : ADESA, 2016)

Unité 4X : Vallée du ruisseau du Cossart

Paysage sensible partagé par les communes de Verviers et Jalhay, il s'agit essentiellement d'une zone de prairies bocagères comprise entre trois collines, le Chaîneux, Halleur et Mariomont, dont les crêtes correspondent aux limites de la zone ou en sont proches. La cuvette ainsi formée est traversée par le Cossart qui trouve un exutoire orienté vers le sud-ouest, en ayant creusé entre le Chaîneux et Mariomont une vallée plus encaissée où son cours prend, dans certaines conditions climatiques, des allures torrentueuses. Du côté de la colline de Mariomont, le sommet boisé a été urbanisé dès la fin des années 70. Toutefois, cette urbanisation est masquée par les boisements du versant orienté vers le Cossart.

Unité 5E : Vallée de la Hoëgne

À Polleur, bois qui tapissent une partie du versant sud de la vallée de la Hoëgne (Bois des Gattes et de Chaumont), vallée du ruisseau de Sarpay et bocage (zone herbagère de Neufmarteau).



Figure 4.18 Versants boisés depuis les hauteurs de Polleur (source : ADESA, 2016)



Figure 4.19 Depuis la zone agricole de Les Bansions, vue dominante sur la vallée de la Hoëgne en amont de l'autoroute (source : ADESA, 2016)

Unité 5F : Vallée encaissée du ruisseau du Héliiv

Unité 5G : Vallées de la Hoëgne et ses affluents les ruisseaux de Botné et de Charneux

Les boisements du haut de versant nord de cette vallée sont visibles à partir des hauteurs de Royompré, petit hameau formant un ensemble rural bien conservé. L'amont du ruisseau de Charneux est une zone agricole bocagère au relief vallonné. Elle jouxte le village qui a conservé un habitat traditionnel cohérent. À Surister, la vallée du ruisseau de Botné est étendue sur la zone agricole située entre les boisements du versant de la Hoëgne et le village. Cette zone agricole se voit bien depuis le réservoir de Royompré et le parking de la salle de village de Surister.



Figure 4.20 Paysage depuis le village de Royompré (source : ADESA, 2016)



Figure 4.21 Boisements de part et d'autre de la vallée utilisée comme zone agricole (source : ADESA, 2016)

Unité 5H : Vallée de la Hoëgne à Sart et Croupet du Moulin



Figure 4.22 Propriété du Croupet du Moulin depuis le fond de vallée (source : ADESA, 2016)



Figure 4.23 Vues vers Sart à partir de l'autoroute (source : ADESA, 2016)

Unité 5J : Vallée du ruisseau de Dison

Cette vallée encaissée, boisée et reprise en grande partie en Natura 2000, n'est pas visible, excepté depuis le Moulin de Dison. Là, on aperçoit une partie du paysage avec l'ancien moulin, la zone agricole située à l'arrière et le hameau.

Unité 5K : Vallée de la Hoëgne à Solwaster

Ce petit village typique de la commune est entouré d'un paysage rural. Il est situé sur une crête qui domine les vallées de la Hoëgne et de son affluent le ruisseau de Statte. Le village est isolé visuellement des autres parties de la commune par les versants boisés de ses deux cours d'eau.



Figure 4.24 Vue dominante sur la partie ouest de l'environnement paysager du village de Solwaster (source : ADESA, 2016)



Figure 4.25 Vue de la vallée de la Hoëgne à l'ouest de Solwaster au nord de l'ancien moulin Thorez (source : ADESA, 2016)

Unité 6D : Vallée du Ruisseau du Petit de Chawion et ses affluents

Il s'agit de l'amont de la vallée du ruisseau du Petit Chawion à Ligné qui déborde dans la commune de Theux. Dans cette partie de la vallée, le paysage est encore ouvert, ce qui n'est pas le cas plus en aval où le cours d'eau pénètre dans le bois de Staneu et y termine sa course. Le paysage est rural, vallonné, varié et non perturbé.



Figure 4.26 Vue vers Ligné (source : ADESA, 2016)

Unités 6H et 6J : Amont de la vallée du ruisseau du Wayai

Il s'agit du versant nord du ruisseau de Wayai et du Lac de Warfaaz et ses berges. Ce paysage, à cheval sur les communes de Spa et Jalhay, est rare dans la commune.



Figure 4.27 Vue sur le lac de Warfaaz et son versant abrupt boisé (source : ADESA, 2016)



Figure 4.28 Vue vers la ferme Peltzer au sud de Cokaifagne (source : ADESA, 2016)

4.5.4 Charte paysagère du PNHFE

Après la description des paysages, de leur évolution et de leur évaluation, des recommandations et un programme d'actions composent cette charte. Sa validité est de 10 ans qui s'étendent de 2021 à 2030.

Les recommandations globales sont :

« Préserver la qualité et la diversité des paysages du territoire du Parc naturel. Des paysages de qualité rendent des multiples services aux personnes, à la société et à l'économie. La diversité des paysages en constante évolution doit être garantie tant pour les citoyens que pour les visiteurs.

La reconnaissance du cadre rural du territoire du Parc naturel : le caractère rural du territoire doit être le socle de toutes les actions paysagères sur le territoire du Parc naturel. Une gestion prudente est nécessaire pour éviter une perte d'attractivité (par exemple en raison de l'étalement urbain) des territoires ruraux.

Développement des énergies renouvelables et d'autres mesures de protection du climat, en tenant compte du caractère et de la fonction du paysage. Outre le développement des infrastructures, il est également important de promouvoir certains services du paysage (par exemple le stockage du CO₂ des tourbières) qui contrecarrent le changement climatique et de faire en sorte que certains milieux tels que les forêts soient résilientes face au changement du climat.

Le réseau écologique doit être renforcé pour contrer le déclin des espèces. Préserver la diversité des habitats (zones humides et tourbières, haies et prairies, forêts, carrières...) et renforcer leurs interconnexions. Outre la préservation des zones existantes, il est nécessaire d'associer davantage les espaces de production (zones d'activité économique, terres agricoles, etc.) et bâtis.

La reconnaissance des services écosystémiques du paysage. Les écosystèmes façonnent notre paysage. Leurs services tels que la régulation de l'eau et du climat, la lutte contre l'érosion, la fourniture du cadre de vie, de nourriture, de ressources renouvelables ou d'agréments culturels doivent davantage être valorisés.

L'intensification de l'utilisation des sols doit être maîtrisée afin d'assurer la qualité des paysages. Des stratégies et des mesures pour une utilisation plus durable des sols doivent être développées et appliquées pour contrer l'étalement urbain et la banalisation du paysage.

Informier et sensibiliser les habitants, les élus, les touristes, les administrations ainsi que tout acteur du paysage à la bonne compréhension, préservation et valorisation des paysages du territoire, ainsi que sur le rôle qu'ils jouent vis-à-vis du paysage, de sa qualité, de sa diversité et de sa lisibilité.

Encourager la coopération et l'échange d'informations entre différents territoires afin de promouvoir le développement coordonné du paysage et d'unir les forces. »

Ces recommandations sont divisées en 5 champs d'action et 1 axe transversal : espace bâti, espace de production, espace de loisirs, espace naturel, espace eau et la coopération-participation.

Pour chaque espace des enjeux spécifiques ont été formulés et pour chaque enjeu des propositions de réponses ont été définies. Suivant cette même structure, un programme d'actions a été établi. Suivent uniquement celles qui sont le plus spécifiques au territoire jalhaytois.

- Elaboration d'un schéma de développement communal qui vise une gestion raisonnée et harmonieuse des zones urbanisables
- Aménagements routiers avec pistes cyclables à Jalhay (N672)
- Création de pistes cyclables sur la N629 (Jalhay – Gileppe – Béthane)
- Création d'une liaison cyclable le long de la N68 entre Bellecroix et Mont Rigi
- Mise en place de tables paysagères, création de tables touristiques sur le paysage à des points de vue emblématiques
- Edition d'articles paysagers sur les villages : analyse paysagère par village et publication dans le bulletin communal (en 2023)
- Mise en place de panneaux didactiques sur l'évolution du paysage sur le site de la Gileppe (les 14 panneaux ont été inaugurés en novembre 2021)

5. Analyse des principales caractéristiques des actions entreprises en matière de gestion des ressources naturelles

5.1 Outils de gestion de l'environnement

5.1.1 Projet LIFE terminés

Depuis 1992, 4 programmes LIFE se sont succédé.

ANNEXE 5.0 : Détails initiaux du chapitre

5.1.2 Projet LIFE en cours

5.1.2.1 LIFE intégré (2015-2023)



Ce projet Life a pour objectif de définir et de mettre en œuvre, à l'échelle de la Belgique, une stratégie visant la réalisation des objectifs fixés par les directives européennes. Le Belgian Nature Integrated Project (BNIP) vise en particulier l'amélioration continue et progressive des états de conservation en vue d'atteindre le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

5.1.2.2 Life Vallées ardennaises (2020-2028)



Ce Life nature et biodiversité de « Restauration écologique des rivières et forêts dans les vallées encaissées des bassins de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Vesdre et de l'Our » est un projet qui vise à restaurer le lit mineur, le lit majeur et les versants boisés des vallées encaissées ardennaises. Le projet espère ainsi, en travaillant en tête des bassins versants, améliorer la qualité des cours d'eau ardennais et rétablir un continuum écologique en faveur de ces habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Il s'agit par ailleurs du premier projet Life wallon qui aborde la restauration écologique globale des vallées. Sur le territoire jalhaytois, les actions de ce Life concerne les sites Natura 2000 de la Gileppe, de la Vallée du Wayai et de ses affluents, de la Vallée de la Hoëgne et des Fagnes de Stavelot et de la vallée de l'Eau Rouge (soit 5 des 6 sites Natura 2000 représentés sur le territoire communal). Sur les 6 habitats ciblés par ce Life, 5 sont présent sur le territoire communal : les forêts alluviales (considérés comme prioritaires), les forêts de pente, éboulis ou ravins (considérés comme prioritaires), les hêtraies acidophiles, les cours d'eau avec végétation aquatique et la végétation des rochers siliceux.

5.1.3 Parc naturel des Hautes Fagnes Eifel (PNHFE)

Depuis sa création, de nombreux projets Interreg et Leader + ont été réalisés avec le PNHFE. Ils concernaient le tourisme, la gestion des haies, la restauration des tourbières, les paysages...

Le 18 janvier 1971, l'asbl « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel » fut créée à l'initiative de la Province de Liège. Le 1^{er} parc naturel wallon était né. Le territoire du PNHFE a été fixé par l'arrêté ministériel du 31/05/1978. Les 12 communes sont (du nord au sud) : Raeren, Eupen, Baelen, Jalhay, Stavelot, Malmedy, Waimes, Bütgenbach, Büllingen, Amel, Sankt Vith, Burg-Reuland. Il est important de noter que les limites du PNHFE

ne sont pas basées sur des limites administratives mais sur des limites naturelles, ainsi aucune des 12 communes n'est entièrement comprise dans le Parc. Cela pose des problèmes de visibilité notamment sur la commune de Jalhay où seuls les espaces non habités sont concernés ce qui fait que les habitants le sont moins.

Situé à l'Est du pays, il fait partie d'un Parc naturel transfrontalier germano-belge. Ses points forts sont la haute qualité de l'environnement et de la nature, sa diversité de paysages ainsi que son histoire naturelle et culturelle.

Si l'élément principal est incontestablement la réserve naturelle domaniale des Hautes Fagnes (en partie sur la commune de Jalhay), il offre des paysages sans cesse changeants faits de massifs forestiers, de vallées et de cours d'eau, de prairies, de bocages, de croupes de montagnes et de villages pittoresques.

41 % du territoire communal de Jalhay est situé dans le Parc. Il s'agit de peuplements forestiers situés à l'est des villages de Jalhay et de Solwaster. A ce massif forestier s'ajoutent une partie de la réserve naturelle des Hautes Fagnes « la Grande Fange » et le barrage de la Gileppe. Les zones urbanisées et agricoles, le bois de Jalhay et le bois de Hafrai sont exclus du Parc (seulement 0,3 % de la population totale de la commune vit dans le Parc).

Certaines mises à jour (spécifiées) s'appuient sur la présentation du PNHFE à la réunion – Groupe de Travail du 22/02/2022 suite à l'invitation de la CLDR ; en particulier concernant le projet Interreg Noe-Noah ; l'assainissement groupé et le projet Biodival (pour l'énergie) pour leurs valeurs exemplatives.

Une journée Culture et Nature a eu lieu au barrage de la Gileppe en 2019. Sur un sentier autour du site, des stands proposaient de la musique (différents artistes et académies de la région) et de la sensibilisation à l'environnement.



5 jardins (sur 59 participants) situés sur la commune de Jalhay ont participé aux 2 éditions 2020 et 2021 du projet Noe-Noah (volet création et renforcement d'un réseau de jardins naturels). 3 d'entre eux ont été sélectionnés pour avoir la visite d'un expert et ainsi améliorer encore leur biodiversité.

Un sentier didactique le long du barrage de la Gileppe a été inauguré en novembre 2021. Il s'agit d'un parcours pour en apprendre plus sur la construction du barrage, le paysage qui l'entoure, son rôle dans l'industrie laitière de Verviers, ainsi que sur la faune aquatique du lac et des rivières environnantes.

Une formation photo « Compose ton paysage » a eu lieu à Solwaster dans le cadre du projet Interreg NOE/NOAH.

L'analyse paysagère des villages de la commune est publiée dans le bulletin communal.

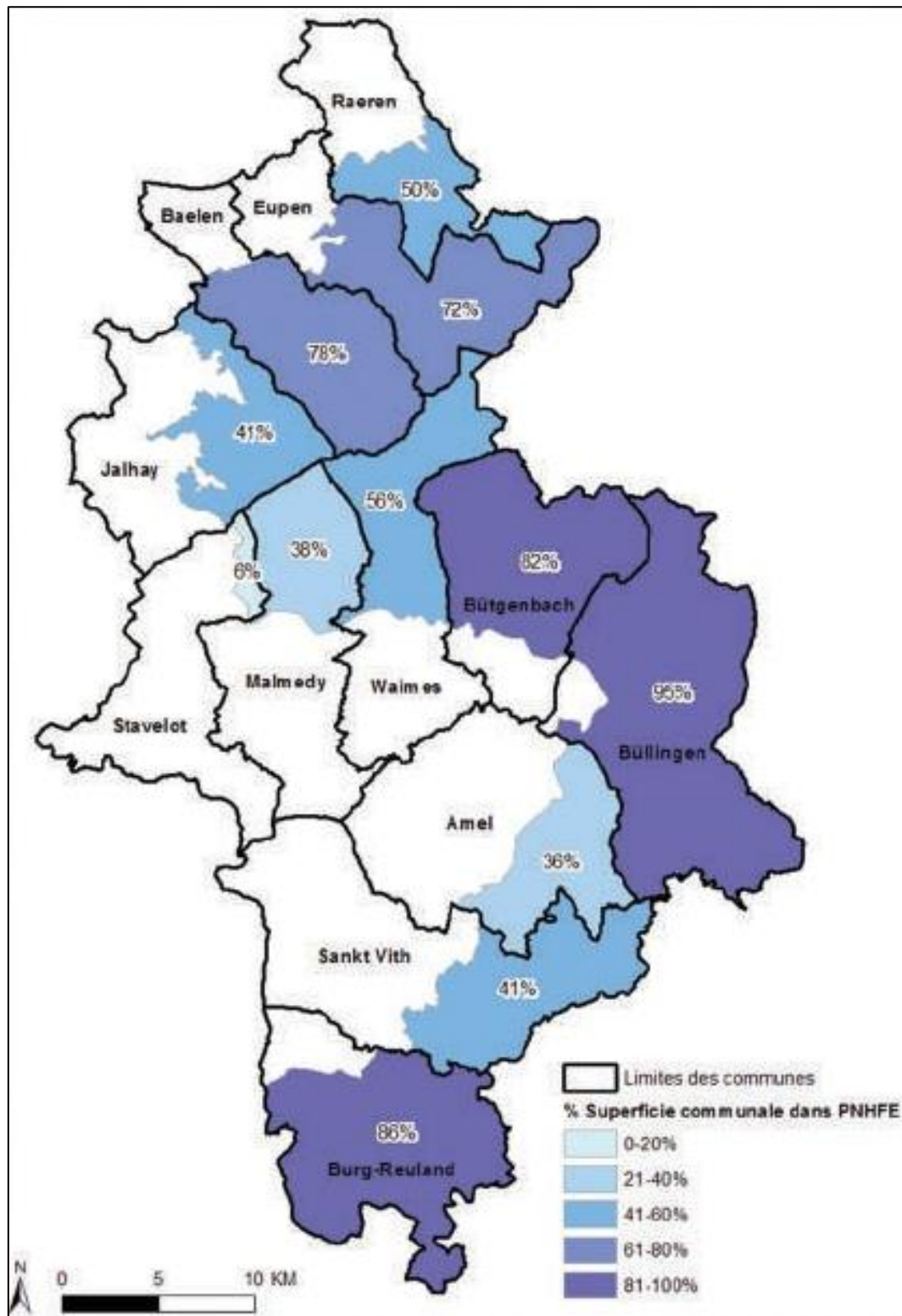


Figure 5.1 Carte du PNHFE (source : site web du PNHFE, 2016)

ANNEXE 5.1 : Liste des axes et objectifs du PNHFE : plan de gestion 2016-2026 (Source : PNHFE, 2017)

5.1.4 Contrat de rivière Vesdre

Appartenant au seul bassin hydrographique de la Vesdre, la commune est membre du « Contrat de rivière Vesdre ».



Le Contrat de Rivière Vesdre (CRV) est né en 2000 de l'initiative de l'intercommunale - asbl Association des Communes du Bassin de la Vesdre (ACBV). Depuis 2009, il est coordonné par l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, émanant de la transformation en 2009 de l'intercommunale - asbl ACBV en simple asbl. La commune adhère au CRV depuis le 23/06/2000 (décision du Conseil communal du 12/04/99)

Le premier programme d'actions a eu lieu de 2000 à 2003 pour faire un état de lieux. Les 5 programmes d'actions suivants ont tous mis à jour de manière continue l'inventaire des points noirs.

Le dernier programme d'actions (le 7^{ème}) a été signé pour la période **2023-2025**. **7 objectifs ont été retenus** : poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour garantir la multiplicité des fonctions et usages des cours d'eau, améliorer la gestion du risque d'inondation, développer les activités économiques, touristiques et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau, améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière, mettre en place les moyens nécessaires pour assurer les missions et le fonctionnement du CRV.

Les principales actions à venir sont classées par thématique :

- Directive Cadre Eau (**3^{ème} plan de gestion 2022-2027**) : assainissement, protection contre les pollutions, gestion des eaux pluviales, hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques...
- Plans de Gestion des Risques d'Inondation (**cycle 2 : 2022-2027**) : actions de prévention, de protection, de préparation et de réparation liées à l'érosion, au débit, réparation et **analyse post-crise, gestion de crise et apprentissage**...
- Autres thèmes diversifiés : espèces invasives, déchets, patrimoine, ouvrages, habitats et espèces sensibles, tourisme, information...

Sur **562** actions programmées sur 3 ans, la Commune de Jalhay est maître d'œuvre pour **15** actions et partenaire de nombreuses autres actions. **6** actions sont issues des programmes précédents. Il s'agit d'actions récurrentes : entretien du lagunage au Wayai, lutte contre les plantes invasives, opération rivières propres et poursuite de l'engagement financier. **2** actions de sensibilisation ne sont pas encore réalisées mais sont toujours pertinentes. **9 actions sont nouvelles**. Elles concernent les plantes invasives (**4 actions**), l'information aux riverains de la Hoëgne et du Wayai (**2 actions**), l'assainissement, et **2 actions** concernant le suivi d'un dépôt et d'une zone modifiée illicites. Pour information, le CRV est financé par des subsides publics provenant en partie des communes, leur part est calculée selon leur nombre d'habitants et leur surface comprise dans le sous-bassin versant. La Commune de Jalhay participe donc au financement du CRV pour **1,42%**.

La commune peut mettre en avant de nombreuses particularités liées à l'eau :

- Son cours d'eau principal : la Hoëgne dont le tronçon le plus « sauvage » et naturel de son parcours se trouve sur la commune,
- Les sources du Wayai (affluent principal de la Hoëgne),
- Beaucoup de petit patrimoine lié à l'eau (pompes, abreuvoirs, puits, etc.),



Figure 5.2 Photos exemplatives du petit patrimoine et du barrage de la Gileppe (source : JML, 2017)

- Barrage de la Gileppe (présent entre Jalhay et Baelen),
- Hautes-Fagnes avec la Baraque Michel,
- De nombreuses sources et cours d'eau,
- De nombreuses promenades en bord de cours d'eau (Hoëgne, Statte, Sawe...).

ANNEXE 5.2 : Liste des actions du CRV concernant la Commune de Jalhay (Source : CRV, 2023)

5.1.5 Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée

L'application PARIS est un outil d'aide à la décision, à la planification et à la coordination qui permet aux gestionnaires de cours d'eau d'élaborer et suivre leurs PARIS. C'est aussi un moyen pour le citoyen de consulter les programmes d'actions. Les PARIS sont établis à l'échelle des sous-bassins hydrographique afin de faire le lien entre l'amont et l'aval.

Les actions sont les travaux réalisés par les gestionnaires publics sur leurs cours d'eau, dans le lit mineur (y compris les berges jusqu'à la crête de berge), voire le lit majeur. Ces travaux sont toutes les interventions qui touchent à l'hydromorphologie des cours d'eau.

Ces programmes font le lien entre les différentes catégories de gestionnaires, d'usages (hydrauliques, économiques, écologiques, socio-culturels) et de réglementations (notamment les Plans de Gestion des Risques d'Inondation - PGRI, et les Plans de Gestion des parties wallonnes des Districts Hydrographiques internationaux- PGDH qui déterminent, pour chaque masse d'eau, un état des lieux initial et un objectif environnemental à atteindre à l'horizon 2027).

5.1.6 Plan Maya

La Commune de Jalhay est signataire de la charte « Plan Maya », elle y a adhéré en 2011. Les principales actions locales qui ont été menées sont les suivantes :

- Cours d'apiculture,
- Création d'un cercle apicole en 2015,
- Rencontres avec des apiculteurs,
- Semaine de l'Abeille couplée avec celle de l'arbre,
- Semer des prés fleuris,
- **Plantation d'arbres fruitiers (verger du Wayai, école de Sart, champs fleuris de Solwaster, école de Tiège)**
- **Désherbage mécanique des cimetières (« sans pesticide »),**
- **Plantation de bulbe aux cimetières de Jalhay et Sart,**
- **Aménagement d'un parterre avec des plantes mellifère au cimetière de Jalhay,**
- **Plantation d'arbres, de haies et de plantes mellifères (parcelle du Damzay, plaine de jeu de Surister, atelier rural, lotissement du CPAS à Arzelier, parking de la salle de Solwaster, parking de covoiturage de Tiège et Sart - plus plantation de bulbe de fleurs),**
- **Aménagement des parterres de la voirie de la route du Lac de Warfaaz,**
- **Abords de l'église de Nivezé.**

Depuis 2021, les actions du Plan Maya sont intégrées à la subvention BiodiverCité.

5.1.7 Convention « Bords de routes »

Il s'agit de pratiquer un fauchage tardif après le 1^{er} septembre pour les communes situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse. La Commune de Jalhay a adhéré à la convention « Bords de routes » en 2010. De nombreuses routes (formant au total 92km environ) sont en zone de fauchage tardif avec 1 bande de sécurité. 22 inventaires botaniques ont été réalisés sur les bords des voiries communales.

5.1.8 Commune sans pesticide

En 2013, la commune a adhéré au programme wallon de réduction des pesticides puis en 2014 au programme « commune 0 pesticide ». Dans ce cadre, elle a acquis une machine de désherbage écologique en 2013. **Le désherbage des places, cours d'écoles, trottoirs est donc mécanique et n'emploie plus de pesticide.**

5.1.9 Règlement communal

L'ordonnance de police administrative (2016) prend en compte les aspects environnementaux tant au niveau des déchets, que de la protection des eaux et de « la salubrité publique et de la protection de l'environnement ». On peut citer en particulier la lutte contre les déchets sauvages, les dépôts clandestins et espèces végétales invasives.

Depuis le début de l'année 2015, un agent constatateur des infractions environnementales a été engagé conjointement avec la ville de Spa. Ainsi, cette ordonnance de police prévoit les dispositions contre la délinquance environnementale notamment relative aux déchets, au code de l'eau, à la conservation de la nature. Les actions d'information ou de répression de l'agent constatateur sont principalement axées sur les problèmes liés aux déchets (abandon, incinération, stockage ou transport, mais aussi utilisation abusive des poubelles publiques, propreté autour des bulles à verres ...). **Un nouvel agent constatateur travaille à temps plein sur la commune depuis février 2021 : une quarantaine de procès-verbaux ont été dressés depuis. De plus, sur les 182 interventions réalisées en 2021, 111 sont liées au dépôts/déchets sauvages,**

suivies des infractions liées aux haies (53). En 2022 et 2023, le type d'interventions est le même avec respectivement 55 et 136 interventions réalisées. On relève également qu'en 2021 et 2023, certaines interventions relèvent du domaine de l'eau. Si elles étaient anecdotiques en 2021 et 2022, les infractions urbanistiques et liées à la voirie ont été nombreuses en 2023 (respectivement 15 pour l'urbanisme et 6 pour la voirie).

5.1.10 La gestion des déchets

La gestion des déchets de Jalhay est assurée par l'intercommunale INTRADEL (association INTERcommunale de TRAitement des DEchets Liégeois).

5.1.10.1 Collecte et valorisation

À partir de janvier 2022, les déchets ménagers (résiduels et organiques) sont collectés via **des conteneurs à puce** une fois par semaine.

À partir de janvier 2018, les papiers et cartons sont collectés au moyen d'un conteneur individuel, les PMC sont collectés au moyen de sacs bleus spécifiques tous les 15 jours.

Les films plastiques sont collectés via un sac transparents spécifiques tous les 2 mois.

Les déchets verts doivent être apportés au parc à conteneurs **ou sont récoltés par l'entreprise BISA. Un toutes-boîtes est envoyé chaque année aux habitants pour les informer de ce service. Les déchets verts sont ramassés chaque semaine par conteneur ou selon des rendez-vous.**

5 bulles à verre (Sart, Stockay, Jalhay, Foyr et Recyparc) et 6 bulles à textiles gérées par l'asbl Terre (Stockay, Foyr, Recyparc, 2 à Tiège, route du Lac) sont réparties sur le territoire.

5.1.10.2 Recyparc du Roslin

Exploité par Intradel, le parc à conteneurs est accessible sous conditions (quotas maximaux) aux ménages résidents et est payant pour les asbl, écoles, services administratifs, les indépendants et les commerçants.

5.1.10.3 Statistiques

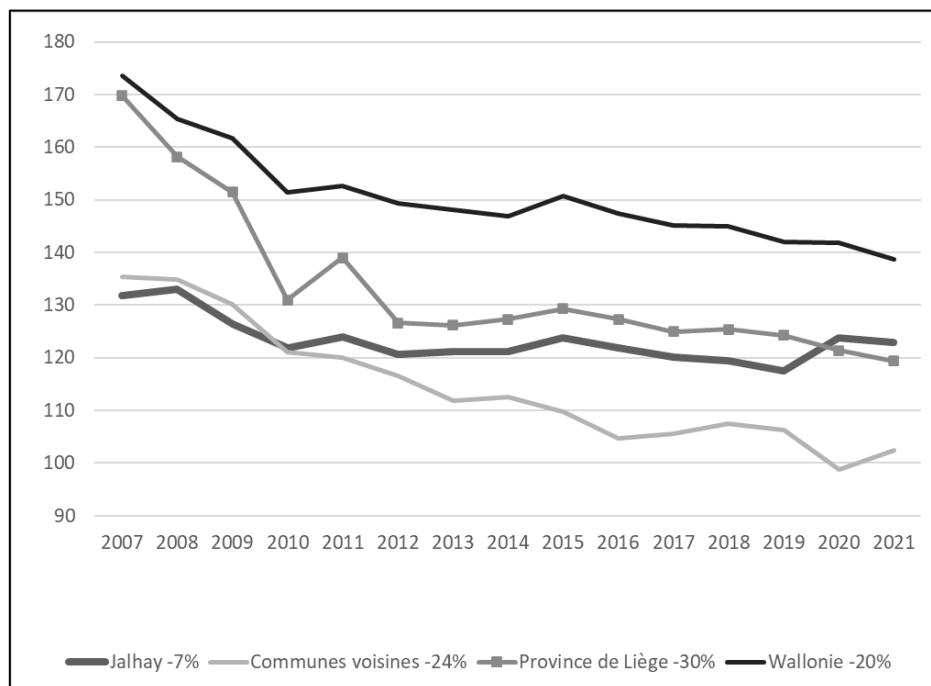


Figure 5.3 Evolution de la quantité d'Ordures Ménagères Brutes (OMB) collectées par habitant et par an sur la commune de Jalhay, les communes voisines, la Province et la Région (source : IWEPS, 2023)

Globalement, la quantité d'OMB collectée diminue à tous les niveaux administratifs. Cependant, c'est à Jalhay qu'elle diminue le moins (-7% depuis 2007). La quantité d'OMB à Jalhay est la plus élevée avec 93kg/habitant. Au niveau provincial, si la quantité de départ était semblable, la diminution a été la plus forte, surtout entre 2007 et 2012. En effet, c'est entre 2009 et 2012 que la plupart des communes gérées par Intradél sont passées au conteneur à puces (facturation selon le poids de déchets). Le reste des communes, à l'image de Jalhay (en 2022) passe petit à petit à ce système, d'où une diminution moins forte mais constante.

Au niveau des communes voisines, Spa (en 2010), Baelen (en 2015), puis Verviers (en 2020) et Theux (en 2023) sont passés au conteneur à puces ce qui explique la forte diminution. Cependant, on remarque que la quantité d'OMB en 2021 réaugmente et ce dans toutes les communes (sauf Theux) indépendamment donc du système de collecte. Cette évolution semble rejoindre celle de la Wallonie, dont la quantité d'OMB réaugmente depuis 2019.

Selon INTRADEL, la production totale de déchets en 2022 est en diminution. Les déchets ménagers résiduels ont diminué de plus de moitié et atteignent 500T, les autres déchets sont en augmentation. Papiers cartons représentent 350T, le verre : 240T, les PMC : 190T et les déchets organiques : 150T. Par habitant en 2022, cela correspond à 58kg de déchets ménagers résiduels, 42kg de papiers cartons, 28kg de verre, 21kg de PMC et 17kg de déchets organiques.

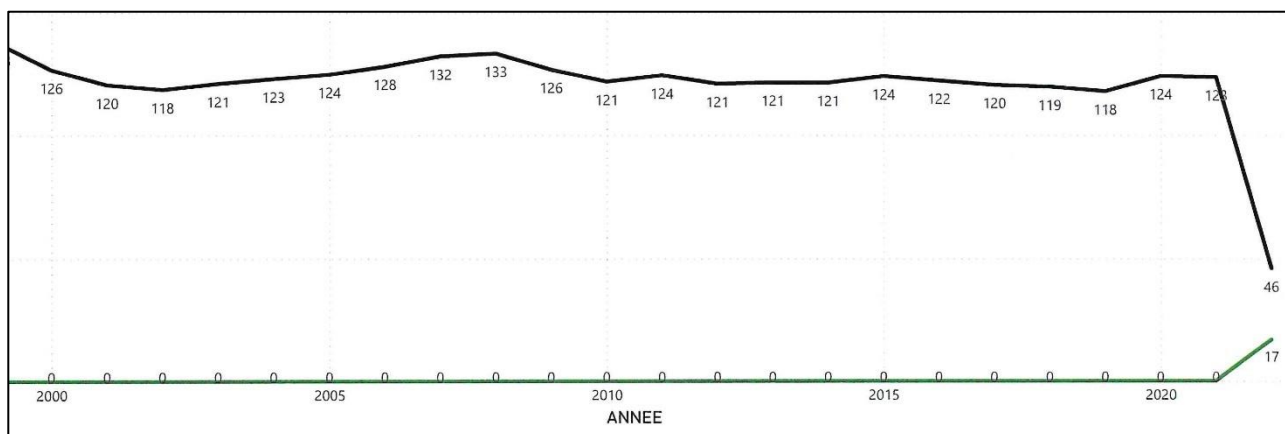


Figure 5.4 Evolution de la quantité totale de déchets collectés par ménage jalhaytois et par an (source : Intradel, 2023)

Les matières organiques (en vert) sont collectées à part depuis 2021 et correspondent pour cette 1^{ère} année à 27% des ordures ménagères totales en 2022.

5.1.10.4 Encombrants

Les déchets plastiques agricoles (collecte des pneus usagés et des films plastiques) non dangereux sont repris sur la commune (Recyparc) durant une semaine en mars. Sinon il faut les apporter aux sites permanents à Grâce-Hollogne ou Soumagne.

4 pneus pas an et par ménage sont acceptés au Recyparc communal.

Les encombrants peuvent être collectés par l'asbl RCYCL depuis 2004. Chaque famille a droit à 3 passages gratuits par an.

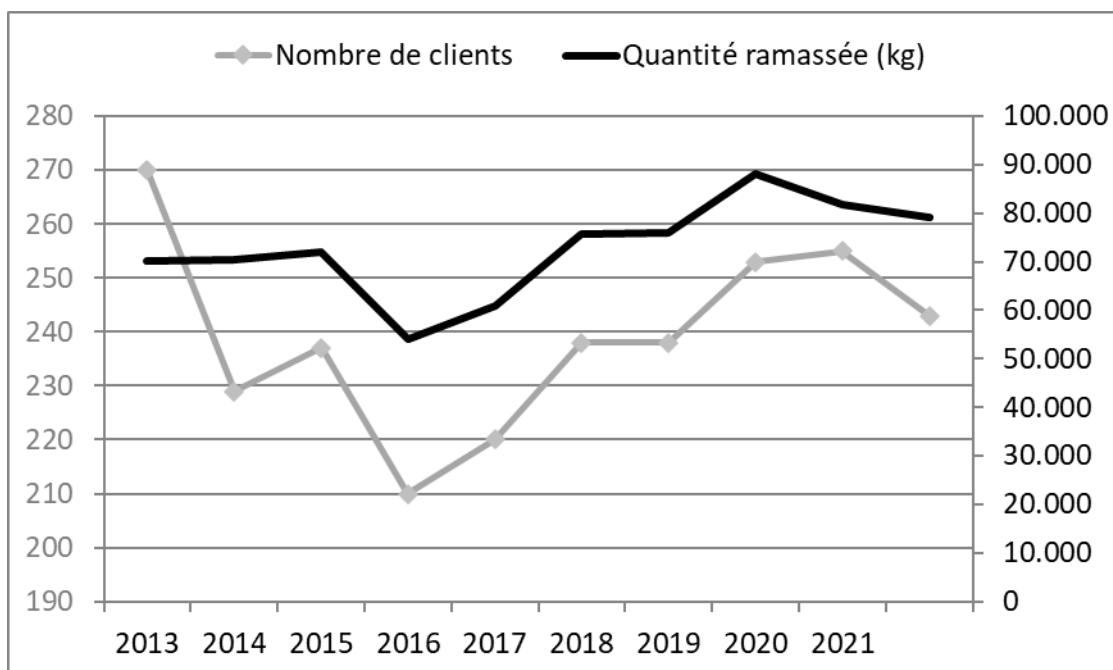


Figure 5.5 Evolution du ramassage des déchets par l'asbl RCYCL (source : administration communale, 2023)

5.1.10.5 Déchets sauvages et dépôts clandestins

Via le contrat de rivière, les informations sont disponibles le long des cours d'eau : dépôt illicite de pneus le long du ruisseau 5039, déchets le long de la Hoëgne, du Wayai, du lac de Warfaaz.

L'agent constatateur identifie quant à lui des dépôts sauvages récurrents au niveau des bulles à verres à côté des poubelles publiques, le long des grandes routes (nationales) longeant les bois et dans les endroits retirés des habitations (entrées de bois). La majorité des dépôts sauvages sont des petits sachets de repas de midi avec cannettes, des sachets d'alimentations provenant de congélateurs défectueux, des déchets organiques, des langes de bébés, de la litière pour chat...

5.1.11 Commune zéro déchet

La commune encourage le compostage : formations, personnes ressources...6 édu-composteurs sont référencés sur la commune.

La Commune s'engage à devenir une Commune zéro déchet grâce à un appel à projet retenu et subsidié pendant 3 ans, depuis février 2021. La 1^{ère} étape concerne la valeur exemplative de l'administration communale avant de sensibiliser les commerces locaux, les enfants, le gîtes... et de sensibiliser sur le réemploi, les langes lavables dans les milieux d'accueil, les collations zéro déchet dans les écoles...

En 2021, le plan d'actions comprend 19 actions communales et 4 actions Intradel ; en 2022 et en 2023, 15 actions communales sont en cours. On peut citer les nombreuses actions de sensibilisation (vrac, eau du robinet, conférence 0 déchets, ateliers anti gaspillage alimentaire...) ; le soutien du repair café, des boîtes à livres, l'organisation de conférences, l'achat de fûts à compost...

5.1.12 Wallonie Plus Propre (WAPP)

Depuis 2015, la commune participe aux grands nettoyages de printemps.

14 ambassadeurs sont recensés, 9 équipes pour le grand nettoyage.

	Sac bleu - nombre estimé	Sac bleu – masse estimée (kg)	Sac blanc - nombre estimé	Sac blanc – masse estimée (kg)
2019	167	668	282	1.974
2020	13,2	52,8	35,6	249,2
2021	18	72	35	245
2022	87	348	108	756
2023	37,4	149,6	29,5	206,5

Tableau 5.1 Quantité de déchets ramassée dans le cadre de Be Wapp (source : BeWapp, 22/11/2023)

Différents événements spécifiques ont lieu chaque année. Pour l'Opération Rivières Propres, en moyenne 5 m³ de déchets sont ramassés par action. L'école de Sart participe au ramassage des déchets, une marche ADEPS propre et des ramassages en lien avec les inondations ont eu lieu ainsi qu'en 2022, un marathon de la propreté.

En 2021, l'opération rivières propres a réuni 200 scouts des unités de Sart et de Jalhay et 20 citoyens dont des membres de la société de pêche la Warfazienne. 60 baladins ont été sensibilisés par le contrat de rivière de la Vesdre. 10m³ de déchets provenant du Wayai, de la Hoëgne et de la Statte ont été récoltés.

5.1.13 Permis d'environnement

La Commune de Jalhay a délivré 906 permis d'environnement sur son territoire entre 1962 et octobre 2017. Les $\frac{3}{4}$ concernent l'énergie et notamment le stockage des hydrocarbures. Ensuite, ces permis concernent des constructions diverses mais en particulier du secteur agricole.

Entre 2018 et 2023, 18 permis d'environnement supplémentaires ont été délivrés ; 4 d'entre eux concernent le secteur agricole, 9 le raccordement à l'égout.

Fin 2023, la Commune de Jalhay avait délivré **31** permis unique sur son territoire depuis 2003. Près de la moitié (13) concernent le secteur agricole.

ANNEXE 5.0 : Détails initiaux du chapitre

5.2 Potentiels énergétiques du territoire

ANNEXE 5.0 : Détails initiaux du chapitre

5.2.1 Sources d'énergie renouvelable

En termes de rayonnement solaire, la commune de Jalhay se situe dans la moyenne belge, soit 2,7 kW/m²/jour. La durée d'insolation journalière est toutefois plus faible que sur le reste du territoire 3,9 h/jour.

En termes de potentiel venteux pour l'implantation des éoliennes, deux études concluent sur le fait que :

- près de 40% du territoire n'offre pas de potentiel venteux suffisant, le reste du territoire présente un gisement venteux dans la moyenne européenne.
- les zones sont peu nombreuses, de petites tailles et fragmentées ; que la distance avec le poste source électrique le plus proche est importante.

Le territoire de la commune est traversé par de nombreux cours d'eau. Le pouvoir énergétique de la Hoëgne ainsi que de certains de ses affluents n'est pas négligeable en raison de leur déclivité naturelle (caractère torrentiel) et de l'installation de microcentrales hydroélectriques.

7 moulins sont répertoriés sur la commune. Chacun a une capacité estimée à moins de 40 kW.

- Moulin Gohy (entre Neufmarteau et Surister)
- Moulin de Jalhay (à Surister)
- Moulin de Sart (au Croupet du Moulin)
- Moulin de Neufmarteau
- Moulin de Thorez (entre Roquez et Solwaster)
- Moulin de Dison
- Moulin de Polleur

La centrale hydro-électrique du barrage de la Gileppe produit environ 3,3 millions de kW par an. Cette énergie est utilisée pour les besoins mêmes du barrage et de ses installations annexes ; le surplus est vendu au réseau de distribution.

En termes de géothermie, d'aquathermie, de biomasse et de biogaz, aucune donnée particulière ne permet de se prononcer sur une éventuelle utilisation sur le territoire communal.

5.2.2 Production d'énergie renouvelable

ANNEXE 5.0 : Détails initiaux du chapitre

Sur le territoire communal, seuls les panneaux photovoltaïques produisent de l'énergie renouvelable. En 2023, la puissance installée⁸ est de 6,7MW (installations <10kVA) et 0,4MW (installations >10kVA). C'est la 48^{ème} commune (sur 262) en termes d'installations <10kVA.

Le graphique ci-après présente l'ensemble de la production issue de sources renouvelables d'énergie. La forte croissance constatée ces dernières années au niveau régional et provincial, se retrouve dans une moindre mesure au niveau des communes voisines et de Jalhay. En 2019, la production d'électricité issue de sources renouvelables s'élève à 7,3GWh sur le territoire communal.

La réinjection d'énergie photovoltaïque sur le réseau provoque des décrochages en raison de la forte quantité d'énergie injectée au même moment. RESA comptabilise 1.110 prosumers pour une capacité installée de 6 MW et pallie ponctuellement aux problèmes (équilibre des phases, adaptation de la tension, renforcement du réseau électrique).

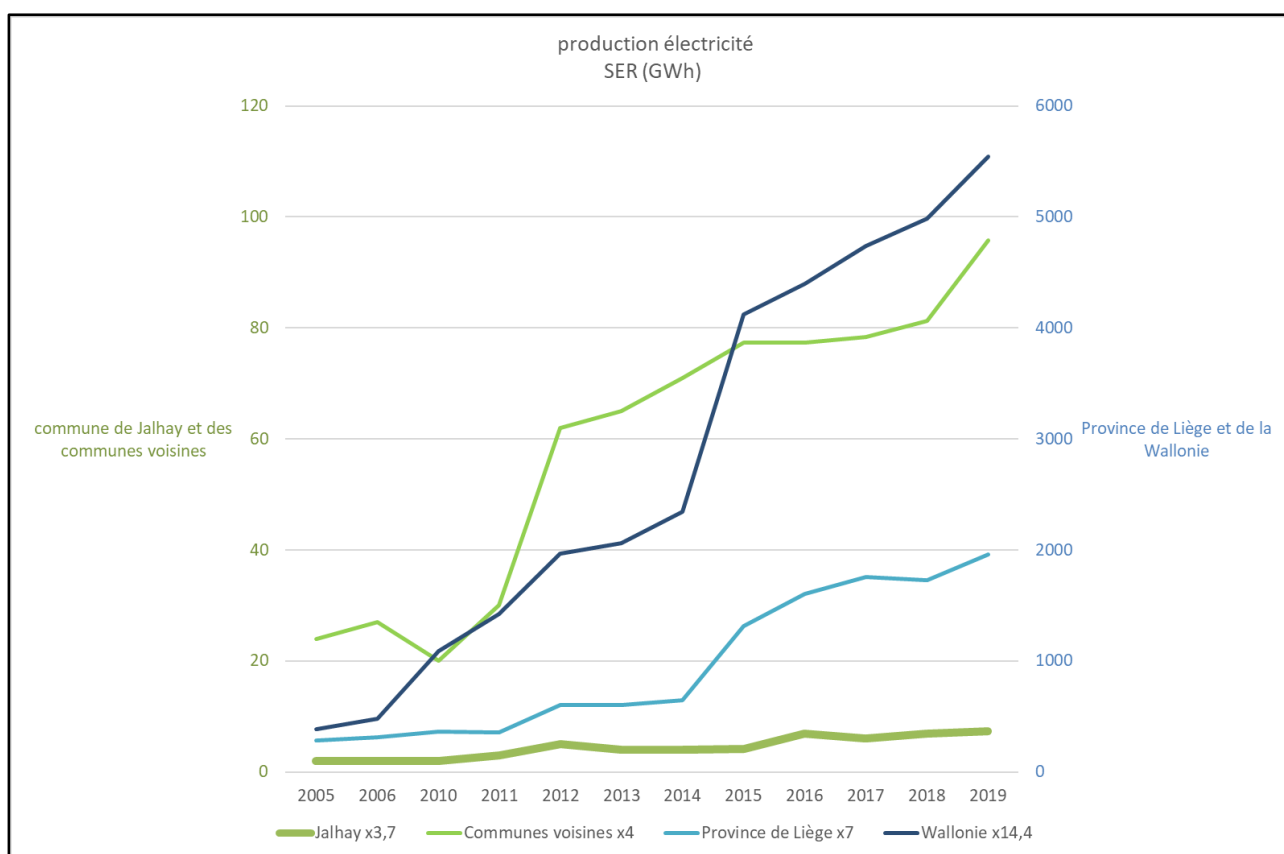


Figure 5.6 Evolution de la production issue de sources renouvelables d'énergie en GWh par an (source : IWEPS, 2023)

5.2.3 Consommation d'énergie

ANNEXE 5.0 : Détails initiaux du chapitre

⁸ Consultation de la carte dynamique de la Wallonie – SPW énergie en novembre 2023

En **2019**, et pour l'ensemble des secteurs, la consommation d'énergie calculée est de **259,7GWh**.

- Consommation d'énergie par vecteur

Le vecteur le plus important des consommations finales d'énergie est le pétrole (**80%** à Jalhay contre **46 %** en Wallonie), suivie de loin par l'électricité (**10%**). Pour rappel, le gaz naturel est distribué sur la commune à partir du réseau des communes voisines et contribue donc à **4,7%** de la consommation finale d'énergie.

Si la consommation totale a très peu augmenté depuis 2013 (statistiques utilisées au début de l'opération de développement rurale), la part du pétrole continue d'augmenter.

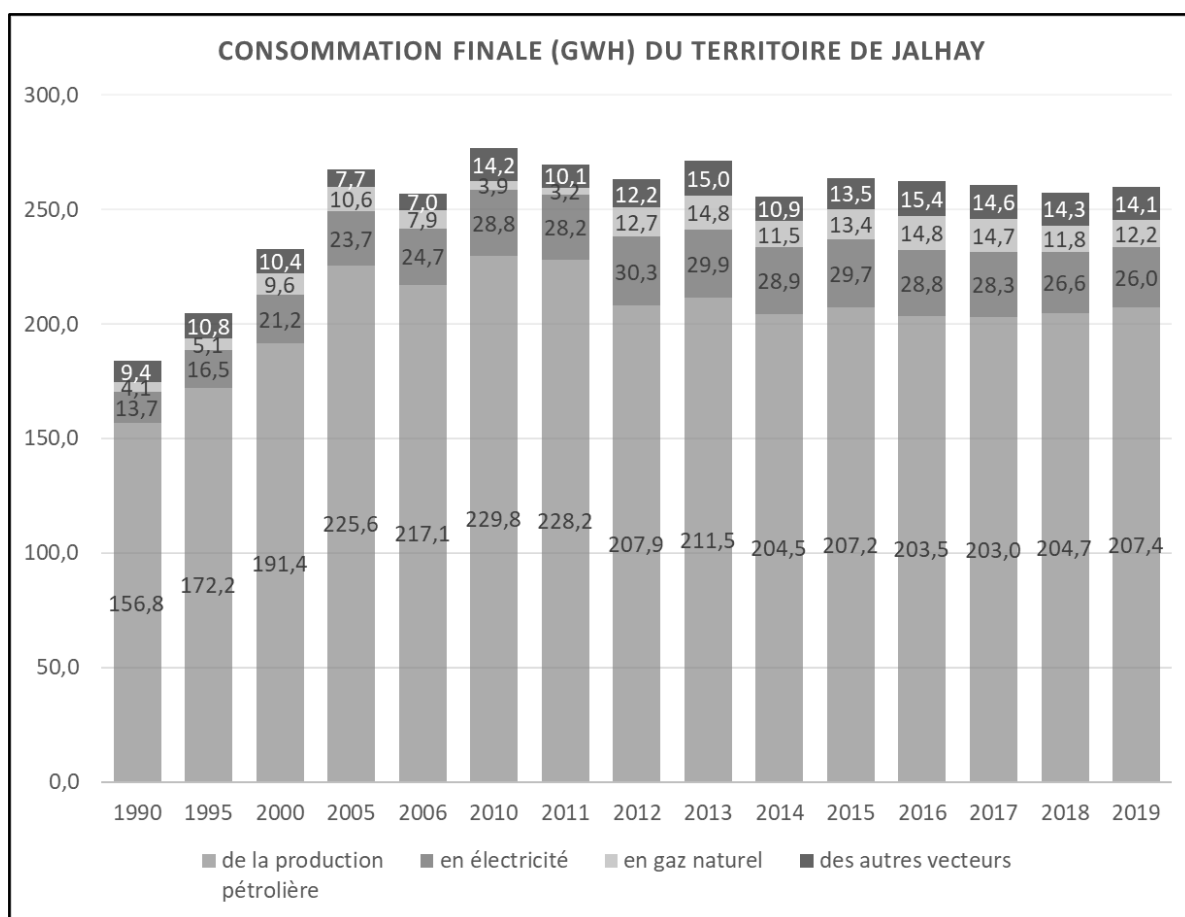


Figure 5.7 Consommation énergétique par vecteur (source : IWEPS, 2023)

- Consommation d'énergie par secteur

En **2019**, le secteur du transport utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec **56%**, suivie du secteur du logement avec **36%** et du secteur tertiaire avec **7%**. En comparant avec le bilan énergétique de la Région wallonne, on constate que la part du transport dans les consommations est **moins de 2 fois** supérieure dans la commune (**31%** en Wallonie), s'expliquant principalement par la densité du réseau routier et la présence de l'autoroute et que la part du logement est supérieure (**26%** en Wallonie). La divergence en termes d'industrie (**31%** en Wallonie) s'explique principalement par la faible part d'industrie dans la commune par rapport à la Région wallonne. **Ces conclusions n'ont pas évolué.**

Si on considère l'évolution de ces consommations depuis 1990 :

- la part des transports est toujours la plus importante mais reste assez constante depuis l'an 2000 ;
- la part du logement est elle aussi globalement constante (avec de petites variations) ;
- la part du secteur tertiaire augmente légèrement dans le temps mais reste peu significative ;
- les parts de l'industrie et de l'agriculture sont quasi nulles.

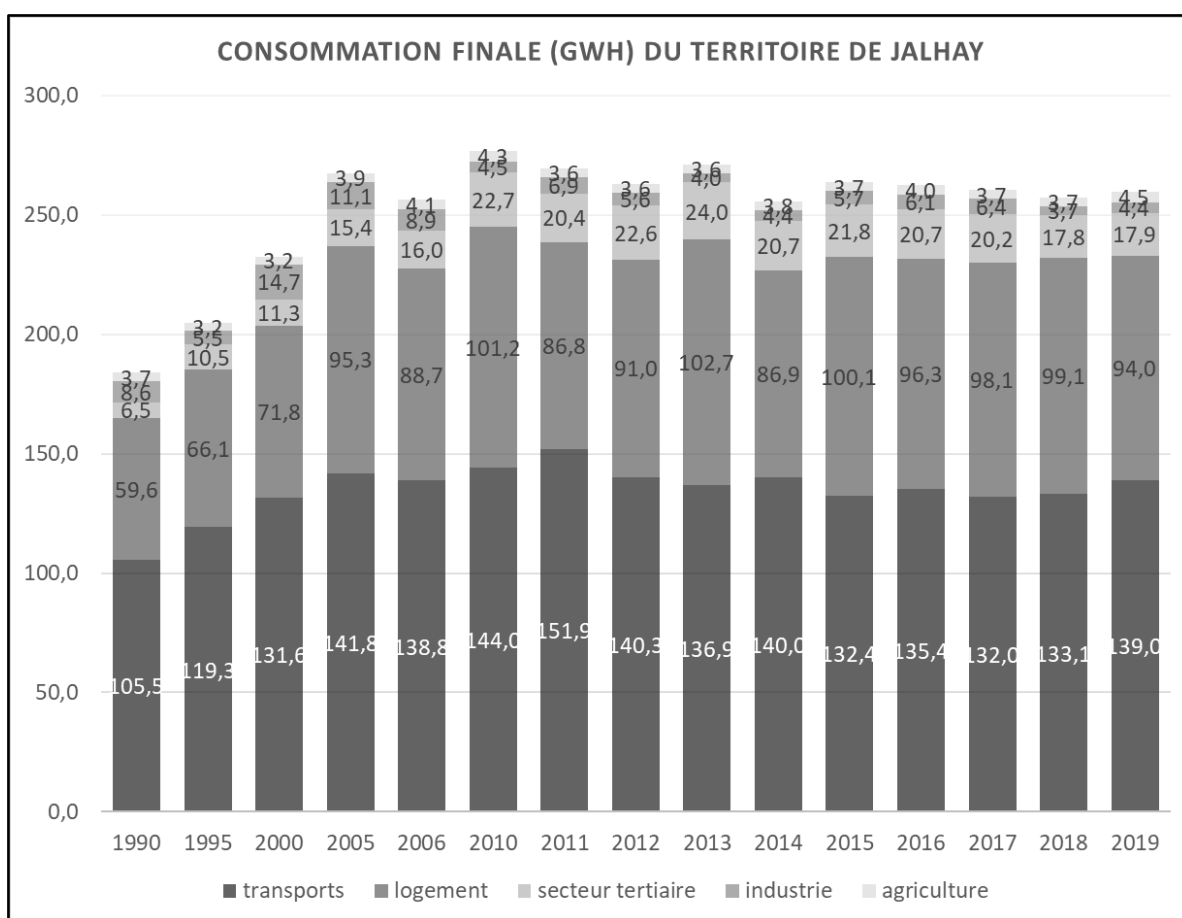


Figure 5.8 Consommation énergétique par secteur (source : SPW d'Information Énergétique, 2023)

5.2.4 Politiques énergétiques supra communales

ANNEXE 5.0 : Détails initiaux du chapitre

La Commune de Jalhay a adhéré à la politique européenne de la Convention des Maires le 27/02/2017. Le dernier rapportage de cette Convention a été soumis le 21 décembre 2022.

En 2016, la Région wallonne met en place le 3^{ème} volet de sa politique énergétique : POLLEC 3, outil pour appliquer la Convention des Maires. Depuis 2021, la Commune a obtenu le financement d'un.e coordinateur.trice.

Depuis 2006, le Plan climat de la Province de Liège propose aux Communes de leur apporter son expertise, son soutien, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité du territoire et des actions à instaurer prioritairement. Parallèlement, afin de se placer dans le réseau européen et de prétendre à des subsides importants pour la réalisation de ces actions, la Province s'est inscrite en tant que membre d'Energy Cities, l'association européenne des autorités locales en transition énergétique.

5.2.5 Engagement de la Commune



La commune a signé la « Charte de la commune energ-éthique » (délibération du Conseil communal du 24/05/2007) qui consiste à améliorer sa connaissance de ses propres consommations énergétiques, à sensibiliser les habitants à une utilisation rationnelle de l'énergie et à faire respecter les normes actuelles d'urbanisme en matière énergétique et préparer à la transposition européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

En mars 2008, la commune a engagé un conseiller énergie.

Ses missions sont :

- Prendre conscience de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux (mettre à jour leur cadastre énergétique, établir annuellement leur comptabilité énergétique, réduire progressivement la consommation énergétique des bâtiments et installations appartenant à la Commune, prendre en compte les coûts de l'énergie lors des décisions d'investissements), améliorer cette connaissance.
- Former et sensibiliser le personnel communal à la maîtrise des consommations énergétiques. Conseiller le Collège communal sur les contrats d'énergie (électricité haute et basse tension, éclairage public, combustible fossile).
- Sensibiliser régulièrement les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Faire respecter les normes actuelles d'urbanisme en matière énergétique (veiller au respect des exigences de performance énergétique des bâtiments liées à la transposition de la directive européenne).

La commune s'investit dans une gestion durable de l'énergie à travers son adhésion à la structure supra locale proposée par la Province de Liège dans le cadre de la campagne POLLEC (février 2017) et à la Convention des Maires. Le conseiller en énergie de la commune pilote le Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) qui a été **validé le 20 janvier 2020**. Ce document liste (de manière non exhaustive) les actions possibles pour réduire la consommation énergétique et les financements potentiels (locaux à internationaux). Dans ce cadre, toutes les actions déjà entreprises par la Commune pour gérer l'énergie de ses bâtiments sont répertoriés (cadastre énergétique, comptabilité énergétique, planning des mesures correctrices, monitoring particulier à chaque bâtiment ...). Le bilan CO₂ s'exprime suivant deux axes : le bilan territorial (reprend les émissions et les consommations de toutes les activités comptabilisées sur le territoire communal) et le bilan patrimonial (reprend les émissions et les consommations de l'ensemble des services communaux, incluant tous les bâtiments gérés par l'administration).

La mise à jour suivante s'appuie sur les présentations du Conseiller en énergie suite à l'invitation de la CLDR. Ces réunions sont la CLDR du 27/01/2020 et la CLDR – Groupe de Travail du 13/12/2021. Il est à noter que plusieurs membres de la CLDR font également partie du comité de pilotage du PAEDC communal.

Au niveau territorial, le PAEDC montre qu'entre 2006 et 2014, les émissions de CO₂ ont diminué de 15%. Les principales économies concernent l'industrie et le logement. La consommation d'énergie de 2014 à

2019 sur le territoire jalhaytois est de +1% tandis que les émissions d'équivalent CO₂ par habitant ont diminué de 2%⁹.

5.2.6 Actions communales en matière d'énergie

5.2.6.1 Cadastre énergétique de la Commune

Depuis 2011, tous les cahiers des charges précisent les mesures qui doivent être respectées au niveau énergétique. Au niveau thermique, les bâtiments ont été équipés de compteurs à mazout (afin de préciser les données basées sur les factures de livraison). Lors des décisions d'investissement, un calcul de rentabilité énergétique est effectué pour chaque dossier : calcul du gain financier et écologique (sous forme de kWh, tonnes de CO₂ économisées par exemple).

Le cadastre énergétique **existe** et permet de constater l'évolution d'année en année. En particulier la consommation électrique annuelle **et la consommation de chauffage** est connue pour tous les bâtiments communaux ainsi que l'éclairage public. **Le PAEDC montre qu'entre 2006 et 2014, les consommations de la Commune ont diminué de 23%. Les principales économies concernent le chauffage des bâtiments et le matériel roulant. Cela correspond à une diminution des émissions de CO₂ de 24%.**

Tous les bâtiments communaux ont fait l'objet de travaux énergétique concernant le chauffage, l'isolation, l'éclairage, la pose de panneaux photovoltaïques et thermiques, la ventilation : les 4 écoles communales, l'ancienne école de Solwaster, l'administration communale, l'atelier voirie, les locaux des scouts, les bibliothèques, les crèches, l'OTJS, l'atelier rural et un logement du CPAS.

24 actions sont prévues dans le PAEDC, toutes finalisées ou en cours de réalisation. Au total, les installations photovoltaïques actuelles et prévues sur les toitures communales devraient produire 129,6 kWc.



Figure 5.9 Panneaux photovoltaïques sur l'OTJS et la MJJS (source : administration communale, 2023)

⁹ Chiffres du SPW énergie, 2023

5.2.6.2 Remplacement de l'éclairage public actuel par de l'éclairage 100 % LED

Le projet consiste à remplacer la totalité de l'éclairage public d'obligation de service public par de l'éclairage LED. Le projet est divisé en 3 phases. Une première phase en 2020 a permis le remplacement de 565 points lumineux sodium basse pression. Une deuxième phase en 2021 a permis le remplacement de 300 points lumineux sodium haute pression. Enfin, la dernière phase est en 2023 pour remplacer 405 points lumineux basse pression.

Ce projet permettra une économie annuelle de 176.600 kWh, soit une diminution de 50 %. L'investissement total s'élève à 556.728 €, dont 211.278 € à charge de la Commune et 345.450 € à charge de RESA. En 2018, la consommation électrique de l'éclairage public était de 344.128 kWh et en 2022, de 187.289kWh.

5.2.6.3 Renouvellement du parc automobile

La Commune possède actuellement 11 véhicules utilitaires (hors tracteurs, chargeuses-pelleteuses et camions). Actuellement, tous ces véhicules roulent au diesel. Progressivement ces véhicules utilitaires sont remplacés par des véhicules moins polluants. En 2018 et en 2020, 4 nouveaux véhicules utilitaires, de la norme EURO 6, ont remplacé 2 véhicules datant de 1999, 1 de 2004 et le dernier de 2012.

ANNEXE 5.3 : Actions du PAEDC (source : administration communale, 2023)

6. Structure du bâti : ses principales caractéristiques urbanistiques et patrimoniales

6.1 Plan d'occupation du sol

Au plan d'occupation du sol (en 2022), la Commune de Jalhay s'étend sur une superficie totale de **10.694ha**. 95% de sa surface n'est pas bâtie. Ce plan apparaît dans la 1^{ère} carte A3 annexée au début de ce présent rapport.

2022	Surface en ha	Surface en % de la surface totale
Bois	5.409	50,58%
Terres agricoles	2.973	27,81%
Terres vaines et vagues	1.080	10,10%
Surface non cadastrée (voiries publiques, cours d'eau...)	563	5,27%
Parcelles bâties	551	5,15%
Autres (jardins et parcs, loisirs et sports, eaux et chemins cadastrés, autres)	117	1,09%
Total	10.694	

Tableau 6.1 Proportion de l'occupation du sol sur la commune de Jalhay (source : Statbel, JML, 2023)

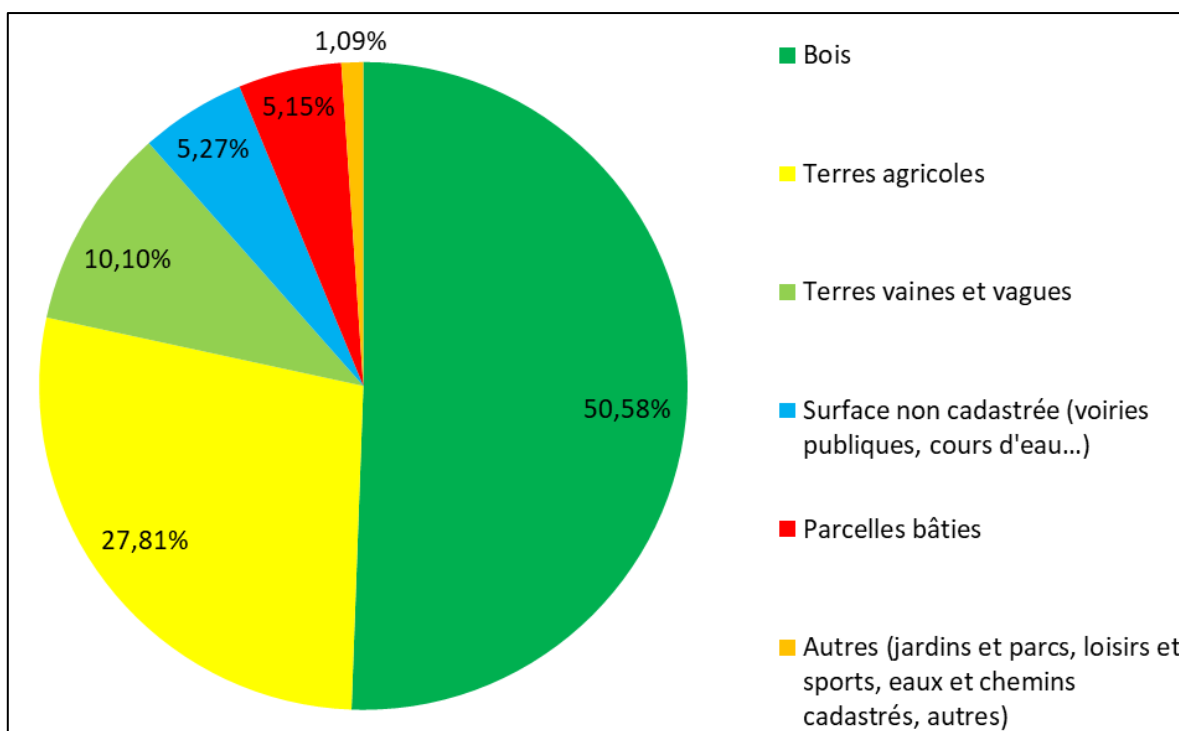


Figure 6.1 Proportion de l'occupation du sol sur la Commune de Jalhay (source : Statbel, JML, 2023)

Au vu des informations qui précèdent, les observations suivantes peuvent être dégagées :

- prédominance de la zone forestière qui représente plus de la moitié de la surface,
- moins d'1/3 de la surface consacré à l'agriculture essentiellement représentée par des pâturages.

6.2 Patrimoine bâti

6.2.1 Patrimoine mondial, exceptionnel et classé

Il n'existe pas de patrimoine mondial sur le territoire communal ; ni de monument repris parmi la liste du patrimoine exceptionnel du Service Public de Wallonie.

En ce qui concerne le patrimoine classé, 13 monuments ou sites ont été identifiés sur le territoire communal.

Hautes Fagnes près de la Baraque Michel
Borne BP 155 et alentours (arrêté du 09/12/1991)
Borne BP 156 et alentours (arrêté du 09/12/1991)
Borne FI – CI Sud et alentours (arrêté du 09/12/1991)
Borne FI – CI Nord et alentours (arrêté du 09/12/1991)
Signal géodésique et alentours (arrêté du 09/12/1991) – détruit
Colonne Panhaus et alentours (arrêté du 09/12/1991)
Réserve naturelle domaniale (site)
Surister
Orgue de l'Eglise Saint-Hubert (arrêté du 03/10/1974)
Sart
Vieux chêne (arrêté du 30/11/1960)
Clocher et tour de l'Eglise Saint-Lambert (arrêté du 02/09/1988)
Façades et toiture de la maison dite « Lespire » (arrêté du 24/08/1989) (place du Marché 230)
Solwaster
Chêne pédonculé dit "Les Sept Frères de Gospinal" (Arrêté du 27/02/2012)
Pont de Polleur
Entièreté du pont continuant le chemin n° 6 de l'atlas des chemins vicinaux (arrêté du 24/07/1936) (rue R. Brodure à Polleur)

Tableau 6.2 Liste du patrimoine classé au sein de la Commune de Jalhay (source SPW, juillet 2017)

6.2.2 Périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique

4 périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique (PICHE) sont recensés au plan de secteur. Ils couvrent respectivement les centres de Solwaster, de Sart et de Jalhay, ainsi que le nord-est de Foyr.

6.2.3 Inventaire du patrimoine immobilier culturel de Wallonie

20 bâtiments sont inventoriés. Ce patrimoine concerne quasi exclusivement des fermes typiques ardennaises ainsi que le patrimoine religieux à travers les principales églises.

Charneux	Ancienne ferme
Herbiester	Ancienne ferme
Jalhay	Eglise paroissiale Saint-Michel
Jalhay (rue Chafour)	Ancienne ferme
Jalhay (rue Chênerie)	Ancienne ferme
Jalhay (rue Vinâve)	Ancienne ferme
Le Wayai	Ancienne ferme

Sart	Moulin de Royompré
Sart	Eglise paroissiale Saint-Lambert
Sart	Perron
Sart	Château Detrooz
Sart	Maison Lespire
Solwaster	Eglise paroissiale Saint-Antoine de Padoue
Solwaster	Ancienne ferme
Solwaster	Ancienne ferme
Solwaster	Pseudo-dolmen
Surister	Eglise paroissiale Saint-Hubert
Surister	Ancienne ferme
Tiège	Eglise paroissiale Notre-Dame de la Victoire
Tiège	Ancienne ferme

Tableau 6.3 Inventaire du patrimoine immobilier culturel de la commune de Jalhay (source : SPW, juillet 2017)

6.2.4 Sites archéologiques

La **carte archéologique** de la Wallonie montre qu'il y a très peu de site archéologique potentiels sur la commune.

6.3 Contexte urbanistique

6.3.1 Analyse des villages (architecture et typologie)

La typologie du bâti fait partie de la typologie ardennaise et du pays de Herve. Les principales caractéristiques de l'architecture locale traditionnelle sont visibles dans tous les villages de l'entité.

- Beaucoup de villages s'organisent de manière linéaire.
- La fonction agricole des bâtisses induit des implantations d'allure assez libre, une partie de ces bâtisses est reconvertie en logements mitoyens.
- Les nouvelles séquences mitoyennes existent dans les villages plus importants : Sart, Jalhay, Tiège et Nivezé.

De manière générale, on peut distinguer plusieurs principaux types de bâti caractérisant l'entité.

- Le bâti traditionnel

Au niveau des noyaux d'habitat anciens et des bâtiments agricoles, l'architecture ardennaise montre : des matériaux en moellons, parfois chaulés, un gabarit plutôt long et bas, tricellulaire, des toits en cherbins. L'influence du pays de Herve se montre avec les colombages et les briques. Enfin, la proximité de Spa permet de localiser d'importantes villas.



Figure 6.2 Exemples d'architecture traditionnelle à Solwaster (source : JML, 07/2017)



Figure 6.3 Exemples d'architecture traditionnelle à Charneux et Sart (source : JML, 07/2017)

- L'habitat contemporain des années septante, quatre-vingt. La plupart des lotissements présentent des parcelles de grande taille, voire de très grande taille (comme à Stockay), de type « 4 façades », en briques le plus souvent et situés de manière linéaire le long des voiries, de gabarit bas : un seul rez-de-chaussée et la toiture.



Figure 6.4 Exemples d'architecture contemporaine à Tiège (source : JML, 07/2017)

- L'habitat très récent depuis les années 2000 : parfois semblable à celui des années 80 sur cependant de plus petites parcelles, les matériaux se diversifient avec le moellon ou l'enduit (en plus de la brique qui reste prédominante). On peut également observer des architectures très contemporaines (avec des baies vitrées, du bardage en bois... comme à Mariomont ou à Sart Station).
- L'habitat à vocation touristique : chalets en bois de manière générale.
- Les bâtiments singuliers, composés de quelques bâtiments qui présentent une typologie propre, essentiellement liés aux équipements.



Figure 6.5 Fontaine de Surister (source : JML, 07/2017)

Le patrimoine bâti est important sur la commune. Le petit patrimoine est également très présent, notamment celui lié à l'eau est souvent valorisé.

La route européenne des clochers Tors valorise l'église de Jalhay.

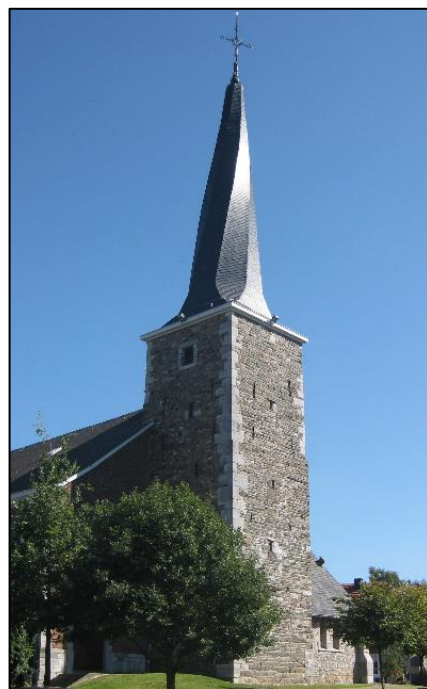


Figure 6.6 Eglise St Michel de Jalhay (source : JML, 2017)

6.3.2 JALHAY et HERBIESTER

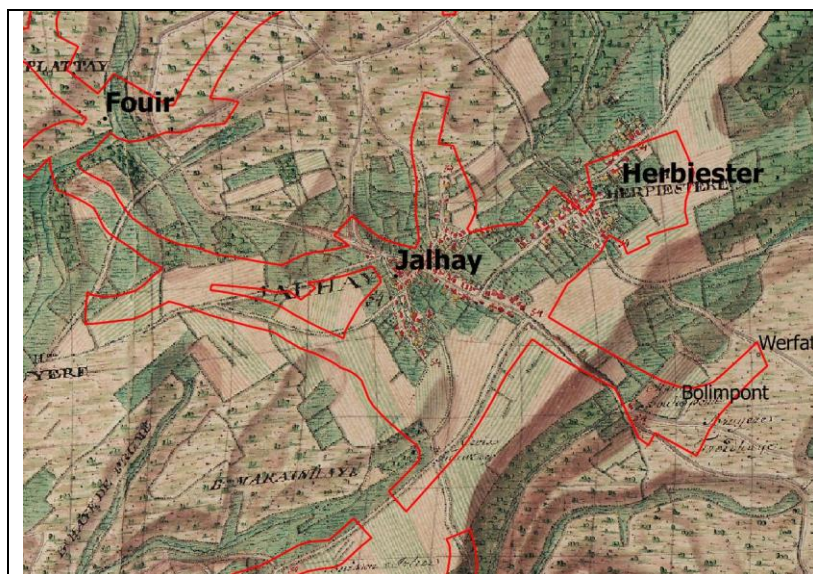


Jalhay



Herbiester

Géographie	Jalhay	Implanté en hauteur (culminant à 406m), nombreuses sources à proximité, entouré par les champs et les autres villages.
	Herbiester	Entouré par la forêt sauf à l'ouest (Jalhay) Implanté entre 2 crêtes à proximité d'une source.
Paysage	L'antenne téléphone et l'Eglise, au cœur du village, sont des éléments marquants. Plus on s'éloigne du centre du village plus le paysage devient bocager. Le bâti est structuré à partir de 2 zones anciennes (centres de Jalhay et Herbiester) et de la RN672.	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	Jalhay : en 70s, 80s et 90s, extensions par "lotissements" au sud (le Fawetay), au nord et à l'ouest et depuis 2000, un peu vers l'est. Herbiester : se densifie dans les 70s, puis à l'ouest dans les 90s et gros lotissement à l'est dans les 2000 : le long des voiries.
	Aujourd'hui	Le Fawetay et Chafour sont des rues principales. Jalhay et Herbiester ne forment qu'une zone d'habitat tandis que Belle Hé et Bolimpont restent séparés par quelques parcelles non construites.
	Enjeu	Relier les centres historiques aux extensions grâce aux poches constructibles, en les diversifiant : mixité des fonctions.
Architecture	Jalhay : peu d'anciennes bâtisses : groupe d'habitations récentes. Herbiester : centre occupé par un grand nombre de bâtisses à l'architecture traditionnelle avec une implantation particulière : faîte perpendiculaire à la voirie principale, cours fermées avec des pavés.	
Patrimoine	Monument classé	4 bornes, 1 signal géodésique et 1 colonne (Baraque Michel).
	IPIC	Eglise paroissiale de St Michel, anciennes fermes rue Chafour (n°8), rue Chênerie (n°2) et l'ancienne maison de justice (rue du Haut-Vinâve n°4). Ancienne ferme (Herbiester, n°28).
	Autre	Les fortins (ouest de Jalhay), (Haut-Vinâve), le barrage de la Gileppe.
Espace-rue	Place publique du Haut-Vinâve, parking de l'Eglise de Jalhay, cours fermées.	
Mobilité	N672 d'est en ouest et N629 vers le nord, pas de route principale à Herbiester.	



PICHE au niveau de l'église de Jalhay

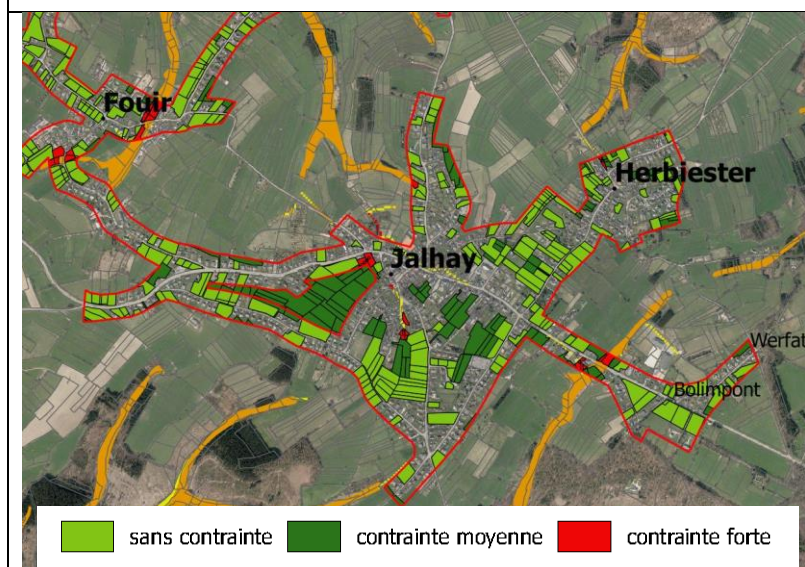
Village important autour de l'Eglise de Jalhay (et ruelles au sud) et de la future route nationale ainsi que vers Herbiester : village en étoile sur de nombreuses ruelles quasi comme aujourd'hui



Jalhay : 1 Zone d'habitat à caractère rural qui s'étend en continu vers les autres villages de l'entité : Herbiester (est) et Foyr (ouest). Zone en étoile à partir de l'église et autour de la N672.

Herbiester : Fin de zone d'habitat à caractère rural, zone ramassée sur elle-même bien identifiable.

ZACC : Au sud de la RN672, non mise en œuvre mais entourée d'une voirie équipée.



Potentiel constructible :

Ponctuellement, le long de toutes les routes sortant de Jalhay.

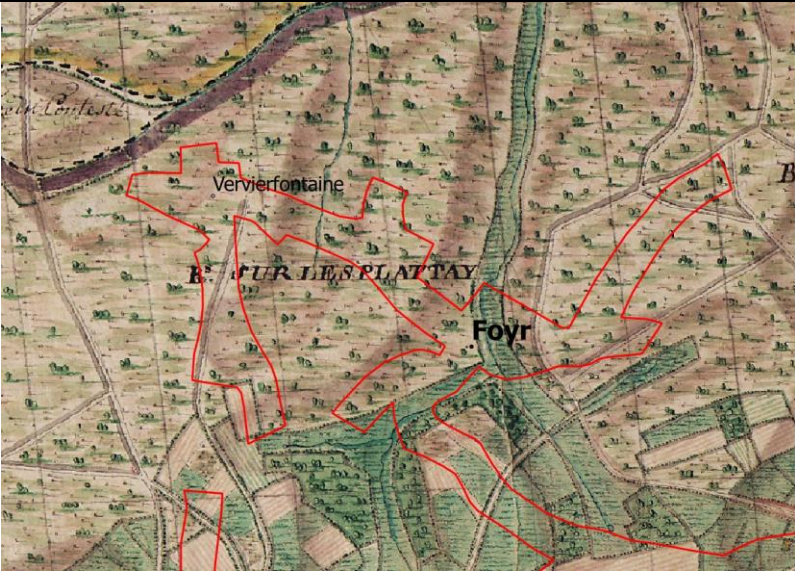
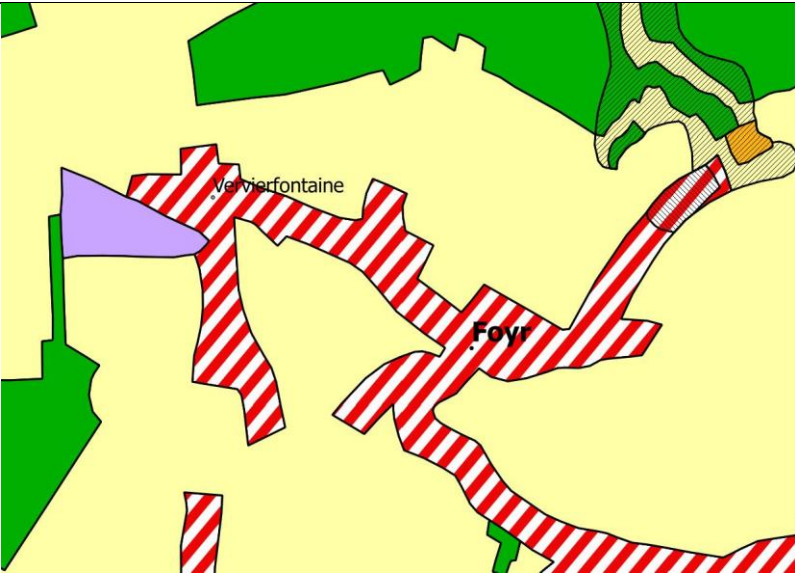
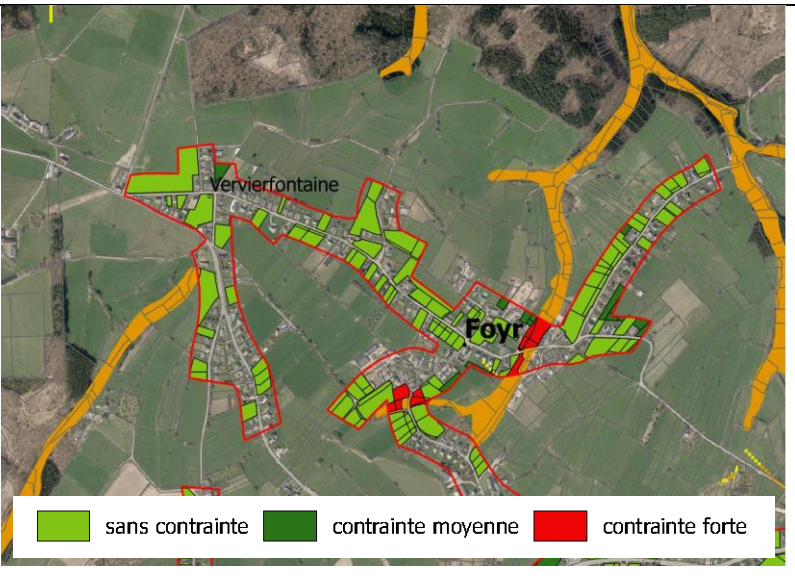
L'ensemble des surfaces à bâtir est important : surtout au sud, entre Jalhay et Herbiester et à Bolimpont.

Très limité à Herbiester, ponctuel aux extérieurs du village.

6.3.3 FOYR



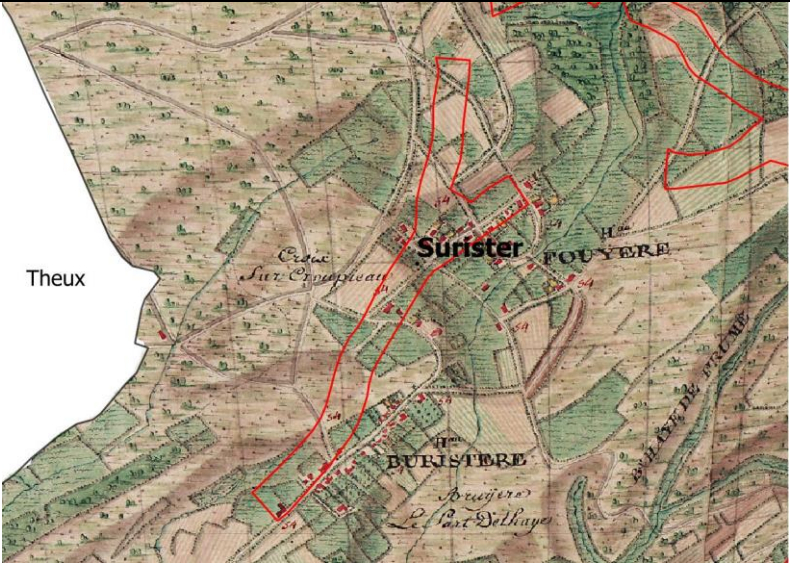
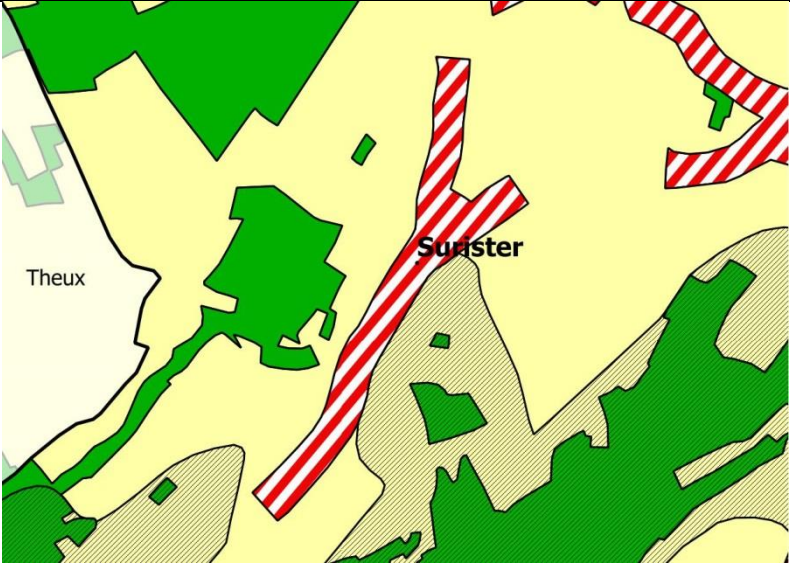
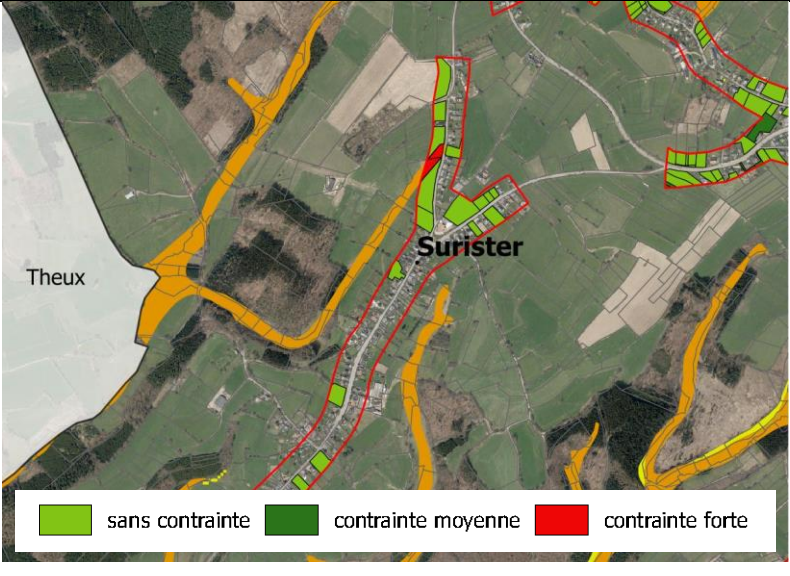
Géographie	Pour sa partie ancienne, construit sur un adret (entre 350 et 390m) qui assure la protection contre les vents froids venant de la Fagne. Nombreuses sources à proximité ; entouré par les champs.	
Paysage	Le bocage est composé de prairies séparées par des haies vives d'espèces mélangées. Les fermes sont bien intégrées dans le paysage et contribuent ainsi à maintenir au village un environnement paysager naturel et verdoyant. Le cours d'eau structure l'urbanisation : la zone inondable au centre est non bâtie et il marque la limite avec Jalhay.	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	Foyeuru et Vervierfontaine en 90s-2000
	Aujourd'hui	Foyr englobe Vervierfontaine et champs de Foyr
	Enjeu	Pas d'enjeu particulier car les extensions ont déjà rejoint les anciennes fermes.
Architecture	Bâtie en pierre de grès, la maison traditionnelle se compose de trois éléments réunis sous un même toit : le corps de logis, l'étable et la grange. Une cour ouverte sépare la maison des hangars dans lesquels se remisait le matériel. De plus, le jardin fournit les légumes et le verger attenant à la maison permet la mise en pâture des jeunes bêtes. Le tout contribue à former un ensemble esthétique, sobre et aéré. Diverses fontaines, comme la fontaine Hakin, renommée pour son débit constant et la fraîcheur de son eau, alimentaient le village en eau de qualité.	
Patrimoine	Autre	Monument canadien Tigelot à Foyeuru et Cœur de Marie (anglais).
Espace-rue	Pas de place publique, quelques aménagements publics (bancs, panneaux).	
Mobilité	Route communale entre Jalhay et Vervierfontaine et N672 par Champs de Foyr.	

	Quelques fermes au centre de Foyr. Carte de Vandermaelen (1850) : quelques fermes éparses à Champs de Foyr et Vervierfontaine.
	1 Zone d'habitat à caractère rural linéaire, en contact avec celle de Jalhay. 1 PICHE et 1 PIP au nord. Zone d'activité mixte située entre Champs de Foyr et Vervierfontaine : non mise en œuvre. Zone de loisir : au nord-est de Foyeuuru : la pêche de Foyeuuru.
 sans contrainte contrainte moyenne contrainte forte	Potentiel constructible : A Foyr et Vervierfontaine, il reste des possibilités d'un nouveau bâti le long de la voirie qui relie les deux localités. Une zone allant vers « Foyeuuru » peut être également exploitée. Le long de toutes les voiries et grand sud de Foyr.

6.3.4 SURISTER



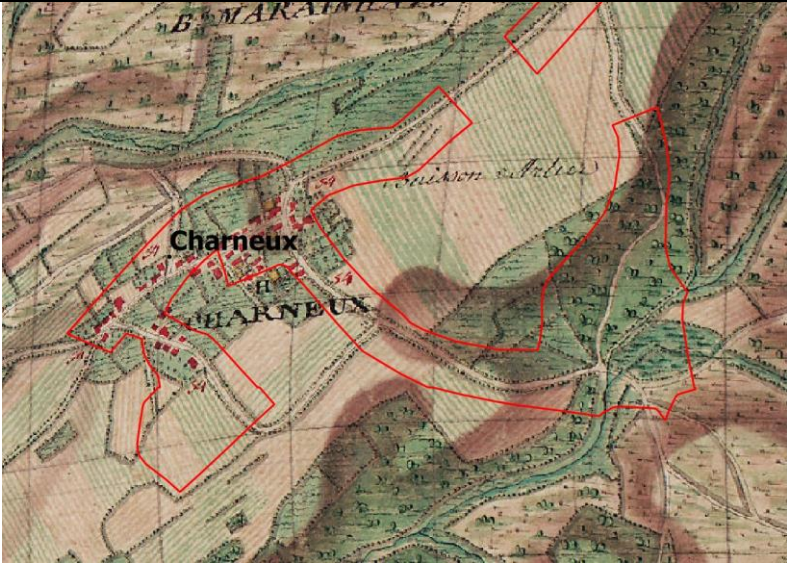
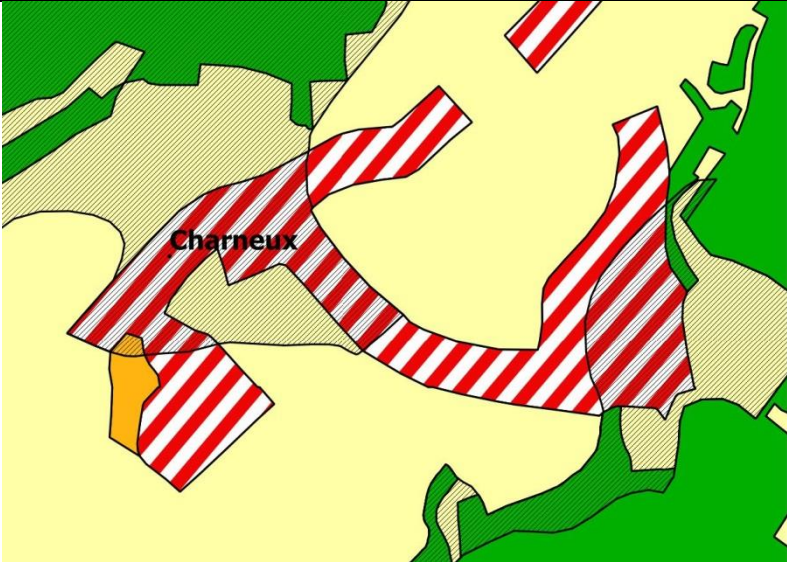
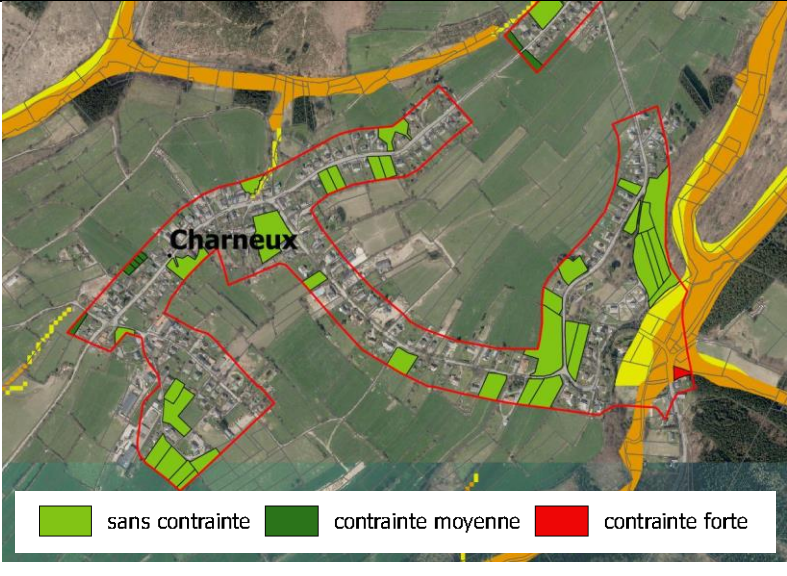
Géographie	Implanté sur un interfluve (crête à 360m avec de part et d'autre 2 ruisseaux : le Hélyvy et le Botné). Entouré de champs et à l'ouest et à l'est de forêts.	
Paysage	L'urbanisation s'organise autour de la RN629 et de l'Eglise. Le paysage bocager voire boisé entoure le village.	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	Dans les 90s au sud puis dans les 2000 au nord et près du cimetière.
	Aujourd'hui	Village reste circonscrit aux abords des routes, sans extension particulière.
	Enjeu	Pas d'enjeu particulier et peu de possibilité, excepté dans les zones de loisirs.
Architecture	Architecture traditionnelle puis des années 90s et contemporaines pour les nouvelles habitations.	
Patrimoine	Monument classé	Orgues de l'église St Hubert.
	IPIC	Eglise St Hubert, ancienne ferme (en face du n°30).
	Autre	Perron, Stèle de la route des droits de l'homme.
Espace-rue	Place aménagée autour du Perron, cours ouvertes et fermées.	
Mobilité	Traversé par la N629.	

	Village composé principalement d'anciennes bâtisses, parallèles à la voirie, entre la place du Perron au nord et la rue allant vers Helivy. Il est étiré le long d'une voie de communication ancienne importante, sur laquelle on retrouve tous les symboles de puissance du Moyen-âge (en partant de la Hoëgne : le moulin banal, le château du seigneur, le perron et, plus loin le gibet).
	Zone d'habitat à caractère rural linéaire et bien identifiable. 1 PIP important à l'est et au sud. 2 Zones de loisirs séparées au sud autour de 2 moulins : Moulin Gohy non mis en œuvre (mais urbanisé) et Moulin de Jalhay avec un camping.
 sans contrainte contrainte moyenne contrainte forte	Potentiel constructible : Il reste peu de possibilités excepté à la sortie du village vers Foyr : le « Croupion » (lotissement en cours), quand on prend la direction de la N672.

6.3.5 CHARNEUX



Géographie	Implanté sur une colline à environ 350m d'altitude. Entouré de champs et très rapidement de la forêt où sont situées les rivières.	
Paysage	L'urbanisation est structurée par les routes.	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	Moulin de Dison à partir des 90s, extensions vers le nord (2 routes) à partir du moulin de Dison.
	Aujourd'hui	Englobe Moulin de Dison, n'est séparé de Jalhay que par quelques parcelles non constructibles.
	Enjeu	Pas d'enjeu particulier car les extensions ont déjà rejoint les anciennes fermes.
Architecture	Cœur de village ancien à l'architecture traditionnelle. Lotissements prolongent le village vers Jalhay et Solwaster (années 80). Chalet et lotissements après 2000.	
Patrimoine	IPIC	Ancienne ferme (n°26).
	Autre	Moulin de Dison (1780).
Espace-rue	Pas de place publique, cours fermées.	
Mobilité	Pas de route principale.	

	Village au niveau de la rue Charneux.
	1 Zone d'habitat à caractère rural bien identifiable. 1 PIP qui se superpose à l'est et à l'ouest du village et dans les forêts alentours. 1 zone de loisir occupée par la ferme La charneutoise et le gîte l'Hertogenwald (classes vertes).
	Potentiel constructible : A Charneux centre, il reste peu de zones à construire. Une zone relativement étendue subsiste vers le Moulin de Dison (jonction entre la route de la Xhavée et celle du Moulin de Dison) mais les terrains sont escarpés.

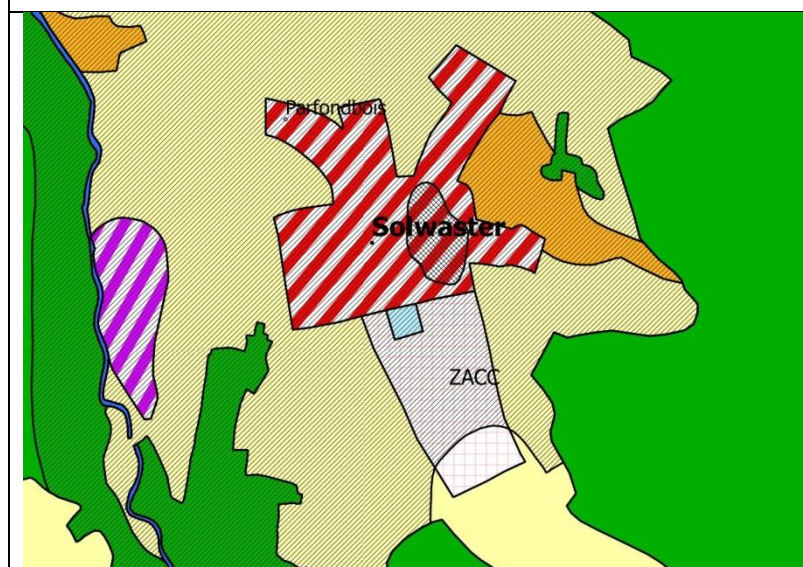
6.3.6 SOLWASTER



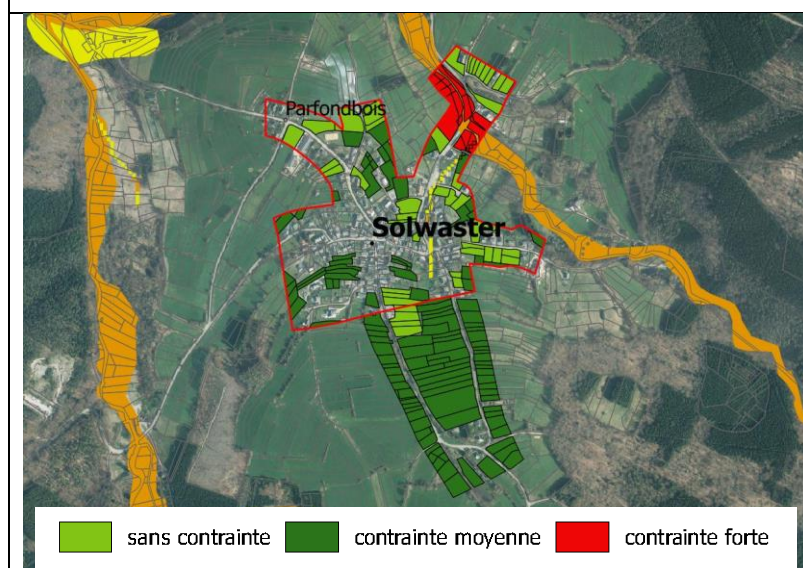
Géographie	Implanté sur un versant entre 350 et 400m. Délimité par la Hoëgne à l'ouest et la Statte au nord et à l'est, au sud les bois se rejoignent presque.	
Paysage	Village implanté autour de son église au milieu d'une clairière.	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	Les habitations récentes sont ponctuelles. On remarque une implantation de petits volumes plus ou moins récents qui sont des chalets de vacances (pour la plupart en bardage bois foncé) dans les alentours du village, le long du ruisseau de la Statte et dans le hameau de Parfondbois. A partir des années 90 vers le nord.
	Aujourd'hui	Englobe Parfondbois (ferme ancienne située le long de la Statte au centre du hameau, de petits chalets de vacances se sont également implantés), Gospinal et Maisonfagne.
	Enjeu	Garder les caractéristiques architecturales anciennes qui en font un des plus beaux villages de Wallonie y compris les zones de loisirs tout en développant la ZACC.
Architecture	Rares villages de la commune qui a su garder quasiment intacte son harmonie architecturale : fermettes en pierre, toutes bâties sur le même modèle de base et, pour la plupart, construites au début du 18 ^{ème} siècle. Au cœur du village, les jardins sont disposés souvent en terrasse. Les volumes sont, pour la plupart, avec leur faîte parallèle à la voirie. Il arrive que deux de ces volumes soient perpendiculaires l'un à l'autre formant alors des cours intérieures. Parfois : imbrication des volumétries accentuée par de nombreux petits volumes annexes (fournils). Les habitations récentes sont d'une tendance marquée pour l'architecture contemporaine traditionnelle (surtout en direction de la Statte).	
Patrimoine	Monument classé	Le chêne pédonculé dit "Les Sept Frères de Gospinal"
	IPIC	Eglise St Antoine de Padoue, habitation (n°16), ancienne ferme (n°132), pseudo dolmen (au sud-est au lieu-dit "en Houssé).
	Autre	Ancienne forge à Parfondbois, monuments américains, anglais et des paras belges.
Espace-rue	Place de l'Eglise (grand carrefour), cours fermées.	
Mobilité	Pas de route principale.	



1 PICHE : le village, né vers 1300, s'étend au départ de l'église et de son carrefour principal.



Entièrement en PIP
1 Zone d'habitat à caractère rural en étoile, bien identifiable.
1 zone d'équipements et de services publics (cimetière).
2 zones de loisirs :
1 au nord-est entre le ruisseau de la Statte et la Hoëgne, urbanisée.
1 à l'est entre le village et le bois, urbanisée en partie.
1 ZACC non mise en œuvre mais entourée d'une voirie équipée.
1 zone d'extraction à l'abandon



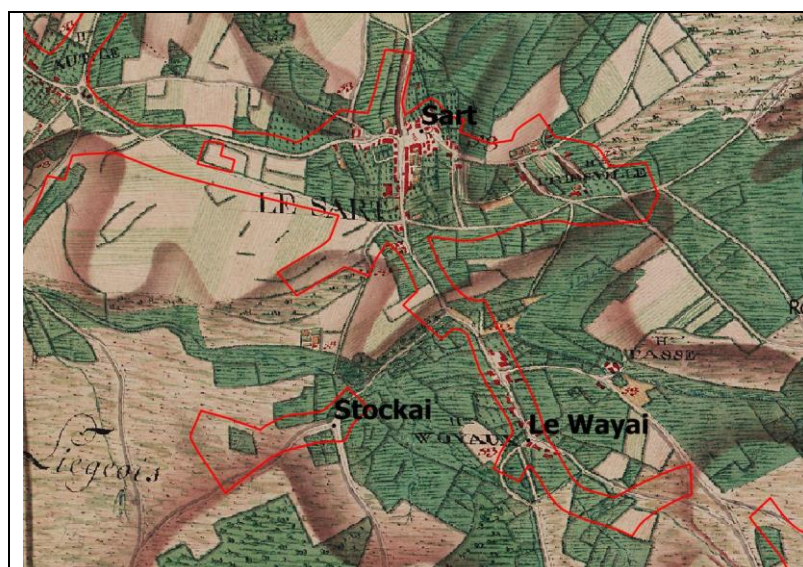
Potentiel constructible :
Limité, quelques parcelles le long de la route vers le nord-ouest (Parfondbois) et au sud avant la ZACC.

6.3.7 SART



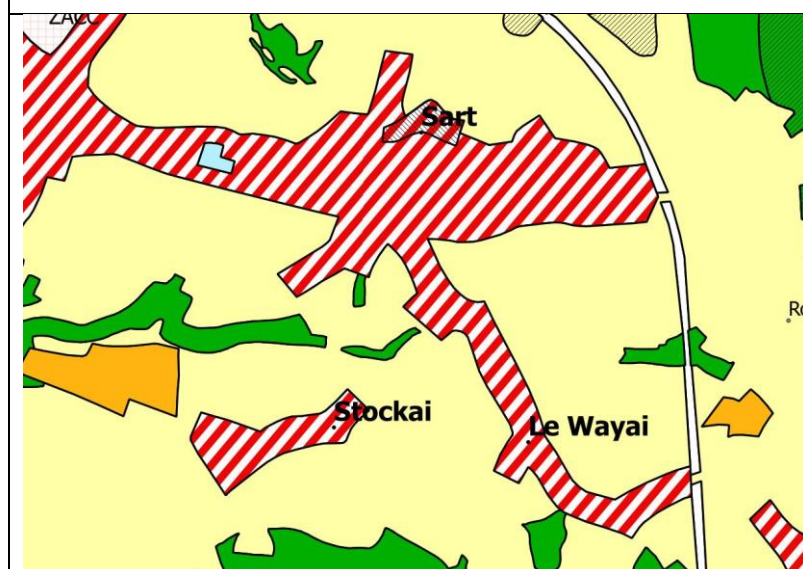
© OTJS

Géographie	Implanté en milieu de versant (noyau ancien à environ 350m et 385m au sud de la RN), Sources à proximité, Entouré de champs bocagers	
Paysage	Sart, avec Le Wayai, est un des plus anciens villages de l'Ardenne herbagère : prairies bocagères. Il est maintenant structuré par la RN640. Stockay présente un paysage plus agricole	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	Le long de la rue partant vers le sud : à l'ouest du bâti en moellon, de l'autre côté de la rue : lotissements des années 80 Dans les 70s entre Sart et la RN, le long de la RN Dans les 90s surtout vers Tiège et l'Ermitage Le Wayai est un petit hameau rue composé d'anciens volumes en moellons qui longent la voirie principale. Les maisons récentes sont situées à la sortie du village vers Sart-Station. Stockay est un hameau longiligne qui se scinde en deux rues allant vers Tiège ou Nivezé, plutôt constitué d'habitations récentes (± 1970) sur de grandes parcelles. Le Croupet du moulin est un hameau dont l'architecture est relativement homogène (chaulage blanc).
	Aujourd'hui	inclus le Wayai, le Croupet du Moulin, Royompré et Stockay se développe le long de toutes les voiries
	Enjeu	Pas d'enjeu car peu de possibilité : finir l'urbanisation des parcelles restantes afin de profiter des services et infrastructures disponibles
Architecture	De riches maisons de style gothique entouraient la place au temps de la splendeur des maîtres de forges. La seule Maison " As hauts Egrés", a résisté au temps. Située au côté nord de la place, elle se distingue par ses hautes marches d'accès. Le rez-de-chaussée date du XVI ^e et l'étage de 1616. Croupet du Moulin : maison à colombage et toiture en cherbins avec croupettes et immense bâtisse de 1720 au milieu d'un parc (bed and breakfast de luxe : "Les Croupets").	
Patrimoine	Monument classé	Vieux chêne, clocher et tour de l'Eglise Saint-Lambert, façades et toiture de la maison dite « Lespire »
	IPIC	Eglise St Lambert, perron, château Detrooz (n°220), maison Lespire (n°230), Moulin de Royompré (n°28), ancienne ferme à Le Wayai (n°34)
	Autres	Le Wayai : Chapelle Sainte Appoline contenant une ancienne sculpture en bois ; Sart : Maison du maquis, ancien four à pain, ancien relais de la diligence (GrandRue n°132), vieille fontaine ; Croupet du Moulin : ancien moulin banal
Espace-rue	Place du marché et cours fermées	
Mobilité	E42 et N640	



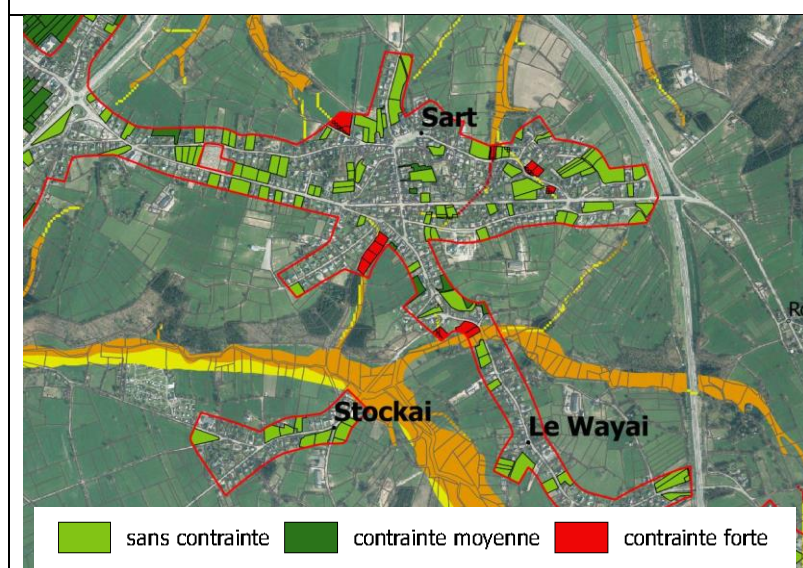
Autour de la place de Sart, quelques fermes à Priesville et Arzelier et maisons le long de la route pour le Wayai.

PICHE ayant encore conservé le caractère typique de ses fermettes des 18^{ème} et 19^{ème} siècles et celui de sa place du Marché typique du pays de Spa.



1 Zone d'habitat à caractère rural continu avec Tiège et le Wayai, de forme tentaculaire et 1 autre zone séparée : Stockay

1 zone de loisirs : au sud après le Stockay : camping le Spa d'Or



Potentiel constructible :

Limité et ponctuel le long des voiries

6.3.8 TIEGE



© OTJS

Géographie	Tiège	Tiège et ses hameaux s'étendent jusqu'à Polleur. Implanté à un carrefour de routes ; entouré de champs.
	Les Bansions	Entouré de champs ; implanté entre la E42 et la N640, à une hauteur d'environ 350m.
Paysage	Urbanisation structurée par le carrefour et l'autoroute, au milieu d'un paysage agricole	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	dans les années 70 le long de la N629. Arbespine est un quartier où de nouvelles constructions (± 1970 à nos jours) s'intercalent entre les anciennes bâtisses. Dans les 90s vers le nord et Sart (entre Tiège et la E42). Troisfontaine a des accotements très larges. Les Bansions : en 1850, bâti épars (fermes anciennes) puis quelques maisons datant des 70s ; depuis 2000, de nombreux lotissements ont densifié ce hameau.
	Aujourd'hui	Englobe Arbespine, Troisfontaine et Balmoral. Les Bansions est un village parsemé aux longues rues rectilignes formant de grands rectangles. On retrouve des fermes isolées plus traditionnelles en direction de Polleur. Neufmarteau est un hameau-rue le long de la Hoëgne aboutissant au Moulin de Jalhay. Pont de Polleur : berge de Polleur située sur la Commune de Jalhay.
	Enjeu	Potentiel constructible encore important mais étendu (rejoint Sart et Nivezé) ; services et infrastructures localisées au centre de Tiège. 2 ZACC aux centres de Tiège et des Bansions à développer.
Architecture	Début du 20 ^{ème} : villas de vacances alternant avec les fermettes rurales traditionnelles Mélange d'anciens volumes en moellons, traditionnels qui ont gardé leur caractère d'origine et des volumes d'après-guerre en moellons ou en briques. Des groupes d'habitations récentes sont implantés le long des perpendiculaires à la grand-rue à la sortie du village et en direction de Verviers, Jalhay et Arbespine. Influence architecturale theutoise : encadrements en pierre blanchâtre. Bâti des Bansions (et des extensions en général) : petites villas de tout style.	
Patrimoine	Classé	Pont de Polleur
	IPIC	Eglise Notre Dame de la Victoire, ancienne ferme (n°113).
	Autre	Monument Dossogne, hôtel Charmille (n°54), une partie du Golf de Spa.
Espace-rue	Pas de place publique, quelques accotements aménagés pour les arrêts de bus	
Mobilité	N640, N629, E42 et B601.	

	Carrefour important et le long des routes de Tiège et Arbospine.
	3 zones d'habitat à caractère rural : Tiège : linéaire et en étoile coupée par la E42, reliant celle de Sart et de Nivezé. Les Bansions : prolongement de Tiège mais séparée par la E42. Extrémité de Polleur. 1 zone d'équipements et services publics (cimetière). 2 ZACC non mises en œuvre, aux centres de Tiège et des Bansions mais entourées d'une voirie équipée en totalité ou aux ¾.
	Potentiel constructible : Encore important : au sud et sur la route de Balmoral et au nord en se rapprochant de l'autoroute.

6.3.9 SART STATION-COKAIFAGNE



© OTJS

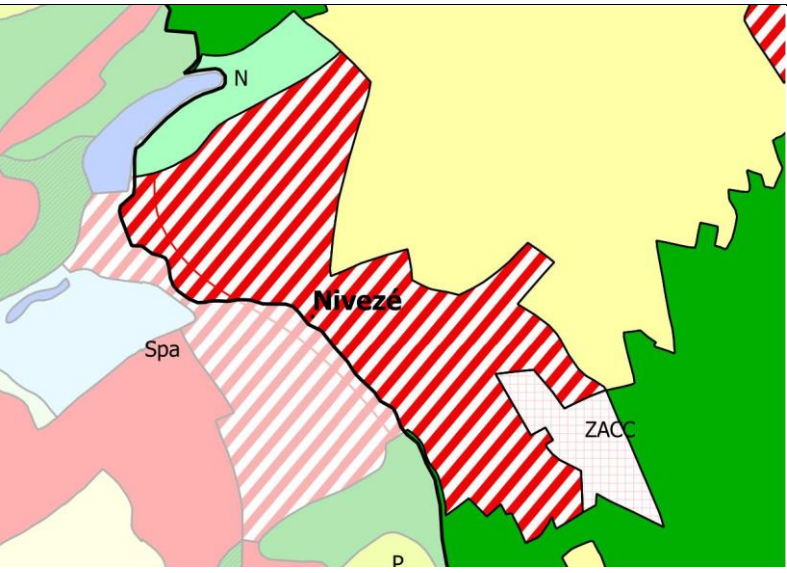
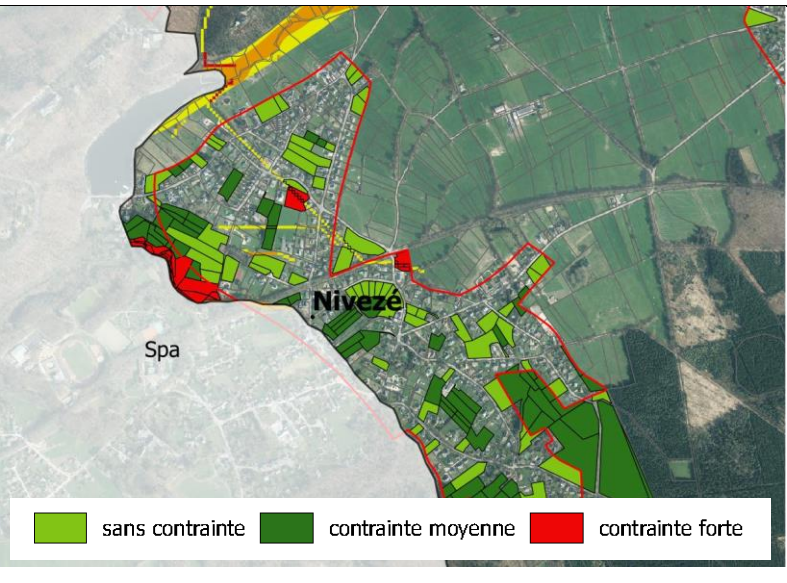
Géographie	Implanté le long de la RN640 sur un versant : environ 400m au niveau de Roquez au nord et 550m au sud au niveau de la sortie d'autoroute (Cokaifagne, route de Hockai). Entouré de forêt.	
Paysage	Boisé et vallonné.	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	Cokaifagne et Sart-Station étaient, au 19 ^{ème} siècle, le quartier résidentiel des bourgeois de l'industrie de la Belgique : nombreuses villas. Sart Station était aussi un lieu de villégiature important de Belgique traversé par une ligne de chemin de fer permettant aux voyageurs de s'y arrêter. L'ancienne gare est actuellement complètement rénovée en restaurant et les quatre anciens hôtels sont transformés en appartements. Ensuite, on retrouve autour de ce noyau originel de nombreuses villas bourgeoises d'influence spadoise. On trouve toutefois une ancienne ferme de 1851 (n° 74) s'implantant autour d'une cour avec des bacs lavoirs anciens. Enfin, le reste de l'habitat s'éparpille avec des habitations nouvelles (de ± 1960-70 à nos jours) autour de deux rues perpendiculaires à la Nationale. De la Nationale vers Hockai : Cokaifagne est un village rue qui s'est développé à partir de 1960 – 70 sans trop respecter la tradition. L'avenue J. Jongen : on y trouve de nouvelles maisons et des bâtiments plus contemporains (± 1970) reprenant des matériaux comme le grès, le bois, l'ardoise et proposant des volumes traditionnels.
	Aujourd'hui	Hameau de Belle Heid, Roquez.
	Enjeu	Urbanisation encore possible à Cokaifagne en profitant de la sortie d'autoroute de Francorchamps.
Architecture	A Sart Station, la menuiserie J.C. Wansart est un ancien bâtiment de ferme prolongé par un atelier en bardage bois. A Cokaifagne, la plupart des habitations sont en briques et tuiles. On notera la présence d'un gîte de grande capacité (bâtiment du 19 ^{ème} siècle). On trouve également un grand bâtiment rénové à l'identique datant de 1867. Il s'agit d'un ancien bâtiment de ferme "bourgeoise" en trois parties (une façade en grès, une chaulée rose et une recouverte de lierre). Le bâtiment est en grès chaulé avec ardoises en toiture et des encadrements de fenêtre en pierres et briques. "La Fagne Queway" : bâtiment en grès chaulé blanc du début du 19 ^{ème} siècle.	
Patrimoine	Autre	Ancienne gare (Station, n°32), maison du compositeur Joseph Jongen (n°83A).
Espace-rue	Pas de place publique.	
Mobilité	De part et d'autre de la N640.	

	2 fermes à Cokaifagne.
	1 zone d'habitat et 1 zone d'habitat à caractère rural bien identifiables et relativement linéaires. PIP partie sud et forêt alentours. 1 ZACC étendue, au centre, non mise en œuvre mais entourée d'une route équipée. 1 zone de loisir séparée, au nord : Parc résidentiel de Winboster.
	Potentiel constructible : Limité le long de la grand route essentiellement vers Cokaifagne et route de Cokaifagne.

6.3.10 NIVEZE



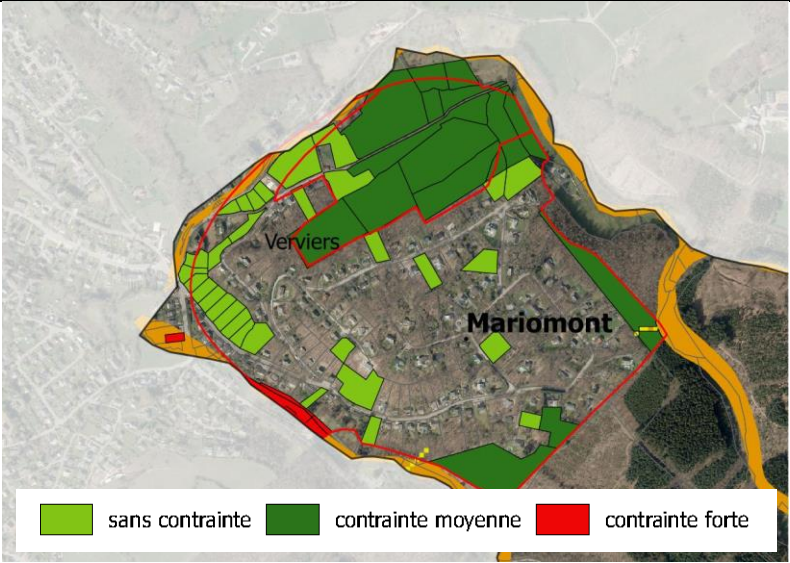
Géographie	Implanté sur un versant, sources Wellington et Marie-Henriette et lac de Warfaaz au point bas, bois au point haut.	
Paysage	Le paysage est structuré par le ruisseau Soyeuru (qui sépare le village en 2 communes) et par l'ancienne ligne de chemin de fer (RAVeL L44) qui délimite Nivezé Haut (plus boisé) et Nivezé Bas (lac de Warfaaz).	
Evolution de la structure bâtie	Extensions	Il connut une forte expansion au 19 ^{ème} siècle pour devenir une extension de Spa avec de nouvelles constructions et, surtout, de luxueuses villas. 70s : densification le long de toutes les routes. Idem dans les 90s et aujourd'hui avec de nombreux lotissements.
	Aujourd'hui	Lotissements en cours.
	Enjeu	Densifier le village pour profiter des infrastructures de Spa.
Architecture	Il y a peu d'anciennes bâtisses. On y voit par contre quelques maisons d'après-guerre en moellons et en briques ainsi que beaucoup d'habitations plus ou moins récentes à l'architecture hétéroclite.	
Patrimoine	Autre	Eglise Ste Thérèse de l'enfant Jésus (Nivezé Haut), les sources Marie-Henriette et Wellington (Nivezé Bas).
Espace-rue	Pas de place publique, cours fermées.	
Mobilité	Pas de route principale.	

	Village rural : forestier et agricole (bocage), comptant quelques dizaines de fermettes. En 1850, les alentours sont défrichés.
	1 zone d'habitat à caractère rural, ramassée sur elle-même, reliée à la zone d'habitat de Spa. 1 zone naturelle autour du lac de Warfaaz. 1 ZACC non mise en œuvre, en partie au centre d'un quartier équipé, traversée par une route.
	Potentiel constructible : Important, au sein des zones constructibles.

6.3.11 MARIOMONT



Géographie	Plateau anciennement boisé et entouré de cours d'eau sauf au sud-est.	
Paysage	Colline boisée.	
Evolution de la structure bâtie	1970	Création d'un lotissement.
	Extensions	Fin de zone constructible.
	Aujourd'hui	1 lotissement type "parc résidentiel" situé dans les bois et exploité de manière aérée, les chemins d'accès forment des boucles.
	Enjeu	Pas d'enjeu.
Architecture	Très hétéroclite : du chalet en bois à la maison d'architecte (contemporaine).	
Patrimoine		Néant.
Espace-rue		Pas de place, espace boisé, cours fermées.
Mobilité		Accès au lotissement par la RN672.

	1 maison le long de la route 1 maison entourée d'un potager en limite communale
	1 zone d'habitat et 1 zone d'habitat à caractère rural reliées à celles de Verviers, bordées par une zone naturelle au sud et une zone forestière au nord-est et à l'est.
	Potentiel constructible : Quelques lots subsistent

6.4 Aménagement du territoire – à l'échelle régionale

6.4.1 Schéma de Développement Territorial (SDT)

Sous sa nouvelle dénomination « SDT », c'est toujours le SDER de 1999 qui est d'application, sa valeur est indicative.

Application au cas de Jalhay

- Au niveau de la carte « Logements : pressions et opérations » : le pourcentage de logements sans le confort de base est estimé inférieur à 14% sur le territoire communal.
- Au niveau de la carte « Ressources en eau » : la commune apparaît comme une zone sensible du point de vue des eaux de surface, qui sont protégées et le barrage de la Gileppe est renseigné comme un important point de prélèvement des eaux de surface.
- Au niveau de la carte « Agriculture » : la commune est située en zone « Haute Ardenne » spécialisée dans l'élevage laitier et viandeux. La commune est située dans une zone de forte pression d'urbanisation. La valeur moyenne des terres est considérée comme moyenne et le taux de reprise des agriculteurs comme faible.
- Au niveau de la carte des « Activités économiques » : Jalhay présente un ratio faible emploi/population active résidente.
- Au niveau de la carte « Tourisme et loisirs » : Jalhay est située dans une zone de vallée à forte pression résidentielle et en partie sur un parc naturel.
- Sur la carte « Patrimoine naturel », le territoire communal de Jalhay est compris dans une zone de moyenne à haute densité de sites d'intérêt biologique majeur.
- Sur la carte « Projet de structure spatiale », Jalhay se situe sur un axe routier à proximité d'une aire de coopération supra-régionale (Liège) et d'un pôle d'appui transfrontalier, d'un point d'ancrage sur un eurocorridor (Eupen).

Les autres cartes ne présentent pas d'information particulière concernant la Commune de Jalhay.

Un nouveau SDT « vers une optimisation spatiale » est en cours de révision qui définit une stratégie pour assurer un développement durable, humain et attractif sur le territoire wallon. Il respecte les plans d'actions internationaux adoptés par la Wallonie et la réalité du contexte wallon.

La structuration du SDT pour le territoire à l'horizon 2050 s'appuie sur la définition de concepts territoriaux (notamment les centralités), 12 défis, une vision regroupant 6 ambitions, 3 axes proposant chacun 6 ou 7 objectifs.

- Axe 1 : Soutenabilité et adaptabilité
- Axe 2 : Attractivité et innovation
- Axe 3 : Coopération et cohésion

Suivant la version soumise à enquête publique en 2023, la commune de Jalhay comprend 2 centralités villageoises (Jalhay et Sart), elle est située à mi-chemin entre les pôles d'ancrage de Spa et Malmedy, Verviers étant le pôle régional le plus proche. Elle appartient à l'aire de développement de proximité ainsi qu'à 3 aires de coopération transrégionale et transfrontalière (la Grande Région, l'Euregio Meuse-

Rhin et le Parc des Trois Pays) et à l'aire de développement métropolitain (niveau européen) de Maastricht – Aix-la-Chapelle.

6.4.2 Plan de secteur

6.4.2.1 Définition générale

La Commune de Jalhay est reprise sur 2 plans de secteur :

- Verviers-Eupen (Arrêté royal du 23/01/1979, cartes 49/4 – Spa, 50/1 Sart, 43/5 -Limbourg, 43/6 - Eupen) : il couvre toute l'ancienne Commune de Sart et la moitié occidentale de l'ancienne Commune de Jalhay.
- Hautes-Fagnes-Eifel (approuvé le 20/08/1979, cartes 43/5 – Limbourg, 50/1 – Sart, 43/6 – Eupen et 50/2 – Hoffrai) : il couvre la partie orientale (boisée) de l'ancienne Commune de Jalhay.

Ce plan apparaît dans la 2^{ème} carte A3 annexée au début de ce présent rapport.

Des différences existent entre la situation réelle (donnée par les vues aériennes) et la situation de droit (donnée par le plan de secteur).

Lors du 1^{er} PCDR, il avait été identifié sur des données de 1997 :

- Forêt en zone agricole prévue au plan de secteur : 119ha
- Prairie en zone forestière prévue au plan de secteur : 3ha

Cela démontrait la tendance à effectuer des plantations forestières en zone agricole.

En 2016 et **2023**, cette tendance continue de s'accroître.

- Forêt existante en zone agricole prévue au plan de secteur : **141ha**
- Prairie existante en zone forestière prévue au plan de secteur : **21ha**

6.4.2.2 Modifications

L'une des 2 zones d'extraction a été révisée : celle de Wihonfagne (21,3ha) est devenue pour partie une zone naturelle (19,8ha) et pour l'autre partie une zone forestière (1,5ha) : Arrêté du gouvernement wallon du 20/04/2006.

6.4.2.3 Description générale

Zones	Nombre de zone	Superficie (m²)	Superficie (ha)
Habitat à caractère rural	14	7.076.343,0	707,6
Habitat	3	608.372,0	60,8
Aménagement communal concerté	6	650.230,0	65,0
Loisirs	9	363.604,0	36,4
Activité économique mixte	1	72.229,0	7,2
Services publics et équipements communautaires	2	16.629,0	1,7
Forestière	51	57.491.252,0	5.749,1
Agricole	32	32.323.526,0	3.232,4
Naturelle	5	6.859.564,0	686,0
Plan d'eau	16	670.603,0	67,1
Espaces verts	5	213.612,0	21,4

Parc	1	34.894,0	3,5
Dépendances d'extraction	1	78.702,0	7,9
Non affecté	6	292.694,0	29,3
Total		106.752.254,0	10.675,2

Tableau 6.4 Proportion des affectations au plan de secteur sur la Commune de Jalhay (source : SPW, 2016)

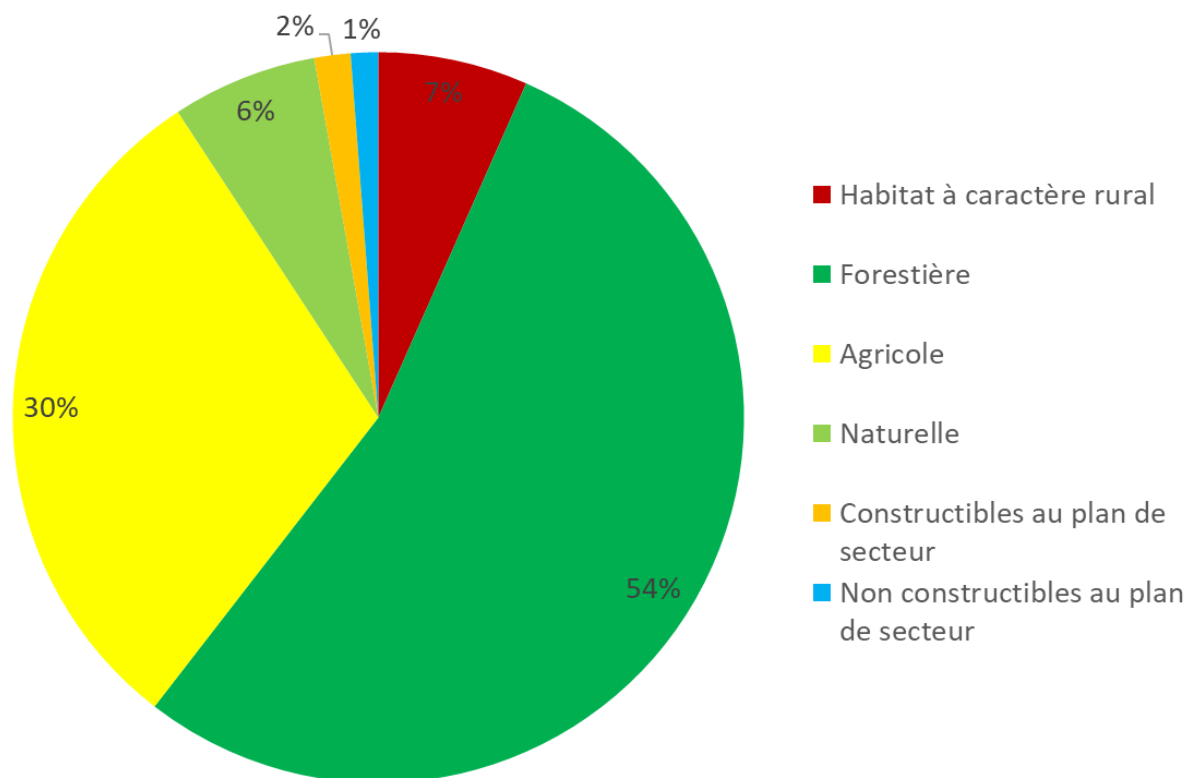


Figure 6.7 Proportion des affectations au plan de secteur sur la commune de Jalhay (source : SPW, JML, 2017)

6.4.2.4 Zone forestière

Elle représente près de 54% de la surface communale, ce qui en fait l'affectation la plus importante.

6.4.2.5 Zone agricole

Elle représente 30% de la surface communale, ce qui montre également la grande importance de l'agriculture.

6.4.2.6 Zone d'habitat à caractère rural et zone d'habitat

Elles représentent 7,2% de la surface communale.

6.4.2.7 Zone naturelle

Elle représente 6% de la surface communale et correspond à la Réserve Naturelle Domaniale des Hautes Fagnes.

6.4.2.8 Plan d'eau

Il s'agit du barrage de la Gileppe.

6.4.2.9 Zone d'Aménagement Communal Concerté

Il en existe 6 : il s'agit des ZACC de Jalhay, Solwaster, Cokaifagne, Nivezé, Tiège et Les Bansions. Aucune n'est mise en œuvre par un document d'urbanisme. Cependant, elles sont entourées et/ou traversées totalement ou en partie par une voirie équipée. Elles représentent 65ha, ce qui est quand même inférieur à 1% du territoire communal.

6.4.2.10 Zone de loisirs

Il en existe 8 dont 5 mises en œuvre par 3 campings, 1 pêcheerie et 1 parc résidentiel. Les 3 autres sont en partie urbanisées. Ces zones représentent un peu plus de 36ha.

La zone de loisir située au Wayai est mise en œuvre partiellement avec le camping Spa d'Or.

6.4.2.11 Zone d'espaces verts

Cette zone d'un peu plus de 21ha correspond aux abords du lac de la Gileppe et de la Baraque Michel.

6.4.2.12 Zone d'extraction

Située à Solwaster, d'une surface de presque 8ha, elle n'est plus en activité.

6.4.2.13 Zone d'activités économiques

Cette zone d'un peu plus de 7ha, située à Foyr, n'est pas mise en œuvre.

6.4.2.14 Zone de parc

Environ 3,5ha du Golf de Spa constituent la zone de parc de la commune.

6.4.2.15 Zone de services publics et d'équipements communautaires

Il s'agit des cimetières de Sart-Tiège et de Solwaster. Cela implique que les 2 autres cimetières situés à Surister et Jalhay ne sont pas situés en zone de services publics et d'équipements communautaires (mais en zone d'habitat à caractère rural).

6.4.2.16 Offre foncière potentielle en zone d'habitat

D'après une étude de la DGATLP de novembre 2004, il restait en 2000 49 % des zones d'habitat et des zones d'habitat à caractère rural disponible (1^{er} PCDR).

En **2023**, l'IWEPS calcule que l'offre foncière potentielle en zone d'habitat est de **35,7%** (elle est de **29,5%** en Région wallonne). Cela correspond à **278ha**. Cette offre **était** supérieure à toutes celles des communes voisines en **2016**. **Cela n'est plus le cas en 2023 : les communes de Stavelot, Malmedy et Waimes ont plus de disponibilités.** Cette offre correspond aux terrains non urbanisés situés en zones urbanisables qui constituent une offre foncière juridiquement urbanisable. Cette offre foncière potentielle est une estimation maximale des terrains disponibles puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient situées en zones de contraintes (inondations, glissement de terrains, captages d'eau...) ;
- soient inaptes à l'urbanisation car trop petites et/ou étroites ou enclavées ou morcelées (jardins enclavés, d'espaces aménagés en zones de parking et/ou de terrains interstitiels de faible dimension) ;
- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière).

6.4.2.17 Offre foncière potentielle en zone d'aménagement communal concerté (ZACC)

Les ZACC représentent une surface totale d'environ 65ha. **En novembre 2023, 85% des zones d'aménagement communal concerté sont disponibles (JML).**

6.4.3 Guides Régionaux d'Urbanisme

D'une part, et comme partout en Wallonie, s'appliquent les Guides Régionaux d'Urbanisme concernant l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite et aux Enseignes et Dispositifs de Publicité.

D'autre part, aucune Maison de l'Urbanisme n'agit sur le territoire de la Commune de Jalhay.

6.5 Aménagement du territoire – à l'échelle communale

6.5.1 Schémas et guides communaux

La Commune de Jalhay ne dispose pas de Schéma de Développement Communal, ni de Schéma d'Orientation Local, ni de Guide Communal d'Urbanisme, ni de rénovation ou revitalisation urbaine.

La Commune de Jalhay dispose d'une charte communale de l'urbanisme depuis 2006. Elle a été adoptée afin de guider les projets d'urbanisation au niveau de l'implantation, des volumes et des proportions, des façades et des matériaux et des abords. 2 zones sont définies : la 1^{ère} dite « d'habitat protégé » est identifiée par une cartographie et par sa qualité architecturale et doit appliquer et respecter rigoureusement la charte. La 2^{ème} dite « périphérique » comprend toutes les autres zones constructibles au plan de secteur.

Au Conseil communal du 18/10/2021, une charte communale sur l'implantation d'installation légère vient compléter la 1^{ère} charte. Chaque projet sera analysé en fonction de sa localisation et de l'initiateur du projet.

6.5.2 Enjeux de développement des villages

Pour affiner l'estimation théorique de la disponibilité foncière, nous avons procédé à une analyse plus fine, par village en fonction de 2 critères :

- L'aptitude à l'urbanisation – contraintes physiques : zones inondables, zones de protection des captages, périmètres d'intérêt paysager, points ou lignes de vue remarquables, présence de sites de grand intérêt biologique, de zones humides, de zones Natura 2000...
- Aptitude à l'urbanisation – contraintes humaines : situation de droit (ZACC), existence d'un équipement...

Les cartes du potentiel constructible par village présentées ci-dessus montrent ainsi les zones facilement constructibles (vert clair), les zones à contraintes (vert foncé) et les zones à contraintes élevées (rouge).

6.5.2.1 Jalhay et Herbiester

Les réserves foncières se trouvent au niveau quasi exclusif du village de Jalhay, en zone d'habitat à caractère rural et au niveau de la ZACC au plan de secteur et présentent peu de contraintes physiques. Le village présente peu de lieu de centralité malgré quelques éléments marquants comme l'Eglise, associée à l'antenne téléphonique. Vu l'importance du potentiel constructible, l'urbanisation devra anticiper l'impact des nouvelles constructions en termes d'intégration du bâti, étudier de manière globale (au moyen d'un Schéma d'Orientation Locale par exemple) le développement des grandes poches et mettre en œuvre la ZACC.

6.5.2.2 Surister

Le potentiel foncier est restreint et essentiellement situé au nord de la patte d'oie (8 parcelles sur 13) bien qu'un aléa d'inondation faible traverse cette zone. Aucun enjeu spécifique ne se dégage au niveau de ce village.

6.5.2.3 Foyr

Le potentiel foncier est important et réparti tout au long de la zone d'habitat à caractère rural déjà linéaire et qui peut seulement être complétée. Cependant, plusieurs enjeux peuvent se dégager au niveau de ce village :

- anticiper l'impact des nouvelles constructions en termes d'intégration du bâti.
- étudier de manière globale (au moyen d'un Schéma d'Orientation Locale par exemple) le développement de l'extension linéaire la plus importante au nord, surtout que celle-ci voisine un PICHE et un PIP.
- conserver voire mettre en valeur l'élément structurant du village : le ruisseau et la zone d'aléa d'inondation faible qui l'accompagne et qui est peu ou pas construite.

6.5.2.4 Mariomont

La grande majorité des réserves foncières restantes présentent des contraintes de pente, aucun enjeu spécifique ne se dégage de ce lotissement.

6.5.2.5 Sart

Le potentiel foncier est réduit et ponctuel, de plus des aléas d'inondation ponctuels mais moyens à forts traversent quelques parcelles potentiellement urbanisables. Cependant, un enjeu important serait de protéger l'architecture et l'urbanisme du bâti ancien vu la qualité et l'unicité de sa place centrale. La densification du centre avant la périphérie semble également être un enjeu au vu du développement spatial de ce village durant les dernières décennies (connexion intervillage avec Tiège, Sart Station et Cokaifagne).

La zone de loisir et le hameau de Stockai ne présentent plus d'enjeu de développement vu leur mise en œuvre pour l'une et le faible potentiel foncier pour l'autre.

6.5.2.6 Tiège

Le potentiel foncier se trouve dans les zones d'extension en zone d'habitat à caractère rural et au niveau de la ZACC beaucoup plus centrale. Il existe peu de contraintes physiques excepté quelques zones d'aléas d'inondation ponctuels mais moyens à forts. L'enjeu serait d'étudier de manière globale le développement du village vu l'éloignement des extensions et de mettre en œuvre la ZACC.

6.5.2.7 Les Bansions

Vu l'énorme potentiel constructible tant au niveau de la zone d'habitat à caractère rural que de la ZACC, l'enjeu est d'étudier de manière globale ce « quartier » de Tiège, notamment pour permettre la mixité des fonctions. L'anticipation de l'impact des nouvelles constructions devrait permettre l'intégration du bâti comme de ses habitants.

6.5.2.8 Solwaster

Ce village est l'un des plus beaux de Wallonie : l'enjeu principal est de protéger l'architecture et l'urbanisme du bâti ancien.

Le potentiel foncier est important et ne souffre que d'un aléa d'inondation moyen à faible au nord mais déjà en partie urbanisé. Le zonage du plan de secteur est à conserver avec ses 6 zones. La mise en œuvre de la ZACC doit permettre de préserver sa physionomie actuelle (village bien délimité, en étoile).

6.5.2.9 Charneux

Le potentiel foncier est peu important et contraignant de par les aléas d'inondation et les fortes pentes. Aucun enjeu spécifique ne se dégage pour ce village.

6.5.2.10 Nivezé

La particularité de ce village est d'appartenir à 2 communes, ainsi l'enjeu serait de les associer afin d'étudier de manière globale l'entièreté du village.

Sur la partie appartenant à la Commune de Jalhay, le potentiel foncier est encore important grâce à de nombreuses poches et 1 ZACC à mettre en œuvre. Il existe quelques aléas d'inondation à l'ouest, à proximité des sources servant à produire les eaux de Spa. A cet endroit, la préservation ou la non densification de l'habitat est un enjeu potentiel. Des pentes plus ou moins fortes sont à prendre en compte sur l'ensemble du village. Enfin, plusieurs éléments marquants structurent le village : l'ancienne ligne de chemin de fer devenu RAVeL (L44) séparent le Haut Nivezé du Bas Nivezé, le lac de Warfaaz est le point remarquable de zones plus naturelles incluant la forêt. Ainsi, les enjeux seraient de garder la spécificité du zonage du plan de secteur et de préserver voire mettre en valeur les éléments marquants de l'organisation spatiale.

6.5.2.11 Cokaifagne et Sart Station

Le potentiel foncier reste important en zone d'habitat à caractère rural au niveau de Cokaifagne (1 poche et son extension linéaire) et en ZACC à Sart Station. L'enjeu de leur mise en œuvre est de les étudier chacune au moyen d'un document d'urbanisation.

6.5.3 Permis d'urbanisation

Selon les données communales, **256** permis d'urbanisation ont été délivrés sur la Commune entre 1962 et **novembre 2023**. Cela correspond à une surface d'environ **200ha¹⁰**. **Cela signifie que 26% des zones d'habitat au plan de secteur ont été urbanisées via des permis d'urbanisation.**

On remarque 2 pics correspondant à plus de 10 permis annuels : fin des années septante et nonante ; mais depuis cette date, le nombre de permis délivrés annuellement ne cesse de diminuer (**1 ou 2 par an depuis 2014**).

¹⁰ La surface est calculée à partir de WalOnMap, 2023

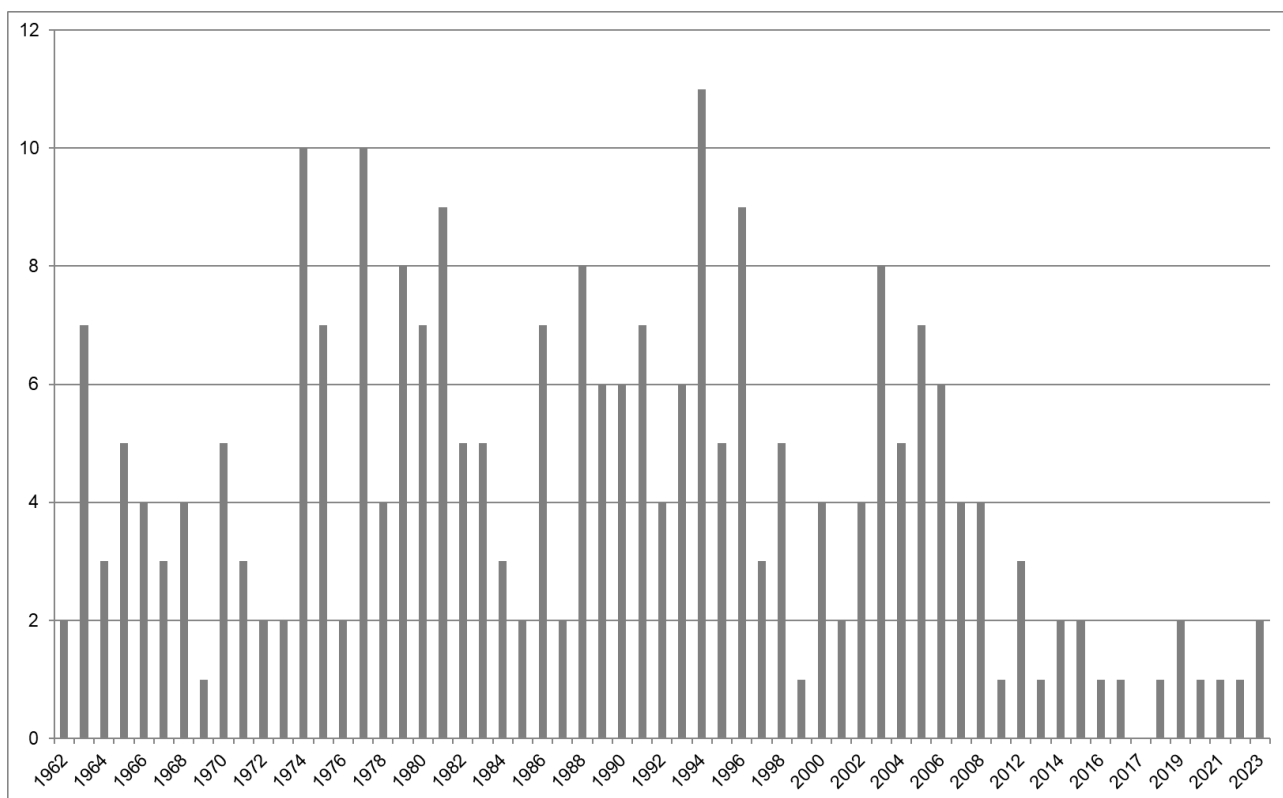


Figure 6.8 Evolution du nombre de permis d'urbanisation sur la commune (source : administration communale, 2023)

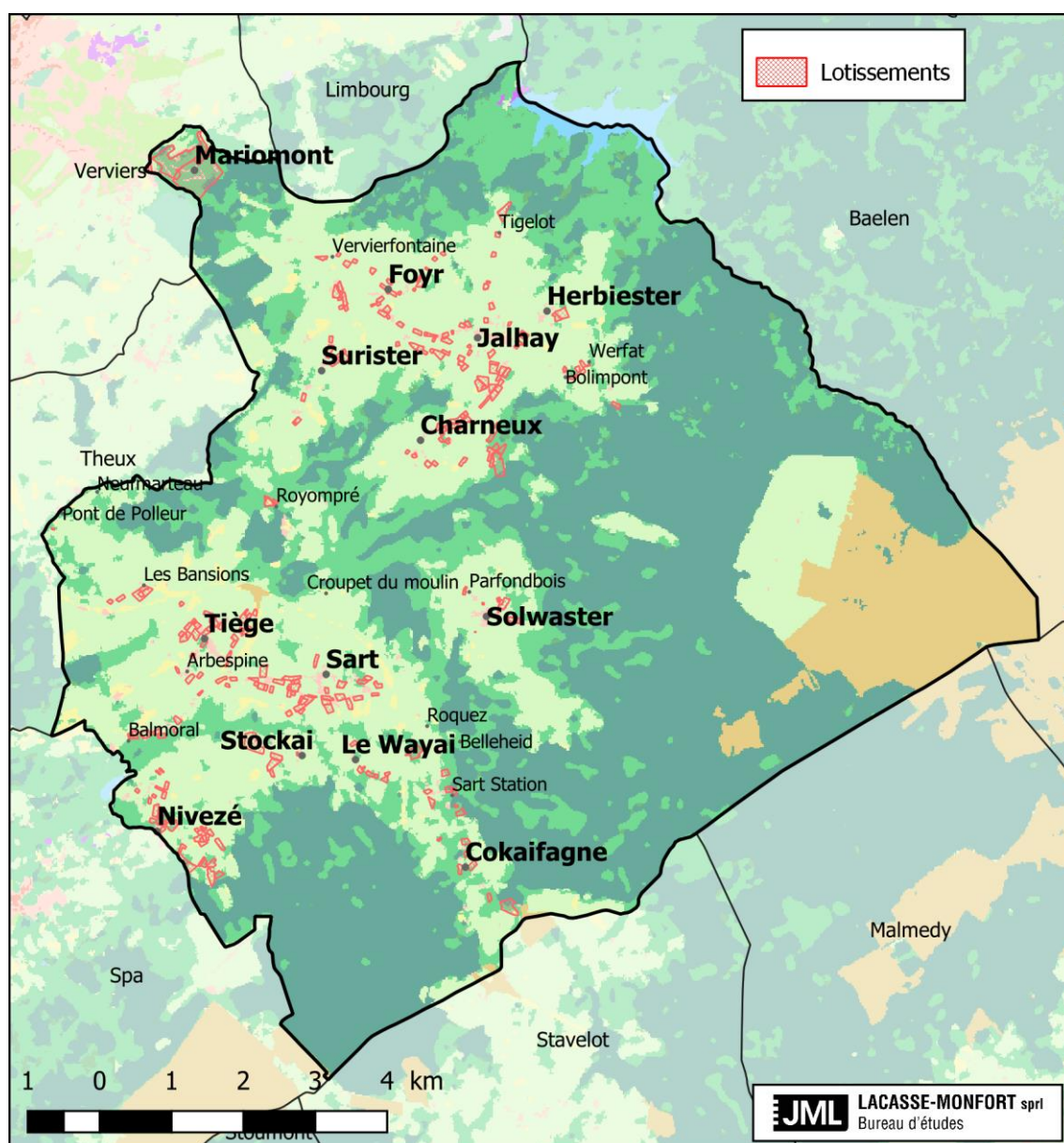


Figure 6.9 Carte des lotissements (source : WalOnMap, 2023)

7. Analyse des caractéristiques démographiques

7.1 Population

7.1.1 Population totale

Au 1^{er} janvier **2023**, la commune comptait **8.759** habitants dont **4.344** hommes et **4.415** femmes. Compte tenu de la superficie communale de **106,94** km², la densité atteint **81,9** habitants par km². En comparaison, au 1^{er} janvier **2023**, la Région wallonne comptait **3.681.575** habitants, ce qui correspond à une densité de **217,8** habitants par km². La densité de la population communale est donc **2,7** fois moins élevée que la densité de la population régionale.

Entités administratives	Population totale	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Surface (km ²)	Densité (hab./km ²)
Wallonie	3.681.575	1.800.829	1880746	16.901,22	217,83
Province de Liège	1.115.518	546.431	569.087	3.857,12	289,21
Jalhay	8.759	4.344	4.415	106,94	81,91
Baelen	4.518	2.271	2.247	85,65	52,75
Limbourg	5.648	2.798	2.850	24,64	229,22
Malmedy	12.894	6.230	6.664	100,37	128,46
Spa	9.890	4.781	5.109	39,85	248,18
Stavelot	7.247	3.663	3.584	85,14	85,12
Theux	11.972	5.875	6.097	83,48	143,41
Verviers	55.156	26.862	28.294	33,01	1.670,89
Waimes	7.542	3.824	3.718	97,56	77,31

Tableau 7.1 Comparaison démographique à l'échelle de la microrégion en 2023 (source : Statbel, IWEPS, 2023)

La comparaison des données démographiques avec les communes voisines montre une grande diversité de situations. On peut remarquer que Stavelot et Waimes ont des statistiques très proches de Jalhay. Baelen et Limbourg ont des populations totales beaucoup moins importantes, tandis que les autres communes sont beaucoup plus peuplées, en particulier Verviers (plus de 6 fois). Excepté les communes de Baelen et Waimes qui présentent une densité plus faible, toutes les autres communes sont beaucoup plus densément peuplées.

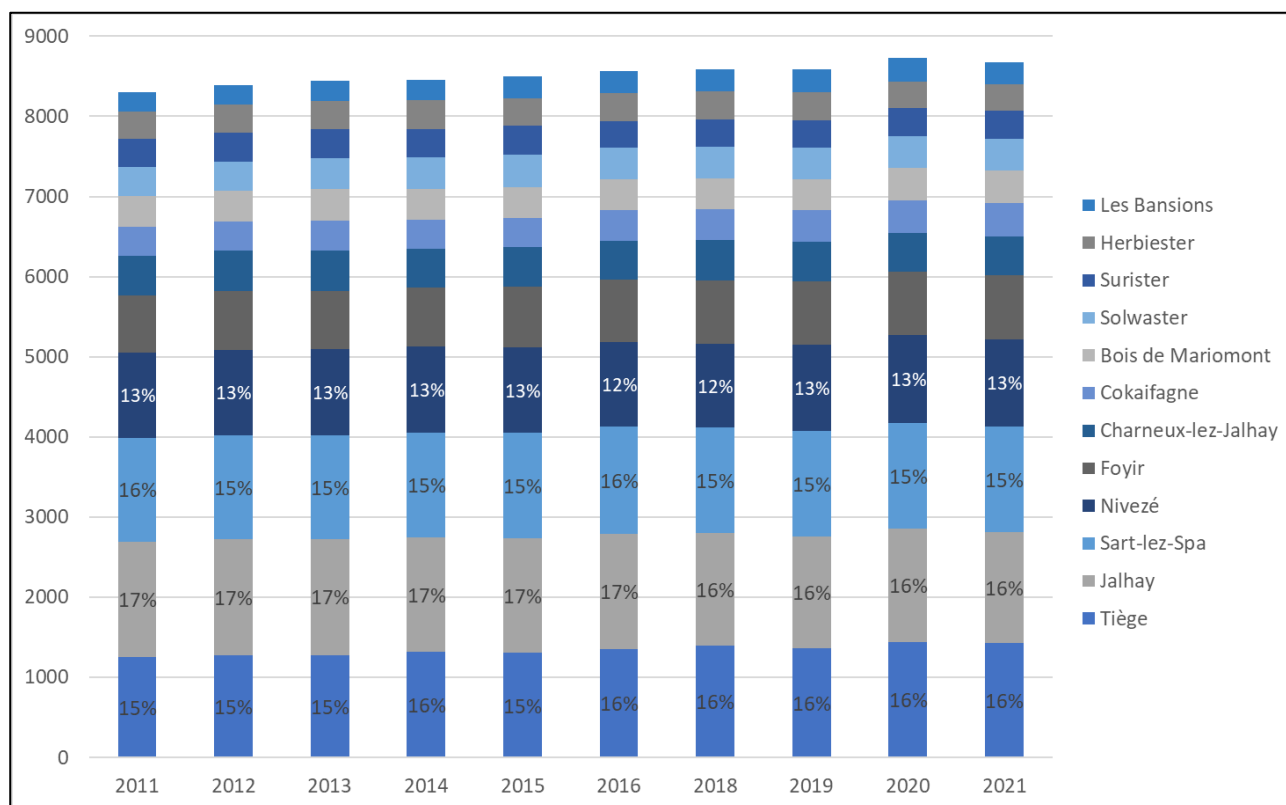
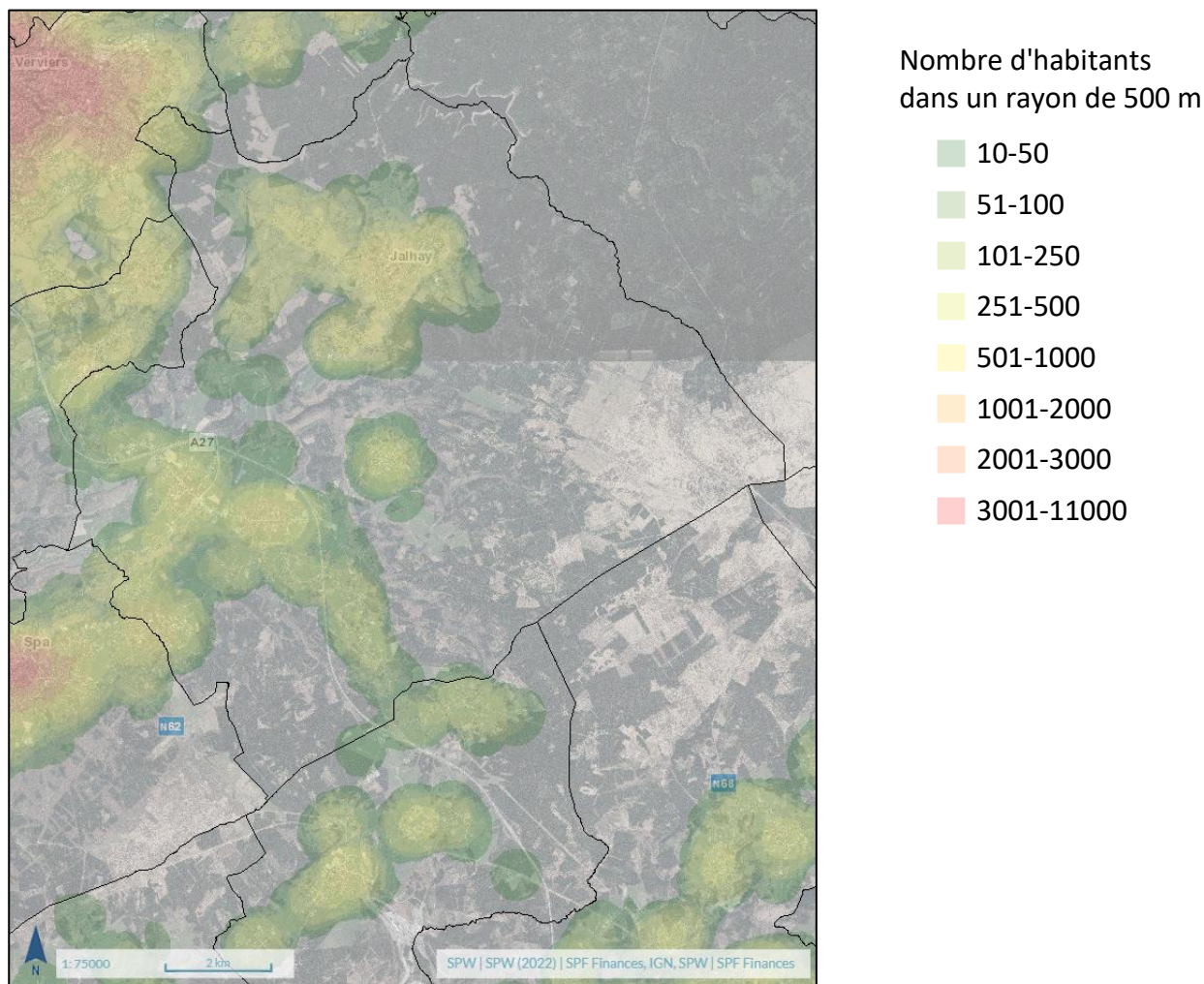


Figure 7.1 Evolution de la population entre 2011 et 2021 par quartier statistique (source : IWEPS, 2023)

La majorité de la population se concentre dans les villages de Sart, Jalhay, Tiège et Nivezé. Ensemble, elles regroupent 60% de la population. Depuis 2020, c'est le village de Tiège qui rassemble la plus grande proportion de la population totale : 16% représentant 1431 personnes.

7.1.2 Densité de la population



Cette carte permet une approche plus précise de l'étude de la densité de population qu'au niveau communal où la taille de l'entité influence le résultat. La commune de Jalhay a une densité moyenne au niveau communal de 82,1habitants/km² ce qui la classe parmi les communes rurales. Au niveau des villages, la carte montre une relative homogénéité. Ainsi Jalhay, Sart, Tiège et Nivezé atteignent une densité comprise entre 501 et 1000 habitants ce qui est loin de la densité des quartiers verviétois et spadois pourtant proches de ces villages : plus de 3.000 habitants/km². Les autres villages ne dépassent pas 500 habitants/km². Enfin, la majorité du territoire est « vide » d'habitants.

7.1.3 Evolution de la population

ANNEXE 7.0 : Détails initiaux du chapitre

L'évolution de la population est analysée selon le nombre d'habitants et les soldes naturels et migratoires.

Sur la Commune de Jalhay, même si le taux est variable, la population est clairement en croissance (+ 5,5% entre 2011 et 2023) et augmente plus fortement que dans les autres entités. En moyenne, cela correspond

à l'arrivée de 38 personnes par an sur les 12 dernières années. Cette croissance commence cependant à se ralentir depuis 2016.

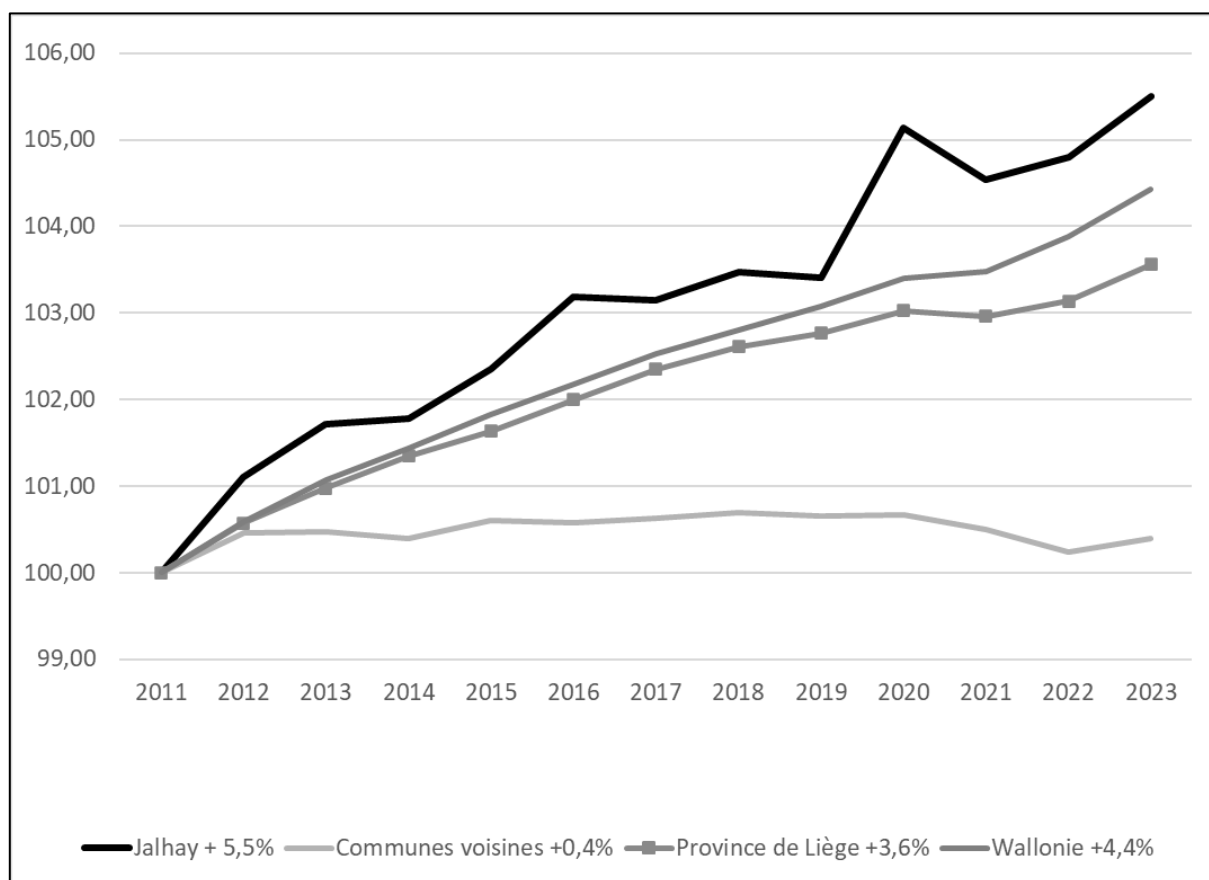


Figure 7.3 Evolution de la population entre 2011 et 2023 sur base 100 (source : Statbel, 2023)

Au niveau des communes voisines, la population s'est globalement stabilisée dès 2012. Cela est principalement dû à la commune de Spa (croissance négative), et plus récemment et dans une moindre mesure aux communes de Limbourg, Theux et Verviers. La baisse de croissance de ces 3 dernières communes est récente (2020-2021) et est clairement due à la crise sanitaire et aux inondations. Les autres communes voisines ont des croissances similaires à celle de Jalhay.

Le taux de croissance s'explique à la fois par le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et par le solde migratoire (différence de la population entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre moins le solde naturel). Le taux de croissance annuel détaillé en fonction des soldes naturel et migratoire est illustré aux figures et paragraphes suivants.

Depuis 2011, le solde naturel au niveau de la Commune de Jalhay est variable et ne suit pas les mêmes tendances qu'aux autres niveaux administratifs ; il en est de même pour les communes voisines. Cependant, il est de plus en plus souvent négatif. Notamment, la crise sanitaire est clairement visible pour l'année 2020.

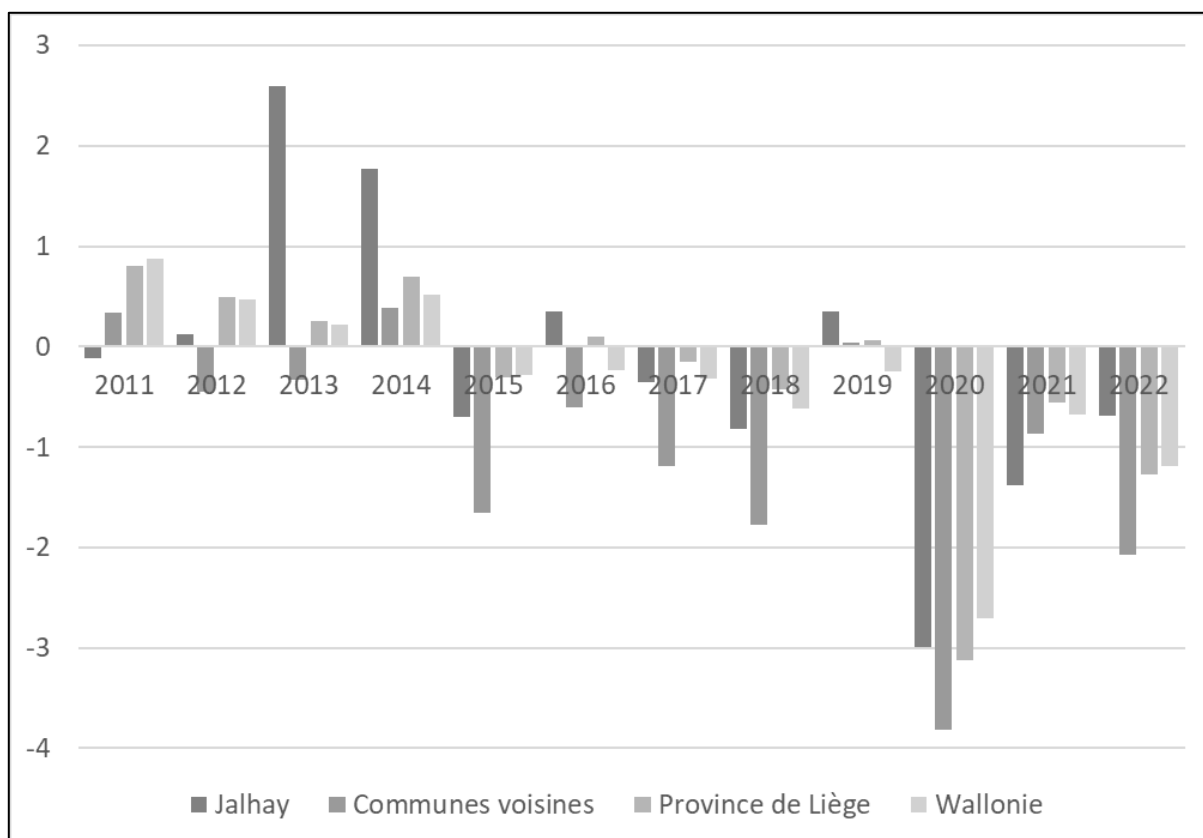


Figure 7.4 Evolution du solde naturel à l'échelle de Jalhay, des communes voisines, de la province et de la région (source : IWEPS, 2023)

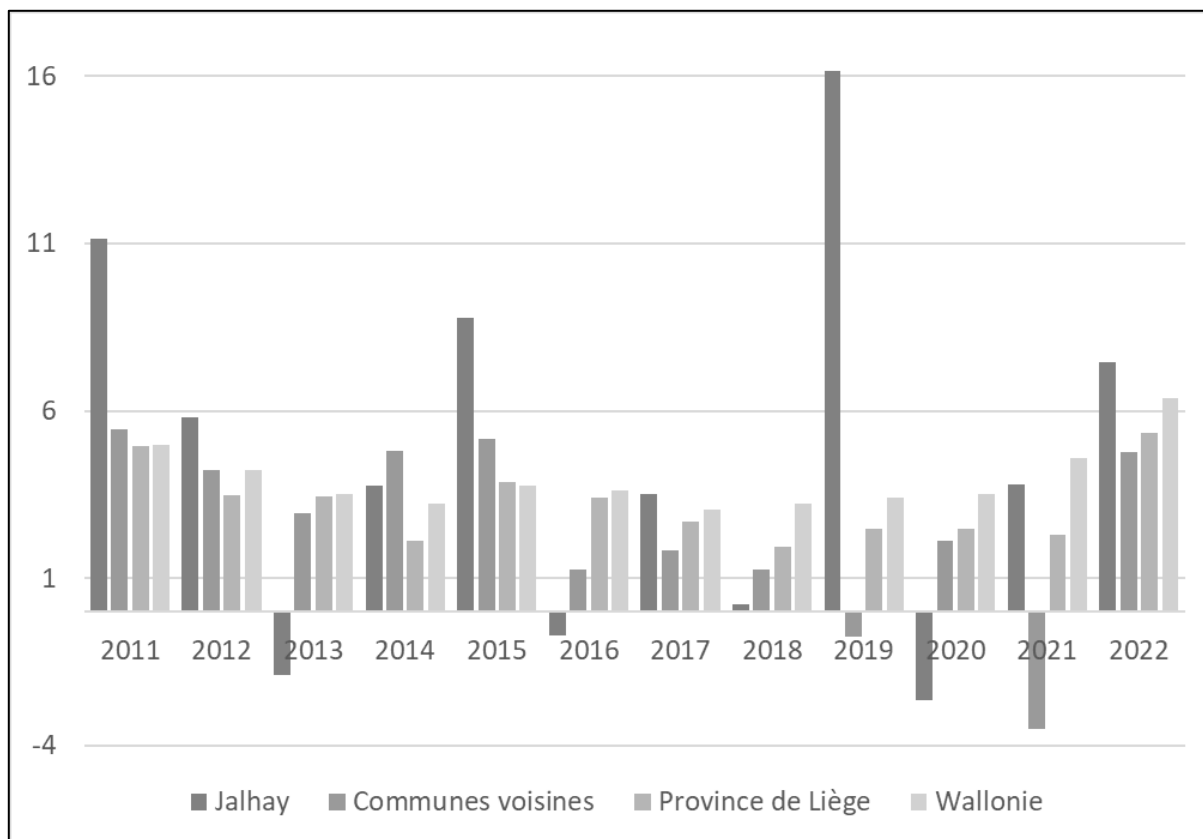


Figure 7.5 Solde migratoire à l'échelle de Jalhay, des communes voisines, de la province et de la région (source : IWEPS, 2023)

Depuis 2011, le solde migratoire au niveau de la Commune de Jalhay est variable et ne suit pas les mêmes tendances qu'aux autres niveaux administratifs ; il en est de même pour les communes voisines. La forte augmentation de 2019 à Jalhay correspond probablement en partie à la réouverture de l'accueil FEDASIL au camping du Spa d'Or/ La forte diminution de 2021 dans les communes voisines correspond en grande partie aux conséquences des inondations dans le bassin de la Vesdre.

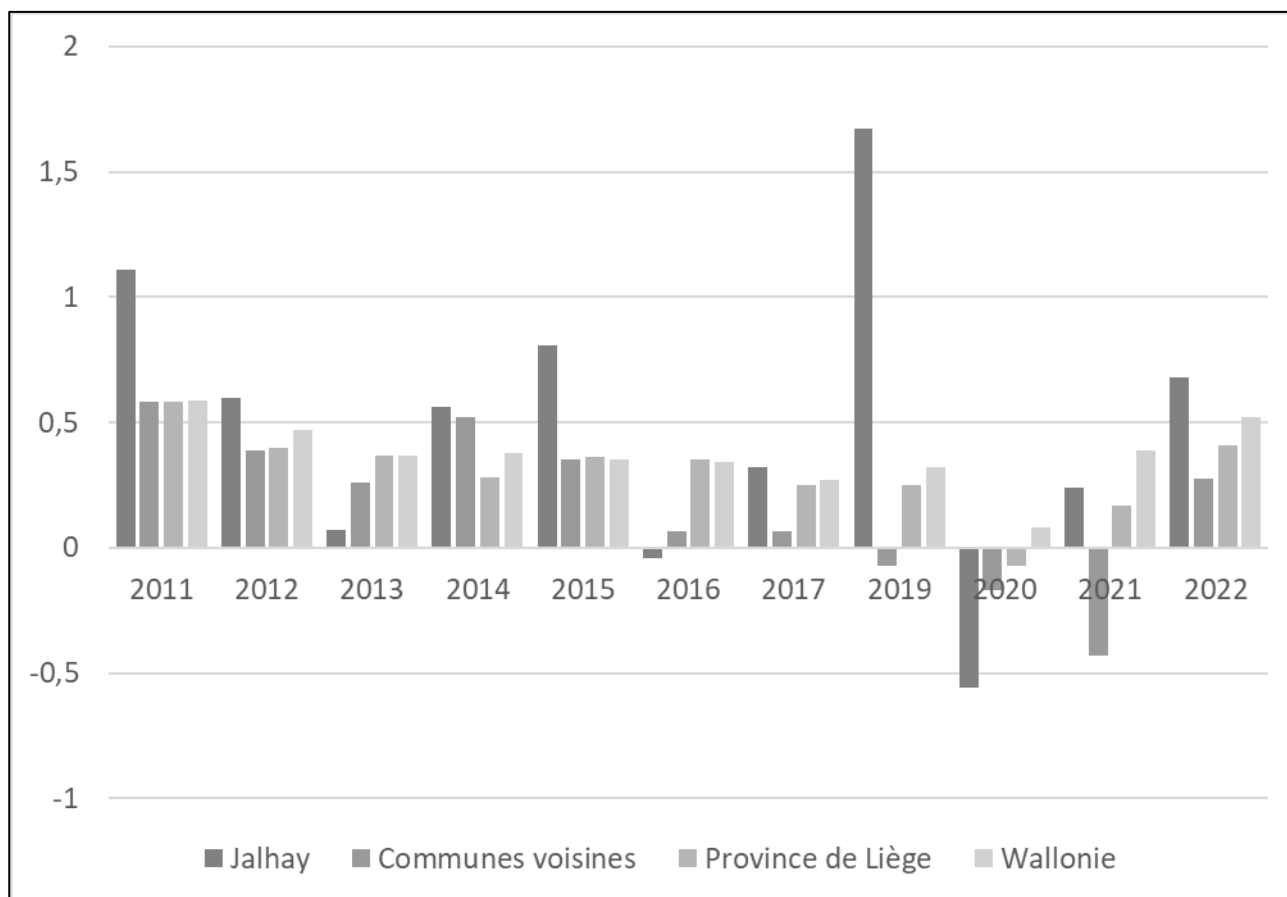


Figure 7.6 Taux de croissance annuel à l'échelle de Jalhay, des communes voisines, de la province et de la région (source : IWEPS, 2023)

De même que ses composantes, le taux de croissance de Jalhay est variable bien que plus souvent positif que négatif et ne suit pas les mêmes tendances que les autres entités administratives. Ce taux de croissance est cependant plus influencé par le solde migratoire que par le solde naturel. En 2022, le solde migratoire est de +53 personnes alors que le solde naturel est de -6 personnes (il y a eu 86 décès et seulement 80 naissances au sein de la commune).

7.1.4 Mouvements de la population

Pour analyser le solde migratoire de la commune, nous avons décomposé la provenance des populations venant s'y installer ainsi que la destination des populations la quittant.

Au début de l'ORD, une majorité de personnes « entrant » et « sortant » de la commune, le faisait à partir des communes limitrophes. Très peu de ces mouvements avaient lieu avec un pays étranger.

ANNEXE 7.0 : Détails initiaux du chapitre

Les statistiques ont modifié les territoires de découpage et ne sont disponibles que pour les 4 dernières années.

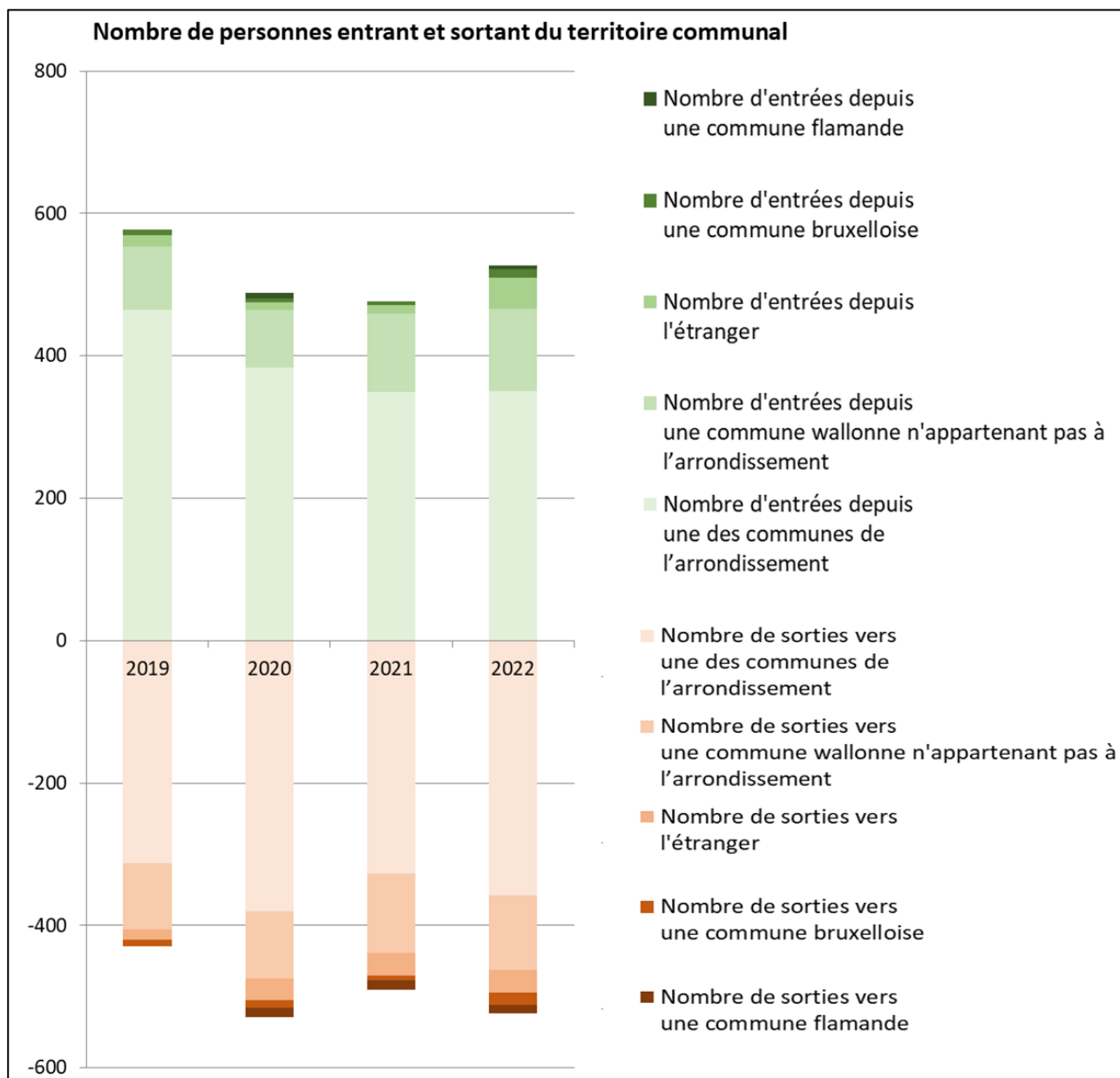


Figure 7.7 Evolution des effectifs (entrées et sorties) des mouvements migratoires (source : Statbel, IWEPS, 2023)

La majorité (88% en 2022) des mouvements entrants et sortants se font depuis les communes wallonnes (de l'arrondissement ou non), bien que cette proportion diminue. Ensuite, les mouvements se font avec l'étranger de manière similaire ou supérieure aux mouvements avec la Flandre et Bruxelles (quelques dizaines de personnes au maximum).

7.1.5 Structure de la population par âge

La structure de la population permet notamment de caractériser la dynamique démographique potentielle de la commune. L'analyse de la répartition par groupes d'âge nous informe également sur les besoins actuels de la population et permet d'estimer ses besoins futurs.

On remarque que par rapport à la Région wallonne, la Commune de Jalhay recense **moins de personnes de moins de 50 ans**. Il s'agit particulièrement des moins de 20 ans et des 30-50 ans. Ce phénomène s'est accentué car au début de l'ODR, il s'agissait principalement des très jeunes enfants de moins de 5 ans et les jeunes adultes de 25 à 39 ans : c'est-à-dire les jeunes couples avec enfants en bas âge. La structure de la population par âge a donc significativement évolué.

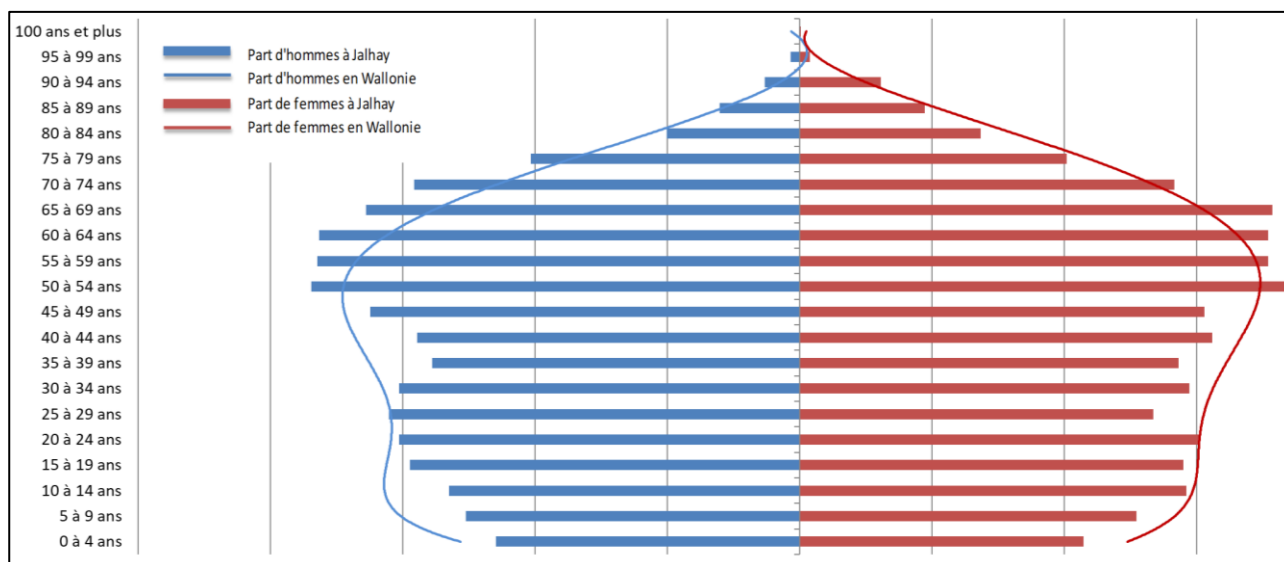
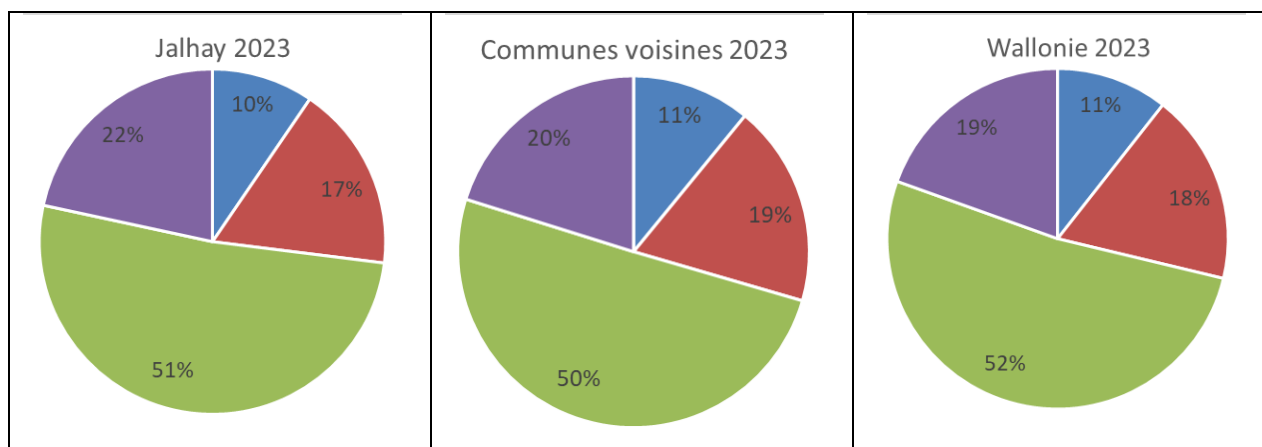


Figure 7.8 Pyramide des âges de la Commune de Jalhay et de la Région wallonne (source : Statbel, 2023)

ANNEXE 7.0 : Détails initiaux du chapitre

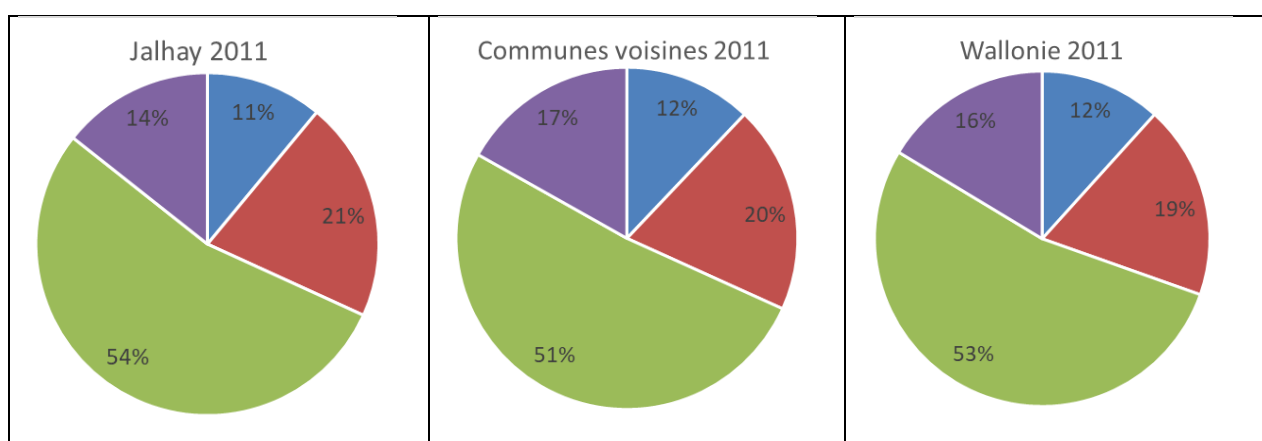
L'analyse de la répartition de la population par groupe d'âges nous informe également sur les besoins actuels de la population et permet d'estimer ses besoins futurs. La division présentée ci-dessous permet d'associer aux tranches d'âges des besoins et activités spécifiques :

- **Enfant de 0 à 9 ans**
 - Enfants de moins de 9 ans : crèches, écoles primaires, activités et infrastructures adaptées au jeune âge.
- **Jeunes de 10 à 24 ans**
 - Jeunes entre 10 et 24 ans : enseignement secondaire et supérieur, activités sportives et culturelles adaptées, clubs de jeunes.
- **Adultes de 25 à 64 ans**
 - Adultes entre 25 et 64 ans : activités professionnelles et récréatives.
- **Adultes de plus de 65 ans**
 - Adultes de plus de 65 ans : aides spécifiques (assistance et santé) en services et infrastructures, activités récréatives adaptées.



Figures 7.9 Structure des populations wallonnes, des communes voisines et jalhaytoises en 2023 (source : IWEPS, 2023)

Les répartitions par classe d'âges sont globalement similaires entre les différentes entités administratives. Cependant, les jeunes (de moins de 9 ans comme de moins de 24 ans) sont moins nombreux à Jalhay qu'ailleurs. Les aînés de moins de 65 ans sont plus nombreux à Jalhay qu'ailleurs. L'évolution de la structure par âge consiste donc en un vieillissement de la population.



Figures 7.10 Structure des populations wallonnes, des communes voisines et jalhaytoises en 2006 (source : IWEPS, 2023)

En comparant l'évolution de chaque classe d'âge entre 2011 et 2023, on constate :

- La proportion d'enfants de moins de 9 ans, de jeunes de moins de 24 ans et d'adultes de moins de 64 ans a diminué partout.
- En corrélation, la proportion d'aînés de plus de 65 ans a augmenté partout.
- L'évolution à Jalhay est plus marquée que dans les autres entités ; notamment pour la population la plus âgée.

La part des plus de 80 ans, passant de 4% (en 2006) à 5% (en 2023) confirme la tendance.

Enfin, l'âge moyen des Jalhaytois, de 43,4 ans, est supérieur à celui de la Wallonie (41,9 ans) et ce depuis 2015. Cet âge est aussi supérieur à celui de la Province et des communes voisines sauf celles de Spa et Malmedy.

7.1.6 Population selon la nationalité

Au 1^{er} janvier 2023, 218 personnes, soit 2,5% de la population de Jalhay était d'origine étrangère (européen compris) ce qui est inférieur à toutes les communes voisines (entre 2,9% à Theux et 12,2% à Verviers), à la

Province de Liège (11,4%) et à la Région wallonne (10,9%). Il y a donc très peu d'étrangers installés sur la commune et, parmi ceux-ci, seulement 64 personnes ne sont pas issues d'Europe (moins de 1% de la population).

7.1.7 Perspective de la population

Ce scénario est basé sur le travail de prospective réalisé par l'IWEPS qui repose sur une démarche scientifique qui prend en considération non seulement les spécificités locales des phénomènes de fécondité, de mortalité et de migration, mais aussi l'évolution selon le type de ménage. Sur base des données disponibles, l'IWEPS estime que la Commune de Jalhay comptera 175 habitants supplémentaires d'ici 2035, soit un taux de croissance annuel de 12 personnes supplémentaires par an.

L'IWEPS prévoit un scénario semblable pour les communes voisines ainsi que pour la Wallonie.

7.2 Ménages

7.2.1 Nombre et taille des ménages

Au 1^{er} janvier 2023, la commune comptait 3.717 ménages privés¹¹. La taille moyenne des ménages privés au 1^{er} janvier 2023 est de 2,32 individus. Cette valeur est supérieure à toutes les moyennes des communes voisines (variant entre 1,96 et 2,32) ainsi qu'à celle de la Région wallonne (2,24).

7.2.2 Evolution des ménages

ANNEXE 7.0 : Détails initiaux du chapitre

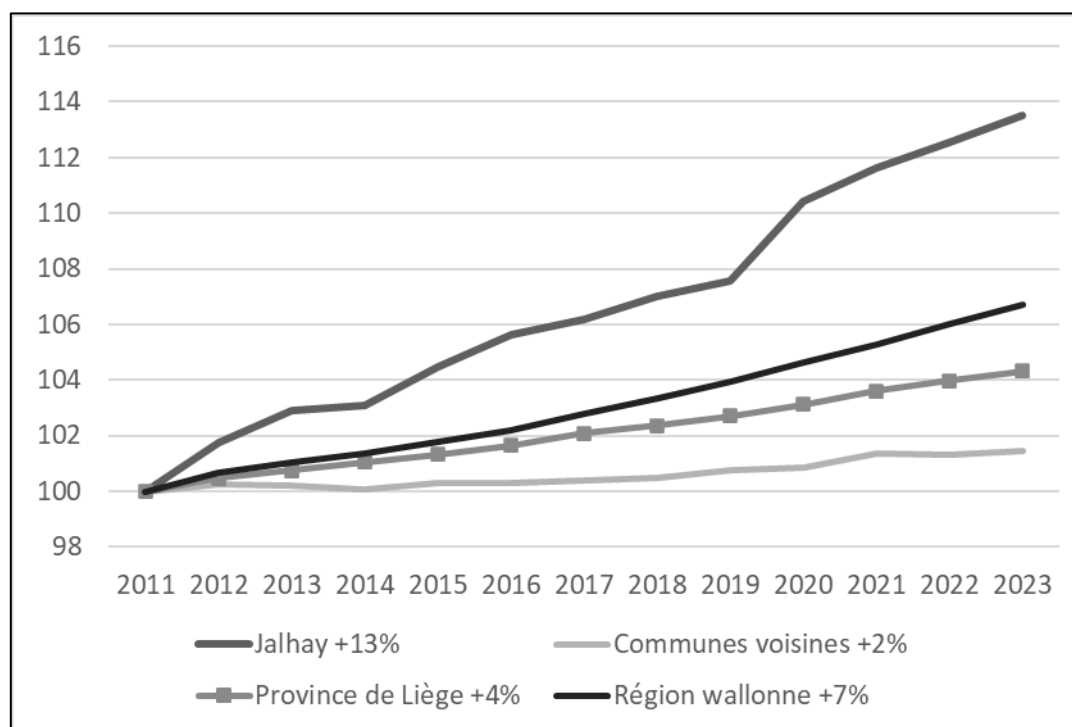


Figure 7.11 Evolution des ménages privés (source : Statbel, 2023)

¹¹ On ne tient donc pas compte des ménages dits collectifs : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons.

La commune de Jalhay est le territoire qui a connu la plus forte progression du nombre de ses ménages sur les 12 dernières années, excepté la commune de Baelen (+15%). Waimes et Malmedy ont une croissance quasi identique (respectivement +13% et +12%).

7.2.3 Structure des ménages

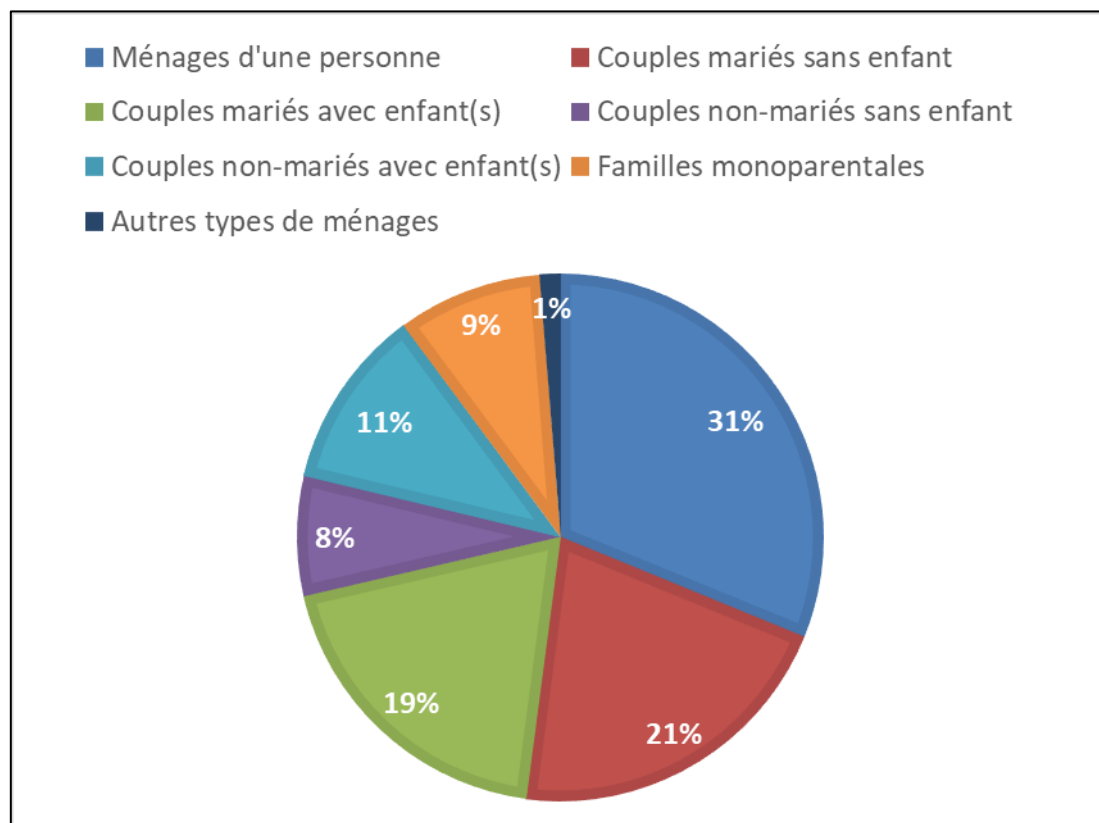


Figure 7.12 Répartition des ménages par type dans la commune de Jalhay en 2023 (source : Statbel, 2023)

31% des ménages sont composés d'une seule personne ce qui est la plus faible proportion par rapport aux communes voisines (entre 33% et 47%), à la Province (39%) et à la Région (37%).

30% sont des ménages avec enfant(s) (plus forte proportion par rapport aux autres entités) et 9% sont des familles monoparentale (plus faible proportion par rapport aux autres entités).

Depuis le début de l'Opération de Développement Rural (statistiques de 2016), cela montre que la structure « traditionnelle » (couple avec enfants) évolue, essentiellement au profit des ménages d'1 personne. Cependant, cette évolution reste moins forte que dans les autres entités.

7.2.4 Perspective des ménages

Ce scénario est basé sur le travail de prospective réalisé par l'IWEPS. Sur base des données disponibles, l'IWEPS estime que la Commune de Jalhay comptera **295** ménages supplémentaires d'ici 2035, soit **20** ménages supplémentaires par an.

L'IWEPS prévoit un scénario semblable pour les communes voisines ainsi que pour la Wallonie.

La croissance prévue des ménages est plus forte que celle de la population, cela montre que la diminution de la taille des ménages est une modification à long terme.

8. Analyse des principales caractéristiques du logement et de la politique communale en la matière

8.1 Caractéristiques du logement

8.1.1 Nombre de logements et de bâtiments

Dans la Commune de Jalhay, on dénombre **3.866** bâtiments pour **4.044** logements en **2023**. Cela montre qu'il y a peu d'habitations comportant plusieurs logements, et donc majoritairement des habitations unifamiliales.

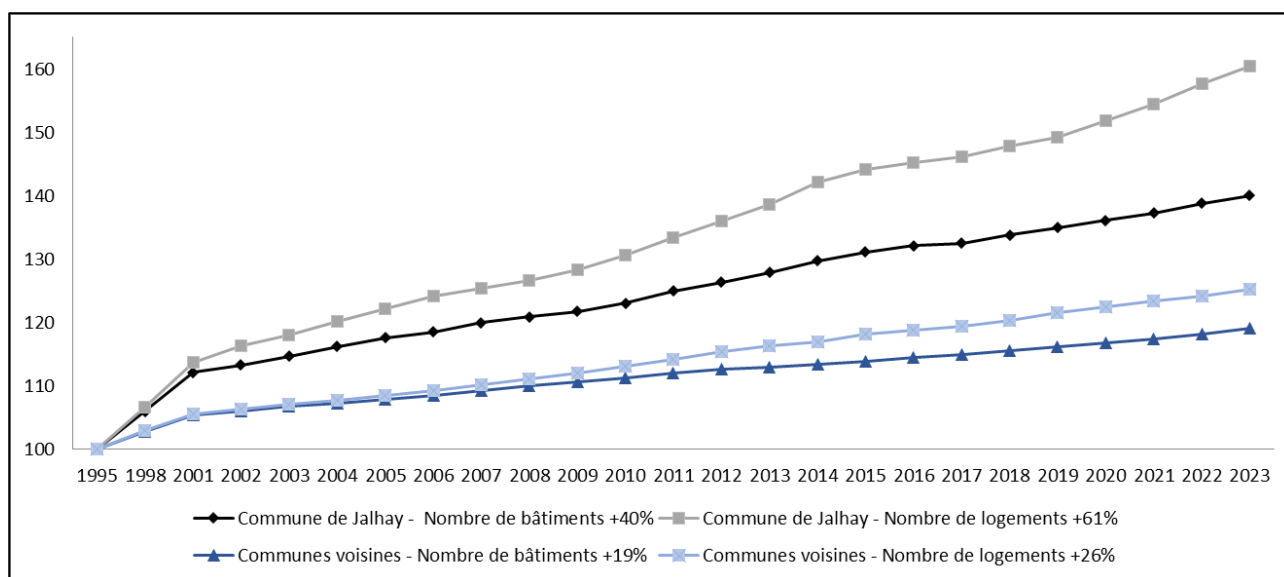


Figure 8.1 Nombre de bâtiments et de logements de 1995 à 2022 (source : Statbel, 2023)

Le nombre de bâtiments et de logements augmente régulièrement depuis **28** ans (respectivement **40%** et **61%**) ; de manière beaucoup plus forte que dans les communes voisines (respectivement **19%** et **26%**), en lien avec l'augmentation plus forte de la population sur la commune. Le nombre de logements augmente de manière plus importante.

8.1.2 Type de logement

En **2015**, en ce qui concerne la nature de l'habitat, Jalhay est une commune rurale composée d'un habitat principalement unifamilial ; la proportion de maisons isolées (type ouvert) est importante (**67,2 %**) et supérieure aux proportions régionale (**30,6%**), provinciale (**27,2%**) et des communes voisines (**42,4%**). Au contraire, la proportion d'appartements (**7,7%**) est inférieure aux proportions wallonne (**14%**), provinciale (**16%**) et des communes voisines (**11,5%**). Ce constat va à l'encontre de la volonté actuelle des autorités politiques régionales de densifier l'habitat en milieu rural.

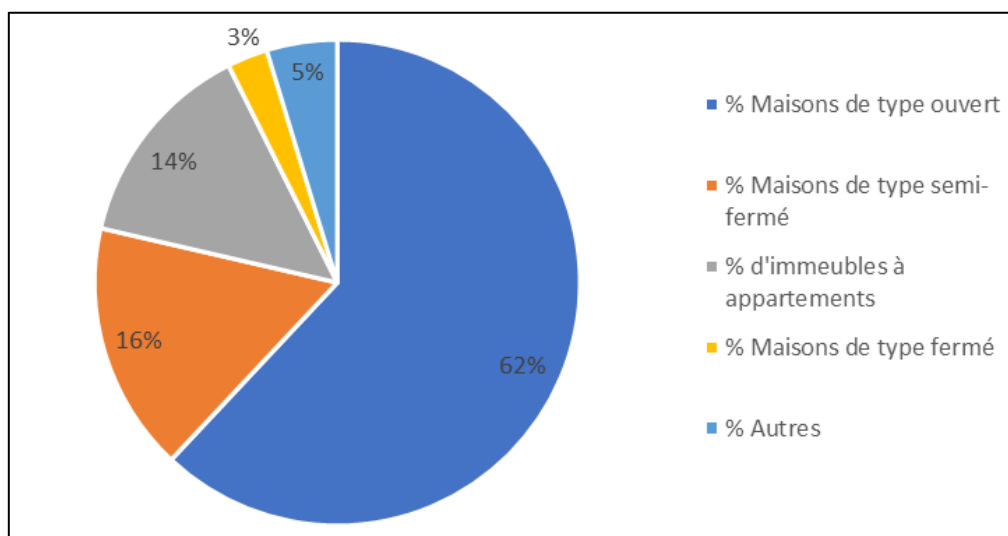


Figure 8.2 Type de bâtiments à Jalhay en 2022 (source : Statbel, 2023)

En 2022, pour les types fermés et semi-fermés, les proportions diminuent légèrement mais restent semblables au niveau de toutes les entités administratives. Pour les autres types, les logements évoluent. La proportion de maisons isolées à Jalhay a diminué plus fortement que dans les autres entités administratives, bien que cette proportion soit toujours largement plus importante à Jalhay (62%) que dans les communes voisines (40%) et la Région et la Province (toutes deux à 30%). En conséquence, la proportion d'appartements a pratiquement doublé à Jalhay (14%) et devient comparables aux autres entités administratives qui ont augmenté plus faiblement : 17,1% pour les communes voisines et 17,4% pour la Wallonie et la Province.

8.1.3 Age des logements

Sur la commune de Jalhay, il y a presque autant de logements récents (36,4% datent d'après 1981) que de logements anciens (35,8% datent d'avant 1945). On peut souligner que presque ¼ ont été construits avant 1900. Si le logement est globalement ancien, il l'est moins que dans les autres entités, en effet, la proportion de bâtiments érigés avant les années soixante est systématiquement plus faible à Jalhay qu'ailleurs. A partir de 1971, la tendance s'inverse significativement.

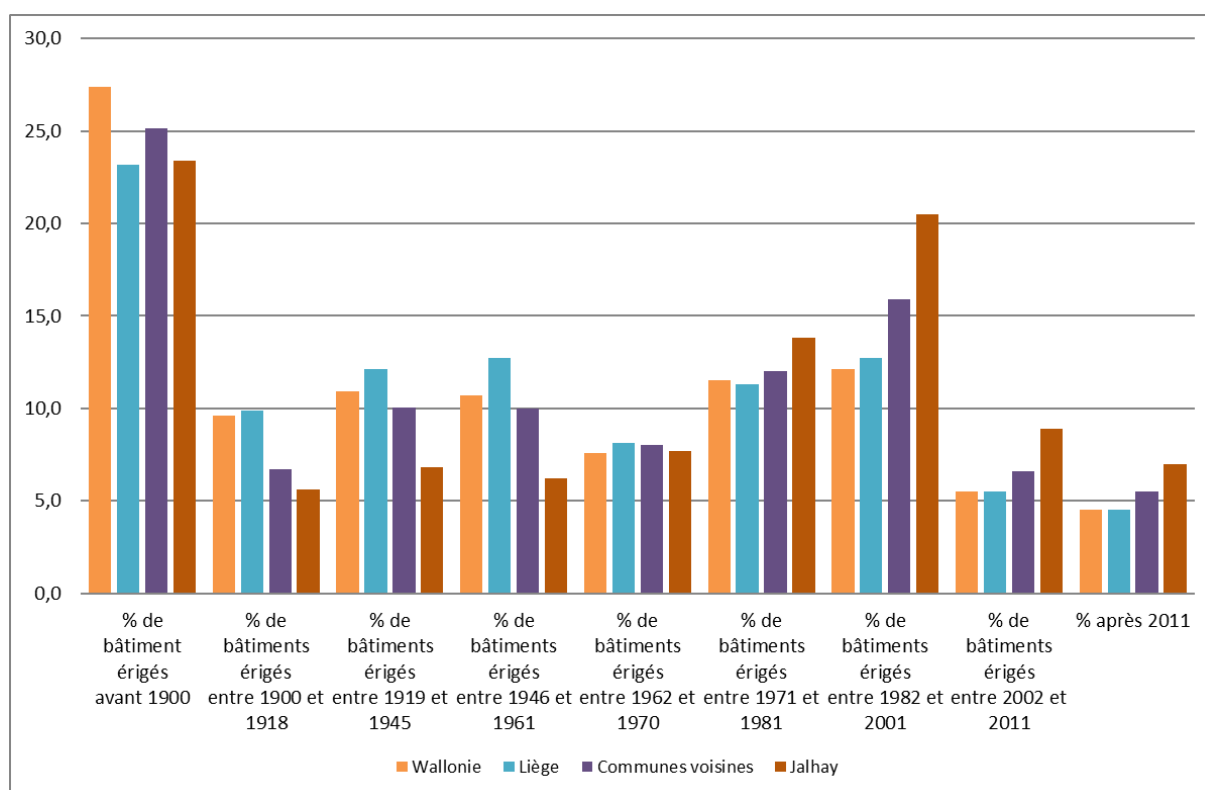


Figure 8.3 Age des logements en 2022 (source : IWEPS, 2023)

8.1.4 Surface des bâtiments

Entités administratives	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m ²	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m ²	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²
Jalhay	1%	3%	18%	77%
Baelen	2%	9%	32%	58%
Limbourg	3%	14%	36%	47%
Malmedy	3%	13%	27%	57%
Spa	5%	17%	36%	42%
Stavelot	4%	9%	30%	57%
Theux	4%	8%	28%	61%
Verviers	4%	22%	41%	33%
Waimes	1%	3%	16%	81%
Province de Liège	5%	15%	34%	46%
Wallonie	3%	12%	33%	52%

Tableau 8.1 Pourcentage de bâtiments selon la superficie bâtie au sol en 2022 (source : Statbel, 2023)

Les proportions sont les mêmes en 2022 qu'en 2017. Dans la commune de Jalhay, 77% des logements ont une superficie supérieure à 104 m² : seule la commune voisine de Waimes a un pourcentage supérieur (81%). Cela peut s'expliquer par une grande disponibilité foncière.

8.1.5 Logement public

Différents acteurs en matière de logements publics sont actifs sur la Commune de Jalhay.

- Logivesdre scr¹² est une société de logements de service public qui a pour objet principal de construire, rénover, transformer et vendre des logements afin de les mettre à disposition de personnes à faibles revenus en maîtrisant les coûts et les loyers. Son caractère public implique qu'elle est soumise à des règles strictes de fonctionnement et de contrôle exercées par la Société Wallonne du Logement et ce, par le biais d'une réglementation adoptée par la Région wallonne sous forme de décrets ou d'arrêtés.

Créée en 1921, la société dispose aujourd'hui d'un parc immobilier très important comptant près de **3600** logements et 1000 garages et/ou emplacements de parking répartis sur huit communes de l'arrondissement de Verviers à savoir : Verviers, Dison, Herve, Spa, Theux, Jalhay et Limbourg.

Sur la Commune de Jalhay, Logivesdre est propriétaire de 7 appartements : elle en gère 4 et les 3 autres sont gérés par le CPAS de Jalhay.

- Le CPAS de Jalhay propose différentes aides en lien avec le logement pour les plus démunis. Il gère directement 3 logements sociaux et 2 logements de transit à Charneux.
- Le guichet du logement de la Commune de Jalhay est assuré par le service urbanisme.

Ses missions diverses sont les suivantes :

- assurer l'information des citoyens en coordination avec les services extérieurs du logement du Service public de Wallonie sur les aides et droits en matière de logement ;
- disposer d'un inventaire permanent des logements inoccupés au sens de l'article 80 du code du logement ;
- tenir un inventaire des terrains à bâtir ;
- tenir un inventaire permanent des bâtiments inoccupés appartenant à des personnes de droit public ;
- tenir un inventaire permanent des possibilités de relogement d'urgence ;
- accompagner le service communal des taxes dans la recherche des immeubles inoccupés conformément aux dispositions du règlement communal.

Des travaux de transformation et d'extension d'un bâtiment de la Fabrique d'église Saint-Lambert sont en cours de réalisation pour l'aménagement de quatre logements à caractère social. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec la Commune de Jalhay. Celle-ci s'occupe de la gestion administrative ainsi que de la procédure de marchés publics des travaux pour la Fabrique d'église Saint-Lambert de Jalhay-Sart, sur base d'une convention signée relative au transfert de compétences de marchés publics entre la Commune et la Fabrique d'église dans le cadre de ces travaux. Ce projet a fait l'objet d'un prêt à 0 % et d'une subvention du Fonds de Logements des familles nombreuses de Wallonie.

- Le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLW scr¹⁶) a été fondé par la Ligue des Familles et son capital est privé. L'entreprise poursuit trois missions reconnues d'utilité publique par le Code wallon du logement et de l'habitat durable :
 - fournir aux familles nombreuses la possibilité d'obtenir un logement par l'octroi de crédits hypothécaires sociaux ainsi que des prêts améliorant les performances énergétiques des logements ;
 - donner aux familles nombreuses à faibles revenus les moyens de prendre un logement en location ;
 - conseiller, contrôler, coordonner et financer les organismes de logement à finalité sociale (agences immobilières sociales, associations de promotion du logement et régies des quartiers).

¹² société coopérative à responsabilité limitée

- L'AIS Haute Ardenne facilite l'accès à un logement salubre à des ménages ou personnes à revenus modestes ou précaires, pour un prix modéré. Cette Asbl a été créée le 21 mars 2009 et rayonne sur les communes de Spa, Malmedy, Theux, Stavelot, Trois-Ponts, Lierneux, Waimés et Jalhay. L'AIS est une sorte de « chaînon manquant » entre le logement social pur et le logement privé. Elle gère des appartements et/ou des immeubles appartenant à des propriétaires publics et/ou privés en vue de les louer à des personnes seules, des familles monoparentales ou des ménages aux revenus modestes à la recherche d'un logement de qualité tout en garantissant au propriétaire le paiement du loyer. Elle ne possède donc pas de logement. Sur la Commune de Jalhay, l'AIS gère 7 logements et sa permanence sociale a lieu dans le local du CPAS. **Dans le cadre des inondations de 2021, la Commune a acquis et aménager un immeuble à Tiège destiné au logement de sinistrés (via une subvention exceptionnelle). Ce logement fera ensuite l'objet d'une collaboration avec l'AIS Haute Ardenne.**

En conclusion, en **novembre 2023**, **17** logements publics sont présents sur la Commune de Jalhay dont **4** sont propriété communale. Parmi ces logements, on compte **14** logements sociaux, **2** logements de transit et **1** ILA. 6 sont gérés directement par le CPAS, 4 par Logivesdre et les **7** autres par l'AIS Haute Ardenne.

ANNEXE 8.1 : Liste des logements publics communaux (source : administration communale, 2022)

8.1.6 Logements inoccupés

Extrait de la Déclaration politique communale du logement 2012-2018 :

« L'objectif du gouvernement wallon est de mobiliser les réserves foncières et immobilières.

Même si un règlement-taxé visant la lutte contre les logements inoccupés a été voté par les conseils communaux précédents, il n'a jamais été d'application lors des précédentes mandatures.

Une priorité sera donnée à la lutte contre les habitations insalubres en appliquant le règlement-taxé. Un agent communal prêtera serment dans les prochaines semaines afin de procéder aux différents constats nécessaires. »

Dans le cadre des derniers plans d'ancrage communaux, des inventaires des logements inoccupés ont été effectués. Un 1^{er} règlement communal a été approuvé le 23/06/2008 puis une taxe sur les immeubles inoccupés a été adoptée le 28 octobre 2013

Le Conseil communal, en sa séance du 19 décembre 2022, a décidé d'adhérer à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés du Gouvernement wallon. Cet accord consiste en l'échange encadrée de données de consommation d'eau et d'électricité susceptible d'entraîner une présomption d'inoccupation d'un logement. L'objectif est de permettre aux communes d'identifier plus facilement les logements inoccupés et ainsi, leur permettre d'engager le dialogue avec le propriétaire et d'enclencher les différentes procédures mises à leurs dispositions telles que la réquisition douce, la réquisition unilatérale, l'amende sur les logements inoccupés ou encore l'action en cessation, avec l'aide des différents partenaires locaux (CPAS, agences immobilières sociales...).

8.2 Demandes d'aides dans le cadre du code wallon du logement et de l'habitat durable

ANNEXE 8.0 : Détails initiaux du chapitre

Les aides au programme d'ancrage communal en matière de logement n'existent plus depuis 2016.

8.3 Prix de l'immobilier

Ce paragraphe se base sur les données chiffrées de Statbel. Cependant, ces chiffres peuvent être nuancés par d'autres, notamment l'analyse de la Compagnie des notaires de la Province de Liège (qui présente annuellement les grandes évolutions du marché immobilier en situant le contexte économique dans lequel il a évolué). Les conclusions seront donc complétées avec les tendances dégagées par l'analyse notariale pour l'année 2022.

ANNEXE 8.0 : Détails initiaux du chapitre

8.3.1 Maisons 4 façades

En 2022, le prix médian d'une maison à 4 façades sur la commune de Jalhay est de **397.500€**. Depuis 2010, ce prix est supérieur à celui de la Wallonie, de la Province de Liège et presque à tous ceux des communes voisines (sauf exceptions en 2010, 2012, 2015, 2017 et 2020 dans les communes de Spa, Theux et Verviers). Depuis 2010, il a augmenté de 87%, ce qui est la plus forte progression par rapport à la région, à la province et aux communes voisines **excepté Stavelot**.

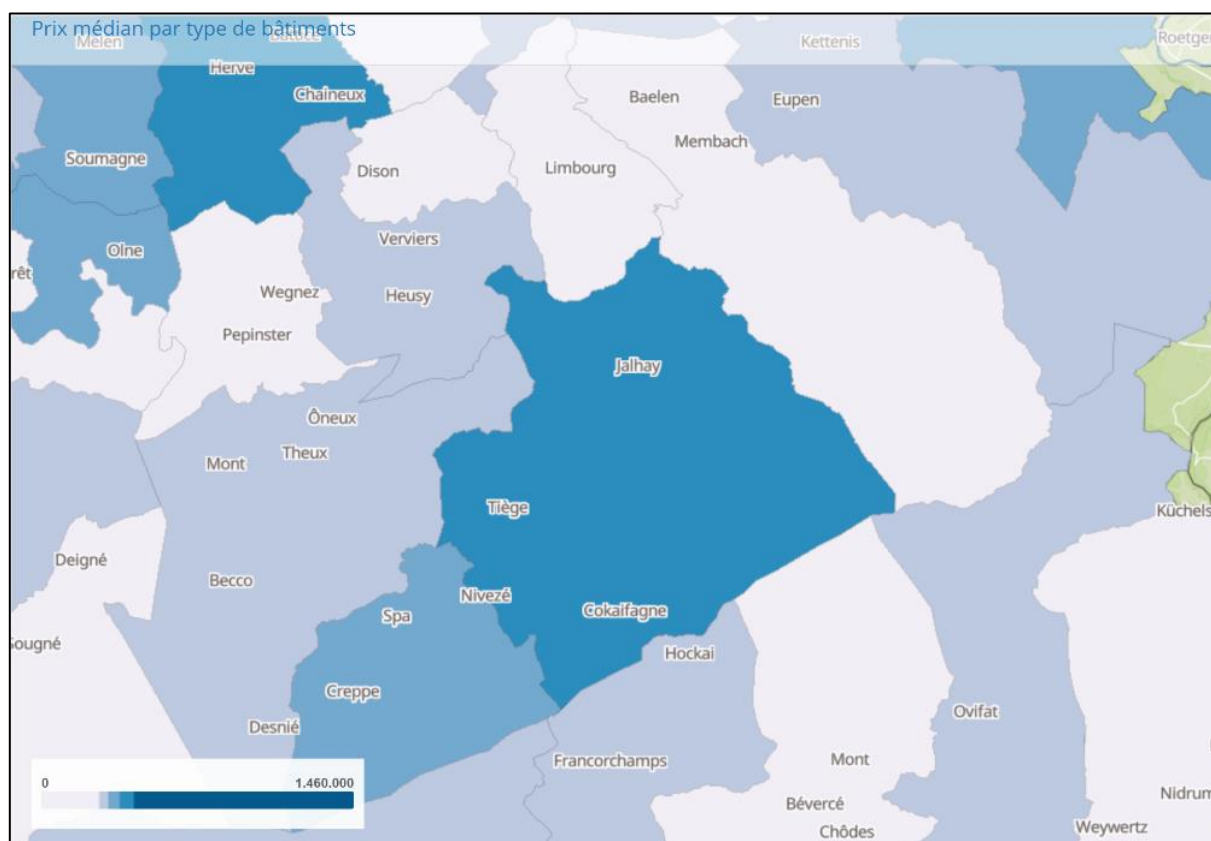


Figure 8.4 Prix médian de vente de maisons 4 façades dans la micro-région en 2022 (source : Statbel, 2023)

8.3.2 Maisons 2 ou 3 façades

En 2022, le prix médian d'une maison à 2 ou 3 façades sur la commune de Jalhay est de 270.000€. Depuis 2010, et pour les seules 3 années où cette donnée est disponible, ce prix est supérieur à celui de la Wallonie, de la Province de Liège et presque à tous ceux des communes voisines (sauf exceptions en 2014 et 2016 dans les communes de Spa, Malmedy et Verviers). Depuis 2010, dans les communes disposant de données, il a augmenté entre 24% à Limbourg et 61% à Malmedy. L'augmentation moyenne à la Région et à la Province est de respectivement 43 et 46%.

L'analyse notariale indique que le prix médian des maisons (2, 3 ou 4 façades) en Wallonie a augmenté de 22,7% entre 2018 et 2022 (avec une inflation de 15,4%) pour atteindre 202.500€. 85% des transactions concernent les maisons. Ces indicateurs sont semblables au niveau de la Province de Liège. La Commune de Jalhay est la plus chère avec un prix médian de 340.000€. Parmi les communes voisines, celle de Waimes est en 3^{ème} position avec 315.000€ alors que la Commune de Limbourg est la 3^{ème} moins chère à 159.000€.

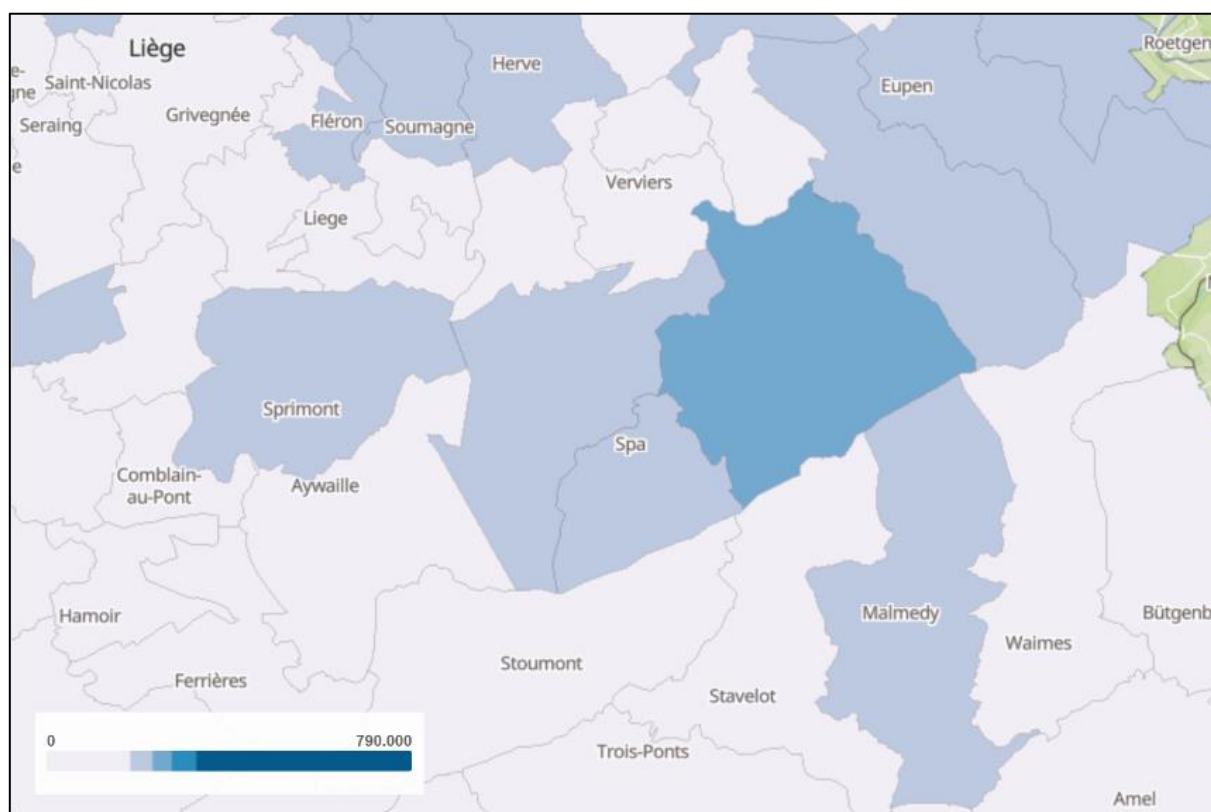


Figure 8.5 Prix médian de vente de maisons 2 ou 3 façades dans la micro-région en 2022 (source : Statbel, 2023)

8.3.3 Appartements

Vu le peu d'appartements et le nombre restreint de transactions (inférieur ou égal à 13 chaque année sur la commune), il n'y a pas de données ; excepté pour la Région, la Province et les communes voisines de Malmedy, Spa et Verviers. Pour toutes ces entités, les prix médians sont compris entre 159.000€ à Verviers et 211.000€ à Spa et ils ont augmenté d'environ 50%.

L'analyse notariale indique que le prix médian des appartements en Wallonie a augmenté de 15,6% entre 2018 et 2022 (avec une inflation de 15,4%) pour atteindre 185.000€. 15% des transactions concernent les appartements. Ces indicateurs sont légèrement inférieurs au niveau de la Province de Liège pour ce qui concerne le prix, par contre, 18% des transactions concernent les appartements. La Commune de Jalhay

est la plus chère (même si les prix sont à prendre avec précautions étant donné le nombre limité d'observations) avec un prix médian des appartements de 250.000€.

8.3.4 Terrains à bâtir

Selon l'analyse notariale, le prix médian des terrains à bâtir est en augmentation et atteint 85.750€ en Province de Liège (province wallonne la plus chère après le Brabant wallon) en 2022.

Les données au niveau communal ne sont plus disponibles depuis 2014.

8.3.5 Conclusions

Le prix de l'immobilier sur la Commune de Jalhay est élevé et presque toujours supérieur aux prix régionaux, provinciaux et des communes voisines, que ce soit pour les maisons, les appartements et les terrains à bâtir.

Ces prix de vente élevés s'expliquent principalement par la proximité de l'autoroute E40 qui dessert différents pôles économiques : Liège à 45km (45 min.), Namur à 105km (1h20), Bruxelles à 135km (1h40) mais aussi Maastricht à 60km (50 min.), Cologne à 108km (1h25) et Luxembourg ville à 133km (1h25). La proximité de l'Allemagne renforce ce caractère attractif.

La forte pression immobilière relevée par le **SDT** est donc confirmée.

Les chiffres et les analyses de Statbel, comme ceux de la Compagnie des notaires de la Province de Liège sont similaires.

8.4 Permis d'urbanisme

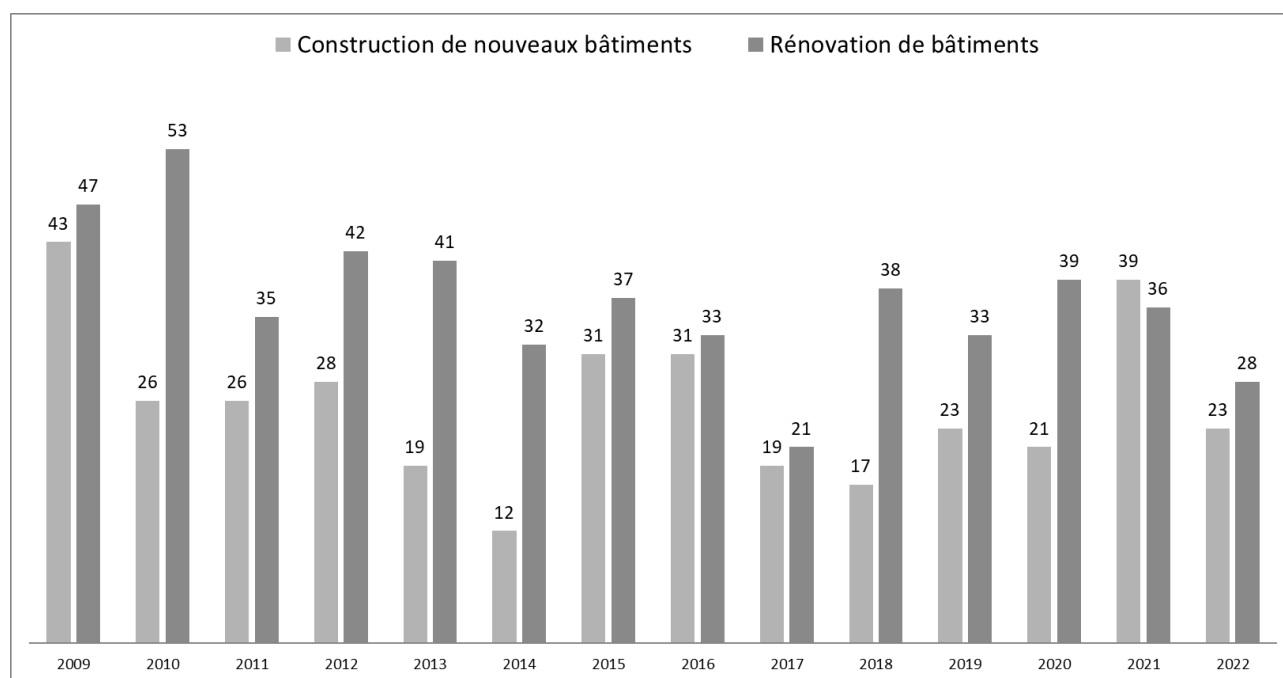


Figure 8.6 Evolution de la répartition des permis sur la commune (source : Statbel, 2023)

Depuis 2009, il y a plus de permis d'urbanisme pour rénovation que pour la construction (excepté en 2021). Cela peut signifier que le parc immobilier de la commune est correctement entretenu **et/ou** que les réserves foncières diminuent.

Les données communales ne génèrent pas d'analyse particulière.

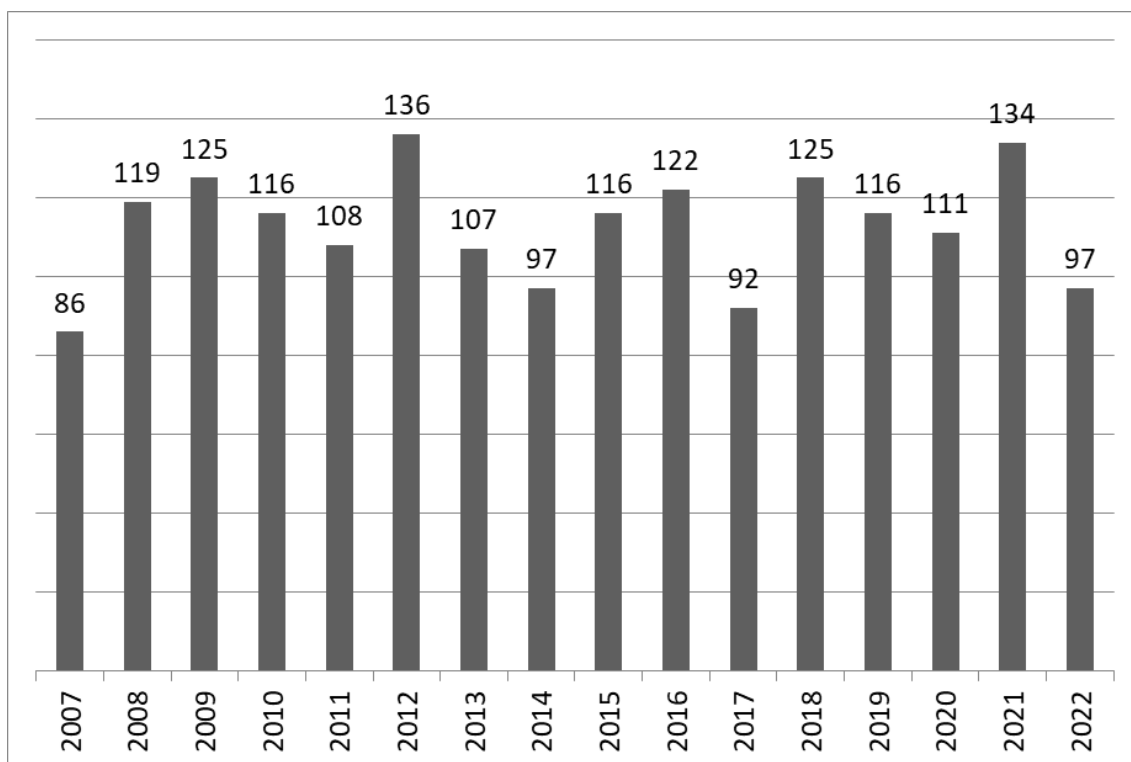


Figure 8.7 Evolution de la répartition des permis sur la commune (source : administration communale, novembre 2023)

9. Indicateurs socio-économiques

9.1 Population active

La « population active » représente la partie de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendant...) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi). La population non-active concerne les personnes en âge de travailler mais qui ne travaillent pas et qui ne sont pas demandeuses d'emploi. Le taux de chômage correspond à la part de la population active qui est inoccupée.

Le tableau suivant présente la **moyenne annuelle des taux pour l'année 2021¹³**.

Entités administratives	Taux d'activité administratif des 15-64 ans	Taux d'emploi administratif des 15-64 ans	Taux de chômage administratif des 15-64 ans
Wallonie	69,8	61,2	12,3
Province de Liège	70,4	31,1	13,2
Jalhay	78,7	73,7	6,4
Baelen	77,9	71,9	7,7
Limbourg	73,6	66,5	9,6
Malmedy	75,6	69	8,7
Spa	70,0	61,3	12,5
Stavelot	76,4	69,1	9,6
Theux	76,2	70,4	7,6
Verviers	66,2	52,5	20,8
Waimes	78,5	73,7	6,1

Tableau 9.1 Taux d'activité, d'emploi et de chômage des différentes entités administratives en 2021 (source : IWEPS, 2023)

- Le taux d'activité à Jalhay (**78,7%**) est plus élevé que dans **toutes les autres** entités.
- Le taux de chômage à Jalhay (**6,4%**) est nettement plus faible que dans toutes les autres entités, **excepté la commune de Waimes**.

9.2 Indépendants

Au 31 décembre **2021**, la commune comptait **1.280** indépendants toutes catégories confondues (activité principale, activité complémentaire et actifs après l'âge de la pension), soit **19,6%** de la population active. C'est la plus grande proportion de toutes les autres entités administratives.

58% des indépendants le sont à titre principal ce qui correspond à **746** personnes. **Cette proportion a fortement diminué depuis le début de l'ODR où elle s'élevait à 65%.**

¹³ 2021 est l'année la plus récente disponible permettant de comparer toutes les données socio-économiques à la même date, malgré la disponibilité de données plus récentes – 2022 et 2023, pour certains indicateurs.

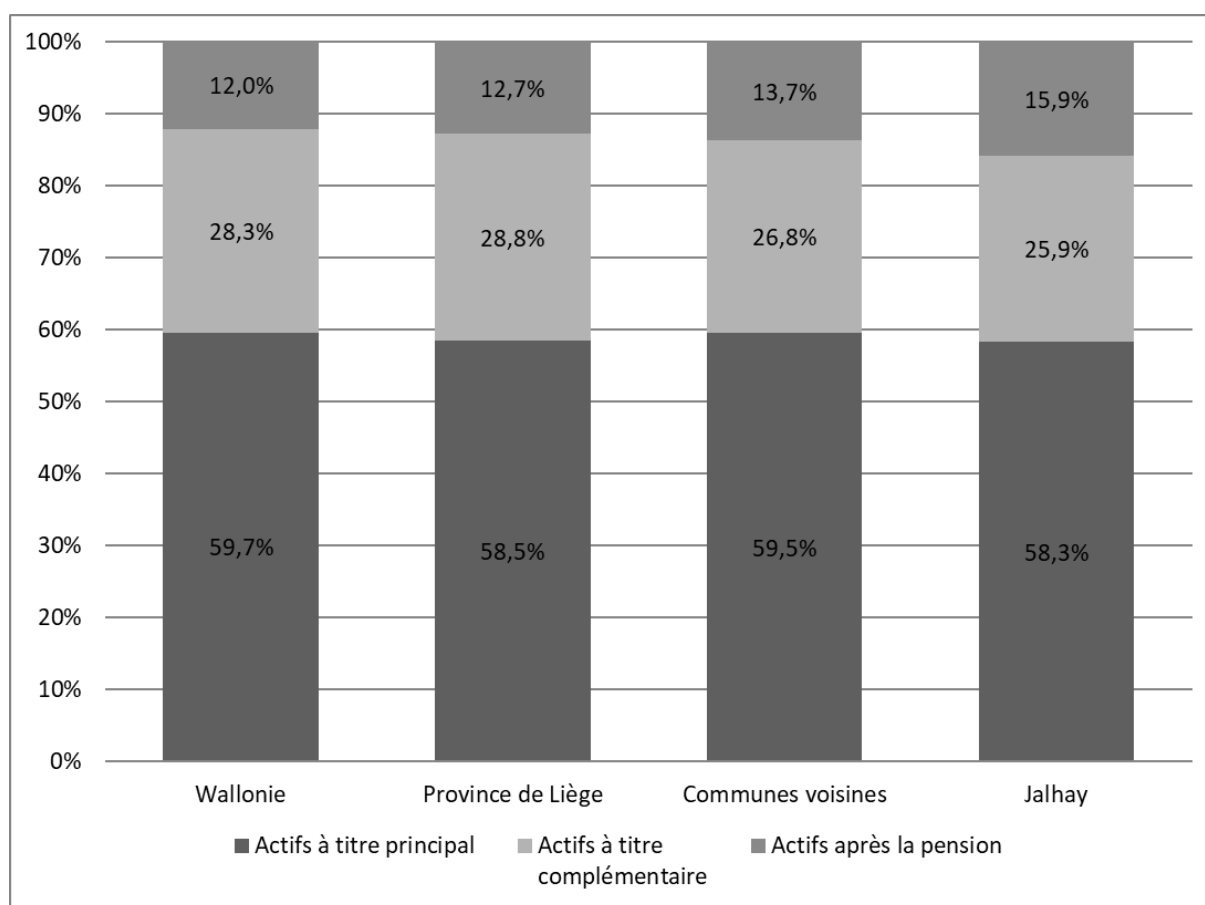


Figure 9.1 Répartition des indépendants par catégorie d'actifs en 2021 (source : IWEPS, 2023)

En termes de catégories d'actifs, la Commune de Jalhay présente une répartition quasi identique à celle des autres entités administratives.

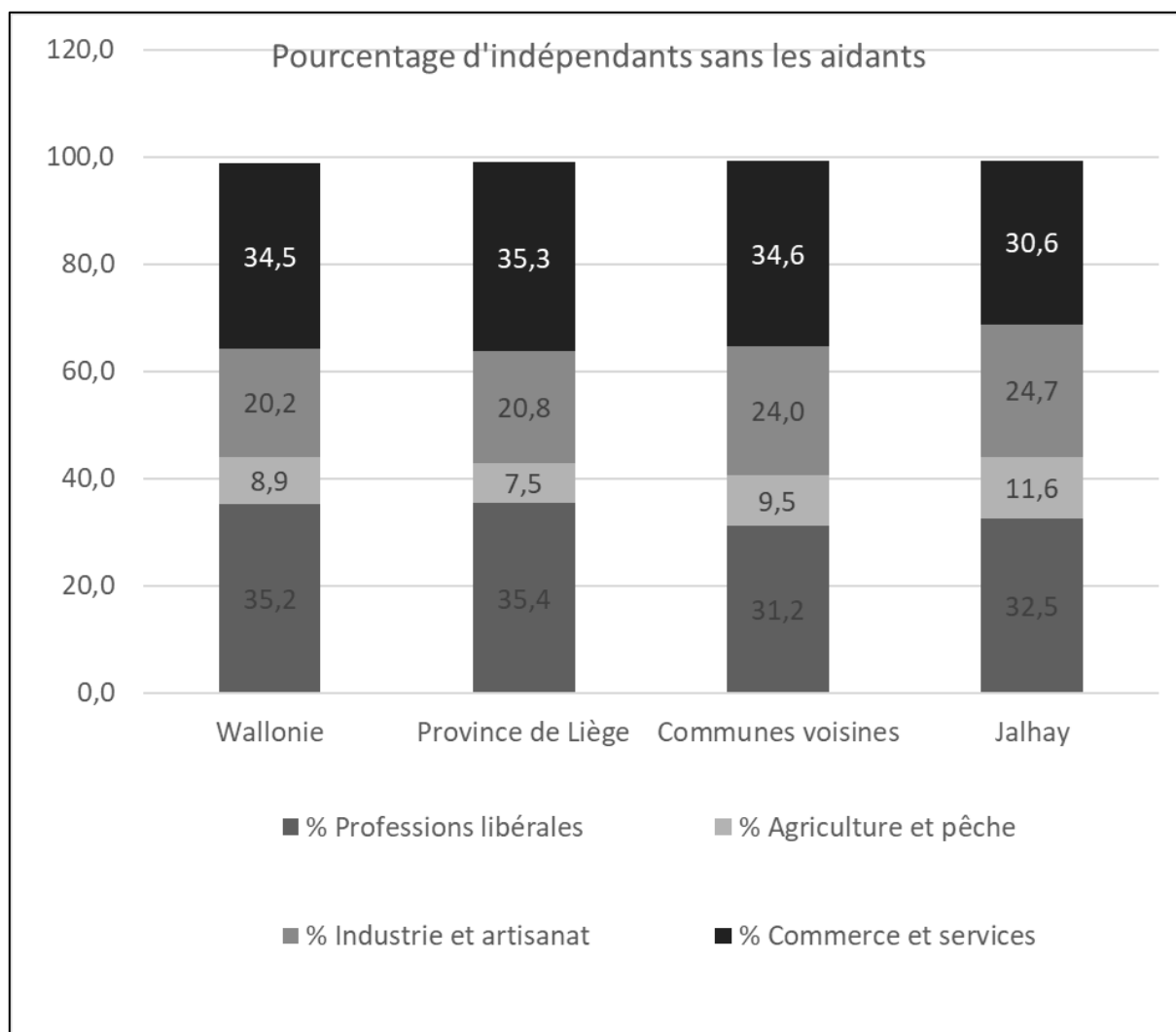


Figure 9.2 Répartition des indépendants par branche d'activité en 2021 (source : IWEPS, 2023)

Au niveau des branches d'activité, la commune de Jalhay présente un profil similaire aux communes voisines avec cependant un peu plus de professions libérales, d'agriculteurs et d'artisans ; et un peu moins de commerces et de services. Par rapport à la Région et à la Province, la commune de Jalhay présente plus d'agriculteurs et d'artisans et moins de professions libérales, de commerces et de services

Si on compare avec le 1^{er} PCDR (données de 2003), les 4 principales branches d'activités sont toujours les mêmes à savoir, le commerce, le bâtiment, le paramédical et l'agriculture. Cependant, le paramédical est en forte progression au détriment du commerce.

En matière d'évolution du nombre d'indépendants, la Commune de Jalhay connaît une augmentation globale (**17,6% entre 2011 et 2021**) semblable à celles des communes voisines (**17,4%**) mais moins forte que celle de la province (**21,4%**) et de la région (**23,1%**).

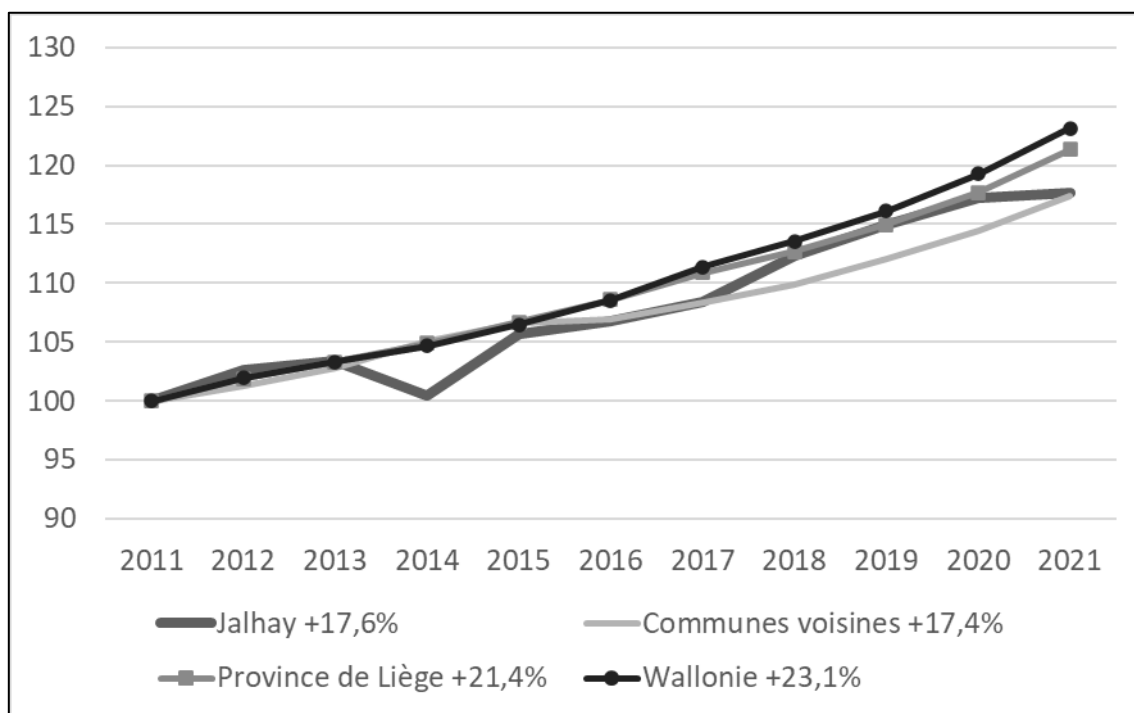


Figure 9.3 Evolution du nombre d'indépendants à l'échelle de Jalhay, des communes voisines, de la province et de la Wallonie (source : IWEPS, 2023)

9.3 Salariés Jalhaytois

9.3.1 Nombre

Le nombre de salariés est assez stable depuis 2008 **bien qu'en légère augmentation**, quel que soit le niveau étudié (région, province, communes voisines et Commune de Jalhay).

En **2020, 3.059,5** travailleurs salariés résident dans la Commune de Jalhay, soit 52% de la population jalhaytoise en âge de travailler.

Si on compare avec les données du 1^{er} PCDR : en 2002, les salariés étaient présents principalement dans les domaines de la construction suivie, de l'administration publique, du domaine de la santé et de l'éducation. En 2015 (ONSS), c'est l'administration qui propose le plus de postes de travail, suivie du domaine de la santé, puis de ceux de la construction et des commerces. Cependant, ces 4 domaines ont environ le même nombre de postes (à 29 unités près). Outre le changement de proportion, on remarque donc que le secteur de la construction emploie moins de salariés, tandis que le commerce en emploie plus. Comme pour les indépendants, le secteur de la santé a fortement progressé.

9.3.2 Lieux de travail

ANNEXE 9.0 : Détails initiaux du chapitre

A l'échelle régionale, la commune est sous l'influence du pôle économique de Verviers, et dans une moindre mesure de Spa. **Cette situation est stable dans le temps avec plus de 20% des salariés travaillant à Verviers, plus de 10%, à Spa.** Cependant, à l'échelle locale, l'influence varie en fonction de la localisation des villages qui sont, soit tournés effectivement vers Verviers voire Liège (le CHR étant un des principaux employeurs, avec également l'enseignement et les commerces) : les villages de l'ancienne Commune de

Jalhay (Jalhay, Foyr, Herbiester, Surister, Charneux) ; soit tournés vers Spa (Spadel étant un des principaux employeurs) : les villages de l'ancienne Commune de Sart (Sart, Tiège, Solwaster et Nivezé).

Une part non significative d'habitants de la commune travaille à l'étranger. En effet, depuis 2016, aucune compensation à la taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) n'est reversée à la commune. Cela signifie que les taxes qui seraient dues par les travailleurs transfrontaliers, si ceux-ci travaillaient en Belgique, représentent moins de 5% (en 2016) et moins de 3% (en 2017) des taxes totales (réelles et fictives) à l'IPP de la Commune de Jalhay

9.3.3 Entreprises

ANNEXE 9.0 : Détails initiaux du chapitre

Le territoire de la commune est attractif pour les entreprises, dont le nombre a tendance à augmenter régulièrement. La majorité de ces entreprises sont actives dans la construction, le commerce, l'agriculture et les activités spécialisées, scientifiques et techniques. En 2021, il y a 1.059 assujettis actifs à la TVA. Seules les communes de Verviers (3.342 assujettis), Theux (1.388) et Malmedy (1.355) accueillent plus de sièges d'entreprises parmi les communes voisines. Cela montre l'attractivité fiscale de la commune. **En réalité, moins de 200 établissements sont réellement installés sur le territoire communal (Cf. chapitre 10.1.2)**

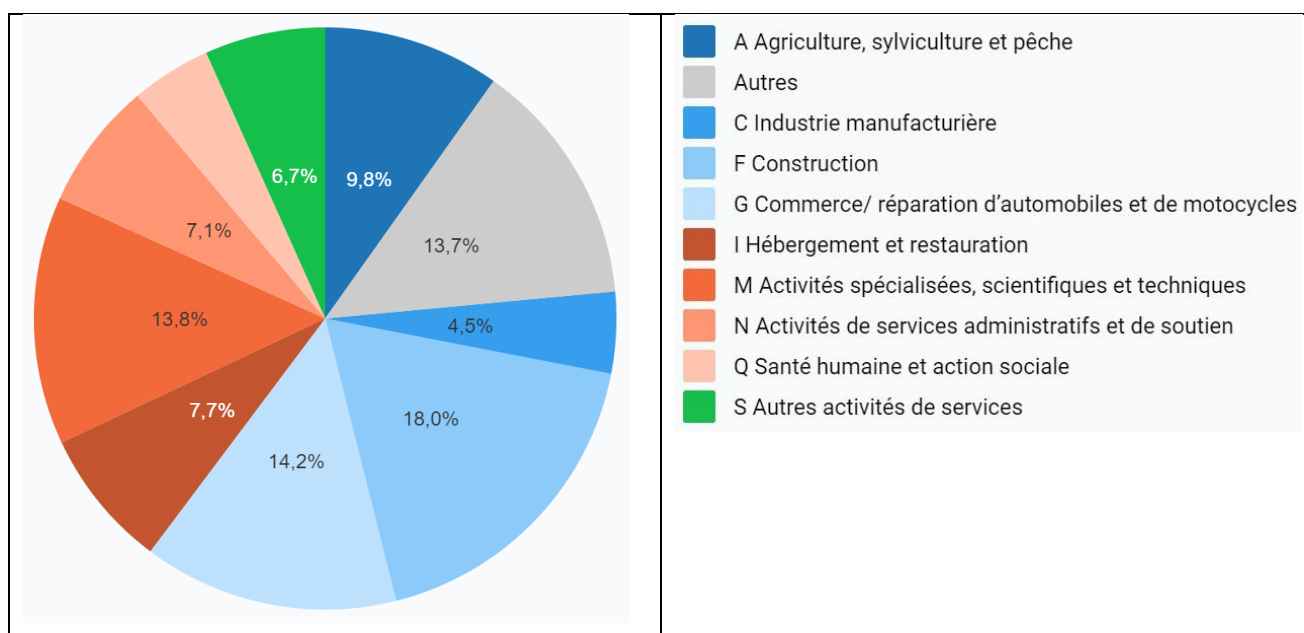


Figure 9.4 Type d'entreprise assujettie à la TVA sur la commune (source : Statbel, 2021)

9.4 Ratio d'emploi intérieur

L'emploi intérieur est le nombre de postes de travail rapporté à la population statistiquement en âge de travailler (15-64 ans). Cette statistique permet d'apprécier le nombre d'emplois existants sur la commune par rapport aux travailleurs potentiels. La commune de Jalhay présente le ratio le plus faible par rapport à toutes les autres entités et ce sur les 10 dernières années. Après avoir diminué jusqu'en 2014, ce ratio augmente mais reste inférieur à 40% en 2021. Cela signifie que moins de 4 travailleurs sur 10 en âge de travailler peuvent trouver un emploi sur leur commune. Ainsi, la commune de Jalhay peut être considérée comme une « commune dortoir ».

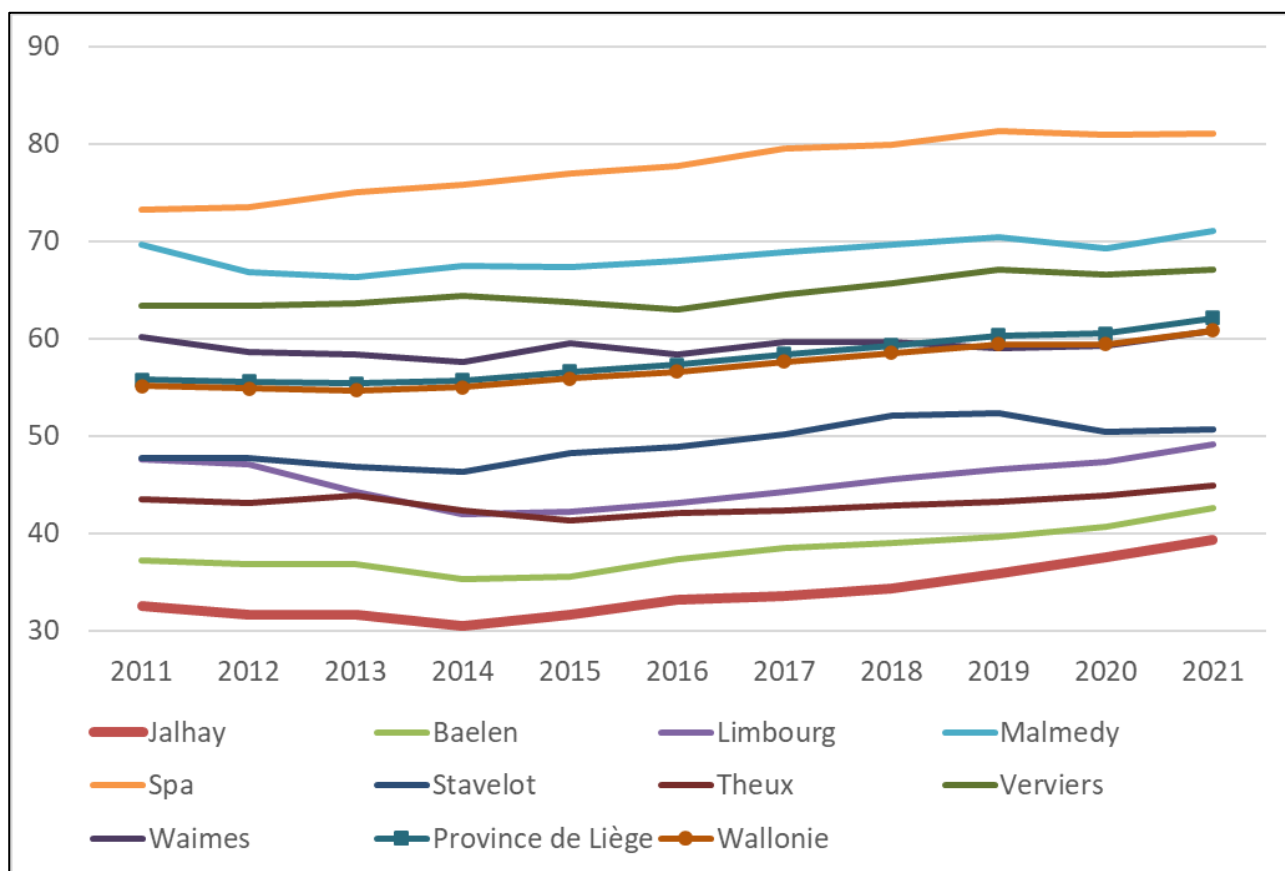


Figure 9.5 Évolution du ratio d'emploi intérieur (source : IWEPS, 2023)

9.5 Demandeurs d'emploi inoccupés

La Commune de Jalhay comptait **278** demandeurs d'emploi inoccupés en **2021**, soit un taux de chômage administratif de **6,4%**.

Le nombre de demandeurs d'emploi à l'échelle de la Commune de Jalhay est relativement faible et stable (globalement en diminution). Il évolue de la même manière qu'à l'échelle des communes voisines (excepté Verviers). Seules les communes de Baelen et Waimes comptent systématiquement moins de demandeurs d'emplois.

Le taux de chômage à l'échelle de la Commune de Jalhay est toujours inférieur à toutes les autres entités (sauf ponctuellement la commune de Waimes).

- Il a quasiment autant d'hommes (un peu plus) que de femmes inoccupées.
- Les demandeurs d'emploi sont plutôt âgés : **31%** d'entre eux ont plus de **50** ans.
- La durée d'inoccupation est généralement réduite : **49,1% moins de 1 ans**.
- La plus grande partie des demandeurs d'emploi (**45%**) a terminé ses études secondaires.

9.6 Revenu d'intégration sociale

Le revenu d'intégration sociale est une aide sociale accordée par le CPAS aux demandeurs qui ne peuvent bénéficier d'aucune autre allocation sociale.

Le nombre de RIS est de 81¹⁴ personnes en 2021 dont 61% de femmes ; ces dernières sont toujours majoritaires depuis 10ans. Ce sont également les moins de 25 ans les plus représentés (sauf en 2015), suivis des 35-49 ans, puis des 25-34 ans (sauf en 2020) ; les moins représentés sont les plus de 50 ans. La majorité des bénéficiaires sont des personnes isolées puis cohabitantes ; sauf entre 2017 et 2020 où les familles ont été plus nombreuses.

La proportion de personnes sous Revenu d'Intégration Sociale diminue globalement au cours du temps. Cette proportion à Jalhay est nettement moins élevée qu'en Wallonie et surtout qu'en Province de Liège, et elle ne varie pas de manière identique. Cependant, si jusqu'en 2012, cette proportion diminue fortement (jusqu'à 0,56% de la population communale), elle remonte depuis lors. **Le pourcentage de RIS en 2022 est de 1,12%.**

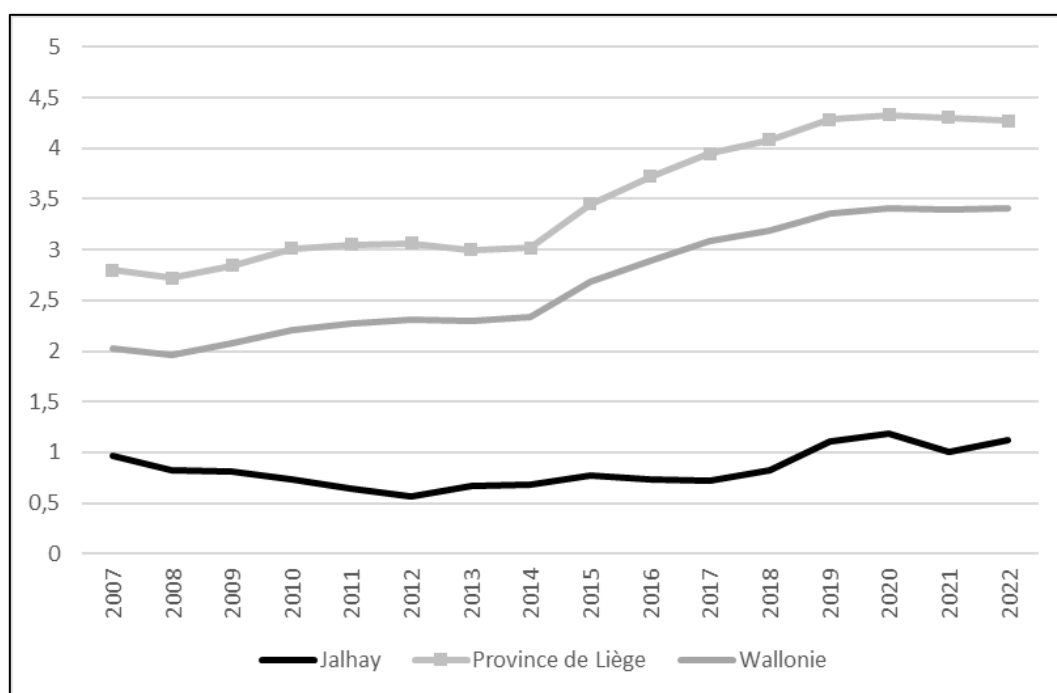


Figure 9.6 Evolution du pourcentage des bénéficiaires du RIS par rapport à la population totale sur la Commune de Jalhay (source : IWEPS, 2023)

Selon les données du CPAS, le nombre de personnes recevant cette aide sociale est en augmentation depuis 2007. On remarque le « pic » entre 2012 et 2013 qui correspond à la réforme des allocations de chômage. **Le nombre de bénéficiaires est variable et continue d'augmenter avec un nouveau pic observé entre 2018 et 2019. En 2022, 87 personnes ont bénéficié du RIS.**

¹⁴ Selon les statistiques fédérales consultées en août 2023

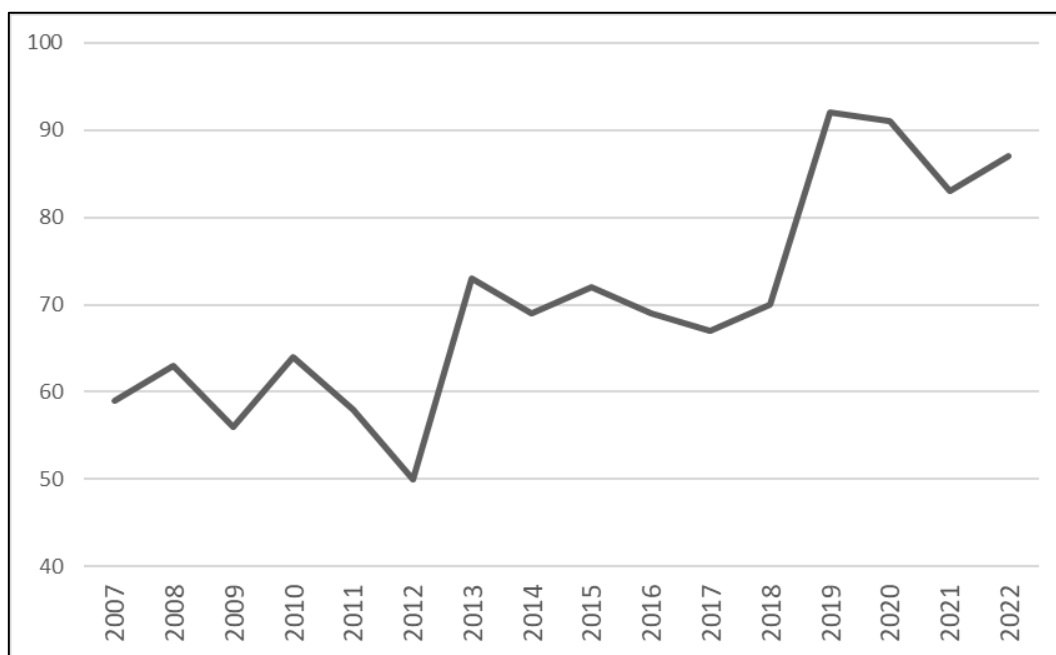


Figure 9.7 Nombre de bénéficiaires du RIS dans la commune (source : CPAS, 2023)

9.7 Revenus

9.7.1 Revenu moyen par habitant¹⁵

Le revenu moyen par Jalhaytois en **2021** est de **23.198€**, ce qui est supérieur à toutes les autres entités.

Entités administratives	Revenu moyen par habitant en €
Région wallonne	19.192
Province de Liège	18.906
Jalhay	23.198
Theux	22.121
Baelen	20.652
Malmedy	19.501
Waimes	19.491
Spa	19.429
Limbourg	19.369
Stavelot	19.238
Verviers	15.602

Tableau 9.2 Revenus moyens par habitant pour l'année **2021** (source : Statbel, 2023)

Depuis 2011, le revenu moyen par habitant et pour toutes les entités administratives est en croissance ; et celui des Jalhaytois est toujours largement supérieur aux autres et en plus forte croissance.

¹⁵ Rapport entre le revenu total net imposable et la moyenne de la population entre le 1er janvier et le 31 décembre
Précisons que ces revenus sont évalués sur base des revenus déclarés sur le territoire belge et qu'il peut donc y avoir un écart avec la réalité effective, difficilement quantifiable.

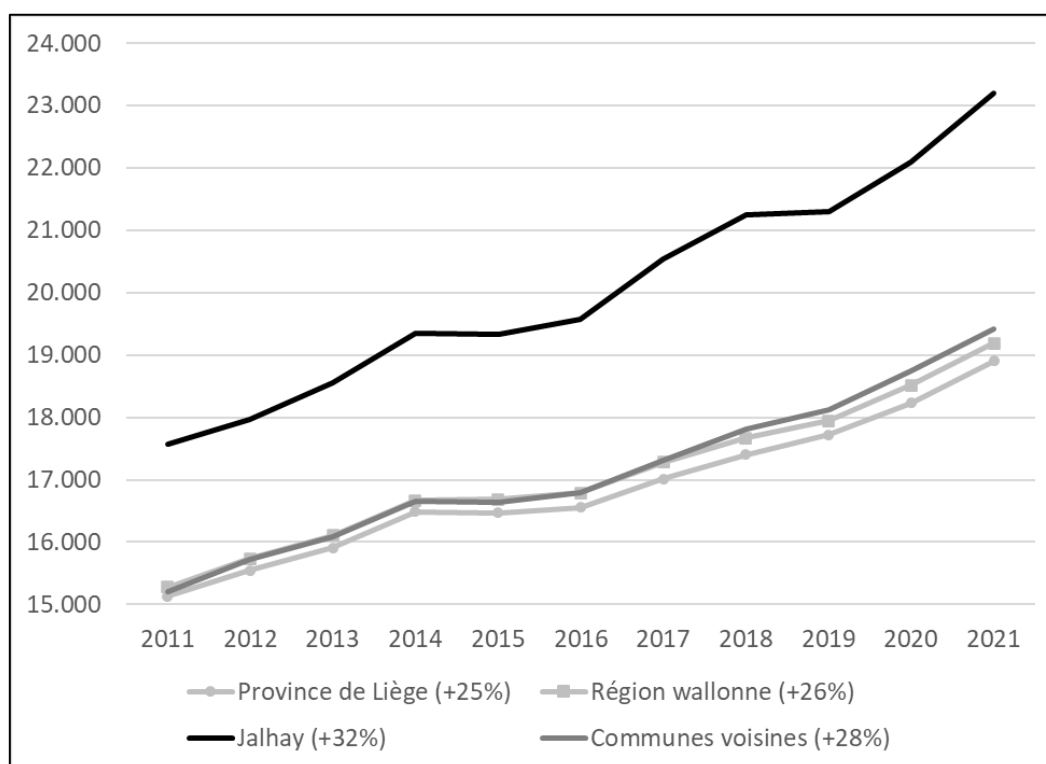


Tableau 9.3 Evolution du revenu moyen par habitant entre 2011 et 2021 (source : Statbel, 2023)

9.7.2 Revenu médian par déclaration fiscale¹⁶

Le revenu médian par déclaration fiscale jalhaytoise en **2021** est de **30.654€**, ce qui est supérieur à toutes les autres entités.

Entités administratives	Revenu médian par déclaration en €
Région wallonne	25.193
Province de Liège	25.030
Jalhay	30.654
Theux	28.435
Baelen	27.716
Waimes	27.040
Stavelot	26.227
Malmedy	26.094
Limbours	26.084
Spa	23.884
Verviers	22.223

Tableau 9.4 Revenus médians par déclaration fiscale pour l'année 2021 (source : Statbel, 2023)

¹⁶ Le revenu médian par déclaration est le revenu qui est au milieu de l'ensemble des revenus des déclarations de la commune. Il est un indicateur du niveau de richesse de la population habitant la commune.

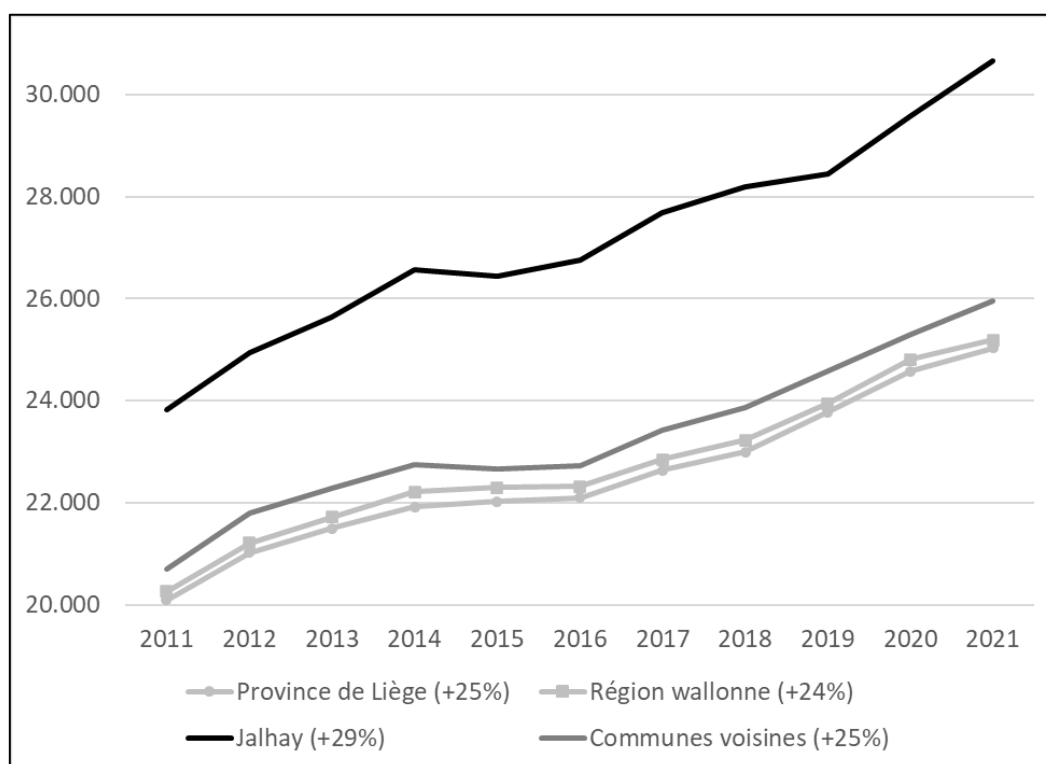


Figure 9.8 Evolution du revenu médian par déclaration fiscale entre 2011 et 2021 (source : Statbel, 2023)

Depuis 2011, le revenu médian par déclaration fiscale jalhaytoise et pour toutes les entités administratives est en croissance ; et celui des Jalhaytois est toujours largement supérieur aux autres et en plus forte croissance.

9.7.3 Proportions de déclarations fiscales par classe de revenus

Près de 36% des déclarations jalhaytoises concernent des revenus supérieurs à 40.000 € ce qui est supérieur à toutes les autres entités administratives. Les Jalhaytois se distinguent des habitants des autres entités administratives en ayant une beaucoup plus grande proportion des plus hauts revenus (supérieurs à 50.000€). Les plus faibles revenus concernent **12% des déclarations ce qui est semblable** aux autres entités administratives, même si légèrement plus faible proportion.

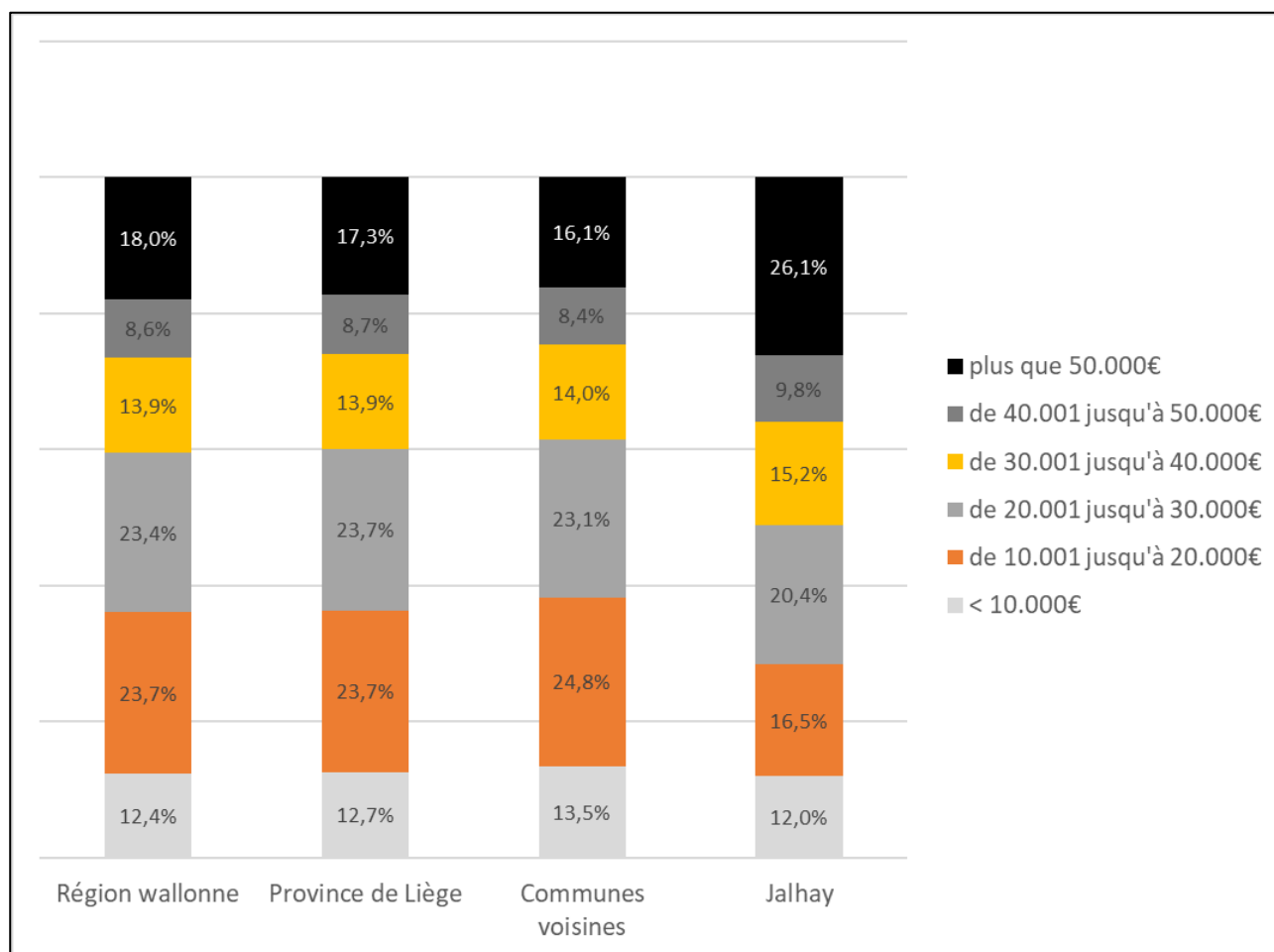
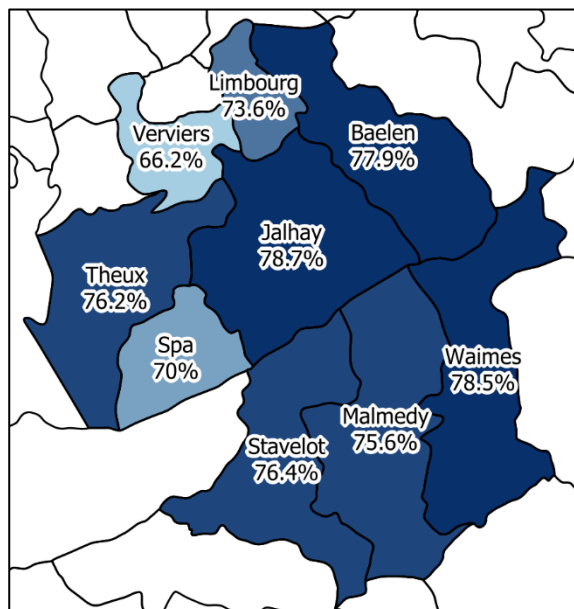
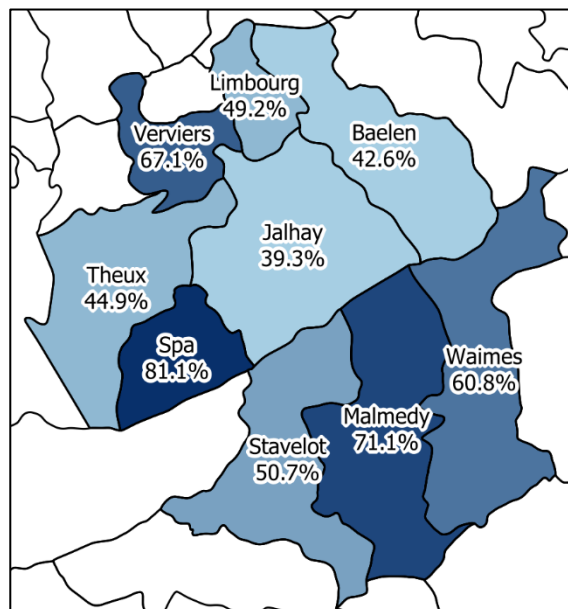


Figure 9.9 Proportions du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu en 2021 (source : Statbel, 2023)

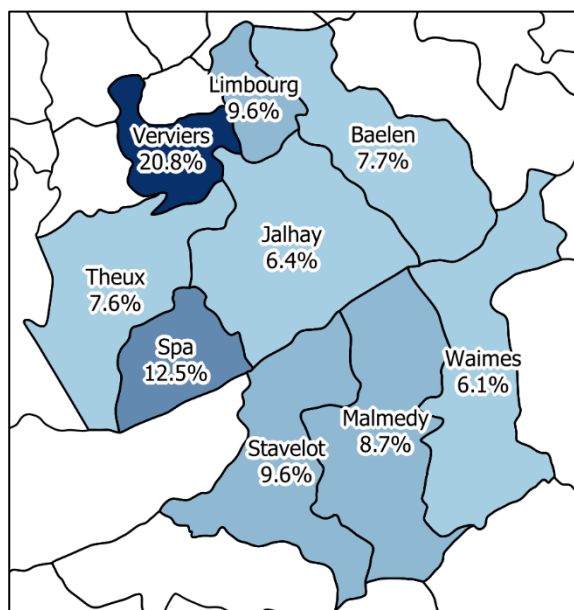
9.8 Synthèse cartographique de la microrégion en 2021



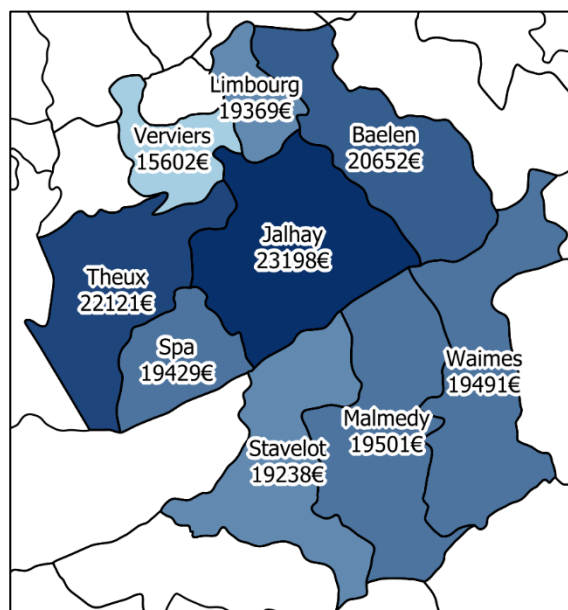
Taux d'activité administratif des 15-64 ans



Ratio d'emploi intérieur



Taux de chômage administratif des 15-64 ans



Revenu moyen par déclaration

10. Analyse des principales forces et faiblesses des secteurs économiques significatifs dans la commune

10.1 Activités économiques du territoire communal

10.1.1 Postes de travail salarié

En **2021**, la commune de Jalhay comptait **912** postes de travail pour **189** établissements sur son territoire.

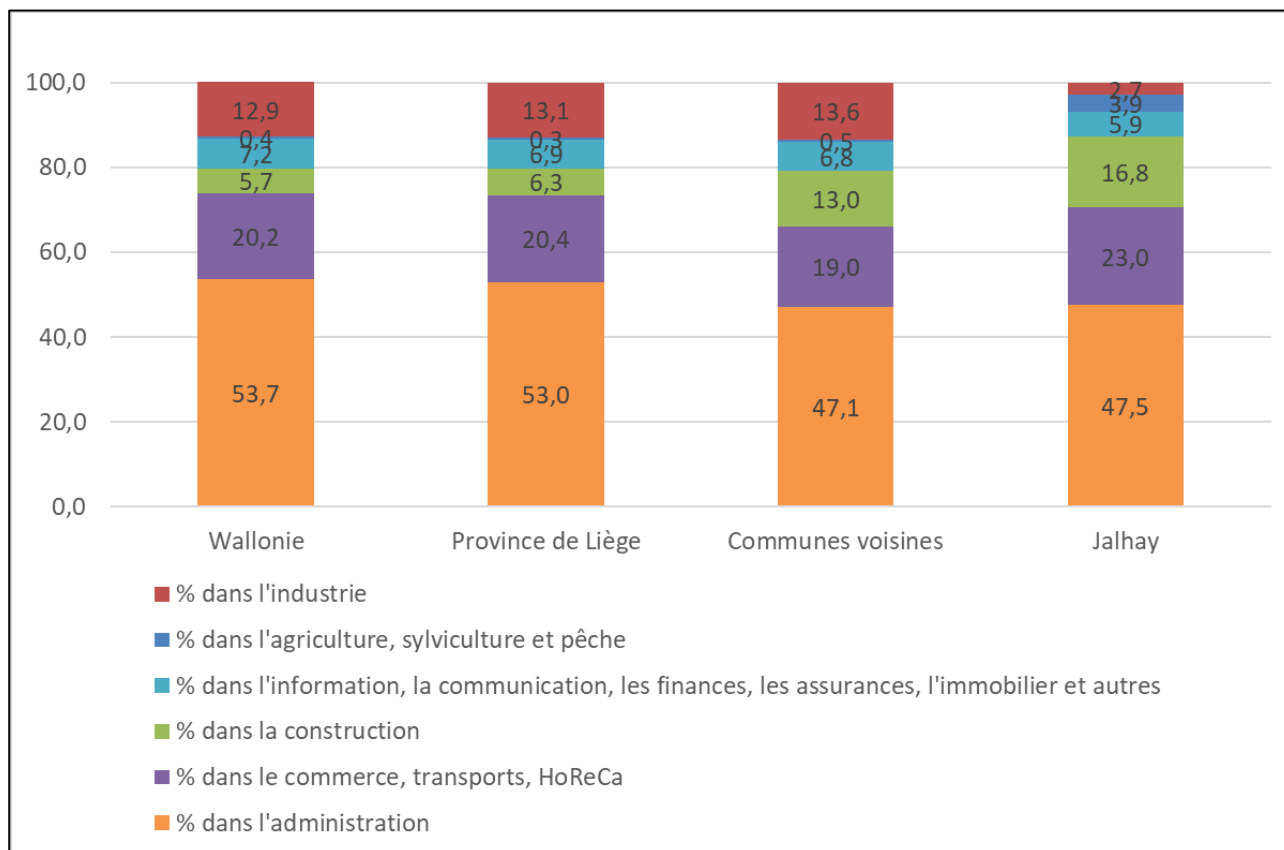


Figure 10.1 Répartition sectorielle des postes de travail salarié en 2021 (source : IWEPS, 2023)

La répartition des postes de travail par secteur d'activité est similaire au niveau de la Région et de la Province mais présente des singularités que ce soit au niveau des communes voisines ou de Jalhay. La particularité des communes voisines est de présenter une proportion plus importante de salariés dans le secteur de la construction. Les particularités de la commune de Jalhay sont de présenter également plus de salariés dans le secteur de la construction mais aussi de l'agriculture et très peu dans le secteur de l'industrie.

10.1.2 Nombre d'établissements¹⁷

En **2022**, sur les **193** établissements présents sur le territoire jalhaytois, seulement 2 emploient entre 50 et 99 salariés ; les 3/4 emploient moins de 4 salariés.

¹⁷ Un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise.

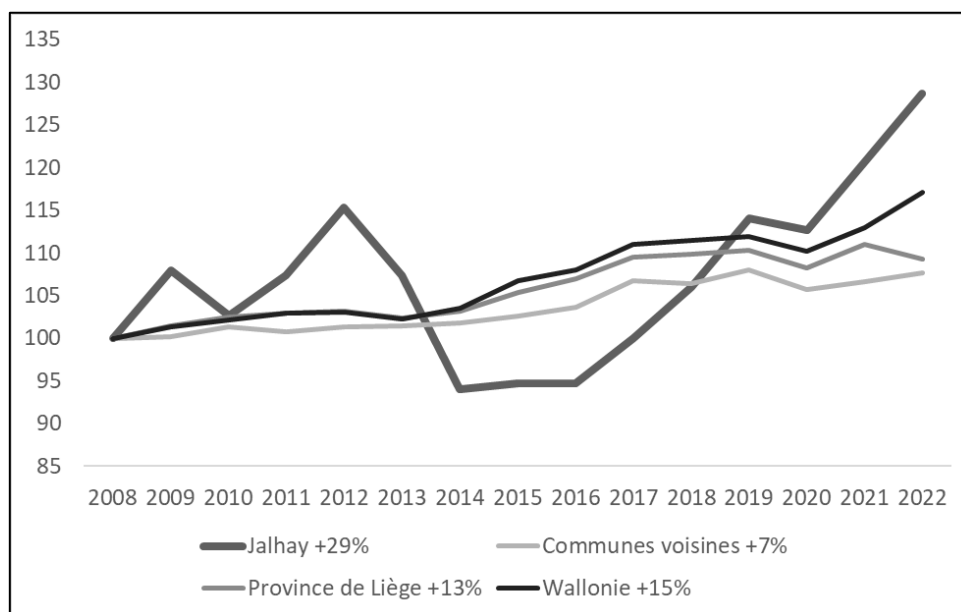


Figure 10.2 Evolution du nombre d'établissements en 2022 (source : IWEPS, 2023)

Le nombre d'établissements localisés à Jalhay est variable mais globalement en hausse depuis 2008. Dans les autres entités, la hausse semble plus régulière mais moins forte que sur le territoire jalhaytois.

On remarque que l'augmentation qui a commencé en 2017 (et qui concerne 6 établissements de plus par an) coïncide avec l'inauguration des ateliers ruraux et l'aménagement de la zone d'activités artisanales voisine.

10.1.3 Jalhay J'Entreprends



Lors de nombreuses réunions, le groupe de travail économie de la CLDR du 1^{er} PCDR a commencé l'élaboration d'un nouveau répertoire des indépendants et commerçants installés sur la commune. Parallèlement, le groupement Jalhay J'y Entreprends a été initié dans le courant de 2014.

Il s'agit d'offrir à tous les entrepreneurs de Jalhay l'occasion de se rencontrer, qu'ils habitent et/ou exercent leur profession sur le territoire jalhaytois. La charte du groupement précise ses objectifs.

« Prioriser les rencontres, l'écoute, les échanges entre les entrepreneurs pour mieux se connaître dans leur propre intérêt et indirectement dans l'intérêt des citoyens jalhaytois.

Développer le partage d'expériences, l'esprit d'entraide, proposer des savoir-faire et aider à la mise en commun de certains besoins (conférences, informations...) aux bénéfices de tous les membres et en particulier des jeunes indépendants.

Viser à mieux informer la population jalhaytoise de la richesse en qualité et en quantité des entrepreneurs locaux. »

Les différentes activités sont les réunions trimestrielles depuis 2016 qui permettent d'aborder des thèmes précis et de présenter un entrepreneur et le salon « Jalhay, Terre d'Entreprise » qui a eu lieu en 2018.

En 2023, le groupement compte environ 200 membres (dont 85 en ordre de cotisation).

10.1.4 Secteur primaire

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

En **2022**, le secteur primaire représente **4,1%** des postes de travail salarié à l'échelle de la commune de Jalhay, ce qui est beaucoup plus élevé que dans toutes les communes voisines. Ce taux reste assez stable depuis 2016.

En **2022**, le secteur primaire représente **12,1%** des indépendants (sans les aidants) à l'échelle de la commune de Jalhay, ce qui est plus élevé que dans les communes voisines sauf celle de Waimes. Ce taux reste assez stable depuis 2011.

Contrairement aux autres entités, on constate donc que le secteur agricole se maintient et reste important au niveau communal.

10.1.5 Secteur secondaire

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

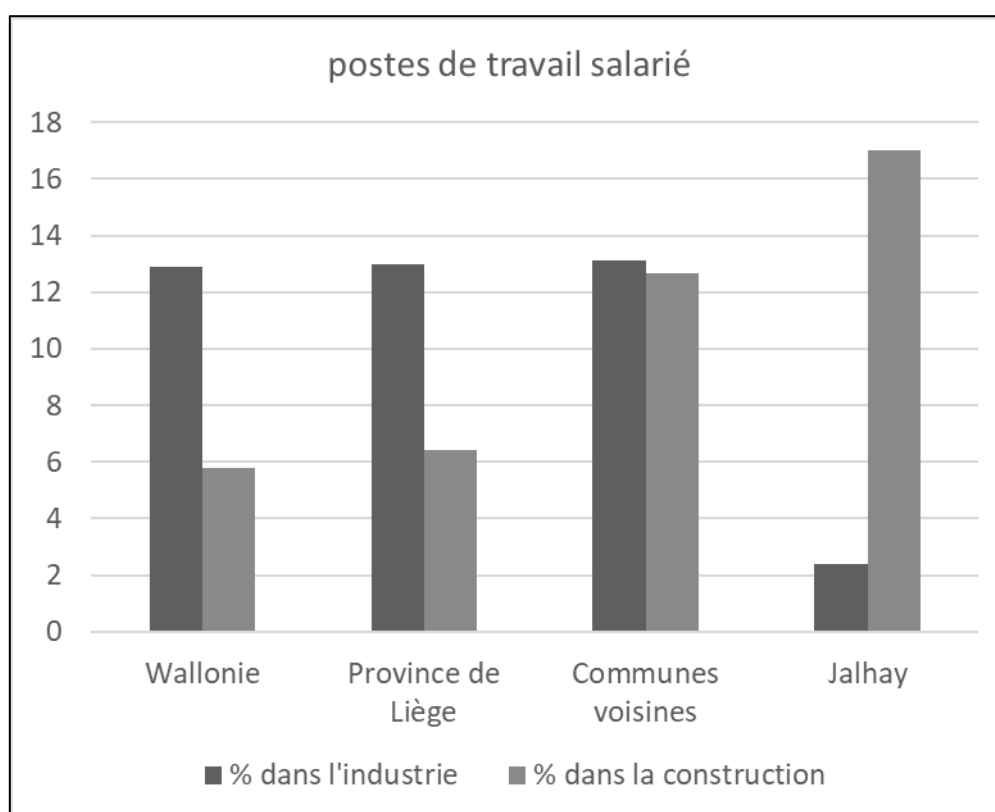


Figure 10.3 Proportion des activités par poste de travail salarié du secteur secondaire en 2022 (source : IWEPS, 2023)

En **2022**, comme au début de l'ODR, contrairement à la région et à la province, la commune de Jalhay a très peu d'industrie et son secteur secondaire est représenté par les activités de construction. Ceci peut s'expliquer par la situation géographique de Jalhay sous l'influence du pôle économique de Verviers qui attire une population toujours plus nombreuse, nécessitant des logements et des infrastructures. Le constat au niveau des communes voisines est différent : les secteurs de construction et de l'industrie sont équivalents.

En **2022**, le secteur secondaire représente **25,2%** des indépendants (sans les aidants) à l'échelle de la commune de Jalhay, ce qui est dans la moyenne des communes voisines. Ce taux reste assez stable depuis 2011.

10.1.6 Secteur tertiaire

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

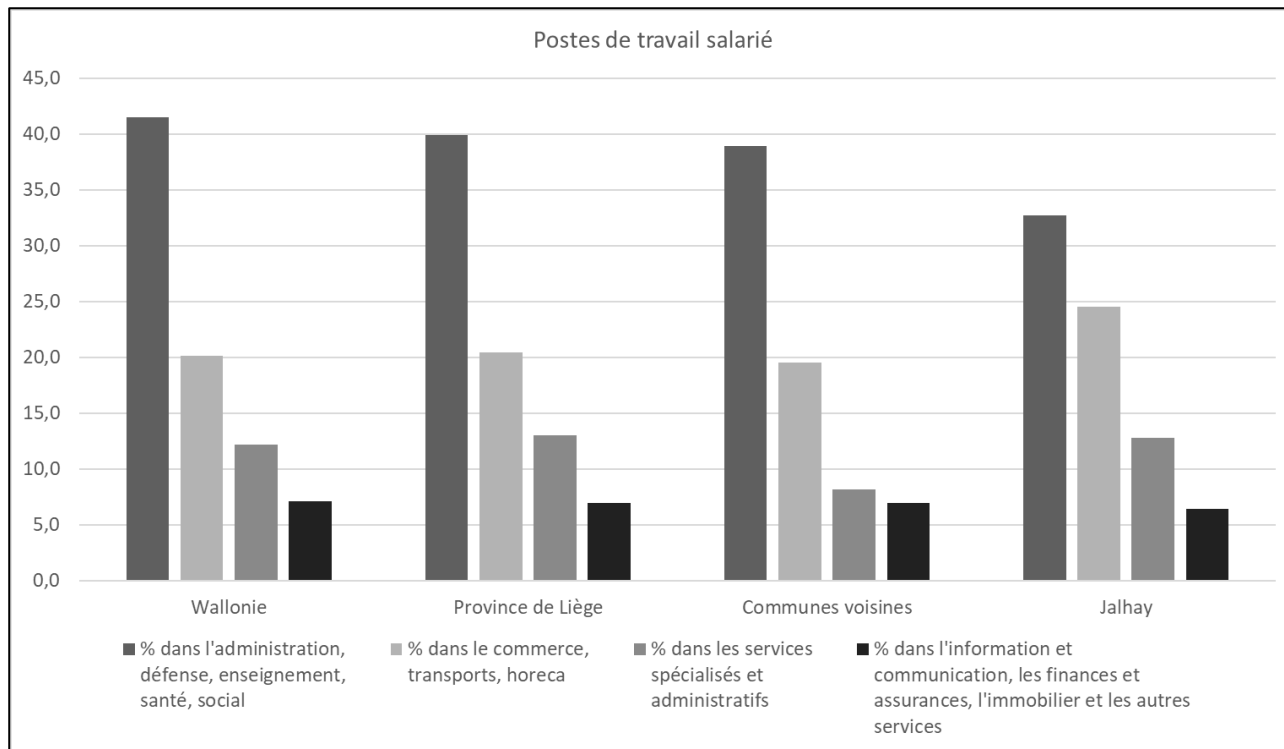


Figure 10.4 Proportion des activités par poste de travail salarié du secteur tertiaire (source : IWEPS, 30/06/2015)

En 2022, comme au début de l'ODR, comme pour la région, la province et les communes voisines, le secteur tertiaire de la Commune de Jalhay est représenté majoritairement par les services administratifs (comprenant le secteur de la santé et du social) puis le commerce. Ensuite, les activités liées aux services spécialisés et administratifs puis aux autres activités sont beaucoup moins représentées.

Les commerces se répartissent dans tous les villages de la commune même si la plupart se répartissent équitablement dans les 2 villages de Sart et de Jalhay.

Au niveau du rond-point de Tiège, on observe une concentration d'activités commerciales se distinguant des commerces de proximité des centres villageois. **Cette zone s'est développée durant l'ODR. En 2023, on recense 12 commerces à Tiège, 11 à Jalhay, 7 à Sart, et 4 à Solwaster.**

En 2022, le secteur tertiaire représente **32,1%** des indépendants (sans les aidants) à l'échelle de la commune de Jalhay, ce qui est dans la moyenne des communes voisines. Ce taux est en augmentation constante depuis 2011.

10.1.7 Zones d'activité économique

Un périmètre de reconnaissance économique (selon la loi d'expansion économique de 1970) existe sur le territoire de Jalhay : celui de Roquez de 13.252 m². L'arrêté date du 15/04/2014 et est entré en vigueur le 8/08/2014. Ce périmètre a été aménagé dans le cadre du 1^{er} PCDR en 10 parcelles dont la 1^{ère} accueille des ateliers ruraux (2 ateliers et 4 bureaux), inaugurés fin 2017 (Cf. Chapitre 1.3.2). **Les 9 autres parcelles ont été vendues à 8 entrepreneurs d'origine jalhaytoise et 1 entrepreneur de Dolhain. 6 parcelles ont été vendues dès 2017, 2 en 2019 et la dernière en 2020.**

Une zone d'activité économique mixte est située au sud-ouest du village de Foyr, cette zone est constituée uniquement de pâtures excepté l'extrémité sud-ouest où une antenne téléphonique est installée. Cette zone est éloignée de l'autoroute et mal desservie par le réseau national ce qui semble peu propice à son développement.

Dans les seules communes voisines, 9 zonings gérés par la SPI sont présents : east belgium park à Baelen, intermills et PAE à Malmedy, intervapeur et Stembert à Verviers, espace entreprises, Blanchimont et Ster à Spa Francorchamps, PAE à Stavelot. Grâce à l'autoroute, de nombreuses autres zones d'activités économiques sont accessibles.

10.2 Analyse de l'activité agricole

Les données de ce paragraphe sont issues des statistiques annuelles de Statbel.

En 2011, a eu lieu une modification de la manière de déclarer les statistiques agricoles : désormais les informations sont liées au déclarant (et à son adresse ou siège social) et non à leur localisation exacte.

A partir de 2013 (année comprise), les données sont issues d'enquêtes réalisées seulement tous les 3-4 ans, de données administratives reposant sur les seules déclarations des exploitants et de statistiques : ainsi, les données ne sont pas forcément le reflet exact de la situation réelle. Cependant, en 2013 et 2016 ont eu lieu des enquêtes générales.

Ces changements de méthodes rendent les comparaisons et l'analyse détaillée incertaines voire contestables. Ainsi, nous ne nous en servons que pour dégager les grandes tendances.

10.2.1 Superficies agricoles

La région agricole de référence est l'Ardenne herbagère liégeoise.

Au plan de secteur, la zone agricole représente 30,28% du territoire communal de Jalhay, soit environ 3.232 ha. Au plan d'occupation du sol, la zone agricole représente en **2022** par **2.973ha**, représentant **27,8%** du territoire communal.

En 2021, selon l'état de l'agriculture wallonne, la SAU située le territoire communal s'élève à 2.390ha ; la SAU dont le siège des exploitations est situé à Jalhay s'élève à 2.857ha.

La superficie agricole utile (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.). Elle n'inclut pas les bois et forêts.

En **2022** la superficie agricole utile de Jalhay est de **2.908,8ha**. On constate que la SAU de Jalhay semble très variable entre 2005 et **2022** (plus de 800ha de différence, Cf. explication ci-après).

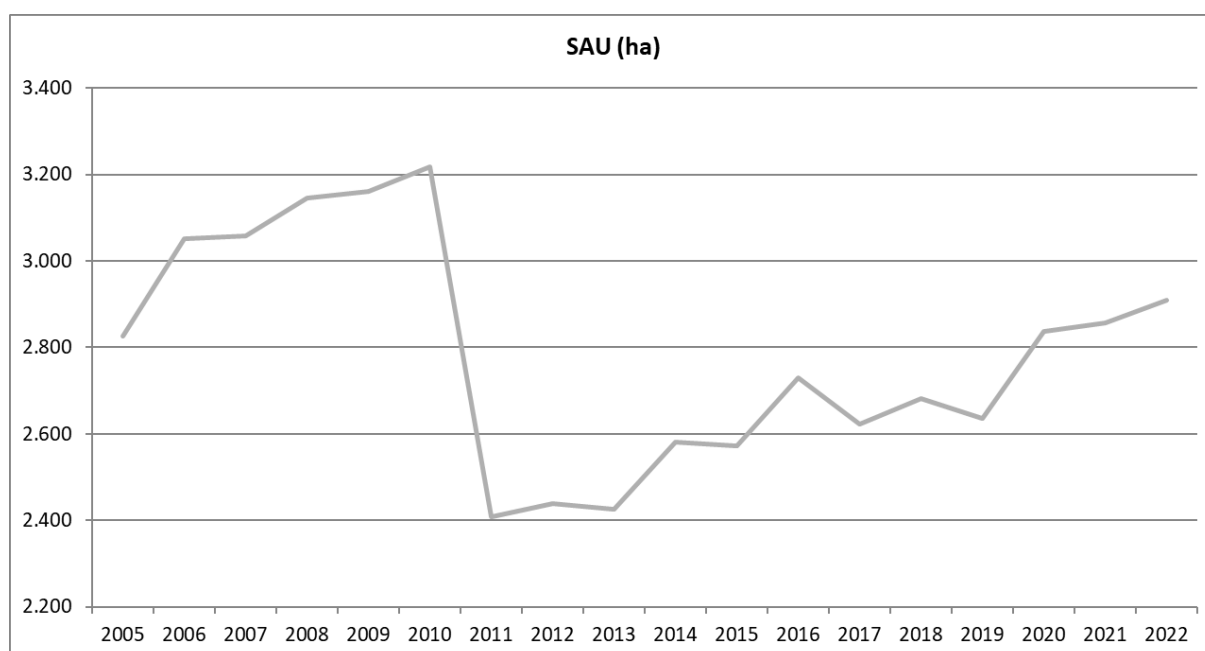


Figure 10.5 Evolution de la SAU sur la commune entre 2005 et 2022 (source : Statbel, 2023)

Cependant, on peut remarquer que :

- la SAU a subi un événement entre 2010 et 2011 : changement méthodologique (« les parcelles et les troupeaux sont enregistrés dans la commune où est localisé le siège social, ce qui ne correspond pas toujours à la commune où ils se trouvent réellement ») : le « berger des Fagnes » a déclaré sur la Commune de Malmedy ses surfaces et ses ovins situés sur la Commune de Jalhay (Cf. la « disparition de l'élevage d'ovins dans le paragraphe suivant : 1.087 têtes en 2010, 0 en 2011) ;
- mais qu'auparavant et ensuite, la SAU a tendance à augmenter : de près de 400ha entre 2005 et 2010, d'environ 500ha entre 2011 et 2022.

Sur la commune, la SAU est composée soit de surfaces toujours couvertes d'herbe, soit de terres arables. **En 2019, 63 ha de cultures de légumes frais sous serre s'ajoutent aux 2 premières composantes.**

Les surfaces toujours couvertes d'herbe représentaient 92,51% de la SAU en 2006 et représentent encore **91.34%** de la SAU en 2022.

Les surfaces en terres arables **sont donc également conservées** sur la même période. **Elles représentent 8,64% de la SAU.** La proportion de fourrages semble diminuer au profit de la culture de céréales : le fourrage représentait plus de 90% des terres arables en 2005 et seulement **59%** en 2022. **La surface du maïs-grain explique quasi à elle seule cette évolution : 0ha cultivé en 2005 et 53ha en 2022.**

Sur les 17 dernières années, on peut dégager les tendances suivantes :

- Les surfaces toujours couvertes d'herbes restent majoritaires mais elles ont diminué au profit (partiel) des terres arables.
- Les différentes utilisations des terres arables se sont **diversifiées** : même si le fourrage reste leur destination principale.

10.2.2 Exploitations

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

ANNEXE 10.1 : Fiche de l'état de l'agriculture wallonne à Jalhay

Le nombre d'exploitations recensées en **2022** s'élève à **58**.

En 2005, le nombre d'exploitations était de 84, soit une diminution de **31% en 17 ans**. Cette tendance à la baisse est légèrement supérieure à celle observée en Région wallonne entre 2005 et **2022 (-27%)**, **identique à celle de la Province de Liège et légèrement inférieure à celle observée dans la région herbagère liégeoise (-35%)**. Depuis 2013, le nombre d'exploitations est assez constant.

Cette tendance est en accord avec le passage de plus en plus prononcé vers une agriculture « entrepreneuriale ». La mécanisation et la recherche scientifique ont généré un accroissement de la productivité et des rendements. Par conséquent, à production constante, le nombre d'agriculteurs tend à diminuer.

Un grand nombre de fermes se trouvent à Foyr et Vervierfontaine, ainsi qu'à Charneux. Quelques fermes essayent de valoriser leurs produits directement.

Par rapport aux communes voisines, celle de Jalhay garde cependant un nombre d'exploitations assez élevé (**58**), mais inférieur aux communes de Theux (**64**), Waimes (69) et Malmedy (**59**). Par contre, la disparition des exploitations agricoles est parmi les plus fortes.

En comparant l'évolution de la SAU moyenne avec la microrégion, on s'aperçoit qu'en 2005, les communes de Jalhay et Malmedy avaient presque autant de petites exploitations (de moins de 5ha), que de grandes (entre 30 et 50ha) et de très grandes (plus de 50ha). Les autres communes voisines avaient une majorité d'exploitation comprises entre 30 et 50ha.

En 2022, cette information n'est plus disponible. On peut seulement calculer une surface moyenne : elles ont toutes augmenté (entre 15% et 70%) : à Jalhay (49%) comme dans les communes voisines. Cependant, c'est à Jalhay que cette surface moyenne est la plus élevée.

En 2022¹⁸, le prix moyen d'une parcelle agricole est de 33.961€/ha (pour la région agricole), ce qui est semblable à la moyenne wallonne (36.368€/ha). L'augmentation des prix sur les dernières années est parmi les plus faibles de Wallonie. Le prix de vente d'une terre arable (41.008€/ha) est plus élevé et en plus forte augmentation que celui d'une prairie permanente (31.505€/ha). Les terres arables sont cependant moins chères que la moyenne wallonne, tandis que les prairies permanentes le sont plus.

Tous les terrains communaux sont sous bail à ferme dont le dernier cahier des charges a été adopté lors du conseil communal du 25/01/2021. Les jeunes agriculteurs sont favorisés. En 2020, environ 127ha sont loués à 28 agriculteurs de la commune.

10.2.3 Agriculteurs

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

ANNEXE 10.1 : Fiche de l'état de l'agriculture wallonne à Jalhay

Selon le recensement communal de 2023, il y a **55** agriculteurs sur le territoire communal, **soit 8 de moins qu'au début de l'ODR**. **19** le sont à titre complémentaire. C'est à Jalhay qu'ils sont le plus nombreux (20) puis à Tiège (13) ; Sart (9), Solwaster (6), Surister (5) et Nivezé (2).

Selon le SPW agriculture, il y avait **101 actifs réguliers agricoles en 2020**.

¹⁸ Toutes les données de ce paragraphe concernent la région agricole herbagère liégeoise pour des biens immobiliers agricoles non bâtis et entièrement situés en zone agricole (observatoire du foncier 2023)

10.2.4 Élevage



Figure 10.6 Vaches pâturent dans le bocage (source : JML, 2023)

Le cheptel de la commune est quasi exclusivement tourné vers l'élevage bovin laitier. En 2016, 6.181 bovins sont recensés, ce cheptel est en augmentation (1.211 bovins de plus depuis 2006). Les autres animaux ont une présence presque anecdotique. **Le constat est identique en 2022.**

En **2022**, **81%** des exploitations accueillent des bovins et **toutes sauf une** comportent des superficies toujours enherbées. La commune est donc fortement orientée vers l'élevage. Depuis 2005, la proportion d'exploitations accueillant des bovins n'a cessé d'augmenter (de 56% à 81%). Ainsi, il semble que l'élevage se spécialise de plus en plus vers les bovins.

On peut remarquer que, jusqu'en 2010, un élevage d'ovins de plus de 1000 têtes existait sur la commune mais qu'il a « disparu » (Cf. changement dans les déclarations agricoles depuis 2011). En 2016, 86 têtes sont réparties sur 6 exploitations. En ce qui concerne l'élevage dans les Hautes Fagnes, celui-ci a complètement disparu en 2017 (contrat stoppé entre l'éleveur et la Région wallonne).

La zone de présence permanente du Loup (créée en 2021) recouvre tout le territoire communal. Les agriculteurs sont invités à participer au Plan Loup pour des conseils en matière de prévention et de protection des troupeaux ; ainsi que pour les indemnités.

Une activité de reproduction de truites servant pour les relâchers dans toute la Région wallonne existe au niveau des étangs de Mangombroux : l'écloserie des Paires.

10.2.5 Autres actions liées à l'agriculture et à l'alimentation

Les agriculteurs jalhaytois peuvent s'appuyer sur 2 comités agricoles : l'Association Régionale des Eleveurs de Bétail d'Ourthe-Ambève et Theux Verviers et le Comité Agricole Ourthe Ambève. L'AREDB fait partie de l'asbl APEDB dont elle est une des régionales. Ces 2 comités agricoles existent depuis plusieurs décennies et assurent chaque année des activités pour informer au mieux les agriculteurs. Ainsi, des réunions conférences peuvent traiter des sujets comme l'alimentation, la fertilisation ou un sujet vétérinaire et bien d'autres préoccupations liées à l'agriculture. Le but des 2 associations est d'informer et de collaborer à l'amélioration génétique du cheptel bovin, à la gestion économique de l'exploitation, d'étudier les problèmes d'élevage et d'exploitations propres à la région et proposer des solutions à apporter tout en travaillant avec l'AWE et aidée par le Ministère de l'Agriculture tant wallon que fédéral. Elles peuvent être aussi un point de rencontre et de contact pour des personnes étrangères à la profession qui s'intéressent aux agriculteurs.

La Province a mis en place quelques actions en faveur des agriculteurs comme les collectes sélectives de pneus et de films agricoles. Suivant la législation régionale, il existe une commission agricole communale pour les dossiers de calamités naturelles (sécheresse, grêle ...).

En 2010, plus de 80% des agriculteurs jalhaytois participaient aux mesures agro environnementales, de même que les communes voisines.

L'agriculture biologique est en augmentation : 5 producteurs faisaient de l'agriculture biologique en 2009 (cela correspondait à moins de 200ha) ; **11 sont certifiés en 2023. En 2021, 351ha de SAU (près de 15%)**

sont dédiés aux productions végétales biologiques : 88% sont des prairies permanentes et 10% sont dédiés aux productions fourragères.

Enfin, peu de diversification agricole, excepté 4 gîtes à la ferme actifs depuis 2013. Les produits agricoles locaux (comme le fromage « Sarté » ou la viande « Rouge Pie de l'Est ») sont valorisés, notamment grâce au marché du terroir (à Sart) mis en place en 2015 et celui des saveurs (à Jalhay) mis en place en 2016. Le GAC « Consomac'teurs de la Hoëgne » existe depuis 2010 à Jalhay. Ce GAC propose de nombreuses actions (Cf. Chapitre 12) et le nombre de participants est variable. Les fournisseurs actuels sont d'une part la plateforme « Nos Racines » et d'autre part : le maraîcher Invent'Terre (commune voisine de Limbourg), le Comptoir du Loup qui rassemble des produits locaux (à Solwaster), Copaïba (fabrication de produits cosmétiques à Spaloumont), l'Orchestre à pots de Verviers (zéro déchets), une artisane herboriste et le jus de pommes produit par l'organisation. Le pressage de noix et la fabrication artisanale de choucroute sont également proposés.



Depuis 2016, la commune appartient au « réseau aliment terre de l'arrondissement de Verviers » qui a pour objectif d'inciter, encadrer et accompagner la relocalisation d'un système alimentaire sur le territoire des 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers.

La mise à jour suivante s'appuie sur la présentation du RATAv à la réunion – Groupe de Travail du 19/01/2022 suite à l'invitation de la CLDR.

Le RATAv bénéficie d'un financement triennal ; la période 2021-2023 étant la 3^{ème} phase. Depuis 2017, le RATAv crée une identité commune au territoire, réalise un diagnostic du territoire, soutient la création de coopératives liées à l'alimentation locale, amplifie le soutien au développement des circuits courts.



Terre d'Herbage est un outil coopératif au service de la logistique et la distribution des produits locaux des agriculteurs et transformateurs du territoire.

4 partenaires sont présents sur le territoire jalhaytois.

Plusieurs initiatives se sont développées : GAC à Nivezé (avec la commune de Spa) depuis 2015, l'épicerie de Solwaster : le Comptoir du Loup depuis 2017, un maraîcher à Nivezé qui vend en circuit court, une ferme pédagogique (La Sourcellerie) depuis 2020, l'épicerie « Du champ à l'assiette » à Jalhay. Quelques points de vente, y compris une épicerie mobile, ont été créés. Cependant, certains n'ont pas perduré.

10.3 Analyse de l'activité sylvicole

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

10.3.1 Superficies des bois

Au plan de secteur, la zone forestière représente 53,85% du territoire communal de Jalhay, soit 5.749 ha. Au plan d'occupation du sol (en 2022), la Commune de Jalhay est occupée à 50,58% de forêt, soit 5.409ha.

Ces chiffres montrent l'importance quantitative de l'activité sylvicole avec un taux de boisement beaucoup plus important qu'en Province de Liège (32,9% selon l'inventaire forestier wallon de 2012).

Parfois, les Fagnes sont ajoutées à la zone forestière ce qui porte la surface forestière à 6.650ha.

10.3.2 Forêt publique (autre que communale)

Les forêts peuvent être classées selon le type de propriété. Ainsi, les forêts publiques représentent environ 4.280ha soit près de 80% de la surface forestière (en prenant la surface du POS comme référence). Ce chiffre est très supérieur au 55% de forêt publique provinciale. Ces bois sont tous soumis au régime forestier et donc gérés par le Département de la Nature et de la Forêt (DNF).

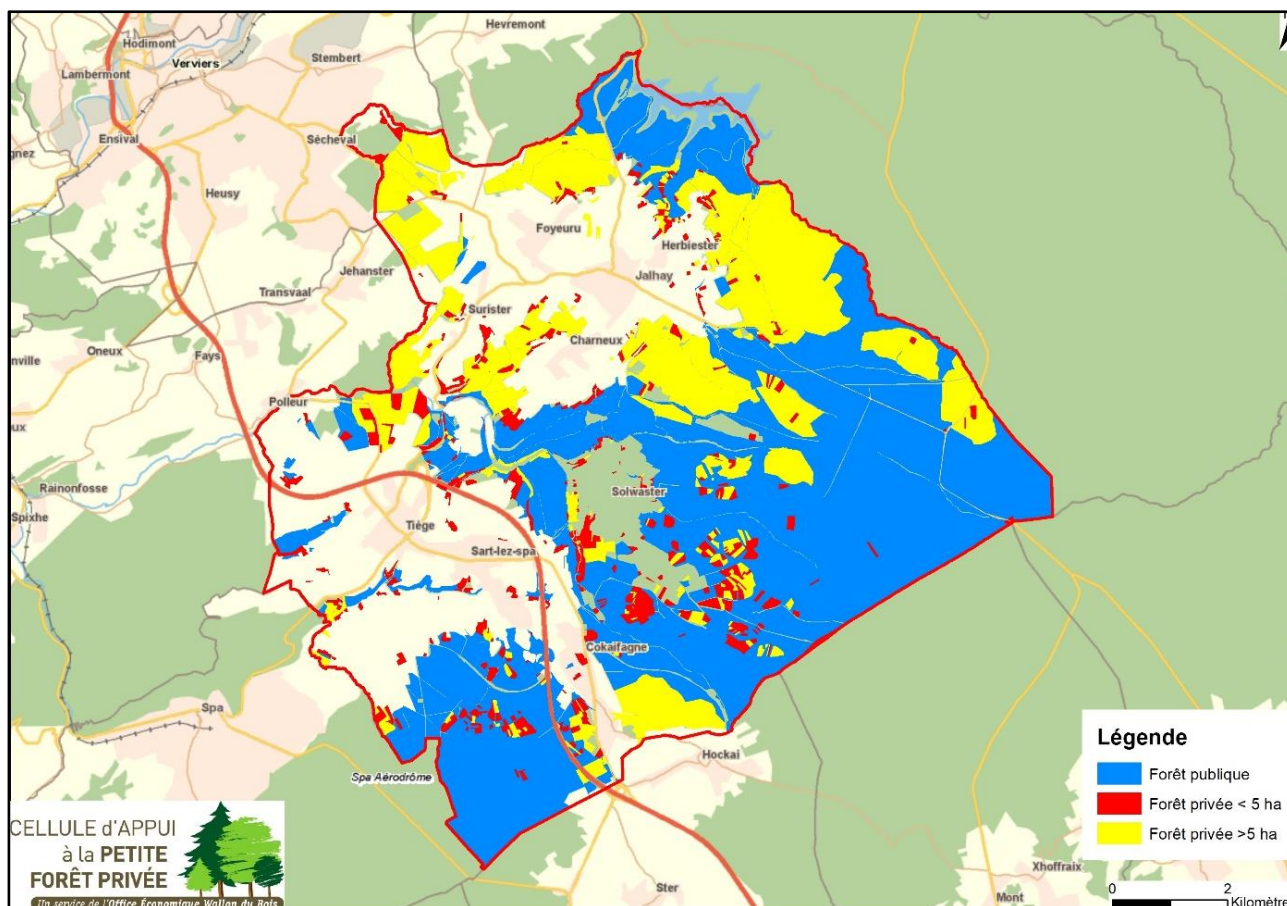


Figure 10.7 Carte de la forêt par type de propriété sur la Commune de Jalhay (source : CAPFP, 2017)

Sur cette carte, la forêt publique (en bleu) représente les forêts appartenant :

- à la Commune,
- à d'autres structures publiques (CPAS, Fabriques d'églises, autres communes...),
- à la région ou à l'Etat (forêts dites domaniales).

Structures publiques	Surface (ha)
Domaine de la Région wallonne	2.212,7
DOMAINE DE LA COMMUNE DE JALHAY	1.790,5
Domaine de l'Etat	272,5
Domaine du CPAS de Limbourg	4,9
Domaine de la ville de Verviers	3,2
Domaine de la commune de Spa	3,0
Domaine de la fabrique d'église de la paroisse Saint-Lambert (Sart)	0,9
Total	4.287,8

Tableau 10.1 Différentes structures publiques propriétaires de forêt sur le territoire jalhaytois (source : administration communale, JML, 2017)

La forêt publique domaniale représente 58% de la forêt publique totale, la Région wallonne, en particulier la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, en étant le principal propriétaire. Cette répartition est différente de celle de la Région wallonne où en 2008, la forêt est publique à 48,2% (on a vu qu'en Province de Liège, elle est plus élevée : 55% et qu'au niveau communal, elle est beaucoup plus élevée : 80%). Au niveau de la Région wallonne, la forêt publique est composée à 74% par les forêts communales, à 20,5% par les forêts et réserves domaniales (appartenant à la Région) et à 5,5% par les forêts appartenant aux autres entités (Province, CPAS, Fabriques d'église ...).

10.3.3 Forêt communale (appartenant à la Commune de Jalhay)

Les données de ce paragraphe sont issues des données transmises par le DNF (juillet 2017, **présentations lors des réunions de CLDR de janvier 2020 et novembre 2023**).

Le plan d'aménagement de la forêt communale de Jalhay pour la période 2018-2054 a été présenté à la CLDR du 8 janvier 2020. Les objectifs sont l'optimisation des rôles (économique, écologique, cynégétique, touristique, sociale et paysager) et l'évolution de la forêt sur base de la nature des sols et de spécificités locales. La diversification des essences et l'irrégularisation des peuplements sont des éléments importants. La crise des scolytes 2018, 2019 et 2020 a fait l'objet d'un point particulier à cause de ses répercussions sur le territoire.

La Commune de Jalhay est aussi propriétaire d'une forêt située à Soy (commune d'Erezée) dans le cantonnement de Marche-en-Famenne. Elle a été achetée dans les années cinquante avec l'argent reçu de l'Etat en dédommagement d'une expropriation dans les Fagnes. Les surfaces présentées ci-après ne sont donc pas toutes localisées sur le territoire de la commune.

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

ANNEXE 10.2 : Cartes des 3 cantonnements de la forêt communale (source : DNF, 2017)

Unité d'aménagement située sur le cantonnement de :	Surface (ha)
Verviers	1.016,9518
Spa	1.018,2893
Marche-en-Famenne	197,1874
Malmedy	4,2624
Total	2.236,69

Tableau 10.2 Surfaces forestières appartenant à la Commune de Jalhay (source : Plan d'Aménagement Forestier, 2023)

L'entièreté de la forêt communale est certifiée PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes, ou Programme de Reconnaissance de Systèmes de Certification Forestière en français), système de certification mondial qui garantit la gestion durable des forêts.

Elle est composée de 61% de résineux, de 22% de feuillus, de 7% de peuplements mixtes et de 10% d'habitats non forestiers. En Province de Liège, la répartition résineux/feuillus est similaire : 65%/35%.

	Parmi les résineux, ce sont les épicéas, purs ou en mélange, qui dominent (75%), suivis de loin par les douglas, purs ou en mélange également (7%).
	Parmi les 22% de feuillus, ce sont les mélanges de feuillus (46%) et les chênes en mélange (41%) qui dominent, suivis de loin par le hêtre (13%).
	Enfin, 10% des peuplements correspondent à des habitats non forestiers, ce qui correspond à plus de 221 hectares. Ceux-ci correspondent pour plus de la moitié à la voirie (55 %), puis aux coupe-feux (40%), ces derniers étant décrits comme des pelouses mésophiles. Enfin, les 5% restant sont des habitats non forestiers qui englobent par exemple les zones de gagnage herbeux

- Fonction de production

La voie naturelle est privilégiée pour la régénération des forêts de production, cependant, environ 110ha de résineux et 210ha de feuillus sont prévus en effort de plantation sur les 36 années de l'aménagement.

Les principales catastrophes subies par la forêt sont relativement anciennes. Les principaux incendies de 1911, 1947 et 1976 ont ravagé plusieurs dizaines, voire centaines d'hectares de plantations résineuses. Les tempêtes de 1989-1990 ont impacté 10 % de la superficie de la propriété (chablis) qui ont fait l'objet d'important reboisement, principalement en épicéas.

Différents problèmes affectent la qualité des peuplements résineux et sont liés aux dégâts de gibier qui déprécie fortement les peuplements. Parmi les dégâts de gibier en forêt, il faut distinguer les dégâts d'abroutissement, de frottis et d'écorcement. Ils sont la conséquence d'une densité de gibier beaucoup trop élevée par rapport à la capacité d'accueil du biotope. Les conséquences pour le propriétaire d'une part, se répercutent sur le prix de vente diminué vu la perte de volume par purge d'une partie de la bille de pied (de 10 à 40 % du volume) et par la diminution des arbres prélevés (tous les pieds abîmés n'ayant pu être prélevés en éclaircie). D'autre part, la régénération des peuplements feuillus est compliquée et ne peut être menée à bien en l'absence de protection. La mise d'une clôture ou la pose de protections individuelles (à frais élevés) s'est imposée dans certains secteurs. **Les dégâts dus au gibier sont importants. La surdensité de cervidés est élevée (plus du double de la norme) et le taux de dégâts frais sur les résineux présente un danger important pour la forêt.**

La production de bois rapporte des revenus à la commune : environ 700.000 € par an sur les 10 dernières années (2007-2017). **Il est prévu une diminution de ce revenu pour les 10 ans à venir (2020-2030) à environ 600.000€ par an.**

- Fonction de loisirs

Le droit de chasse est concédé au sein de différents lots et concerne 3 conseils cynégétiques. Pour la location des chasses, le revenu moyen à l'échelle de la propriété est de 49,23€/ha (en 2017). Le revenu est en augmentation depuis 2007 et correspond à une moyenne annuelle de 100.000 €.

Parmi les itinéraires balisés recommandés et publiés sur les cartes officielles de réseaux de promenades, près de 250 km de chemins et sentiers traversent ou longent la forêt communale. On compte quinze promenades pédestres, des sentiers de Grande Randonnée n°5, n°15 et n°573, la ligne de chemin de fer n°44A « Spa-Stavelot » (25 km) aménagée en RAVeL, les itinéraires du « VéloTour », **des parcours trail et extra trail**, des circuits VTT et différentes aires d'accueil pour le tourisme. **L'observation et la vulgarisation du brame ont fait l'objet d'aménagement.**

- Fonction écologique

Un certain nombre de sites, parfois exceptionnels, sont pris en compte dans la gestion par le DNF. Principalement, 8 sites Natura 2000 représentent 644ha soit près de 30% de la surface forestière communale. **Parmi eux, 5 sites Natura 2000 (560ha) sont situés sur le territoire communal (les autres étant situés sur le cantonnement de Marche-en-Famenne). 77ha sont traités en réserve biologique intégrale et 106ha en conservation (sur le territoire communal).**

10.3.4 Forêt privée

Les données sont issues des chiffres de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP) et du DNF, en 2017. Depuis 2014, la CAPFP mène des actions sur le territoire vente de bois groupée, travaux de reboisement, travaux d'élitage, protection contre les dégâts d'écorcement, exploitation d'épicéas scolytés...

La forêt privée s'étend sur 2.386 ha correspondant à 653 propriétés. On classe la forêt privée entre les « grandes » propriétés (de plus de 5ha) et la « petite forêt privée ». La forêt privée est à 79% aux mains de « grands propriétaires ». La petite forêt privée représente 498ha répartis entre 597 propriétés (et plus de 800 propriétaires), comme le montre la carte ci-dessus, très morcelées. 90 ha de la petite forêt privée (soit 18%) sont protégés par Natura 2000. De manière générale, la proportion de forêt protégée par Natura 2000 est particulièrement importante sur la Commune de Jalhay.

De manière générale, comme pour la forêt publique, l'épicéa est l'essence majoritaire suivi de loin par le douglas pour les résineux, le chêne, le hêtre et le bouleau pour les feuillus.

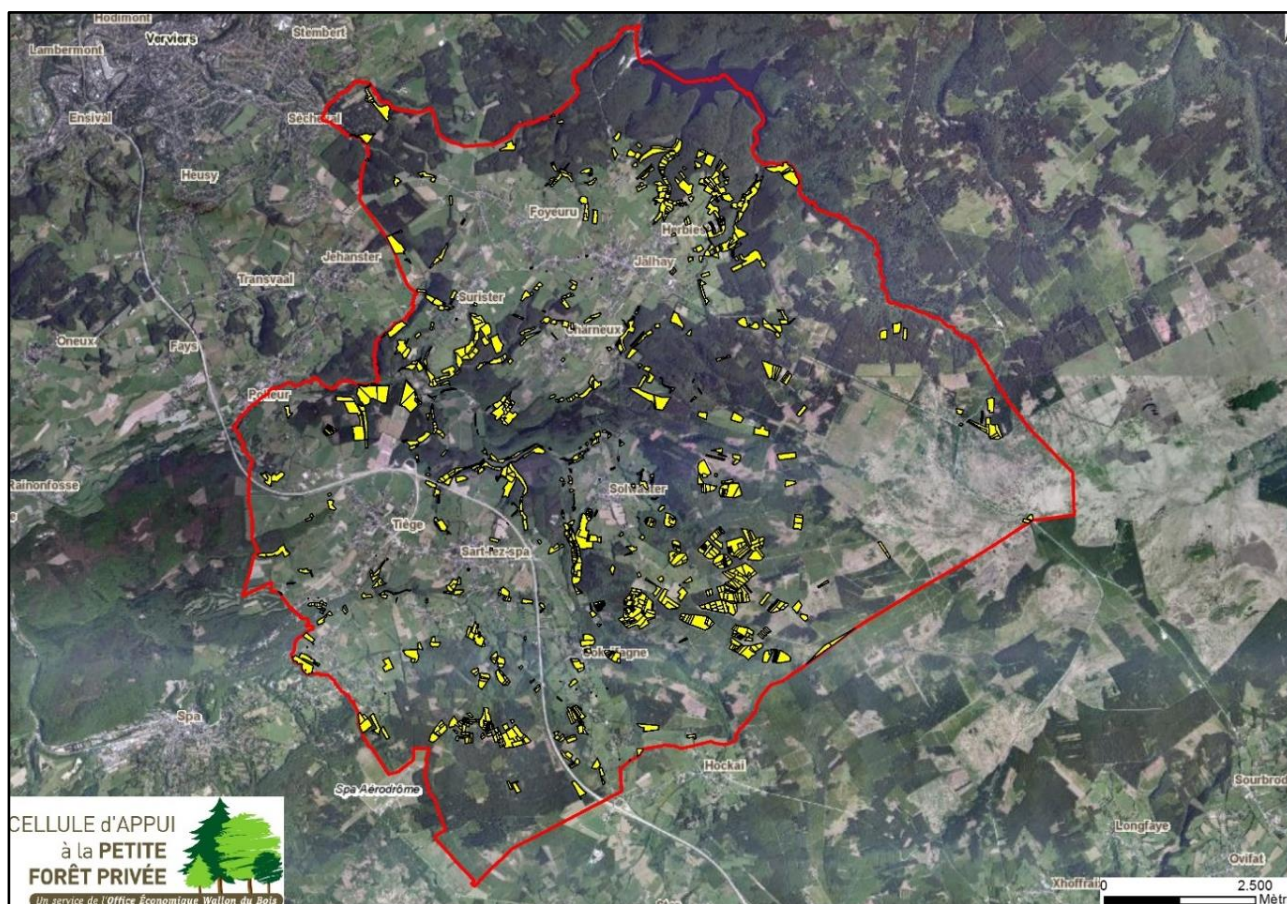


Figure 10.8 Carte de la petite forêt privée sur la Commune de Jalhay (source : CAPFP, 2017)

En forêt privée, les mêmes contraintes (édaphiques et de pression du gibier) qu'en forêt publique sont identifiées : la régénération des parcelles est mise en difficulté par la présence d'argile blanche et de cervidés. La conséquence supplémentaire est une moins-value importante lors de la vente des lots de bois.

Au niveau de l'aspect récréatif, les forêts représentent un potentiel important lié aux vallées de la Hoëgne et des Hautes Fagnes. La chasse reste elle aussi un loisir important.

En 2017, 3 propriétaires possèdent 152 ha de forêt certifiée PEFC sur la Commune de Jalhay ou tout au moins en partie sur la commune (certaines propriétés peuvent appartenir à plusieurs communes). Bien que la forêt privée représente près de la moitié de la forêt totale (en surface), elle ne participe quasiment pas à la certification.

10.4 Analyse de l'activité touristique

10.4.1 Acteurs touristiques institutionnels

De très nombreux acteurs agissent dans le secteur du tourisme à différents niveaux. Nous ne citons que ce qui peut avoir un impact sur la commune de Jalhay.

10.4.1.1 Niveau international

2 vastes projets Interreg (financement européen pour la Grande Région soient les régions Hauts-de-France et Grand Est en France, Wallonie et Flandre en Belgique) **se sont déroulés** la période 2017-2020 :

- « Tendances » pour aider les professionnels du tourisme à développer des produits et services répondant mieux aux attentes de la clientèle.
- « Marketing touristique digital pour la Grande Région » visant à développer des outils numériques mais aussi à structurer au mieux le tourisme pour groupes.

Mais la spécificité de la commune de Jalhay est de se situer dans l'Euregio dont un objectif concerne l'amélioration et la (re)connaissance de l'offre culturelle et touristique. Cette offre est principalement constituée par le tourisme d'un jour, le tourisme pédestre et le cyclotourisme, les tourisms culturel, thermal et de la santé ; cette diversité de plus, géographiquement concentrée. Concrètement les 3 objectifs sont :

- Stimuler le développement et la commercialisation d'une offre touristique commune
- Coopérer dans le domaine de la culture
- Soutenir les petits projets socioculturels eurégionaux via le fonds eurégional de la Stichting EMR (fondation Eurorégion Rhin-Meuse)

Le parc des 3 pays (Cf. Chapitre 2.18.4) chargé des aspects paysagers au sein de l'Euregio, développe des thématiques en lien avec le tourisme. En effet, la thématique « paysage et infrastructure verte » a pour leitmotiv de créer des liens culturels et écologiques, le paysage au sens large étant considéré comme une ressource pour le tourisme transfrontalier. La thématique « relations urbain-rural/culture/détente » a pour leitmotiv de considérer les paysages attrayants en tant qu'atout économique, en particulier pour le tourisme.

10.4.1.2 Niveau provincial



La Fédération du Tourisme de la Province de Liège (en synergie avec la politique touristique régionale du Commissariat Général au Tourisme et de Wallonie-Bruxelles Tourisme) s'appuie sur de nombreux sites d'attractions reconnus dont elle gère directement une partie, ainsi que sur des thématiques variées. Le territoire de Jalhay est concerné par le site du Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel.



L'axe 5 de cette association supra communale concerne le tourisme et plus particulièrement « des lacs et des rivières intégrés dans l'offre de découvertes ardennaises, des circuits et boucles cyclables qui donnent à voir tout le territoire et une coopération renforcée entre les villes patrimoniales de Spa, Stavelot et Malmedy ».

10.4.1.3 Niveau intercommunal

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

Plusieurs structures sont actives dans le domaine du tourisme.



Aqualis est une intercommunale constituée en 1999. Elle a pour objet la promotion touristique de l'arrondissement de Verviers, en particulier sur le thème de l'eau : l'Ardenne Bleue comme identité touristique.

Ses principales actions sont la promotion, la signalétique, l'organisation d'événements.



La MT Spa – Hautes Fagnes - Ardenne regroupe les 4 communes de Spa, Theux, Jalhay et Stavelot. Elle dispose d'un bureau situé au centre de Spa (rue du marché, 1a) et d'une antenne par commune (au niveau des Offices du tourisme et/ou des Syndicats d'initiatives).

Cette association a pour but : l'information et l'accueil des touristes et excursionnistes, le soutien des activités touristiques de son ressort territorial, la promotion des opérateurs touristiques de son ressort territorial, l'animation touristique ainsi que l'organisation et le développement touristique du territoire.

L'asbl de gestion du complexe touristique de la Gileppe et environs rassemble des représentants de la Région (ayant pour attribution le barrage, le tourisme et la forêt), des Communes de Jalhay, Baelen et Limbourg, la Fédération du tourisme de la Province de Liège.

10.4.1.4 Niveau communal



Au niveau communal, le tourisme à Jalhay est valorisé au travers l'Office de Tourisme Jalhay Sart (OTJS). Il dispose d'un bureau situé au centre de Sart (Place du Marché, 242). Une antenne touristique de l'OTJS, du Syndicat d'initiative de Limbourg et de l'échevinat du Tourisme de la commune de Baelen est installée sur le parking du barrage de la Gileppe en juillet 2020. Sur ce site, il y a un accueil et des informations touristiques concernant seulement le site. L'accueil est ouvert 7 jours /7 de 10h à 17h durant les vacances scolaires wallonnes du mois de mai et celles de juillet et août jusqu'à mi-septembre.

L'OTJS est une asbl qui a été créée le 3/02/2003 par le conseil communal et reconnue officiellement le 27/06/2003 par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) de la Région wallonne. Ses locaux sont ouverts depuis le 14 mars 2004. Elle est présidée par l'Echevin du tourisme. L'Office du Tourisme Jalhay Sart emploie actuellement (2023) **2 personnes (équivalent à 1,5 temps pleins)**.

Ses principales missions sont d'accueillir les touristes avec des informations détaillées et actuelles, de promouvoir les activités dans la commune ainsi que dans la région et d'organiser des grands événements.

10.4.2 Hébergements touristiques

Deux grands types de données sont disponibles.

D'une part, il y a les données correspondant aux hébergements touristiques qui ont été autorisés à utiliser une dénomination protégée par le Code wallon du Tourisme et donc reconnus par le Commissariat Général au Tourisme. Données sur lesquelles se basent les maisons du tourisme, l'OTJS, l'IWEPS... Ces données peuvent être analysées dans l'espace et le temps, cependant, elles ne sont que très partielles.

D'autre part, il y a les données se rapprochant de la réalité (plateformes privées de réservations, taxes communales...) qui sont difficilement analysables car issues de sources diverses et variables.

L'objectif de ce chapitre étant de donner les tendances les plus représentatives de la commune, nous utiliserons (en les précisant systématiquement) les données qui nous semblent les plus pertinentes.

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

10.4.2.1 Nombre d'hébergements touristiques

Pour le nombre d'hébergements, il est choisi de tenir compte des données communales (obtenues via les différentes taxes).¹⁹

En **2023**, **136** hébergements sont déclarés à la Commune (dont **43** qui bénéficient d'une dénomination au CGT). Cette offre est considérée comme importante et ne cesse d'augmenter.

Cette offre est également variée : outre les nombreux gîtes (de loin le type d'hébergement le plus fréquent, suivi de la chambre d'hôte), des meublés, des hôtels et un camping (25 emplacements) sont recensés. L'hébergement est donc tourné vers un tourisme de proximité.

10 gîtes sont de grande capacité²⁰. Si on y ajoute les 4 centres de vacances, on constate alors que l'accueil de groupes est non négligeable sur la commune.

Les nuisances se font de plus en plus ressentir essentiellement pour les gîtes de grande capacité. Leur gestion obéit à la réglementation wallonne (CGT et CoDT depuis 2023) de plus en plus restrictive et aux nouveaux outils de répression via le règlement de police.

Les analyses et conclusions supplémentaires sur l'offre d'hébergements à Jalhay ont été décrites comme suit dans le diagnostic du territoire pour l'appel à projet du Parc National Hautes Fagnes.

Les hébergements sont plutôt qualitatifs voire haut de gamme, ils sont présents dans tous les villages et en constante évolution. Mais ils ne proposent que :

- très peu d'offre supplémentaires agritouristiques (via le label Accueil Champêtre par exemple)
- seulement 2 gîtes et 1 maison d'hôte avec le label « bienvenue vélo »
- pas d'offre insolite
- pas de label clef verte
- pas d'offre access I (adaptée à un ou plusieurs types de handicaps)

L'offre n'est pas non plus adaptée à une clientèle qui fait de la randonnée (type gîte d'étapes par exemple).

Le nombre de maisons secondaires est assez stable (environ 84) sur les 5 dernières années.

10.4.2.2 Nombre de nuitées

Les données communales basées sur le nombre de nuitées déclarées par les propriétaires d'hébergement touristique (taxe communale sur les nuitées) montrent une augmentation de celles-ci, excepté l'année de la crise sanitaire, bien visible quelle que soit la source d'informations choisie.

Année	Nuitées
-------	---------

¹⁹ En comparant différentes sources, nous en concluons que les chiffres « CGT » ne représentent que 30% à 50% des chiffres réels. Pour illustration, en 2022, 42 hébergements sont reconnus par le CGT tandis que 138 sont déclarés à la Commune. Les données du LAPLEC (2022) reprises dans le diagnostic Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre en comptent 164.

²⁰ c'est-à-dire pouvant accueillir plus de 15 personnes, selon la définition du Code wallon du tourisme

2014	49.508
2015	46.397
2016	48.454
2018	59.924
2019	59.910
2020	37.678
2021	59.306
2022	67.917

Tableau 10.3 Evolution du nombre de nuitées (source : administration communale, novembre 2023)

Enfin, on peut citer le cas particulier du tourisme lié aux scouts, très nombreux sur la commune.

Année	Nombre de camps	Nombre de scouts	Nombre de nuitées
2013	65	2.556	34.781
2014	72	2.416	33.267
2015	63	2.905	31.486
2016	62	2.175	20.050
2017	70	4.015	37.000
2018	61	2.340	25.102
2019	77	3.317	31.222
2020	68	3.059	32.844
2021	44	Inondations	13.193
2022	52		34.475

Tableau 10.4 Evolution du nombre de scouts sur la commune (source : bulletins communaux, administration communale novembre 2023)

On peut donc conclure que les touristes sont effectivement bien présents.

10.4.3 Fréquentation touristique

L'OTJS est régulièrement visité par les touristes, en particulier au mois d'août. Si une baisse a été observée lors de la crise sanitaire, l'année 2023, en partie grâce à la Fête des Vieux métiers retrouve le niveau de 2018 (avec environ 6000 personnes qui fréquentent l'OTJS). Le site de la Gileppe a connu une très forte fréquentation en 2020, l'année de son ouverture (4.716 personnes). Cette année, 1.361 visiteurs y ont demandé des renseignements.

Le site internet de l'OTJS est lui aussi très utilisé : entre 72.470 (en 2018) et 142.492 (en 2020) connexions annuelles. Si jusqu'en 2019 les francophones étaient majoritaires, depuis, les néerlandophones sont presque aussi nombreux. A titre d'exemple, en 2021, 44% des visiteurs étaient francophones et 43%, néerlandophones. Enfin, les pics de connexion les plus forts sont systématiquement observés en novembre puis août, ensuite, pendant les mois d'hiver et le mois de juin.

10.4.4 Restaurations

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

L'offre en restauration est moins développée que l'offre en hébergement, l'OTJS en recense **19**. Cependant, cette offre semble de bonne qualité : **18** restaurants dont 1 pizzeria ; **1** **café proposant de la petite restauration**. L'offre se rencontre autant dans le village de Jalhay que de Sart (5 ou 6 établissements pour chacun) et vers les sites du lac de la Gileppe (3 établissements) et du lac de Warfaaz (2 établissements).

8 commerces proposent des plats à emporter à Tiège, Jalhay et Solwaster.

Enfin, chaque année depuis 2015, un marché du terroir et un marché des saveurs mettent en valeur les produits locaux.

10.4.5 Attractions touristiques de la commune

Ce paragraphe ne présente pas les manifestations culturelles et sportives reprises dans le paragraphe sur les associations (chapitre 12). Ici aussi, nous nous appuyons sur les données de la MTSHFA et de l'OTJS.

ANNEXE 10.0 : Détails initiaux du chapitre

10.4.5.1 Attractions à portée supracommunale

Le tourisme est reconnu grâce aux 2 attractions principales que sont le lac de la Gileppe et les Hautes-Fagnes.

Le complexe du barrage de la Gileppe avec ses 2 figures emblématiques (la tour panoramique et la sculpture monumentale du Lion) attire de nombreux touristes qui peuvent profiter des attractions présentes sur place (exposition, accropark, visite guidée du barrage, location de vélos et trottinettes électriques...) ou des points de départ de balades à pied, à vélo, à cheval ...**Fin 2021, 14 nouveaux panneaux didactiques informent les touristes sur la nature entourant le barrage ainsi que son histoire.**



Figure 10.9 Barrage de la Gileppe (source : administration communale, 2023)

Les Hautes-Fagnes sont valorisées à travers le PNHFE et la réserve naturelle. Ces 2 structures (historiquement les plus anciennes de Belgique) attirent de nombreux visiteurs et scientifiques curieux de découvrir et d'étudier des paysages diversifiés, des biotopes, une faune et une flore rares en Belgique et/ou tout simplement de se promener grâce aux nombreux sentiers aménagés.



Figure 10.10 Fagnes (source : © Béatrice Zimmermann)



Le lac de Warfaaz est également un pôle touristique important : outre la pêche, différentes attractions touristiques y sont proposées : restauration, plaine de jeux, location d'embarcations, départ de promenades avec location de vélos...

10.4.5.2 Réseaux de sentiers touristiques

Les sentiers de randonnées pédestres

Depuis 2018, la commune a obtenu le label « Commune pédestre » avec 3 baskets d'or.

16 promenades balisées parcourent environ 150km sur la commune. Les fiches promenades correspondantes sont éditées en 4 langues (FR, NL, GB, D). L'entretien du balisage est aidé par un groupe de bénévoles pensionnés.

Nom	Distance (km)
Grand Lys	9,9
Tour du lac de la Gilleppe à pied (15,6 km)	7
Jalhay-Fouir-Surister	10
Jalhay-Charneux	5
Moulin-Dison-Jalhay	12
Croupet du moulin	8
Sart-Wayai-Stockay	10
Sart Ermitage	7
Tiège-Golf-Ligné-Troisfontaines	10
Tiège-Bansions	10
Nivezé-Haut Nivezé	7
Sart station-Roquez	7
Vallée de la Hoëgne	10
Solwaster-Sawe	12
Solwaster-Statte-Bilisse-Dolmen	10
Solwaster-la Vecquée-Maison fagne	14

Tableau 10.5 Liste des sentiers pédestres (source : OTJS, 2017)

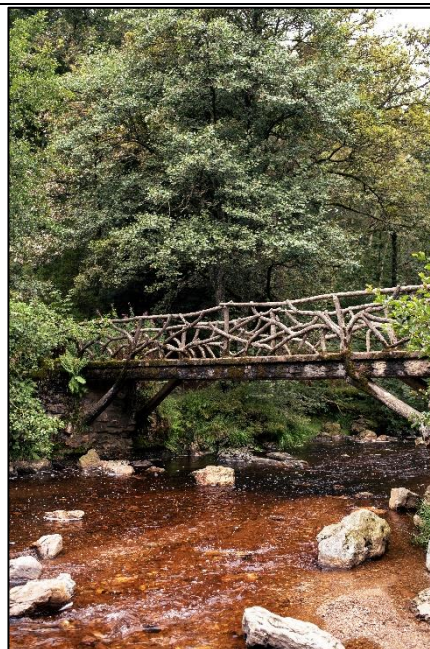


Figure 10.11 Sentier de la Hoëgne (source : administration communale, 2023)

Ces sentiers de randonnées peuvent servir également de promenades pour découvrir la nature, en particulier les promenades guidées. 13 points en particulier sont mis en valeur par l'OTJS en lien avec la nature. Tout au long de l'année, 13 promenades guidées (une par mois et deux en juillet et août), le plus

souvent sur des thèmes « nature » : botanique, paysage, géologie... sont organisées (édition de l'agenda annuel des balades guidées par l'OTJS).

Des balades contées ont lieu durant les vacances scolaires.

Le sentier des échaliers a été inauguré en 2011 dans la zone de Foyr et est le fruit d'une collaboration entre la Région wallonne (financement), l'association sentier.be et l'OTJS (carte).

4 parcours Extratrail (Sart-Gileppe) permettent de pratiquer le trail running ou la marche nordique.

Le PNHFE propose un grand nombre d'informations sur les milieux naturels traversés, en particulier sur la réserve naturelle des Hautes Fagnes et les nombreuses vallées.

Plus localement, le chemin du hérisson est un sentier didactique réalisé par les élèves de l'école de Sart.

Des panneaux didactiques ont été installés le long de la Hoëgne.

Aux alentours de Werfat, la commune a mis en place des infrastructures légères pour écouter le brame du Cerf. L'information (dépliant « Brame du cerf ») ainsi que des visites à thèmes sont organisées par l'OTJS.

Les sentiers cyclables

Le 1^{er} RAVeL est celui du tour du lac de la Gileppe qui existe depuis sa création entre 1875 et 1878 et mesure 15km dont 7 sur la commune mais il en manque un tronçon pour en faire le tour complet. Cependant un itinéraire cyclable permet de compléter cette boucle.

Le 2^{ème} est le RAVeL L44A arrivant de Stavelot et Francorchamps (L45) parcourt environ 8,5 km de Hockai vers Sart station puis Nivezé où il se poursuit jusqu'à Spa. **Il a été finalisé en 2020.**

Le réseau points nœuds cyclables est mis en œuvre par la Province de Liège depuis 2018.

Les sentiers de VTT

120 km de sentiers balisés proposent 7 circuits de randonnées à VTT. Les fiches VTT correspondantes sont éditées en 4 langues (FR, NL, GB, D). L'entretien du balisage est aidé par un groupe de bénévoles pensionnés. Chaque année, une balade de l'été (en commun avec d'autres MT et SI) propose un circuit VTT familial.

Nom	Distance (km)
De pâturages en ruisseaux variante 1	13,9
De pâturages en ruisseaux variante 2	16,5
Balade du trou de Malbrouck	26,8
Campagne Sartoise	20,3
Par mont et par Vaux	14,4
A la rencontre de nos rivières	19,4
Tour du lac de la Gileppe à vélo	15,6

Tableau 10.6 Liste des sentiers VTT (source : OTJS, 2017)

10.4.5.3 Autres événements et intérêts

Outre les activités permanentes de l'OTJS, celui-ci propose et met en valeur :

- toute la promotion touristique et la gestion des médias liés au tourisme (site internet, page facebook®, magazine « A la découverte de ma commune, Jalhay », dépliant des Hébergements Touristiques & Horeca (FR + NL) , nouveau livres...)

- la gestion administrative en lien avec la Maison du Tourisme Spa - Hautes Fagnes – Ardennes et le CGT
- des échanges & collaboration avec les Centres de Jeunes (classes vertes)
- la création de nouveaux panneaux et tables d'informations touristiques dans différents endroits de la commune
- 22 sites d'intérêt architectural et historique qui concernent essentiellement l'histoire locale mais aussi la 2^{ème} guerre mondiale.
- des expositions d'artistes photos, peintures: chaque mois un artiste différent d'ici et d'ailleurs.

Tout au long de l'année, l'OTJS participe (animations et collaborations) à l'organisation d'activités diverses dont :

- Mars : Journées Wallonnes de l'Eau : visites guidées à l'intérieur du barrage de la Gileppe
- Septembre : Fêtes de Wallonie, week-end du patrimoine
- Septembre : marché des saveurs et foire agricole et forestière à Jalhay.
- Octobre : marché du terroir sur la Place du Marché à Sart
- Décembre : décorations de Noël + distribution de sapins.

En voiture, la route des Droits de l'Homme présente 6 stèles dans 6 villages de la commune ; et la route européenne des clochers Tors valorise l'église de Jalhay. 3 rallyes touristiques sont permanents.

De nombreuses plaines de jeux villageoises sont réparties sur tout le territoire.

Le Royal Golf Club des Fagnes (de Spa) est situé en partie sur la commune.

11. Analyse des services et équipements collectifs

11.1 Services publics généraux

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

11.1.1 Maison communale

Située à Jalhay, l'administration communale propose des horaires adaptés aux demandes de la population notamment le samedi matin et sur rendez-vous.

Un relais administratif a lieu également à Sart dans les locaux du CPAS, situé à Sart.

11.1.2 Bibliothèques

2 bibliothèques communales sont situées à Jalhay et à Sart. Des expositions et diverses animations sont organisées tout au long de l'année. Les lecteurs disposent également d'une ludothèque, d'une grainothèque et d'un centre internet. Un bibliobus passe 2 fois par mois à Tiège et 2 fois par mois à Solwaster.

11.1.3 La Poste

Elle est située Place du Marché, 51, à Sart. Un point poste est ouvert au niveau de la station-service de Jalhay et un point colis à celle de Balmoral.

11.1.4 Services de sécurité

11.1.4.1.1 Zone de police

Le poste de Police de Jalhay fait partie de la Zone de Police des Fagnes qui couvre les communes de Jalhay, Spa et Theux. Le bureau de police de Jalhay est situé à Surister. 1 **inspecteur principal** et 5 agents de quartier sont affectés au territoire de Jalhay en **2023**.

11.1.4.1.2 Partenariats Locaux de Prévention (PLP)

Sur demande de la population, la Commune a mis en place un Partenariat Local de Prévention (PLP) à Mariomont, Solwaster, Foyr et Arbespine.



Il s'agit d'un accord de collaboration entre les citoyens et la police locale au sein d'un quartier déterminé. Les acteurs du projet sont les citoyens (collaborer), le coordinateur (diriger) et la police locale (concerter).

L'objectif est d'accroître le sentiment de sécurité général du citoyen ; de favoriser le contrôle social et de propager l'importance de la prévention.

Au sein d'un PLP, il y a un échange permanent d'informations entre la police locale et les citoyens ainsi que la diffusion de conseils préventifs. L'accent est mis sur la diffusion de l'information opérationnelle utile. Le PLP est adapté aux besoins et attentes spécifiques des citoyens concernés.

Le fonctionnement d'un PLP est régi par la circulaire ministérielle du 10 décembre 2010.

11.1.4.1.3 Service Régional d'Incendie (SRI)



En juillet 2015, le Service Régional d'Incendie (SRI) a été réorganisé. La Commune de Jalhay dépend du SRI de la zone 4 Vesdre, Hoëgne et Plateau. Il est situé rue des Simon Lobet, 36, à Verviers. Cette zone regroupe environ 430 pompiers.

Cette zone regroupe les 19 communes suivantes : Aubel, Baelen, Blégny, Dalhem, Dison, Herve, Jalhay, Limbourg, Olne, Pépinster, Plombières, Soumagne, Spa, Sprimont, Theux, Thimister-Clermont, Trooz, Verviers et Welkenraedt. Elle se compose de 9 postes suivants : Battice, Herve, Limbourg, Pépinster, Plombières, Spa,

Theux, Verviers et Welkenraedt. Jalhay dépend des casernes les plus proches, à savoir celles de Spa et Verviers.

Pour les ambulances, c'est le centre de Liège qui dispatche les véhicules des casernes de Spa et de Verviers en fonction des disponibilités.

11.2 Indices de cohésion sociale et du bien-être

11.2.1 Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF)

Elaboré en 2018 par l'IWEPS, l'ISADF reflète l'accès effectif de la population de chaque commune francophone aux droits fondamentaux, pour contribuer éventuellement à l'établissement d'un diagnostic local de cohésion sociale et à l'identification de besoins locaux.

Il fournit ainsi un des critères objectifs au subventionnement des communes pour la mise en œuvre de leur plan d'actions 2020-2025.

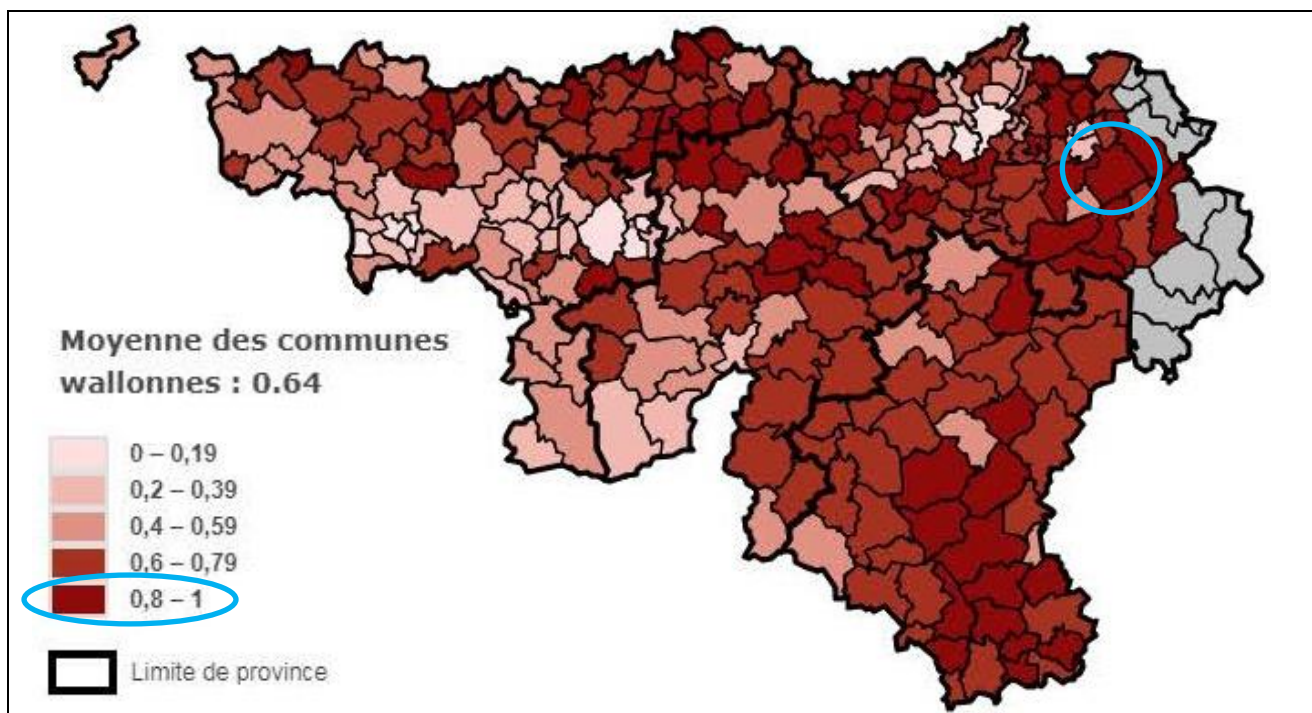
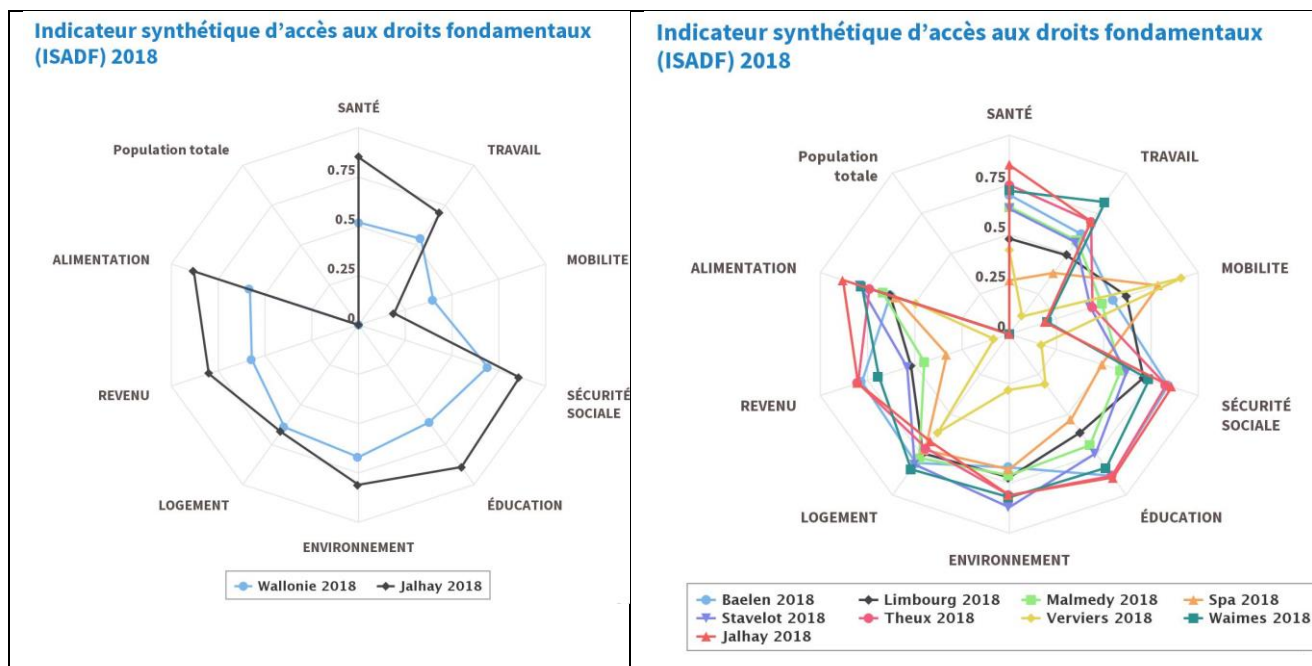
Les droits fondamentaux sont déclinés selon 13 droits :

1. le droit à un revenu conforme à la dignité humaine
2. le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité
3. le droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale
4. le droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales
5. le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue
6. le droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication
7. le droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau
8. le droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté
9. le droit à la mobilité
10. le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux
11. le droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle
12. le droit à la participation citoyenne et démocratique
13. le droit à l'épanouissement social et culturel

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport à d'autres entités, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune. Plus la surface est étendue, mieux la situation est.

Pour construire ces données, chacun des droits est calculé par une sélection d'indicateurs choisis pour leur univocité, leur pertinence, leur disponibilité spatiale et temporelle, leur capacité de discrimination

intercommunale, leur facilité de compréhension, leur simplicité et leur fiabilité. Au total, 28 indicateurs sont pris en compte.



Le score total de Jalhay est de 0.94. Cela situe la commune au 8^{ème} rang des communes wallonnes (sur 253) ; Theux atteint le 7^{ème} rang, Baelen le 13^{ème} rang, Waimes le 19^{ème}, Stavelot le 50^{ème} rang, Malmedy le 105^{ème} rang, Limbourg le 118^{ème} rang, Spa le 184^{ème} rang et Verviers le 238^{ème}. Excepté les villes de Spa et surtout de Verviers qui présentent un score plus faible, la commune de Jalhay ainsi que ses voisines bénéficient d'une situation favorable selon l'ISADF.

Pour la commune de Jalhay, les 9 indicateurs sont meilleurs que la moyenne régionale excepté l'indicateur de mobilité. Par rapport aux communes voisines, 5 indicateurs sont meilleurs (santé, sécurité sociale, éducation, revenu et alimentation), 2 indicateurs sont en 2^{ème} position : il s'agit du travail (seule la commune de Waimes est meilleure) et de l'environnement (seule la commune de Stavelot est meilleure). Par contre, en matière de logement la commune de Jalhay est en avant-dernière position (seule la Ville de Verviers est pire) et en dernière position pour la mobilité. Le mauvais résultat du logement est dû au loyer médian (plus élevé qu'ailleurs) et au rapport entre prix de vente médian des maisons et le revenu.

11.2.2 Plan de Cohésion Sociale (PCS)

La Commune de Jalhay a délégué au CPAS de Jalhay la mise en œuvre du PCS. Si le PCS est du ressort du CPAS, les initiatives mises en place concernent néanmoins toute la population jalhaytoise.

Chaque année, sur toute la durée du PCS (2020 – 2025), les actions qui sont menées et qui ciblent les personnes précarisées au regard de l'accès aux droits fondamentaux sont donc financées.

Le PCS est également important pour faire le lien et renforcer les actions individuelles ou collectives, répondre à des besoins spécifiques de la population et assurer la transversalité des services offerts aux citoyens. Des partenariats seront également conclus avec toute institution ou association concernée par la mise en œuvre d'une des actions du Plan.

En 2020 différentes activités sont destinées aux personnes isolées car les citoyens ont constaté un manque de lieux de rencontres dans les différents villages.

Les Colibris de Jalhay accueillent de nouvelles activités afin de susciter la rencontre entre les personnes confrontées à la solitude. Il y est question de bien-être, de valorisation de soi, d'échanges interpersonnels, de rendre le goût aux personnes de sortir de chez elles et d'aller vers l'Autre.

Ces ateliers sont un espace d'écoute et d'échange en toute convivialité, parfois initiation à une activité qui pourrait donner l'envie aux participants de s'inscrire dans une association dont c'est la principale occupation sur la commune (dessin, yoga, gymnastique...). Une coiffeuse propose ses services aux personnes intéressées pour un prix très modique. Sont également organisées des activités de partages intergénérationnels. L'objectif étant qu'un réel échange de connaissances ou de compétences s'opère entre les générations.

En particulier pour les droits à l'épanouissement culturel, social et familial et à la mobilité, des cours théoriques pour le permis de conduire pour les personnes précarisées et/ou isolées, des cours de conduite pour le permis pratique afin d'acquérir son autonomie et participer à l'insertion professionnelle, et une remise à niveau du code de la route pour les seniors, sont dispensés.

11.2.3 Indice des Conditions de Bien-Être (ICBE)

L'ICBE est un indice synthétique qui propose une première étape vers une mesure du bien-être en Wallonie, partant d'une identification concertée de ses composantes dans le cadre d'une vaste consultation citoyenne et d'une vision raisonnée du bien-être. **Il a été calculé en 2015 et n'a pas encore été revu depuis.**

A ce stade, l'ICBE s'apparente à une mesure des conditions matérielles de vie et de qualité de l'environnement de vie, au sens large, dans lequel évoluent les individus. Il est calculé au niveau des 262 communes wallonnes et de la région.

L'ICBE est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs clés déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles : moyens de vie, cadre de vie, relations avec les institutions, relations entre les personnes, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien-être/mal-être et engagement dans la société.

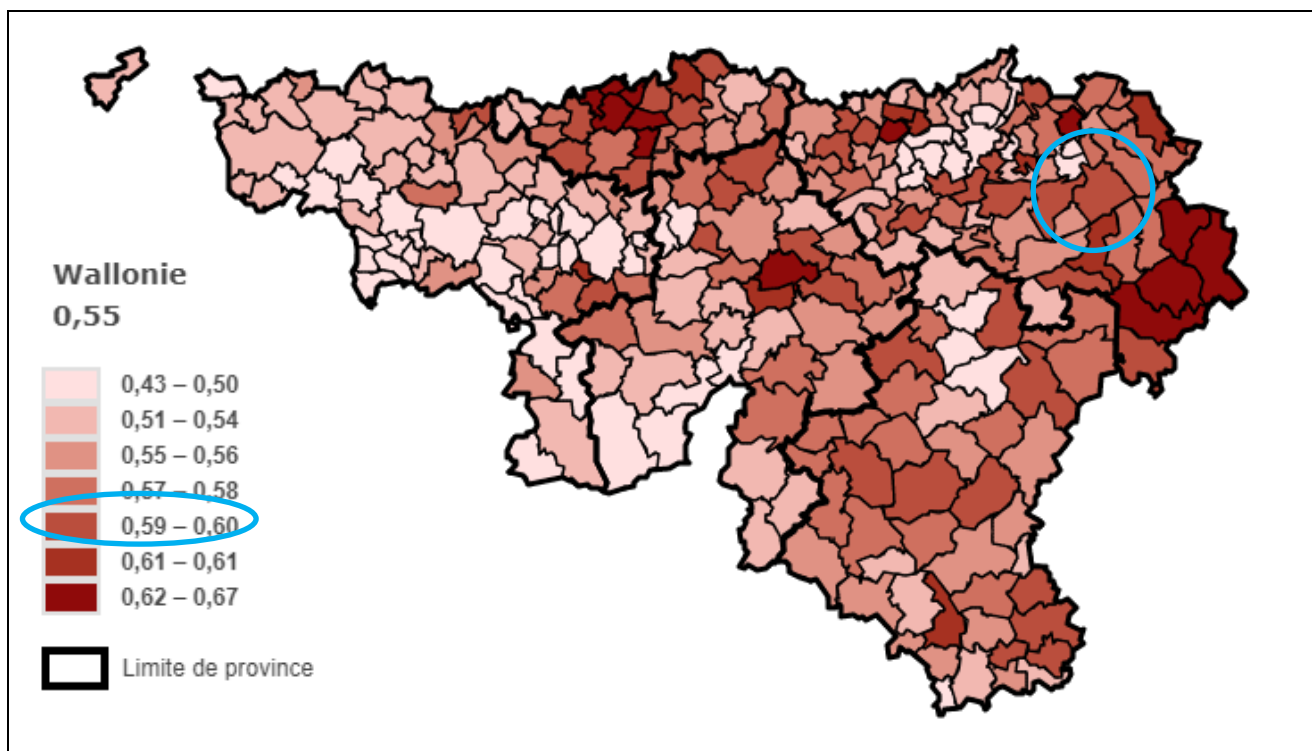


Figure 11.3 ICBE dans la Commune de Jalhay par rapport à la Province de Liège (source : IWEPS, 2022)

Radar des familles ICBE

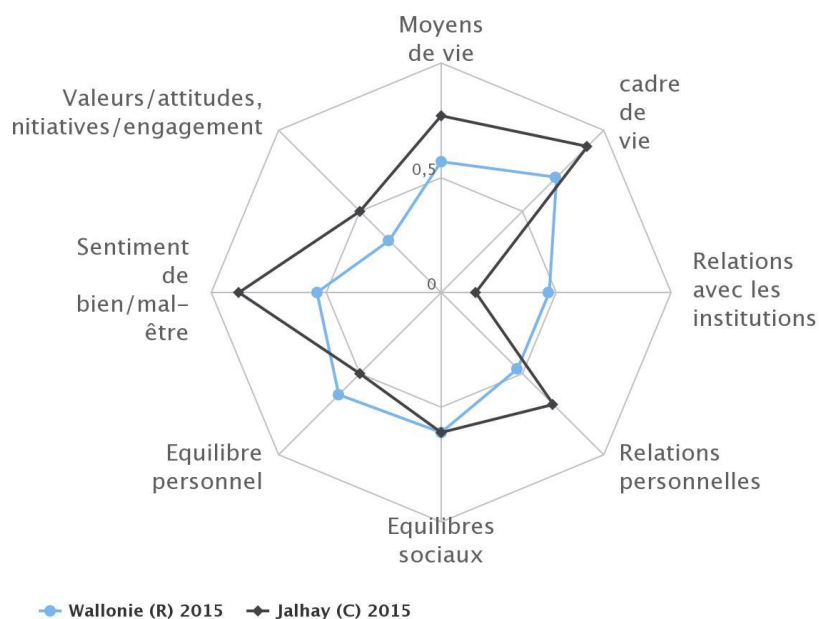


Figure 11.4 Radar en matière d'ICBE (source : IWEPS, 2022)

communes	indicateur synthétique	Santé et soins	Logement	Enseignement / formation	Emploi	Revenu et pouvoir d'achat	Mobilité	Espaces naturels et environnement	Commerces de proximité	Sécurité	Relations avec les institutions	Relations personnelles	Equité dans l'accès à la santé	Equilibres sociaux	Sentiment de bien être / mal être	Engagement dans la société
Moyenne régionale	0,55	0,57	0,44	0,50	0,61	0,59	0,39	0,61	0,37	0,78	0,47	0,47	0,41	0,61	0,54	0,32
Stavelot	0,61	0,67	0,46	0,47	0,60	0,56	0,50	0,96	0,39	0,83	0,56	0,59	0,60	0,80	0,63	0,45
Jalhay	0,59	0,72	0,47	0,71	0,75	0,76	0,10	0,80	0,36	0,94	0,15	0,69	0,49	0,61	0,88	0,50
Theux	0,59	0,68	0,54	0,64	0,69	0,66	0,53	0,68	0,25	0,92	0,39	0,56	0,54	0,62	0,64	0,42
Baelen	0,58	0,64	0,46	0,47	0,73	0,70	0,53	0,53	0,00	0,86	0,44	0,73	0,45	0,55	0,66	0,48
Malmedy	0,58	0,65	0,46	0,56	0,55	0,58	0,52	0,75	0,59	0,89	0,45	0,45	0,38	0,74	0,53	0,49
Waimès	0,58	0,66	0,57	0,55	0,63	0,66	0,23	0,78	0,24	0,98	0,17	0,63	0,42	0,85	0,81	0,49
Limbourg	0,57	0,64	0,49	0,58	0,53	0,52	0,71	0,60	0,57	0,84	0,36	0,41	0,30	0,75	0,49	0,30
Spa	0,56	0,46	0,40	0,58	0,33	0,35	0,84	0,80	0,75	0,73	0,53	0,14	0,23	0,72	0,35	0,38
Verviers	0,49	0,70	0,08	0,42	0,13	0,06	0,93	0,10	0,88	0,67	0,45	0,14	0,48	0,82	0,46	0,33

Tableau 11.1 Composantes de l'ICBE de Jalhay comparées aux autres entités (source : IWEPS, 2022)

Avec un ICBE de 0,59, la commune de Jalhay est au-dessus de la moyenne de la Région wallonne (0,55) et ce pour tous les indicateurs sauf deux. La commune est également au-dessus des communes voisines excepté celle de Stavelot. La commune de Jalhay semble particulièrement bien fonctionner dans les domaines suivants où ses indicateurs sont en 1^{ère} ou 2^{ème} position : santé et soin, enseignement et formation, emploi, revenu et pouvoir d'achat, espaces naturels et environnement, sécurité, relations personnelles, sentiment de bien-être / mal-être et engagement dans la société. Les Jalhaytois semblent donc avoir un bon cadre de vie, des services performants et en avoir conscience. Au niveau du logement, la commune semble meilleure que la plupart des autres communes (seules celles de Waimès, Theux et Limbourg sont meilleures). Au niveau des équilibres sociaux et des commerces de proximité, la commune est moins performante que la plupart des autres entités. Enfin, les points faibles où la commune est la moins performante concernent la mobilité et les relations avec les institutions.

Pour ce dernier point faible, il est à noter qu'une partie des mauvais indicateurs concerne l'absence d'Espace Public Numérique relevée en 2015 mais qui est mis en place par le CPAS sous une autre forme. Les autres mauvais indicateurs sont : activation emploi CPAS (mais il est très bon pour l'ONEM), taux d'attribution d'un logement public (mais il y a peu de logements publics) ou subventionné, part des crédits sociaux dans les emprunts hypothécaires et la désaffection électorale (**calculée lors des élections de 2012**).

ANNEXE 11.1 : Description de l'indice des conditions de bien-être (source : IWEPS, 2015)

11.2.4 Synthèse

Les 2 indices décrivent une situation socio-économique très favorable dans son ensemble. Ils s'accordent sur la principale faiblesse de la commune en termes de mobilité, ce qui est une difficulté liée à la ruralité (densité faible) et à la grande étendue de la commune.

De manière plus détaillée, certains critères apparaissent moins « tranchés ».

L'ISADF pointe la difficulté de l'accès au logement par rapport aux communes voisines. Cela est moins relevé par l'ICBE, certainement à cause du biais engendré par la date : entre 2015 (ICBE) et 2018 (ISADF), les critères liés à la pression immobilière se sont dégradés.

L'ICBE montre que si les Jalhaytois semblent concernés par la vie en société, cela ne passe pas par les institutions. L'ICBE nuance enfin les bons résultats obtenus dans les domaines de santé et soins, emploi et revenus, par un moins bon résultat dans l'équité d'accès à la santé et les équilibres sociaux (disparité des salaires et des revenus). On peut en déduire que, malgré de bonnes moyennes, il semble y avoir des inégalités économiques au sein de la population.

11.3 Services économiques

11.3.1 Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

L'ALE a été créée entre 1995 et 1998 sur la commune.

L'ALE propose à une douzaine de demandeurs d'emploi par mois, les 2/3 vivant dans la commune, de prêter quelques heures pour arrondir leurs fins de mois. Elle propose des petits travaux de jardinage chez les particuliers et de l'aide à la surveillance dans les écoles. Une trentaine d'utilisateurs étaient actifs sur la commune en 2017. Des formations sont organisées une fois par an, pour les demandeurs d'emploi qui sont dans les conditions pour travailler en ALE.

L'ALE dépend de Welkenraedt, il n'y a plus de permanence sur la commune depuis 2019.

11.3.2 Maison de l'emploi

La plus proche maison de l'emploi se situe à Spa.

11.3.3 Distributeur de billets

En décembre 2019, la dernière agence bancaire présente sur le territoire communal (à Jalhay) a fermé et avec elle, le dernier distributeur. En mai 2022, 2 distributeurs de billets sont mis en place (l'un à Jalhay, l'autre à Sart).

11.4 Services sociaux

11.4.1 Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Il est situé rue Place du marché, 164, à Sart. **En 2023, les travaux de rénovation sont en cours et les permanences se déroulent à la Maison Bronfort (située sur la même place).** Une antenne du CPAS propose également une permanence décentralisée chaque jour à l'administration communale (à Jalhay). Le CPAS assure l'ensemble des missions sociales de la commune car il n'y a pas de service social communal.

Le CPAS de Jalhay propose différents services aux habitants de la commune.

- L'aide sociale (financière, administrative, alimentaire...).

- Le Revenu d'Intégration Social (RIS) (Cf. Chapitre 9.7)
- L'article 60 a permis à 13 bénéficiaires du RIS de travailler en 2021.
- Les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) qui proposent diverses aides aux demandeurs d'asile. Le CPAS gère 1 logement ILA à Herbiester d'une capacité de 3 personnes afin d'accueillir des demandeurs d'asile durant l'examen de la recevabilité de leur demande d'asile. **En 2021, 13 personnes étrangères ont bénéficié de cette aide.**
- Un service insertion pour aider à la recherche d'emploi et/ou de formation.
- Un service repas chaud à domicile.
- La boutique « presque 9 » qui propose des articles de 2ème main.
- Une convention avec le service télévigilance.
- Un service de dépannage pour véhiculer occasionnellement les personnes sans moyen de locomotion lors de rendez-vous médicaux, courses **En 2021, 30 bénéficiaires ont été transportés 176 fois : 1/3 de ces déplacements l'ont été pour raison médicale.**
- Un service médiation de dettes.
- Une allocation de chauffage.
- Handicontact depuis 2008 qui fait le relais avec le service en ligne handiweb : sa mission principale est d'informer et d'orienter toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers les services aptes à répondre à leurs besoins. Il relaye aussi les initiatives favorisant l'intégration et la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la commune.
- Article 27 qui a pour but d'offrir à chacun une ouverture culturelle et permettre aux personnes aidées au sens large par les CPAS, d'accéder à de nombreux spectacles.

Le CPAS propose également des activités moins habituelles.

- Les ateliers du vendredi
- 1 logement de transit **situé à Herbiester pour 3 personnes** et 3 logements sociaux sont gérés par le CPAS
- Les groupes d'appui proposant des activités de prévention pour lutter contre l'exclusion et le surendettement.
- Le CPAS propose un cyber espace depuis 2016. Des cours d'informatiques y sont dispensés. **Environ 10 utilisateurs par an le fréquentent.**
- Jalhay « ville amie démente » depuis 2017 a désigné 2 travailleurs sociaux du CPAS comme « Agents Proximité Démence » afin notamment de ne pas exclure les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.



Inauguré en 2018, dans la maison rénovée du presbytère de l'église de Jalhay, l'espace de rencontre Les Colibris a pour objectif d'être un point d'ancrage pour l'inclusion sociale de tous les citoyens. S'y déroulent divers ateliers (informatique), les actions du PCS (salon de coiffure), des cours pour les seniors (Gymsana, code de la route), des stages pour les enfants... Ce local se tient également à la disposition des associations.

11.4.2 Accueil FEDASIL

En septembre 2015, le camping Spa d'Or a mis ses infrastructures à disposition pour l'accueil de demandeurs d'asile : 67 caravanes résidentielles ont hébergé 348 migrants et la gestion de ce dispositif a été assurée par la Croix Rouge. Ce dispositif a fermé fin 2016. **Rouvert en 2019, il a été géré jusqu'en fin octobre 2020 par la Croix-Rouge en accueillant environ 250 demandeurs d'asile. Depuis cette date, c'est un opérateur privé qui gère le site. En 2023, on y compte 350 réfugiés.**

11.4.3 Services d'aides familiales

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

Le centre de coordination des soins et des intervenants à domicile se trouve à Verviers. Le CPAS est conventionné avec l'ASD ainsi qu'avec « Aide à Domicile en Milieu Rural » et « Service d'Aides aux Familles et Personnes Agées » de la région verbiétoise depuis 2014. Le Centre Familial de Verviers peut également être sollicité. **Bien que ces services existent et soient présents sur la commune, les bénéficiaires ont le sentiment qu'ils sont éloignés et regrettent que le personnel soit changeant.**

11.5 Services de santé

11.5.1 Hôpitaux

La Commune de Jalhay n'accueille pas d'hôpital.

Les centres hospitaliers les plus proches sont situés dans un rayon d'environ 9 à 70 km (depuis Jalhay).

- Hôpital Saint Nicolas à Eupen (13km en 14 min.)
- Centre Hospitalier Chrétien de Liège et ses 4 cliniques : CHC à Heusy (9km en 12 min.), CHC à Hermalle-sous-Argenteau (40km en 29min.), MontLégia à Liège (53km en 37 min.) et CHC à Waremme (67km en 48min.)
- CHR de Liège et ses 3 sites : Laveu (55km en 39 min.), Herstal (38km en 31min.) et Citadelle (46km en 37 min.)
- Centre Hospitalier Régional (anciennement CH Peltzer-La Tourelle) à Verviers (15km en 25 min.)
- Clinique Reine Astrid à Malmedy (22km en 22min.)

11.5.2 Poste de garde médicale

L'asbl « Garde de l'Est francophone – Deutschsprachige Gemeinschaft » gère les 6 postes de garde médicale pour l'arrondissement de Verviers.

Le poste de garde est joignable au 1733 et est ouvert tous les weekends du samedi 8h au lundi 8h ainsi que les jours fériés depuis la veille à 20h jusqu'au lendemain matin à 8h. L'opérateur organise un rendez-vous dans un poste médical de garde à proximité (si le malade ne dispose pas d'un véhicule, un taxi social peut l'y amener à prix démocratique) ou une visite du médecin généraliste de garde si le malade ne peut se déplacer.

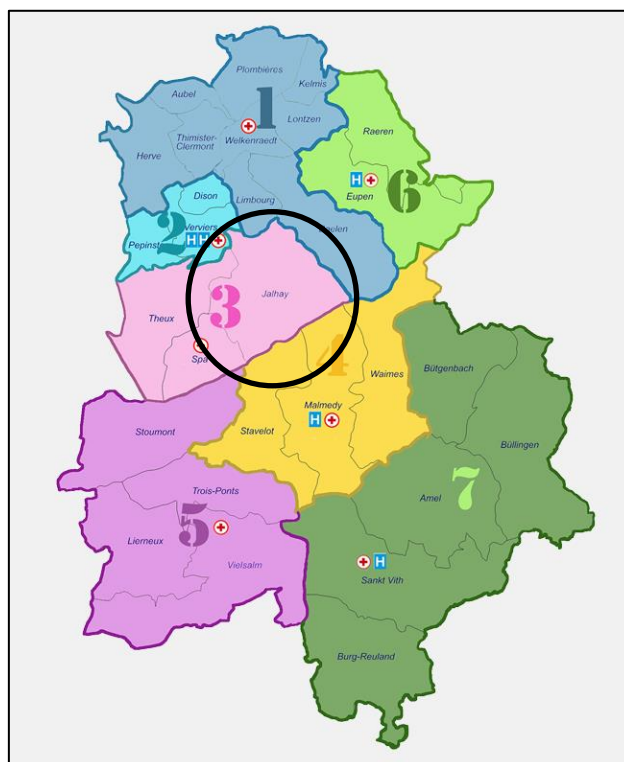


Figure 11.5 Localisation des 6 postes de garde médicale (source : AGEF)

Un membre de la CLDR responsable des services d'urgence de la région a indiqué que les délais de prises en charge sur la commune de Jalhay étaient performants.

11.5.3 Docteurs en médecine

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

En 2023, la Commune de Jalhay dispose de 6 médecins généralistes et un cabinet de 3 médecins généralistes.

En 2021 (IWEPS), la commune compte 1 médecin généraliste pour 924 habitants ce qui représente une offre supérieure à celle de toutes les communes voisines (entre 934 habitants à Spa et 2.231 habitants à Baelen pour 1 médecin généraliste), à la Province (1 médecin généraliste pour 1.059 habitants) et à la Région (1 médecin généraliste pour 1.092 habitants). De plus, ces médecins généralistes sont les plus jeunes de la microrégion, de la Province et de la Région : seuls 30% d'entre eux ont plus de 55 ans (en 2020 et 2021, IWEPS).

11.5.4 Spécialistes

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

De nombreux spécialistes dans diverses disciplines sont présents sur la commune y compris dans le domaine de la santé mentale.

2 psychologues, 1 neuropsychologue/tabacologue et 1 psychologue/psychothérapeute/sexologue sont présents à Solwaster, Jalhay, Tiège et Sart.

Il existe une structure d'accueil privée pour personnes adultes atteintes de déficiences mentales légères à sévères. Il s'agit du centre ouvert « Foyer d'Accueil Médicalisé Au petit bonheur » situé à l'auberge du Wayai. Un médecin et un staff infirmier assurent l'encadrement de 25 personnes de 18 à 65 ans autour d'un projet principal : la ferme pédagogique.

Le CPAS est partenaire du relais social urbain qui offre un relais santé. L'équipe du Relais Santé est composée d'intervenants sociaux dont une infirmière et des psychologues qui se rendent au domicile des personnes en souffrance psychologique ou confrontées à des problématiques d'assuétude et/ou de handicap mental. Le Relais Santé effectue un travail d'accompagnement et de soutien psychologique en vue de réorienter ces personnes vers les services compétents. **Depuis 2017, la commune est signataire de la Charte Ville Amie Démence.**

L'hôpital psychiatrique le plus proche est la clinique psychiatrique des frères Alexiens sur la commune de Welkenraedt. Les autres structures les plus proches sont les suivantes :

- Service de Santé Mentale de Verviers
- Initiative d'Habitations Protégées Le Hall (à Battice/Herve) et Fagnes-Ardenne (à Malmedy)
- CHR Verviers-East Belgium
- Hôpital Saint-Nicolas (à Eupen)
- Hôpital Saint-Joseph (à Saint-Vith)
- Clinique Sainte-Elisabeth (à Heusy)
- Begleitetes Wohnen (à Eupen-St-Vith)
- CHC à Liège

11.5.5 Pharmacies

La commune dispose de 2 pharmacies, l'une à Jalhay l'autre à Sart.

11.6 Services aux aînés

11.6.1 Conseil Consultatif Communal des aînés (CCCA)

Le CCCA est un organe de réflexion et de concertation des aînés, chargé d'intégrer les besoins de ces derniers dans les politiques menées par les pouvoirs locaux. La création d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés a été entérinée lors du Conseil communal du 4/09/2017. En novembre 2017, une séance d'information a expliqué la composition, les missions et les actions d'un CCCA. En janvier 2018, les membres du CCCA ont été désignés par le conseil communal.

En 2019, une enquête a été menée afin de connaître les préoccupations des aînés. Comme pour de nombreux citoyens de tous âges, la mobilité et la sécurité routière sont une priorité. Les aînés ne se sentent pas isolés et ne recherchent pas de contacts intergénérationnels. Depuis 2020, plusieurs groupes de travail se réunissent : loisirs, mobilité et sécurité, autonomie et aide aux aînés, communication et nouvelles technologies ; afin de mettre en place diverses activités.

11.6.2 Associations

L'amicale des 3x20 de Sart-Jalhay, créée en 1977, organise des voyages et des excursions pour et avec les aînés.

Le CPAS organise des activités physiques dans le cadre du maintien à domicile des seniors et en partenariat avec l'asbl Gymsana dans la salle polyvalente de Solwaster **depuis 2017. En 2021, 10 séances ont eu lieu pour 10 bénéficiaires.**

11.6.3 Maisons de repos

Il existe 2 structures entièrement privées sur la Commune de Jalhay qui proposent à elles deux, **272 lits pour les plus de 80 ans (IWEPS, 2022)**.



La charmille résidence (à Tiège)



Les cheveux d'argent (entre Sart et Nivezé)

En 2022, La Charmille propose 40 lits agréés en maison de repos (MR) ; et Les cheveux d'argent : 79 chambres de séjour permanent en MR dont 40 agréés en maison de repos avec soins (MRS). Cette dernière propose également une unité protégée, 20 résidences services et des séjours temporaires.

La commune fait partie de l'intercommunale « Centre d'Accueil les Heures Claires » qui propose 397 places sur les communes de Spa, Limbourg et Stoumont (à Borgoumont) en maison de repos, maisons de repos avec soins, des résidences-service, des accueils de jour... En tant que commune associée, les jalhaytois bénéficient d'un tarif préférentiel dans ces structures.

11.7 Services de la petite enfance

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

11.7.1 Taux de couverture de l'ONE

Selon le dernier recensement de l'ONE (2020), le taux de couverture à Jalhay est de **47,8%**, il compare le nombre de places disponibles dans la commune par rapport au nombre total d'enfants de cette commune, âgés de 0 à 2,5 ans. Ce taux est **plus haut** que la Région wallonne (**38,1%**) et la Province de Liège (**35,3%**) à la même date.

11.7.2 « Les p'tits Sotais »

En 2011, la Commune de Jalhay crée l'asbl « Les P'tits Sotais » afin de gérer les activités de sa première structure d'accueil collectif d'enfants de 0 à 6 ans, de gérer les consultations médicales organisées par l'ONE et d'organiser des activités favorisant le développement de la Petite Enfance.

En 2015, dans un souci de faciliter la gestion conjointe de l'activité des deux structures d'accueil, l'asbl, en accord avec la commune, a préféré mettre en gestion son activité d'accueil à la Commune.

Depuis lors, l'asbl « Les P'tits Sotais » répond davantage à des objectifs de soutien à la parentalité : folder reprenant les différents modes d'accueil sur la commune, site internet, prise en charge de formation pour les professionnels de la petite enfance... Un projet crèche-école permet une transition douce des enfants lors du passage du milieu d'accueil vers l'école par des contacts réguliers.

11.7.3 Nombre de places d'accueil

L'ONE renseigne, pour Jalhay en **2020**, un nombre total **90** places d'accueil.

En **2023**, le nombre de places d'accueil s'élève à **94**.

Structure	Capacité
Située à Jalhay (derrière l'administration communale) et ouverte en 2011, la crèche « Les p'tits Sotais » agréée est composée d'une directrice et 6 puéricultrices.	Elle dispose d'une capacité de 14 places par jour et propose de garder des enfants de 0 à 3 ans.
Située à Tiège, ouverte en janvier 2016, la crèche communale agréée « Les p'tites Abeilles » est composée d'une infirmière, de 7 puéricultrices et d'une aide logistique . Les consultations de l'ONE y ont lieu 2 fois par mois ainsi qu'une permanence hebdomadaire.	Elle dispose d'une capacité de 28 enfants par jour et propose de garder des enfants de 0 à 3 ans.
4 accueillantes autonomes sont recensées sur la commune à Sart (1) , à Stockay (2), à Nivezé (1) ainsi que la maison d'enfants Chez Loly à Les Bansions (28 places en 2023).	Cela correspond à 44 places.
2 accueillantes sont conventionnées par le Centre Régional de la Petite Enfance à Cokaifagne (1) et à Sart (1) .	Elles proposent 8 places pour des enfants de 0 à 3 ans.

Tableau 11.2 Nombre de places d'accueil en 2023 (source : site communal et site ONE consultés en 2023)

11.8 Services de l'enfance

11.8.1 Commission Communale de l'Accueil

Le 22 avril 2013, le Conseil communal vote l'adhésion de la commune au décret « Accueil Temps Libre » et constitue une Commission Communale de l'Accueil (CCA) formée de divers représentants d'associations s'occupant de l'accueil des enfants en-dehors du temps scolaire ainsi que de représentants communaux.

Autour de la coordination de l'accueil extra-scolaire se rassemblent des représentants de la commune, des parents, des écoles et des opérateurs d'accueil pour construire un programme de coordination pour l'enfance (CLE). Il fixe les objectifs pour 5 ans et les moyens pour les réaliser.

Une convention est signée avec l'ONE et en octobre 2013, une coordinatrice ATL est engagée.

Ses missions sont les suivantes :

- Être à l'écoute des besoins des familles en termes d'organisation de l'accueil temps libre.
- Coordonner et mener à bien un programme de CLE.
- Impulser des partenariats pour créer une dynamique de l'accueil temps libre de l'enfance.
- Être un relais par rapport à la qualité de l'accueil au sens du code de qualité et du décret ONE.
- Améliorer la diffusion de l'information aux familles quant à l'offre d'accueil.

Un état des lieux a été réalisé et finalisé en février 2013. Et un CLE sur la Commune de Jalhay a été réalisé pour la période 2014 - 2019. **Les objectifs prioritaires de ce 1^{er} plan étaient de soutenir, coordonner et améliorer l'offre d'accueil existante, d'augmenter la qualité de l'accueil au sein des accueil extrascolaires et auprès des acteurs de l'accueil existants et à venir, de développer un service d'aide aux devoirs de qualité au sein des accueils extrascolaires, de créer un accueil lors des conférences pédagogiques, de développer de partenariats et d'augmenter l'information aux parents.**

Le programme CLE 2019-2024 établit comme objectifs prioritaires d'assurer la continuité avec ceux du précédent programme, d'augmenter l'offre d'accueil pour les 2,5-6 ans, de soutenir les initiatives de développement d'activités lors de l'accueil extra-scolaire, d'effectuer les premières démarches vers plus d'inclusion, de développer le « vivre ensemble »

11.8.2 Accueil Temps Libre (ATL)



L'ATL regroupe toutes les activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les vacances.

- Les stages des opérateurs communaux et supracommunaux
- **La plaine Jalhay-Sart pendant une grande partie des vacances scolaires**
- Les activités extrascolaires pour les 3-12 ans : 21 opérateurs d'accueil pour des activités hebdomadaires sont recensés par la commune, qu'elles soient sportives ou culturelles
- L'accueil extrascolaires
- « Loisirs et vous ! » : journée d'informations regroupant les différents acteurs, organisée en septembre afin de faire connaître aux enfants un maximum de possibilités présentes sur leur commune. Cet événement a eu lieu en 2016, 2017 et 2018.
- **« A la découverte des métiers » : journée ludique et pédagogique qui veut favoriser la découverte du monde adulte par les enfants. Elle s'adresse aux enfants âgés de 5^{ème} et 6^{ème} primaire habitant la commune.**

L'ATL propose 2 catégories d'activités :

- Les activités culturelles et sportives

Ces activités sont monothématiques et ont pour objectif, entre autres, l'apprentissage d'une compétence ou d'une aptitude. Nous retrouverons dans cette catégorie les académies de musique, les clubs sportifs, les cours de danse, de judo, les activités nature, ...

- Les activités multidimensionnelles

Ces activités proposent aux enfants un accueil encadré qui prend en compte son développement global. **Des collations saines (payantes) sont proposées pendant l'accueil extrascolaires.**

L'ATL propose aux élèves de 6^{ème} primaire une courte formation et des supports didactiques qui les aideront à appliquer les gestes qui sauvent : projet « minipop » (gratuit). Le but principal du projet est d'augmenter les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque. Le premier moyen pour y arriver est l'apprentissage de la réanimation cardio-pulmonaire de base au grand public.

11.8.3 Accueil extrascolaire

Il est organisé dans les 4 implantations : **Les P'tis Choux de Jalhay** à l'école de Jalhay, **Les Lucioles** à l'école de Sart ; **La Gare du Rire** à l'école de Tiège et **Les Minis Lopets** à l'école de Solwaster.

C'est un accueil ouvert aux enfants vivant sur la commune et/ou fréquentant les établissements scolaires de la commune, avant et après les cours et le mercredi après-midi. Une aide aux devoirs y est proposée 3 soirs par semaine. Des ateliers de remédiation y sont également proposés le mercredi après-midi. La professionnalisation des accueillantes a été financée grâce à une collaboration entre la commune et l'ONE. **Un accueil payant lors des journées pédagogiques est proposé.**

11.8.4 Conseil communal des Enfants (CCE)

Le 1^{er} CCE a été installé en 2001 avec pour objectif de développer, chez les jeunes élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire, le sentiment d'appartenance à une collectivité et le sens de la citoyenneté grâce à la réalisation de projets d'intérêt collectif. Le CCE a été réactivé, sous sa forme actuelle, en mars 2016.

Son 1^{er} objectif est l'apprentissage de la démocratie : la mise en place d'une campagne, suivie d'une élection avec convocation, l'utilisation d'une urne, de bulletins... représentent un « entraînement au vote » pour les futurs jeunes. Cet objectif est rempli chaque année et est réalisé de septembre à novembre. La prestation de serment se déroule dans le mois de décembre. Il y a 19 conseillers enfants.

Le 2^{ème} objectif du CCE est l'organisation de projets. Cette phase se déroule de janvier à mai avec un total de 4 à 5 réunions entre les conseillers de 5^{ème} et 6^{ème}. Ces réunions se déroulent dans les locaux de l'administration communale avec l'échevine responsable et deux conseillers communaux. Un 1^{er} projet a déjà travaillé sur la création de potagers dans les écoles. Dernièrement, il y a eu un concours de dessins organisé dans les écoles pour créer des panneaux routiers personnalisés par les enfants afin de les placer dans certaines rues.

Des élections se sont déroulées le 26 octobre 2017 avec 37 candidats (représentant plus de 1/3 des élèves de 5^{ème}). Finalement, aucun CCE n'a été mis en place de 2018 à 2021. **Le dernier CCE a été installé lors du conseil communal du 7 décembre 2022. 19 enfants ont prêté serment.**

Pour l'année scolaire 2022-2023, le CCE a réalisé le projet BeWapp, des paniers poubelle-basket, mis en place dans chaque école et un nouveau logo de la CCE pour 2 ans.

11.9 Enseignement

11.9.1 Enseignement communal

La commune possède 3 écoles communales fondamentales (maternelle et primaire) avec quatre implantations scolaires regroupant **665 élèves (2023-2024)**.

Toutes les écoles de la commune disposent d'une installation informatique et des logiciels pour des cyber classes. Elles participent de façon différente à divers projets en lien avec l'environnement en général et le milieu des Fagnes en particulier ; la citoyenneté au niveau de l'école et du village ; l'ouverture sur l'extérieur en participant aux activités communales ... **Le programme d'éducation tient compte explicitement de l'environnement. Par exemple, pour l'année scolaire 2021-2022, les activités liées à l'environnement sont les suivantes : projet avec Adalia, cuisinons de saison, activité sur le miel, sortie brame du cerf (école de Jalhay) ; école 0 déchet (école de Tiège)...** Au niveau des langues, une initiation à l'allemand pour les dernières années de maternelles a eu lieu en 2021, au wallon pour les 2 dernières années de maternelles en 2022. Depuis 2023, les cours d'anglais se dispensent à partir de la 4^{ème} primaire.

Implantation de Jalhay • 4 classes de maternelles (73 élèves) • 7 classes de primaires (148 élèves) • 26 enseignants, puéricultrice et Direction • 11 membres du personnel communal 	Implantation de Sart • 4 classes de maternelles (71 élèves) • 7 classes de primaires (147 élèves) • 28 enseignants, puéricultrice et Direction • 12 membres du personnel communal 
Implantation de Tiège • 3 classes de maternelles (49 élèves) • 5 classes de primaires (112 élèves) • 23 enseignants, puéricultrice et Direction • 8 membres du personnel communal 	Implantation de Solwaster • 1 classe de maternelles (18 élèves) • 3 classes de primaires (47 élèves) • 15 enseignants, puéricultrice et Direction • 3 membres du personnel communal 

Tableau 11.3 Implantation des écoles fondamentales communales (source : administration communale, 30/09/2023)

Chaque école propose des projets spécifiques.

À l'école de Sart :

- divers projets avec l'association Good Planet : ramassage de déchets (chaque année), projet B@seball (2020),
- projet Xperibird (nichoirs connectés pour observer les oiseaux et leurs nichées au printemps (2019),
- aménagement de l'arboretum (2019-2020),
- opération un arbre, un enfant (2022),
- participation aux actions organisées par Be Wapp,
- cours de sécurité routière.

Ecole de Jalhay :

- participation aux actions organisées par Be Wapp (zéro déchet, mangeons local, l'eau, gros pull, on sort) en 2018-2019,
- projet remporté sur « l'alimentation saine en maternelle » en 2018-2019,
- participation de toute l'école au ramassage des déchets soutenu par Be Wapp « Grand Nettoyage » en 2020 et 2021,
- installation d'un hôtel à insectes et de nichoirs dans les cours de récréation et à la bibliothèque en 2020 et 2021,

- plantation de fruitiers, mini potagers et compost dans le jardin de la bibliothèque en 2020 et 2021,
- projet sur l'alimentation saine en primaire en 2020 et 2021,
- cours de sécurité routière et parc école pour les P5 en 2020 et 2021,
- visite de l'exposition organisée par le Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont sur les agriculteurs pour les P6.

Ecoles de Tiège et de Solwaster :

- projet d'école numérique à Tiège : création d'un rallye touristique dans Tiège sur 2018-2023,
- projet d'école numérique à Solwaster : utiliser le numérique pour éditer la revue de l'école en 2019,
- avec l'asbl Hypothèse : sciences en balade à Parfondbois (découverte du « Gâteau des Fagnes ») pour les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de Solwaster en 2021,
- classe du dehors pour les maternelles de Solwaster et les 1^{ères} primaire de Tiège en 2022,
- nichoirs autour des écoles de Tiège et Solwaster,
- participation aux actions organisées par Be Wapp,
- cours de sécurité routière.

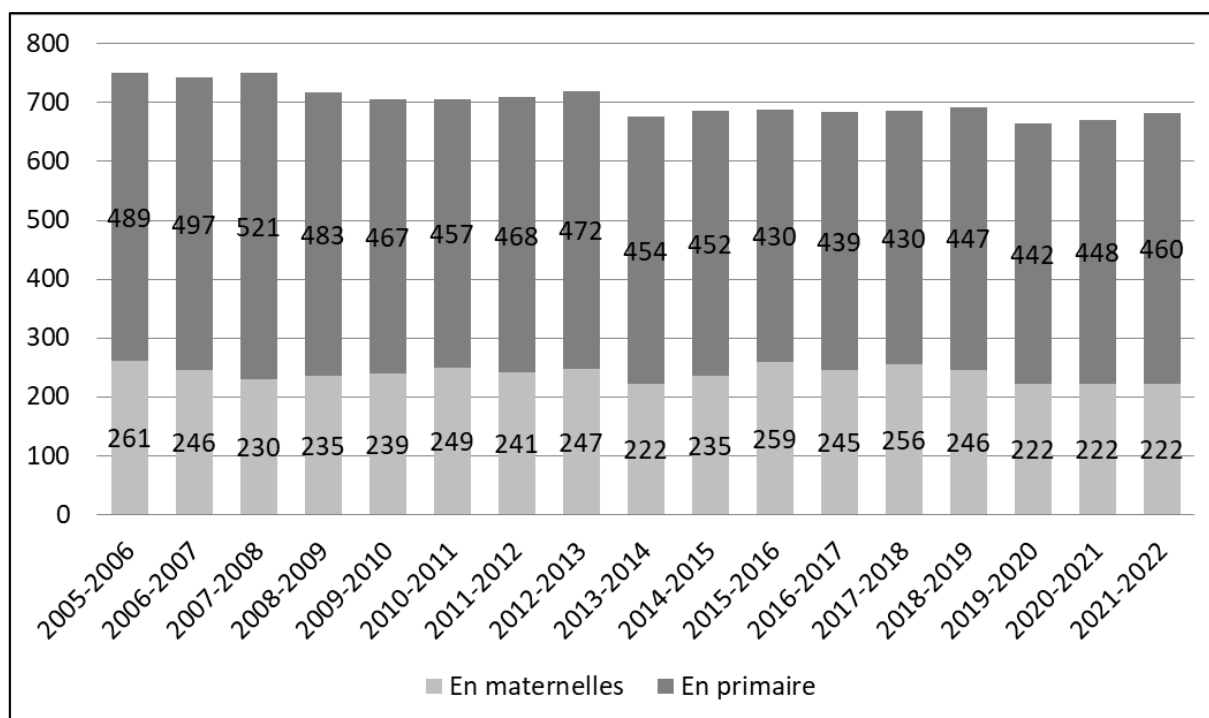


Figure 11.6 Evolution du nombre d'élèves des écoles fondamentales communales (source : IWEPS, 2023)

On observe une diminution des effectifs de **plus de 9% entre 2005 et 2021**, en lien avec la structure de sa population : la commune accueille proportionnellement de moins en moins de jeunes couples avec enfants en bas âge, et **cette tendance s'accroît**.

La commune de Jalhay a globalement la proportion d'élèves qui fréquentent une école située dans leur commune de domicile la plus faible de toutes les autres entités.

La proportion d'élèves de maternelle vivant et allant à l'école à Jalhay varie depuis 2005 et a diminué (-7%). Cette diminution est comparable à celle de la Province de Liège et de la Région wallonne (-6%). Trois communes voisines ont une diminution plus forte (entre -7% à Stavelot, -8% à Limbourg et -9% à Spa). Les autres communes voisines ont une diminution plus faible ; seule la commune de Theux (+0,5%) a une

évolution positive. Durant l'année scolaire 2020-2021, presque 7 enfants sur 10, domiciliés sur la commune de Jalhay, allaient à l'école communale de Jalhay, en section maternelles.

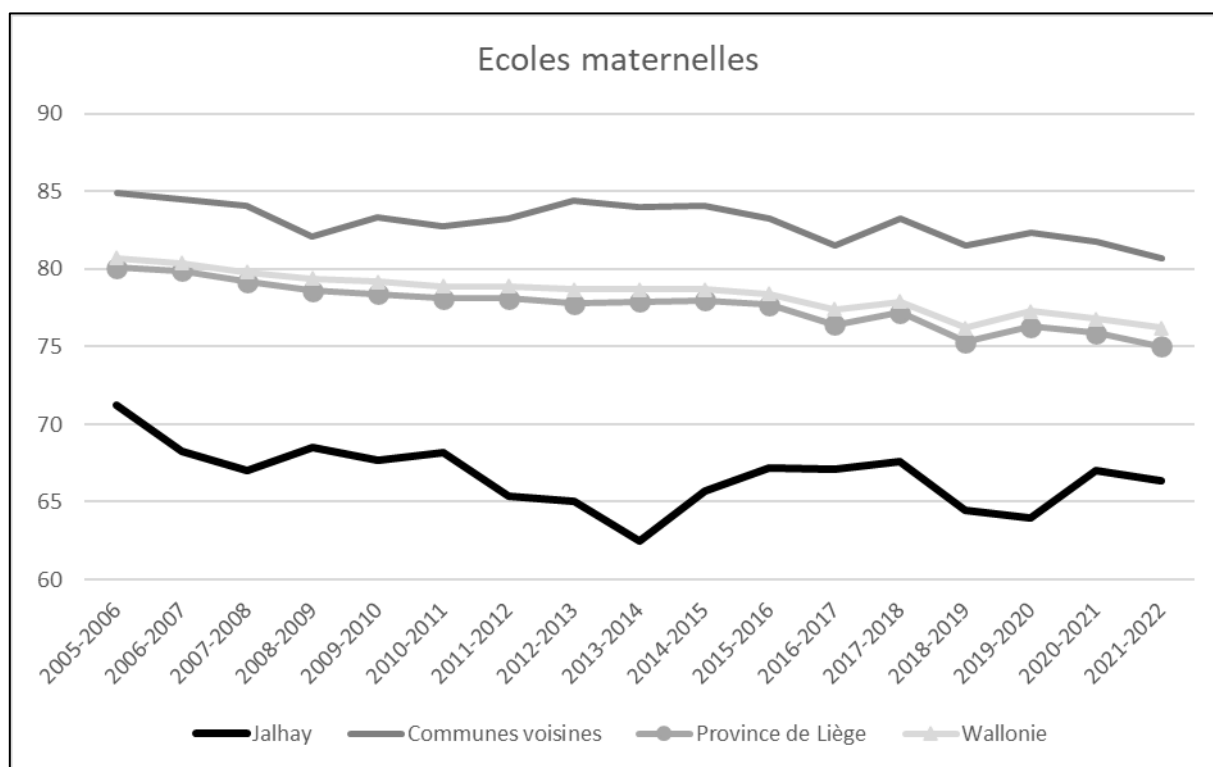


Figure 11.7 Part des élèves de maternelle fréquentant une école de leur commune (source : IWEPS, 2023)

La proportion d'élèves de primaire vivant et allant à l'école à Jalhay varie depuis 2005 et a diminué (-4%). Cette diminution est moins forte que celle de la Province de Liège (-7%), de la Région wallonne (-5%) et de 5 communes voisines (entre -5% et -16%). Seule la commune voisine de Theux (+2%), a une évolution positive. Durant l'année scolaire 2021-2022, un peu plus de 6 enfants sur 10, domiciliés sur la commune de Jalhay, allaient à l'école communale de Jalhay, en section primaire.

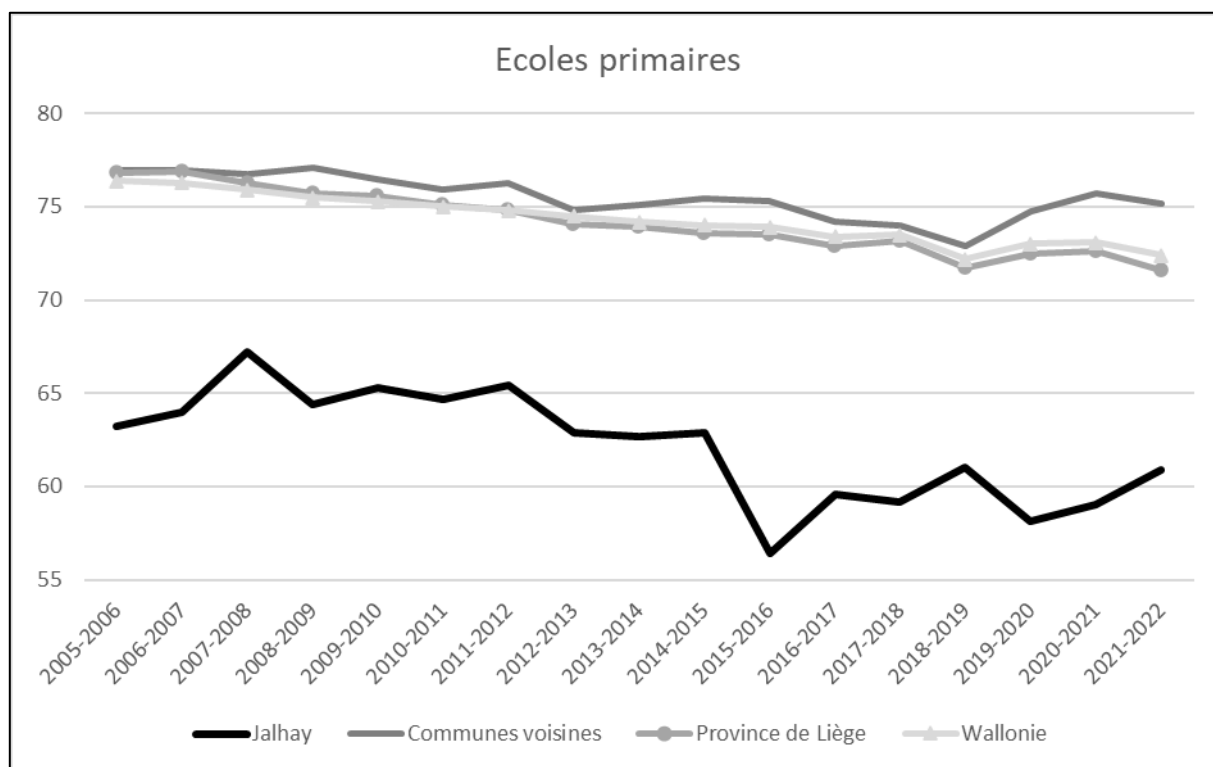


Figure 11.8 Part des élèves de primaire fréquentant une école de leur commune (source : IWEPS, 2023)

11.9.2 Enseignement secondaire

Il n'existe pas d'enseignement secondaire sur la Commune de Jalhay. Les élèves se dirigent préférentiellement soit vers Verviers soit vers Spa voire Stavelot.

11.10 Infrastructures et équipements publics

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

11.10.1 Réseau d'adduction d'eau

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

11.10.1.1 Alimentation et distribution en eau potable

La distribution d'eau est gérée sur l'ensemble du territoire par la Société Wallonne de Distribution des Eaux (SWDE) depuis le 27/01/1997. La totalité des services liés à la production et à la distribution d'eau potable est donc assurée par la SWDE.

Le lac de la Gileppe est un réservoir d'eau potable de 24 millions de m³ (capacité utilisable) pour une grande partie de la Wallonie.

La Commune de Jalhay est principalement alimentée par de l'eau traitée du barrage d'Eupen via une jonction sur l'adduction Eupen-Seraing à Goé. Seul le village de Solwaster est toujours alimenté par de l'eau

traitée du captage de Belheid. En période de sécheresse estivale, le débit de ce captage est limité et un appoint ponctuel d'alimentation est nécessaire.

Nom du captage	Nature de l'ouvrage	Volume prélevé (m³)	Description de la masse d'eau souterraine
JALHAY BELHEID D1	DRAIN	42.091 en 2021	CAMBRO-SILURIEN DE L'ARDENNE : NAPPE D'ALTERATION SUPERFICIELLE M100
JALHAY DAMZAI G1	GALERIE A FLANC DE COTEAU	0	CAMBRO-SILURIEN DE L'ARDENNE : NAPPE D'ALTERATION SUPERFICIELLE M100

Tableau 11.4 Captages fournissant de l'eau pour la distribution publique (source : WalOnMap, 2023)

Entre 2017 et 2023, 6 captages sont en cours de déclassement par la SWDE qui les rétrocède au fur et à mesure à la Commune de Jalhay. Le captage « Damzai » est ponctuellement utilisé et appartient toujours à la SWDE. La Commune y a placé une borne d'incendie pour permettre aux agriculteurs de prendre de l'eau.

Deux captages ont été récupérés. L'un a été vendu avec une des parcelles de la zone économique de Roquez. L'autre est situé au fond du chemin du Canada à Nivezé, et utilisé par un maraicher de Nivezé.

Nom du captage	Nature de l'ouvrage	Volume prélevé en 2014 (M³)	Description de la masse d'eau souterraine
MARIE-HENRIETTE - EMERGENCE MARIE-HENRIETTE	SOURCE A L'EMERGENCE	67.363 118.301 en 2021	EAUX MINERALES CARBO-GAZEUSES M100
MARIE-HENRIETTE - EMERGENCE WELLINGTON	SOURCE A L'EMERGENCE	0	EAUX MINERALES CARBO-GAZEUSES M100

Tableau 11.5 Captages fournissant de l'eau pour l'embouteillage d'eau de source ou d'eau minérale naturelle (source : WalOnMap, 2023)

La consommation globale annuelle en eau potable a été de **343.763 m³** pour la commune en **2022**. Cela représente, **3.858** raccordements au réseau SWDE sur la Commune de Jalhay.

Depuis 2016, l'indicateur utilisé par la SWDE pour la recherche de fuite est l'ILP (Indice Linéaire de Perte exprimé en m³ par jour et par km de conduite) qui permet de mieux caractériser l'état du réseau et la probabilité d'existence de fuites. En **2022**, l'ILP **moyen** sur l'ensemble de la commune de Jalhay est de l'ordre de **4,92 m³/j/km**. Pour un réseau qualifié de semi-urbain (entre 20 à 50 raccordements par km de conduite), c'est une valeur acceptable. Celle-ci devrait cependant être inférieure à 3 pour pouvoir estimer qu'il n'y a plus de fuites sur le réseau. **De manière générale, l'ILP est très variable d'un mois à l'autre ce qui qualifie le réseau d'acceptable ou de médiocre voire ponctuellement de mauvais.**

Le laboratoire de la SWDE dispose des compétences, des agréments et de l'accréditation ISO 17025 pour assurer la réalisation des prélèvements, des contrôles et des analyses imposés par le Code de l'eau pour les eaux destinées à la consommation humaine.

11.10.1.2 Etat actuel du réseau et programmation des travaux

L'état du réseau est correct. La SWDE inclut dans son programme des travaux : le renouvellement des tronçons les plus anciens et/ou les plus vétustes où des fuites sont régulièrement constatées. L'opportunité de renouveler des conduites est également évaluée en tenant compte des éventuels travaux de voirie. Les

extensions du réseau dépendent des demandes de nouveaux raccordements (zones non encore équipées) et des demandes pour les futurs lotissements à équiper.

Concernant les travaux de renouvellement des réseaux en cours : 2 dossiers prévus au programme des travaux actuels sont encore à réaliser :

Pont de Polleur : nouvelles maison	80 m
Rue des Fosses : nouveau lotissement	+/-115 m

Tableau 11.6 Travaux sur le réseau d'eau en cours (source : SWDE, novembre 2023)

Année programmée	Intitulé	Longueur
2024	Sécurisation Jalhay Belheid au départ de l'adduction (<i>non réalisé</i>)	1400 m
2022	Déplacement de conduite au chemin du Louba suite aux travaux d'égouttage	132 m
2019	Amélioration de la pression à Bolimpont	320 m
2019	Renouvellement rue Nivezé bas (<i>non réalisé</i>)	410 m
2018	Renouvellement rue de la Laiterie et chemin des morts (anciennement Chênerie)	730 m
2016	Renouvellement route de la Gileppe	1700 m
2016	Déplacement de conduites à Sart station et Roquez	169 m
2015	Renouvellement de nos installations à Nivezé route du Lac de Warfaaz préalablement aux travaux de voirie et d'égouttage	390 m
2015	Sécurisation du réseau chemin de la Platte	60 m
2015	Déplacement de conduite rue Chafour dans le cadre de la création d'une tourne à gauche	115 m
2014	Renouvellement rue Chafour, rue de la Fagne et Place	2730 m
2013	Renouvellement rue Haut-Vinâve	754 m
2013	Renouvellement rue Parfondbois à Solwaster	406 m

Tableau 11.7 Travaux sur le réseau d'eau en cours (source : SWDE, novembre 2023)

11.10.2 Egouttage

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

ANNEXE 11.2 : PASH de la Commune de Jalhay (source : SPGE, 2022)

L'organisme d'assainissement chargé de l'épuration des eaux résiduaires urbaines est l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration).

Au niveau des régimes d'assainissement théoriques dans la commune :

- 26 % de la population devrait bénéficier d'un régime d'assainissement collectif < ou >= 2.000 EH, cela concerne une partie de Herbiester, de Jalhay et de Nivezé Bas ;
- 74 % de la population devrait rester en régime d'assainissement autonome.

L'assainissement autonome comporte certains risques étant donné qu'aucun contrôle n'est effectué et que l'état des installations des particuliers (vétusté, efficacité) n'est pas connu. Un problème avec les installations pourrait causer une pollution des cours d'eau, des nappes ou des captages. L'ordonnance de

police administrative (2022) prend en compte le code de l'eau, en particulier en matière d'évacuation des eaux usées.

La dernière collecte d'informations reprise dans la fiche environnementale de Jalhay date de 2008 et indique que, concernant la situation du réseau d'égouttage dans la commune :

- Seuls 27% des 12,03 km d'égouts prévus ont été construits
- 0% des 0,64 km de collecteurs prévus ont été réalisés

En 2017, le régime d'assainissement collectif ne concerne donc qu'une partie de Nivezé, l'égouttage étant relié à la station de Gofontaine. Même si un réseau d'égouttage existe sur une partie de Jalhay, Herbiester et Charneux, il n'est relié à aucune station d'épuration.

2 travaux d'égouttage à Herbiester (prolongement du réseau existant) et Bas Nivezé ont lieu en 2017 et se sont prolongés (phases 2 et 3) jusqu'en 2023.

La commune n'a aucune station d'épuration collective en service sur son territoire. La station publique de Gofontaine sur la Commune de Pepinster permet cependant de traiter les eaux usées de la population de Nivezé. Cette station ainsi qu'une partie de l'égouttage associé ont été détruits par les inondations de juillet 2021 (et ne sont toujours pas reconstruits en 2023).

Aucun ouvrage d'assainissement n'est prévu au budget de la SPGE à court, moyen ou long terme.

L'arrêté ministériel du 15 juin 2021 reprend la masse d'eau VE21R (Wayai III) correspondant au sud-est de la commune comme masse d'eau à risque et zone prioritaire en zone d'assainissement autonome. Cela signifie qu'une étude de zone doit être réalisée à court termes, et que les propriétaires concernés seront avertis de leurs obligations en matière d'assainissement individuel. Dans ce cas, la prime à l'installation d'un nouveau système d'épuration individuelle est majorée.

11.10.3 Réseau d'électricité

Le réseau électrique est géré et fourni par RESA.

Si l'éclairage public répond aujourd'hui aux besoins des utilisateurs, il n'en est plus de même pour le réseau électrique (Cf. nombreux décrochages dus aux panneaux photovoltaïques – chapitre 5). Sur le territoire jalhaytois, 169 km de réseau basse tension, 118 km de réseau moyenne tension, 315 smart meters, 4.397 points de fourniture, 29 cabines et 52 postes réseaux sont gérés par RESA. 371 points de fourniture ont un caractère social et 19 appartiennent à la Commune.

Le nombre de coupures non programmées a fortement augmenté exclusivement sur le réseau basse tension. Ainsi, il est prévu un certain nombre de projets : 6 lignes aériennes haute tension remplacées par des lignes enterrées moyenne tension, déploiement de compteurs communicants pour analyser et traiter au mieux les problèmes rencontrés.

11.10.4 Réseau de gaz

La commune n'est pas alimentée en gaz, sauf une partie de Mariomont (3,7km de réseau basse pression) et de Balmoral (1,8km de réseau moyenne pression) qui est actuellement équipée au départ du réseau de Verviers. Le fournisseur est RESA. Cela correspond à 150 points de fourniture dont 13 à caractère social.

Une conduite du réseau de transport de gaz naturel sous pression de Fluxys (pipeline OTAN) traverse de part en part (Polleur – Cokaifagne tout en longeant l'autoroute) vers l'Allemagne.

Sinon, aucune autre installation de transport de gaz naturel n'est présente sur la Commune de Jalhay.

11.10.5 Réseau de téléphonie

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

Contrairement au début de l'ODR, le réseau de téléphonie, surtout mobile et internet s'est considérablement amélioré suite aux travaux effectués entre 2017 et 2022.

11.10.6 Programmation des infrastructures et des équipements

ANNEXE 11.0 : Détails initiaux du chapitre

11.10.6.1 Plans d'investissement communal pour la programmation pluriannuelle

Le PIC 2014-2016 a consisté essentiellement en travaux d'égouttage à Nivezé (phases 2 et 3), à Herbiester (phase 2) et à Balmoral.

Le PIC 2017-2018 a consisté à l'amélioration et l'entretien de voiries à Bolimpont (Werfat), aux travaux d'égouttage à Nivezé (phases 2 et 3), au renforcement de la berge de la Hoëgne à Neufmarteau et aux travaux de voirie à Herbiester (Phase 2).

Le PIC 2019-2021 correspond à environ 3,4km de voiries communales n°7 à Stockay, n° 16 à Vervierfontaine et n° 20 à Charneux ; à la réfection de voiries à Tiège-Ligné et à la réfection de voiries rue Alexandre Beaupain, route de la Statte et Chemin du Puits. Pour information, la Commune a choisi de thésauriser pour la transformation du bâtiment affecté aux services du CPAS et de la Commune.

Le PIC 2022-2024 correspond donc à la transformation de ce bâtiment, les offres sont en cours d'analyse.

Le financement obtenu pour le PIMACI correspond à l'aménagement du chemin du Sang (projet approuvé par le Conseil communal), à la création d'un trottoir sécurisé à Troisfontaines, au prolongement du chemin du Sang vers Royompré, à l'aménagement du chemin des vaches et à la création d'un trottoir au Fawetay (ces 4 dossiers sont au stade d'avant-projet).

11.10.6.2 Dossiers subsidiés par les structures supracommunales

L'aménagement du pré RAVel entre Spa et la gare de Sart (y compris la passerelle de Nivezé) a été subventionné par Liège-Europe-Métropole ; entre la gare de Sart et le pont du Centenaire, par le SPW.

La transformation et l'agrandissement de l'école de Sart ainsi que la transformation du réfectoire de l'école de Jalhay sont subventionnés par la Communauté française.

L'agrandissement, la réfection du parking et la création de l'éco-voiturage à la Baraque Michel ; la création d'un parking d'éco-voiturage à Solwaster (à la sortie d'autoroute de Sart) ; la création d'un parking d'éco-voiturage à Tiège (à la sortie d'autoroute vers Spa) et la création d'un parking d'éco-voiturage à Jalhay centre (derrière l'église) sont subventionnés par la Province de Liège.

Les subsides en lien avec les inondations de 2021 (rentrés au Fonds régional des Calamités) et les Plans de Gestion des Risques d'Inondations 2022-2027 sont les suivants.

64 fiches ont été rentrées dans le cadre du Fonds régional des Calamités au profit de la Commune de Jalhay en ce qui concerne les ponts, les berges, les voiries... Cela correspond à environ 500.000€.

Dans le cadre de l'appui urbanistique aux communes sinistrées de catégories 1 et 2 suite aux inondations de juillet 2021, deux projets sont rentrés :

- la rénovation du vieux pont de Polleur, dossier conjoint entre la Commune de Jalhay et de Theux et repris dans ce présent PCDR,
- la création d'une zone de retenue d'eau sur le cour d'eau du Wayai, le long du RAVeL ligne 44A

Dans le cadre des travaux de reconstruction des berges du bassin de la Vesdre dits « Quick-Win », des remblais à retravailler permettront la protection de la voirie en contrehaut (celle du Chemin du Moulin Gohy). Parallèlement 7 lieux concernant 7 problématiques différentes dues aux inondations sont identifiés.

Dans le cadre de l'appel à projet « Résilience Biodiversité Climat », deux projets avec la Commune de Theux sont en phase d'étude. Il s'agit d'une part de la zone Botne en amont de son passage sous la N629 (sur la commune de Jalhay) avec la création d'une « barrière » au niveau de prairies inondables pour créer une zone tampon en cas de crue. D'autre part, au niveau de la confluence du Hélivy avec la Hoëgne (à la limite entre Theux et Jalhay), il s'agit de créer une zone d'immersion temporaire.

Sur le territoire de Jalhay, un projet actuel concerne le Wayai (cours d'eau de 3^{ème} catégorie) pour la gestion des embâcles. Dans le cadre de ce dossier, la Ministre de l'Environnement a décidé d'octroyer une aide financière supplémentaire aux administrations communales pour la mise en œuvre de projets destinés à améliorer la résilience face aux futurs risques d'inondation. Ce droit de tirage a été instauré afin de permettre à chaque commune de mettre en œuvre, prioritairement, les projets inscrits dans les Plans de Gestion du Risque d'Inondations 2022-2027 (PGRI 2022-2027). Il permet également d'aller plus loin en proposant de nouveaux projets, en cohérence avec les PGRI. Dans le but d'accompagner les autorités communales à optimiser l'utilisation du droit de tirage PGRI par la mise en place d'actions concrètes destinées à améliorer la résilience de notre territoire face aux futurs risques d'inondation, un service de conseils aux communes est aujourd'hui opérationnel. La Commune de Jalhay va utiliser ce service d'accompagnement du SPW pour proposer de nouveaux projets.

12. Vie associative, culturelle et sportive

Une **soixantaine** d'associations (sans compter le sport) existent sur la commune.

La commune a la volonté d'aider les clubs et les associations qui agissent pour sa population. Ainsi, elle octroie des subventions communales aux associations, ces subventions peuvent être ponctuelles et/ou annuelles. **Pour l'année 2023, 72 associations ont reçu plus de 88.000€²¹.** Le service travaux de l'administration communale de Jalhay aide également les associations lors des manifestations organisées sur le territoire communal et apporte son soutien logistique.

ANNEXE 12.1 : Liste des associations subsidiées par la Commune de Jalhay (source : administration communale, 2022)

12.1 Infrastructures culturelles

12.1.1 Salles de rencontre

On constate que les lieux de rencontre sont nombreux (**22** en tenant compte de la salle de Nivezé située sur la commune de Spa) et l'observation sur terrain montre que ces infrastructures semblent relativement bien entretenues. Il est remarquable que **9** de ces lieux soient privés et gérés par une association. Les plus emblématiques sont les 6 « Jeunesses » gérant chacune leur salle.

Excepté Foyr et Mariomont, tous les autres villages disposent d'une salle de rencontre.

Village	Public /Privé	Nom	Adresse	Manifestations	Photo
Herbiester	privé	Royale Jeunesse de Herbiester	Salle de l'Union : Herbiester, 143	Pré carnaval, mardi gras et carnaval, bal de clôture, soirée année 80, brocantes, soupers...	
Jalhay	privé	Royale Jeunesse de Jalhay	Rue de la Fagne, 11	Fête du chou, Fiesta du bœuf, marché des saveurs, Carnaval, kermesse	

²¹ Conseil communal du 28/11/2022

Sart	Privé, Bail emphytéotique avec la Commune	Jeunesse sartoise	Salle la Grange : Place du marché, 236	Salon du vin, laetare, bal, kermesse	
Solwaster	privé	Les échos de la vallée de la Hoëgne	Chemin de la Frise, 9	Activités sociales (kermesses, soupers, grand feu, barbecue...), culturelles (théâtre) et sportives (rallye équestre, trail des nutons, marche ADEPS...)	
Surister	privé	Royale Jeunesse de Surister	Salle de la Petite France : Surister, 125	Activités sociales (kermesse, cave à bières des Cloches, balade du genièvre), sportives (VTT), et culturelles (soirée théâtrale wallonne)	
Tiège	privé	Les amis réunis	Salle des Tilleuls : Tiège, 78	Balade en voiture, laetare, VTT, fête du village, marché de Noël	

Tableau 12.1 Salles des Jeunesse (source : administration communale, JML, 2017)

Village	Public/Privé	Nom	Adresse	Manifestations	Photo
Charneux	public	Local scout	Ancienne école		
Cokaifagne	public		Ancienne école	Scouts et Pinsonniers	
Herbiester	public	Cabane de werfat	Herbiester, 218	Scouts	

Jalhay	privé	Pause culture	Rue de la Fagne, 11B		
Jalhay	public	Salle du conseil	Administration communale		
Jalhay	public	Ecole communale	Rue de la Fagne, 12		
Jalhay	Public/convention avec la Fabrique d'église de Jalhay.	Les Colibris	Place, 14	Espace de rencontre du CPAS, ateliers de cohésion sociale	
Nivezé	privé		Salle L'Aurore : Rue du pré Jonas, 22 (à Spa)		
Nivezé	privé		Pré Jonas : Nivezé bas, 43	Terrains de football Barbecue	
Sart	public	Maison des jeunes Jalhay-Sart (MJJS)	250, rue Jean-Nicolas Hansoulle	Nombreuses activités pour les 12-26 ans : vélo, musique, fête des voisins, halloween ...	

Sart	public	Maison Bronfort	Place du marché, 234	Activités du Comité culturel	
Sart	public	Bibliothèque	Rue François Michel, 164A	Expositions, animations diverses, grainothèque, ludothèque	
Sart	public	Ecole communale	Route de l'école, 10		
Sart	public	OTJS	Place du marché, 242	Balades guidées et contées, marché du terroir, Journées Wallonnes de l'Eau, week-end Wallonie bienvenue	
Sart	privé	RFC Sar	Cafeteria du football Rue de l'Hermitage	Jogging, balade VTT	
Solwaster	public	Salle polyvalente		Salle de rencontre, Eneo sport	

Solwaster	public	Ecole communale	Route des Grands Fagnoux, 2	
Tiège	public	Ecole communale	Tiège, 81	

Tableau 12.2 Salles de rencontre (source : administration communale, JML, 2023)

12.1.2 Espaces publics aménagés

Excepté la place du Marché à Sart, aucun village ne dispose d'une place centrale aménagée.

De manière plus générale, quelques espaces publics ont été aménagés : au niveau de l'administration communale, de Surister (espace intergénérationnel « les Chouettes » inauguré en 2021), de l'église de Nivezé, de la rue Joseph Jongen.

Une douzaine d'espaces sont aménagés avec des tables de pique-nique (plutôt dans un intérêt touristique) : le long du RAVeL L44A, au Wayai entre les 2 eaux, au Damzay, place de Sart, au Gospinal (balade PMR), à Royompré, à la Croix des Fiancés, à l'administration communale, à Solwaster (route des grands Fagnoux, la Sawe et la Statte) ; ainsi qu'à l'atelier communal.

12.2 Associations culturelles

De nombreuses activités sont organisées par le monde associatif, celui-ci étant généralement bien structuré et actif. On dénombre 42 associations culturelles (au sens large).

Les associations sont présentées sur le site internet communal. Nous détaillons ci-après quelques associations.

12.2.1 « Jeunesses »

Les « Jeunesses » sont très actives dans chaque village. Chacune gère sa salle de rencontre et 4 d'entre elles organisent les fameux carnivals : la Royale Jeunesse de Jalhay, la Royale Jeunesse de Herbiester, la Jeunesse Sartoise et les Amis réunis (à Tiège). La Royale Jeunesse de Surister et la Royale Société « Les Echos de la Vallée de la Hoëgne » (à Solwaster) complètent ces Jeunesses.

12.2.2 Royale harmonie Sart-Charneux

Créé il y a plus de 100 ans, le Réveil Sartoise est aujourd'hui l'Harmonie Sart-Charneux. Elle compte actuellement une quarantaine de musiciens et musiciennes qui animent l'année musicale : carnaval et laetare, grands feux, concerts à Sart et dans la région, kermesses, fête de la musique, fête de Wallonie, fête des vieux métiers, fêtes patriotiques...

12.2.3 GAC Les Consom'acteurs de la Hoëgne

En plus des activités propres à un GAC, ce groupement propose autour d'une quarantaine de participants :

- le RepairCafé en collaboration avec le Comité Culturel de Sart Jalhay, environ 4 fois par an depuis 2019, dans différentes salles de la commune avec une douzaine de bénévoles réguliers (10 à 30 participants)
- l'arrachage de la balsamine (7-8 participants)
- le sauvetage des batraciens (environ 10 personnes) et des informations dans 15 classes de la commune en 2023.

12.2.4 Maison des Jeunes Jalhay-Sart



Une maison des jeunes est un lieu d'accueil qui a pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle. La Maison des Jeunes de Jalhay-Sart est un centre agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 1996, quelques parents volontaires se sont réunis pour assurer l'accompagnement des jeunes. En 2000, l'asbl « Maison des Jeunes » fut créée et celle-ci démarra début 2003 au lieu actuel (250, rue Jean-Nicolas Hansoulle à Sart). Depuis lors, sa mission est articulée sur le décret des maisons de jeunes auquel l'asbl apporte les spécificités dues à la réalité de territoire rural. Les activités dans lesquelles l'équipe d'animation choisit de s'investir sont très diverses. Il s'agit notamment d'actions ou de projets ayant trait aux pratiques artistiques, à la question de l'égalité des chances, aux nouvelles technologies, aux pratiques sportives... La MJJS est à l'origine de l'organisation de « Laetare en sécurité » qui organise des navettes pour ramener les gens et tient un poste Croix rouge.

Pour développer l'autonomie, la confiance en soi et l'engagement personnel, la MJJS favorise la co-animation de certains ateliers par des jeunes plus âgés de 16-26 ans (comme les ateliers guitares, l'atelier « Je suis un artiste » et l'atelier « mécanique vélo ») ou encore par la création des différentes affiches de publicités d'événements de la MJ ... Nous visons également l'autonomie des jeunes en leur proposant des dynamiques où ils ont l'entière responsabilité du succès du projet (la dynamique voyage, le Conseil de Jeunes ...). La MJJS souhaite donner aux jeunes qui résident dans cette commune rurale la possibilité de développer leurs projets avec l'aide de professionnels ainsi que l'accès à des activités socioculturelles de qualité.

12.2.5 Comité Culturel de Sart-Jalhay (CCSJ)

Le Comité Culturel de Sart-Jalhay s'est constitué en 1973 ; le groupe des anciens « Nos r'prindans rèce » se forme en 1974 et deviendra membre du comité culturel en 1976, date de la première « Fête des Vieux Métiers ». Cette fête, dont la dernière édition a été organisée les **12 et 13 août 2023** pour la **treizième** fois, a notamment pour objectif la sauvegarde du patrimoine rural et le transfert de savoir-faire d'antan vers des générations jeunes. Il coordonne différentes associations communales. Le comité culturel est installé dans les locaux de la Maison Bronfort, propriété communale mise à disposition par bail emphytéotique. Les locaux de réunions sont accessibles gratuitement pour les associations de la commune.

Les principales activités récurrentes du CCSJ sont la petite chorale d'un soir, les petites musicales, les petites lectures, les petits jeuxdis (mensuel).

12.2.6 Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont



**CENTRE CULTUREL
SPA - JALHAY - STOUMONT**

Depuis 2014, la commune fait partie du Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont, 14 associations culturelles de la commune y sont représentées. 8 domaines sont proposés : théâtre, musique et danse, expositions, exploration du monde, folklore et traditions, ateliers-cours et formations, stages et activités pour les enfants, animations et spectacles divers, conférences et débats et ciné-club.

Fin 2015, le centre culturel a réalisé une analyse partagée de son territoire, 84 habitants de la commune se sont exprimés sur leurs souhaits concernant la commune en termes de nouveaux enjeux culturels. Pour les Jalhaytois, le désir qui arrive en première position est de disposer d'une plus grande et meilleure offre culturelle, suivi de la volonté de pouvoir bénéficier d'infrastructures sportives, d'espaces de divertissement pour les enfants et familles. Ensuite, il s'agit de préserver l'ambiance de village, la convivialité, la ruralité et les valeurs locales ; de meilleures collaborations (entre les villages, les associations) et une ouverture vers l'extérieur ; de pouvoir disposer de plus de sécurité routière, d'une meilleure mobilité et de plus de transports en commun. Enfin les 3 derniers souhaits concernent la citoyenneté (respect, écoute, dialogue et tolérance), le soutien aux jeunes et la meilleure protection de l'environnement qui reste un axe prioritaire. Complémentairement à cette analyse, les résultats ont amené à répartir les envies des citoyens selon deux axes. Certains souhaitent conserver une autonomie et préserver l'identité locale alors que d'autres sont demandeurs d'une ouverture vers l'extérieur accompagnée d'un besoin de rencontres.

12.2.7 Académie de musique

L'académie René Defossez de Spa compte parmi les trois académies de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organisent les quatre domaines d'enseignement artistique, à savoir les arts de la parole et du théâtre, les arts plastiques, visuels et de l'espace, la danse et la musique. Elle dispense des cours aux enfants, adolescents et adultes, et ce dans douze implantations réparties sur 3 communes : Spa, Jalhay et Stavelot.

Sur la Commune de Jalhay, les cours « Os'arts », de diction spécialisation éloquence, d'art dramatique spécialisation interprétation, d'arts plastiques, visuels et de l'espace (dessin, peinture, matières, sculpture), de danse classique et jazz, de formation musicale (écoute, chant, rythme, lecture ...), de chant d'ensemble et d'instruments musicaux (piano, saxophone, clarinette, trompette, violon, guitare) sont dispensés.

12.3 Manifestations culturelles

L'agenda des manifestations est disponible sur les sites Internet de la commune et de l'office de tourisme, le journal « Le Bulletin Communal » et en toutes-boîtes lors d'événements importants.

Les nombreuses manifestations ont lieu dans tous les villages tout au long de l'année : kermesses, soupers, bals... Cependant, 5 événements sont à souligner pour leur portée communale voire supra communale.

12.3.1 Laetare Sart-Tiège



Le 3^{ème} dimanche après le Mardi Gras, le prestigieux Courrier accompagné actuellement d'une Bergère, guide le cortège. Ils sont vêtus en rose et blanc à Tiège et en bleu et blanc à Sart. Aujourd'hui, pas moins de 900 participants accompagnent les chars. Les cortèges sont devenus de véritables « Corso-fleuris » animés par des fanfares chatoyantes et endiablées. Des attelages de chevaux de trait sont la véritable fierté des Sartoises lors de ce carnaval. Ils sont couverts de « rudjons » (clochettes) et de fleurs en papier. A l'origine, les charrettes tractées par les chevaux étaient composées simplement de quelques roses (en papier crêpon) tournées au fer à tricoter et de branches de sapin. Les sujets représentés étaient simples, seul importait de participer à la fête. Les acteurs étaient pour la plupart costumés en soldats de l'Empire. Une saine rivalité entre les deux villages de Sart et de Tiège a fortement fait progresser la qualité du cortège. Une joute amicale, mais néanmoins tenace, piment du succès de cette journée, fait se mesurer les participants des deux cortèges, rivalisant d'humour, de drôlerie, d'originalité et même très souvent de bon goût, dans la conception des chars qui évoquent le plus souvent l'actualité. Les sujets comportent des dizaines de milliers de fleurs en papier de soie. Aujourd'hui encore, c'est dans le plus grand secret que les habitants de Sart et de Tiège préparent leur cortège en confectionnant des œillets en papier lors des longues soirées d'hiver.

12.3.2 Carnaval de Jalhay et d'Herbiester



Le dimanche qui suit le Mardi gras, cette grande manifestation festive clôture la saison carnavalesque. Ce carnaval pourrait remonter à 1647. Aujourd'hui, Jalhay est la patrie des Bœufs et Herbiester, la voisine du haut, le repaire des Sangliers. Les premiers détestent les seconds, lesquels rendent coup sur coup... uniquement lors des sorties carnavalesques. Un groupe typiquement local (le tambour-major et ses six lanciers) assure la tradition. Pendant plusieurs mois, les "Jeunesses" des deux villages préparent dans leurs hangars et ateliers les chars en roses de papier qui défileront le fameux dimanche. Il n'est pas question de badiner avec les préparatifs, il faut avoir le plus beau char et le plus beau costume. Chaque camp rivalise alors d'originalité et de créativité. Ce carnaval typiquement wallon ne compte pas moins d'une trentaine de chars et d'une quarantaine de groupes. Il est suivi chaque année par des milliers de



spectateurs massés aux abords des routes. Après cette confrontation carnavalesque et festive, les deux cortèges regagnent chacun leur village respectif pour retourner dans leur salle et continuer la fête jusqu'au bout de la nuit.

12.3.3 Fête des vieux métiers

A l'heure actuelle, cette fête de l'authenticité est devenue un événement régional et attendu de tous, villageois et autres... « En 1976 eut lieu la première « Fête des Vieux Métiers à Sart ». Elle naquit de la volonté de l'instituteur du petit village de Sart et de ses élèves de retrouver leurs racines, d'où le titre wallon « Nos r'prindans rèce ». Les aînés retrouvèrent alors les gestes d'autrefois pour bien faire comprendre à leurs petits-enfants quelle avait été la vie rude des paysans d'une bourgade des Hautes Fagnes, au début du siècle. Et le forgeron cercla à nouveau les roues de charrette, le cultivateur battit l'avoine, la fermière baratta le beurre, la ménagère prépara la « longue soupe »'... Chacun se prit au jeu et ils furent des dizaines à revivre avec vérité et émotion les métiers, les travaux, les coutumes et les loisirs du passé

La fierté d'accueillir et le plaisir de partager guident chacun des participants tout au long de la fête, loin de tout esprit mercantile. Ni foire, ni marché, la fête est avant tout un projet pédagogique basé sur l'authenticité pour « qu'en conservant nos racines, nous vivions harmonieusement le présent et l'avenir ».

Le public ne s'y trompa pas, l'authenticité qui présidait à cette évocation le séduisit et il en redemanda... 1978, 1980, 1983, 1987, 1990, 1994, 1998, 2002, 2008, 2013, **2018 et 2023** ! Cette fête vit toujours, elle vous fera partager ce moment unique et vous fera découvrir la convivialité des villageois. »

12.3.4 Fête du bœuf



Elle se déroule le dernier week-end de juillet au lieu-dit « Les quatre chemins » au centre de Jalhay. L'origine de la fête provient de l'historique carnavalesque de Jalhay : les bœufs de Jalhay souhaitaient organiser un barbecue. Cette journée festive proposait une brocante, un tournoi de pétanque, des animations, un bal et un bœuf à la broche. 2005 a vu se dérouler la 16^{ème} édition de cette journée. Dès 4 heures du matin, 10 à 12 bouchers s'affairent à préparer la cuisson de deux bêtes entières sur un barbecue spécialement conçu pour l'occasion. Mise sur pied un peu comme un gag, dans le droit fil de la rivalité entre Jalhay et Herbiester, les Bœufs et les Sangliers, la fête du bœuf est devenue un événement jalhaytois incontournable. Pour satisfaire les convives, une équipe de bénévoles se relaye. La préparation minutieuse est l'une des clés du succès de cette fête, avec la cuisson sur un barbecue géant. La dégustation de viande grillée constitue évidemment l'essentiel de la fête jalhaytoise mais celle-ci se compose aussi de nombreuses animations. En **2023**, seules persistent la brocante et la dégustation de bœuf (mais qui n'est plus comme par le passé à la broche).

12.3.5 Fête du chou

Elle se déroule le deuxième week-end de janvier dans la salle de la jeunesse de Jalhay et dans tous les établissements (cafés et restaurants) du village.

Elle prend son origine au début des années 1980 avec la création de l'asbl « Les amis du chou de Jalhay » qui fut constituée dans le seul but de promouvoir un produit du terroir. Les membres cultivent eux-mêmes les choux sur des terrains prêtés, ils préparent la fameuse potée aux choux de Jalhay (choux, pomme de terre et viande de porc) suivant l'ancienne recette et servent la potée. L'occasion pour les villageois et visiteurs de se réunir autour d'une table et de faire la fête. **Depuis 2021 (et la crise sanitaire) la potée est à emporter dans les différents villages.**

12.4 Vie sportive

12.4.1 Locaux sportifs

Les locaux subsidiés par Infrasport sont l'espace « sport de rue » près de l'administration communale, les salles de sport des écoles de Jalhay, Sart et de Tiège, les terrains de football de Sart (le terrain synthétique a été inauguré le 27/08/2016 ainsi que les nouvelles installations du RFC Sart) et de Jalhay et les terrains de tennis à Jalhay.

Les autres infrastructures sportives présentes sont :

- Les locaux du tennis de table de Tiège à proximité de l'école de Sart dont les nouveaux locaux ont été inaugurés le 30/04/2017
- Le terrain multisport à l'administration communale
- Le RAVeL, les itinéraires balisés pour le pédestre et le VTT, les parcours de trail depuis 2016 (12,13, 26 et 40km)
- Les installations du Lac de la Gileppe (accropark, trottinettes et vélos électriques, calèches, plaine de jeux)
- Une partie du Golf de Spa est située sur la commune.

Une partie des sportifs jalhaytois se rendent dans les communes voisines de Limbourg, Theux et Spa afin de pratiquer la natation, le volleyball, le handball et autres sports.

12.4.2 Associations sportives

On dénombre **27** associations sportives actives sur la commune qui permettent de pratiquer une vingtaine de sports différents.

Type de sport	Nom de l'association
Arts martiaux	Qi Gong
Course à pied	Les Seinglés du Mardi
Course à pied	FRAS
Divers	Do-In
Divers	Mobility Sport - MobiKids
Equitation	Ecuries ACWEJ asbl
Football	Commission des jeunes du RCSJ
Football	Commission des jeunes du RFCS
Football	Royal Club Sportif Jalhaytois (RCJS)
Football	Royal Football Club de Sart
Football	Vétérans de Nivezé asbl

Gymnastique	Club de Gymnastique Jalhay
Marche	Club Marcheurs Jalhay
Marche	Les Corsaires de Sart
Moteur	Les amis des Traction et 2CV – Benelux asbl
Moteur	Jalhay Motor Club asbl
Natation	Dimension Sport asbl
Psychomotricité	Atout Sens asbl
Psychomotricité et coaching	Feel Sport asbl
Tennis	Tennis Club de Jalhay
Tennis de table	Club de Tennis de Table de Jalhay
Tennis de table	Club de Tennis de Table de Tiège
Triathlon	Triathlon Team des Fagnes asbl
Vélo	Jalhay Bike Tour - Club les Salisses
Volley	Volley Club Tiège
VTT	Cyclo Club de Nivezé
VTT	Groupe régional Gileppe Hautes Fagnes

Tableau 12.3 Liste des associations sportives communales (source : administration communale, JML, 2017)

De nombreux sports sont praticables sur la commune. On remarque que beaucoup d'associations concernent la marche, la course ou le vélo effectués dans le cadre naturel exceptionnel de la commune. En 2021, la Commune a obtenu le label « Commune sportive » avec 1 étoile récompensant la diversité des activités proposées, la prise en compte de l'accessibilité pour tous les citoyens, la valorisation des infrastructures sportives intérieures ou extérieures ou encore les initiatives prises pour améliorer leur plan de mobilité active. En 2022, la Commune a obtenu 3 baskets d'or pour récompenser ses actions en faveur de la mobilité active et du développement d'un réseau de petites voiries publiques.

D'autres activités artistiques et sportives ont lieu sur la commune :

- Académie René Defossez (cours de musique, de danse préparatoire, de danse contemporaine, de théâtre et d'arts plastiques),
- ZumbaKids : cours de zumba pour les enfants,
- GymSana asbl : gym douce et prévention des chutes,
- Enéo sport : zumba adaptée aux aînés,
- Danse NIA : bien-être et remise en forme,
- Centre MEDSANA : électrostimulation,
- Je cours pour ma forme : course à pied,
- Points d'ancrage asbl : méditation,
- Hatha-yoga : yoga,
- Vini Yoga : yoga,
- Yoga thérapeutique.

Quelques sociétés de pêche sont actives sur la commune : la Warfaazienne associée à l'étang de Warfaaz et la Ligue Royale des pêcheurs de l'Est. Le site de Foyeuru propose également une pêcherie.

Plusieurs structures proposent des activités équestres :

- Equi-Riversides des Hautes Fagnes
- Haras du Werfat
- Rallye équestre de Solwaster avec l'asbl les Echos de la vallée de la Hoëgne
- Ecuries ACWEJ : hypothérapie

12.4.3 Manifestations sportives

Les principales manifestations sportives sur la commune sont :

- Rallye équestre de Solwaster.
- Trail des nutons.
- Marches ADEPS.
- Tournois de pétanque.
- Marches des Corsaires de Sart et des Marcheurs de Jalhay.
- Nombreux trails : Run Bike des Givrée d'Arbepine, « La Sawe qui peut », Herbiestrail, trail des Nutons
- Nombreux joggings dont celui du RFC Sart, Start to run...
- Nombreuses balades en VTT : 6h de vélos de la MJJS, le VTT de Tiège, rando VTT de Surister...
- Triplette de Solwaster (Triathlon).
- Rallye automobile des Hautes Fagnes
- Gileppe Trophy Orbea (triathlon dont la particularité est d'avoir l'autorisation de nager dans le lac)
- Raid Fagnes Gileppe (raid dont la particularité est d'avoir l'autorisation de faire du kayak sur le lac)
- Triathlon Team des Fagnes

Les 4 dernières manifestations attirent un très nombreux public (plusieurs milliers de spectateurs) nécessitant une réunion intercommunale de coordination de sécurité.

13. Analyse des principales caractéristiques des réseaux de déplacement

13.1 Accessibilité routière et réseau structurant

13.1.1 Accessibilité routière

La commune présente une bonne accessibilité routière puisque l'autoroute A27/E42 la traverse d'ouest en sud-est. Les villes accessibles en moins de 30 minutes de temps de trajet sont : Spa, Malmedy, Eupen et Aix-la-Chapelle en Allemagne. La ville de Liège est accessible en moins d'une heure ainsi que Maastricht en Hollande et Cologne en Allemagne.

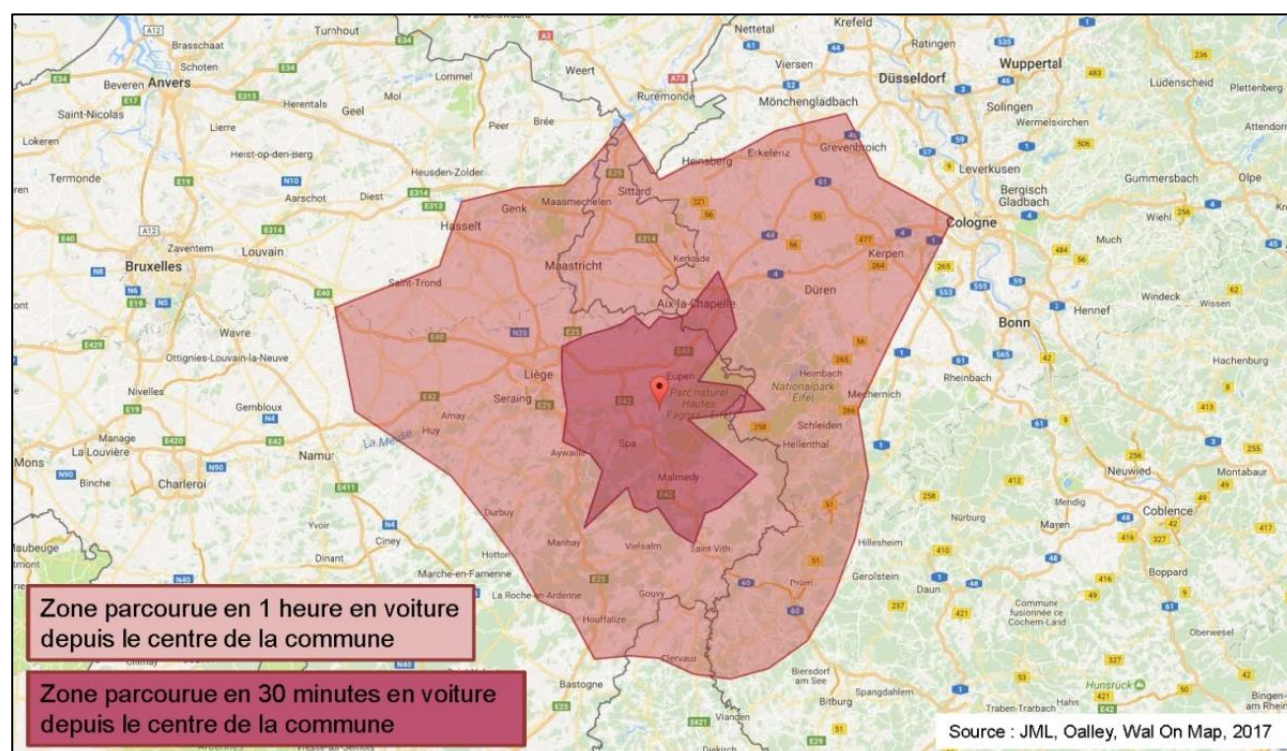


Figure 13.1 Carte d'accessibilité (source : Smappen ©, 2017)

13.1.2 Distance aux pôles et aux services

La distance aux pôles est la distance-temps séparant une Commune de son pôle d'influence. La CPDT dans son « Diagnostic territorial en Wallonie » définit que Jalhay se trouve dans l'aire d'influence du pôle urbain de Verviers. La distance au pôle d'influence est de 22 minutes (15 km).

Services	Durée
Distance-temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 2.500m ² (2013)	16-20 minutes
Distance-temps à une gare générant des flux de plus de 1.170 voyageurs ou un point d'arrêt (2015)	11-20 minutes
Distance-temps à un hôpital général (2016)	11-15 minutes

Tableau 13.1 Distances aux services (source : CAPRU, 2013)

La distance-temps aux services est comprise entre 11 et 22 minutes, ce qui est considéré comme élevé. L'ensemble de ces données indique que la Commune de Jalhay présente une accessibilité limitée aux services.

13.1.3 Description du réseau routier structurant

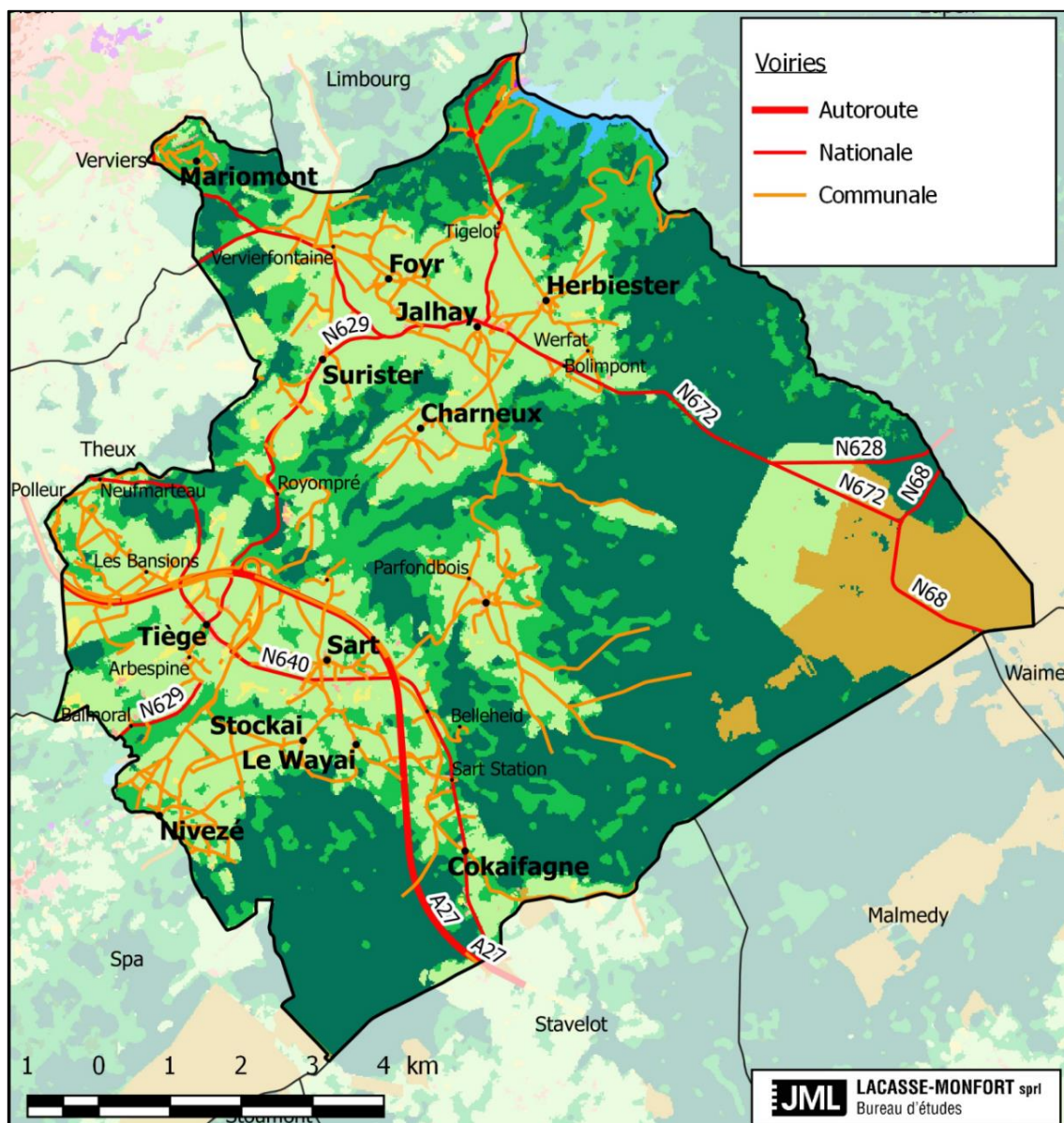


Figure 13.2 Réseaux routiers sur la Commune de Jalhay (source : WalOnMap, 2017)

Le réseau de la Région wallonne s'étend sur les routes suivantes :

- A27 ou E42 : 11,6 km
- N640 : 10,7 km
- N672 : 10,3 km
- N629 : 14,5 km

- N679 : 1,4 km
- N68 : 3 km

Les autoroutes sont gérées par SPW Direction des routes de Liège, Direction des routes de Verviers et Districts autoroutiers de Battice. Les routes nationales sont gérées par les Districts autoroutiers de Verviers et de Stavelot (la N62 et la N685 sont négligeables). Les autres routes (communales) sont gérées par le service des travaux.

L'autoroute **A27/E42** représente l'axe routier majeur. Vers le nord, elle permet de relier Sart à Verviers puis la E40 (vers Liège ou l'Allemagne). Vers le sud, elle permet de relier Malmedy, Saint-Vith et se dirige vers l'Allemagne. Cet axe routier majeur passe au sud-ouest du territoire communal. Il connecte les villages de Tiège et Sart. 2 sorties permettent d'accéder facilement aux différents villages : la sortie n°8 au niveau de Tiège qui permet d'utiliser l'E42, dans les 2 sens ; la sortie n°9 au niveau de Sart qui permet d'entrer et de sortir de l'E42 vers le nord, soit vers Verviers.

En plus de l'autoroute, la commune est traversée par 4 axes routiers principaux appartenant au réseau régional secondaire.

- la N672 au nord qui relie Verviers au nord-ouest et la N68 à l'est, en desservant les villages de Foyr et Surister et en traversant ceux de Jalhay et Herbiester.
- la N629 du nord-est au sud-ouest qui relie Eupen au nord-est à Spa au sud-ouest, en desservant et/ou traversant les villages de Herbiester, Jalhay, Foyr, Surister, Tiège et Nivezé.
- la N640 au sud-est qui relie Theux au nord et Francorchamps au sud via la E42 (sortie Tiège), en desservant les villages de Tiège, Sart et Cokaifagne.
- la N68 à l'extrême est qui relie Eupen au nord à Malmedy ou Waimes au sud.

Seuls Solwaster et Charneux ne sont donc pas desservis par le réseau routier principal.

Ce réseau de nationales principales est complété par 3 autres voiries communales principales :

- La route reliant Jalhay, desservant Charneux, traversant Solwaster et reliant Sart.
- La route de Stockay reliant Sart à Nivezé.
- La route du lac de Warfaaz reliant Tiège à Nivezé.

ANNEXE 13.0 : Détails initiaux du chapitre

13.1.4 Evolution de l'accidentologie

Globalement, le nombre d'accidents total à Jalhay tend à diminuer plus fortement que dans les autres entités. Néanmoins, cela suit la tendance régionale, provinciale et des communes voisines. Cependant, au niveau des communes voisines et encore plus de Jalhay, ce nombre, comme celui des tués et blessés graves ou légers est très variable. **Entre 2005 et 2022, cela correspond à 597 accidents dont 23 tués dans les 30 jours, 68 blessés graves et 506 blessés légers. Pour la seule année 2022, ces chiffres respectifs sont de 2 tués, 1 blessé grave et 21 légers.**

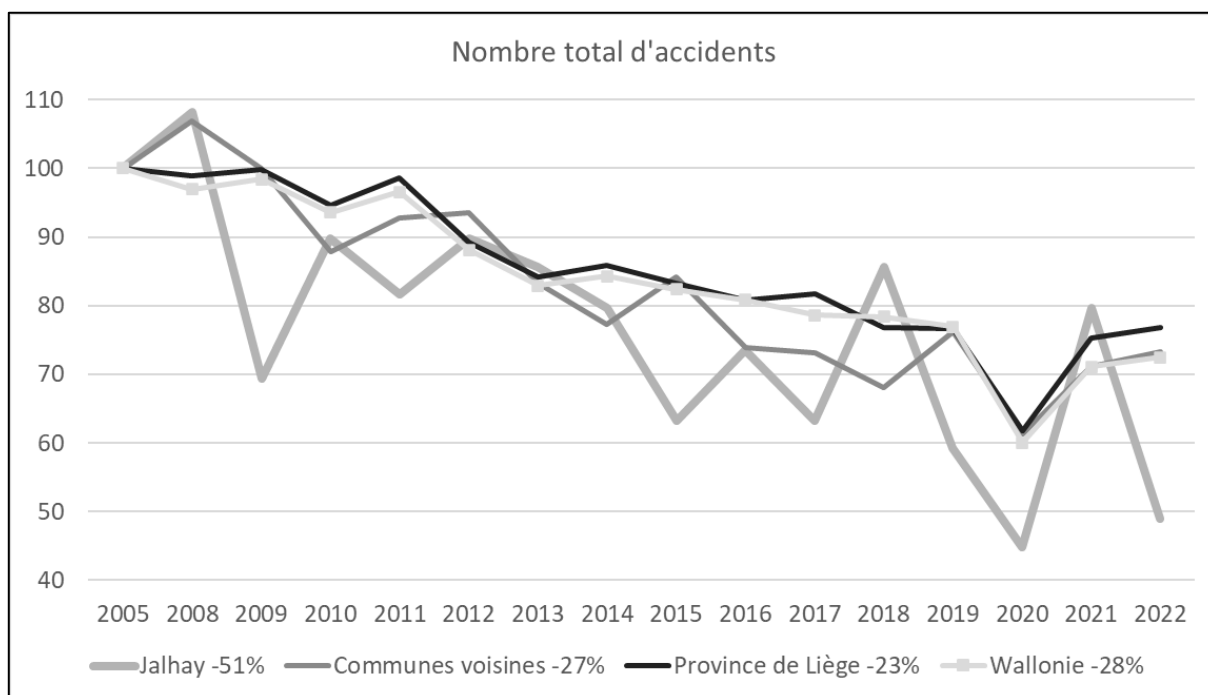


Figure 13.3 Évolution du nombre d'accidents de la circulation dans la commune de Jalhay, les communes voisines, la Province et la Région (source : Statbel, 2023)

L'évolution du nombre total de victimes suit la même tendance que le nombre total d'accidents.

Entre 2005 et 2022, cela correspond à 808 victimes dont 25 tués dans les 30 jours, 81 blessés graves et 702 blessés légers. Pour la seule année 2022, ces chiffres respectifs sont de 2 tués et 16 blessés légers.

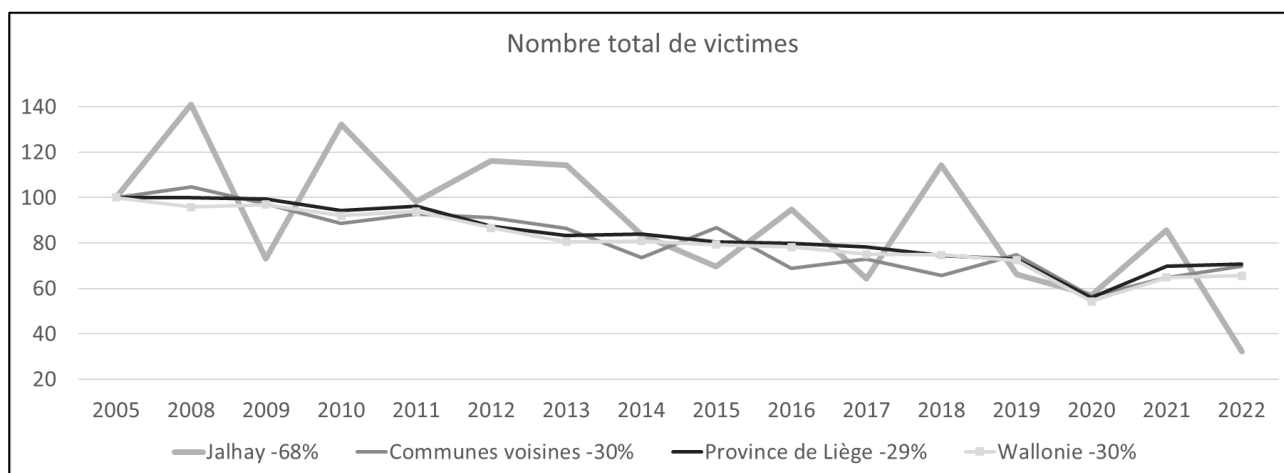


Figure 13.4 Évolution du nombre de victimes de la circulation dans la commune de Jalhay, les communes voisines, la Province et la Région (source : Statbel, 2023)

13.1.5 Constats de la zone de police (2018-2022)²²

13.1.5.1 Accidents avec dégâts matériels

Selon les rapports de la zone de police des Fagnes, **entre 147 et 222** accidents avec dégâts matériels ont été constatés **chaque année** sur la zone des Fagnes entre 2018 et 2022. Cette variabilité est aussi observée sur la Commune de Jalhay avec des accidents avec dégâts matériels **compris entre 27 et 45 sur ces 5 années**.

De manière générale et sans évolution particulière, la majorité des accidents avec dégâts matériels ont lieu hors agglomération, sur des routes nationales (sauf en 2022), plutôt le vendredi (et le week-end en général, sauf en 2022 : le lundi), en journée et durant les mois d'octobre, novembre, janvier et juin. Ils impliquent essentiellement des voitures.

Les faits marquants sur ces accidents avec dégâts matériels sont le fait qu'ils impliquent en grande majorité des animaux. Cela représente entre 14% et 33% des accidents sur ces 5 années. Les délits de fuite sont nombreux (entre 9% et 46%) et l'alcoolémie non négligeable.

13.1.5.2 Accidents avec lésions corporelles

Selon les rapports de la zone de police des Fagnes, **entre 74 et 101** accidents avec lésions corporelles ont été constatés **chaque année** sur la zone des Fagnes entre 2018 et 2022. Cette variabilité est aussi observée sur la Commune de Jalhay avec des accidents avec lésions corporelles **compris entre 18 et 35 sur ces 5 années**. **4 accidents mortels ont été recensés dont 2 au niveau de Roquez (RN 640)**.

De manière générale et sans évolution particulière, la majorité des accidents avec lésions corporelles ont lieu hors agglomération, sur des routes nationales, plutôt le week-end, en journée et l'été. Ils impliquent essentiellement des voitures mais chaque année, entre 8 et 10 usagers faibles sont concernés.

Les faits marquants sur ces accidents avec lésions corporelles sont le fait qu'ils n'impliquent pas les conditions de la route (état et climat) et très peu l'alcool. Un fait nouveau implique les délits de fuite, inexistant avant 2020, 5 ont été dénombrés en 2021 et 2022.

13.1.5.3 Zones accidentogènes

Il n'y a pas de zones accidentogènes particulières : chaque année, il est rare que 2 accidents aient lieu au même endroit. On remarque aussi que pratiquement aucun accident n'a lieu sur l'autoroute et assez peu dans les centres de villages.

13.2 Transports privés

13.2.1 Parc de véhicules

Le nombre total de véhicules et le nombre de voitures privées pour la Commune de Jalhay augmentent régulièrement. La même tendance est observée au niveau des communes voisines, de la province et de la région. En **2023, 7.889** véhicules sont recensés sur la commune dont **5.022** voitures privées, **1.028** camions et camionnettes, **733** motos, **465** remorques, **424** tracteurs agricoles, **80** véhicules spéciaux et **9** tracteurs routiers (**restent 128 véhicules non décrits**). Le nombre de véhicules privé est proportionnellement plus important et a plus fortement augmenté par rapport aux autres entités administratives. Cela montre la

²² La crise sanitaire apporte un biais puisqu'en 2020 et 2021, la limitation des déplacements et le couvre-feu ont minimisé les accidents, en particulier la nuit.

forte dépendance à la voiture des Jalhaytois (ainsi que leur haut revenu moyen permettant la possession de plusieurs véhicules).

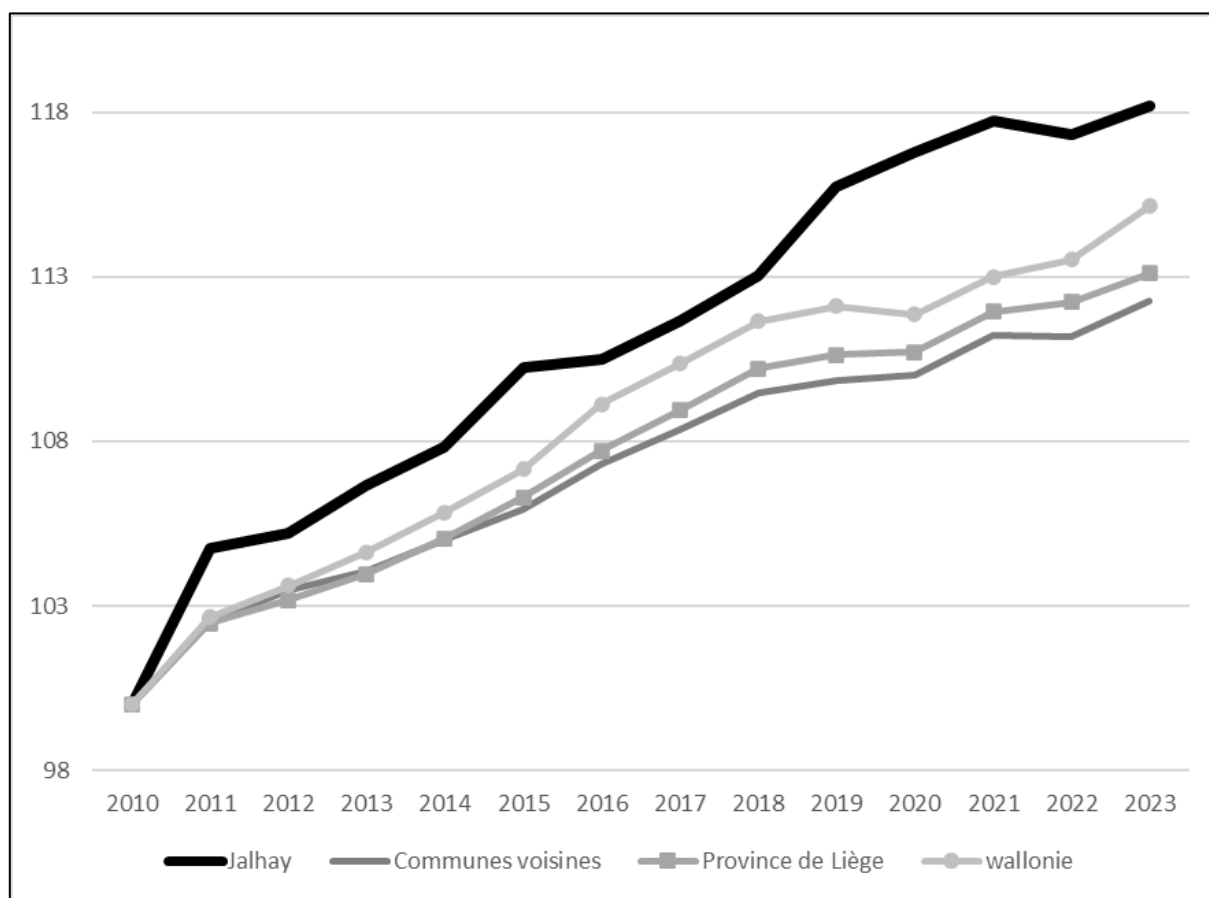


Figure 13.5 Evolution du nombre de véhicules dans la commune de Jalhay et les autres entités administratives entre 2010 et 2023 sur base 100 (source : IWEPS, 2023)

En 2022, les ménages jalhaytois sans véhicule représentent la plus faible proportion par rapport aux autres entités. La proportion de ménages jalhaytois possédant 1 voiture sont très semblables aux autres entités. La proportion de ménages jalhaytois possédant 2 ou plus de 2 voitures est supérieur à toutes les autres entités administratives.

La commune est la 38^{ème} commune belge (sur 595 communes) à posséder le plus de voitures par ménage.

Cela renforce le constat précédent, plus de 40% des ménages jalhaytois ont besoin de plusieurs voitures pour se déplacer.

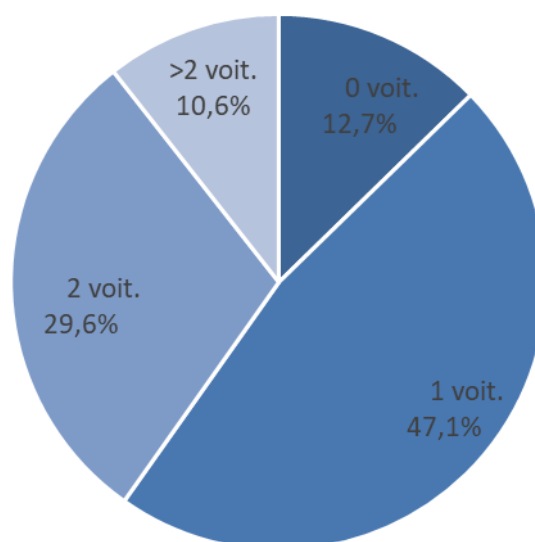


Figure 13.6 Proportion du nombre de véhicules par ménage jalhaytois en 2022 (source : IWEPS, 2023)

13.2.2 Stationnement

Une partie du stationnement se fait le long des voiries ou sur les terrains privés. Ce stationnement en voiries se fait par endroit au détriment d'autres utilisateurs notamment des modes doux, voire de la circulation elle-même. Cependant, un certain nombre d'espaces de stationnement sont aménagés sur tout le territoire. Seuls 2 villages : Foyr, Herbiester n'ont aucun parking.

Des déposes-minutes ont été mis en place afin de faciliter l'accès aux écoles : en sécurisant l'arrêt des véhicules et le cheminement piétons des enfants. Depuis 2013, grâce à l'initiative wallonne « l'école au bout des pieds », cette démarche a été mise en place aux abords des écoles de Sart, Tiège et Solwaster.

Parking	Localisation	Capacité	Equipement
Lac de la Gileppe	Jalhay	+/-200	Informations touristiques, aire pour 4 motor-homes
Baraque Michel	Jalhay	90	Co-voiturage, informations touristiques, 2 bornes de recharge électrique voiture
Eglise, commerces	Jalhay, centre-ville	+/-20	
Place du Haut-Vinâve	Jalhay	<10	Espace de convivialité
Ecole et Salle de la Jeunesse	Jalhay	+/-50	
Terrains de foot	Jalhay	+/-25	
Administration communale et crèche	Jalhay	40	Informations touristiques
Place du Perron	Surister	>10	
Plaine de Jeu, chemin du Héliiv	Surister	3	
Salle de la Jeunesse	Surister	+/-20	
Parking de covoiturage	Roslin	16	Bornes de rechargement
Salle de la Jeunesse	Solwaster	25	Parking prévu avec informations touristiques, bornes de rechargement
À côté du 33 route de Jalhay	Solwaster	<10	Panneaux touristiques
Ecole	Sart	50	
Place du marché	Sart	40	OTJS, CPAS, bancs, panneaux informatifs
Terrains de foot	Sart	+/-100	
Belheid-Royompré	Sart	70	Informations touristiques
Ecole	Tiège	10	

Eglise	Tiège	<10	
Crèche	Tiège	15	
Salle de la Jeunesse (privé)	Tiège	+/-40	
Parking de covoiturage	Tiège	30	Bornes de recharge, friterie, panneaux informatifs
Place de l'Eglise	Nivezé	<10	Panneaux informatifs, jeux pour enfants
RAVeL ligne 44 Baraque Lemoine	Nivezé	5	
Lac de Warfaaz	Nivezé	<20	

Tableau 13.2 Liste des différents parkings relevés dans la Commune de Jalhay (source : JML, administration communale, 2023)

13.2.3 Covoiturage

90 places sont disponibles au niveau de la Baraque Michel avec les communes de Waimes et Malmedy depuis 2017.



Figure 13.7 Parking de covoiturage de Sart (source : administration communale, 2023)

2 parkings de covoiturage existent aux 2 entrées de l'autoroute. 16 places à l'est de Sart (vers Verviers, 1^{er} pôle d'emploi des Jalhaytois) côté Solwaster depuis 2018. 30 places au niveau du rond-point de Tiège depuis 2020.

13.2.4 Bornes de rechargement électrique pour les véhicules

Une borne sur socle avec 2 prises de rechargement de type 2 (pour deux voitures) existe au niveau du parking de la Baraque Michel.

Deux bornes de rechargement sont actuellement mises en service sur la commune de Jalhay. Une sur le parking de covoiturage à la sortie de Solwaster et l'autre sur le parking de covoiturage de Tiège. Il y a 2 points de recharge semi-rapide par bornes (2 x 11 kW sur socle). Ces deux bornes ont été subsidiées en partie par le Province de Liège (cellule développement durable) et la région wallonne dans le cadre de subsides POLLEC.

- La borne à Solwaster est opérationnelle depuis le 30/08/2022.
- La borne à Tiège est opérationnelle depuis le 13/04/2023.

13.3 Transports publics

13.3.1 Mobilité dans l'Euregio

La mobilité et les infrastructures sont un des thèmes transversaux du plan d'action de l'Euregio. Quelques actions concernant la mobilité sont envisagées à moyen voire long terme :

- Soutenir les concertations entre les services publics compétents, les gestionnaires de réseau et les sociétés de transport
- Dresser l'inventaire des centres logistiques en combinaison avec les différents modes de transport
- Dresser l'inventaire du trafic transfrontalier domicile-travail/école

13.3.2 Mobilité durable en Province de Liège

Quatre dispositifs sont favorisés par la Province, il s'agit des parkings de covoiturage (EcoVoiturage : projets déjà engagés au niveau de la commune), des bornes de rechargement électrique (au niveau du parking de la Baraque Michel), du système d'autostop élaboré et sécurisé (Covoit'Stop) et des points nœuds cyclables développant la mobilité active (développé également sur la commune de Jalhay).

13.3.3 Mobilité dans la microrégion

Excepté les communes voisines de Stavelot et Waimes, les 6 autres communes sont engagées dans un processus de Plan Communal de Mobilité, voire intercommunal pour la Commune de Baelen. Les communes de Limbourg, **Spa** et Malmedy ont un PCM approuvé, celui de Verviers est en cours d'actualisation, et enfin la Commune de Theux en a demandé la réalisation.

13.3.4 Transport ferroviaire (SNCB)

Aucune gare SNCB ne se trouve sur le territoire étudié. Néanmoins, 4 gares se situent à moins de 10km du village de Jalhay : celle de Dolhain (à 4km du barrage de la Gileppe et 6km de Jalhay), Verviers (à 8km) et Pepinster ou Eupen (à 10km) et la gare de Spa est à 6km du village de Sart.

13.3.5 Transport en bus (TEC)

La société des TEC Liège-Verviers dessert la commune de Jalhay par les 9 lignes suivantes :

- 294 - Verviers - Stavelot- Trois-Ponts
- 295 - Verviers - Tiège - Spa
- 390 - Verviers - Rocherath
- 393 - Verviers - Jalhay- Charneux
- 395 - Verviers - Malmedy - Reuland
- 744 - Spa - Stavelot - Trois-Ponts
- 750 - Spa - Malchamps - Trois-Ponts
- 751 – Tiège – Sart - Trois-Ponts
- 752 – Solwaster - Trois-Ponts

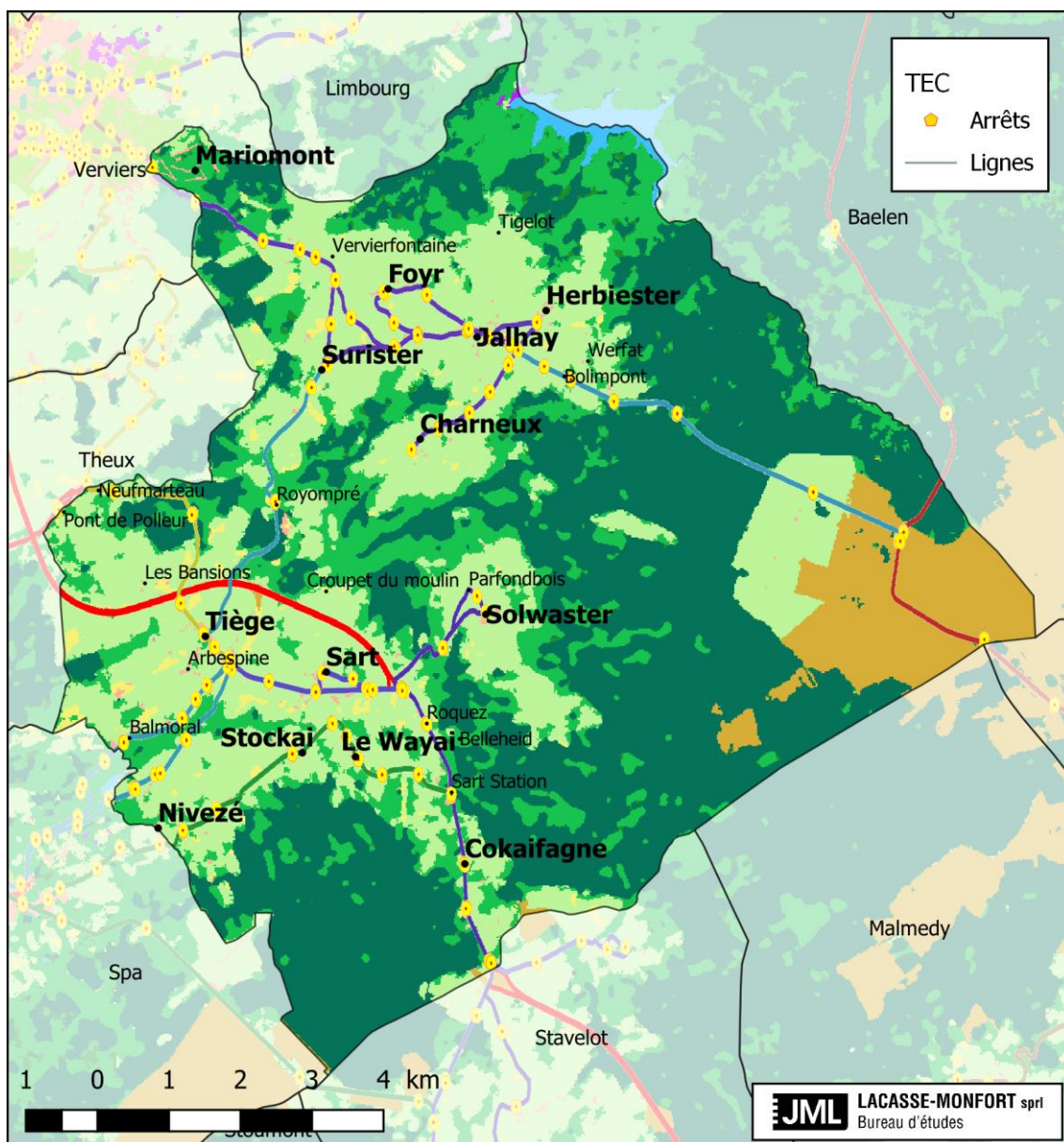


Figure 13.8 Desserte en bus TEC dans la Commune de Jalhay (source : WalOnMap, 2023)

Les lignes assurent toutes une correspondance avec les gares de Liège, Verviers, Spa et Trois-Ponts. Les liaisons sont régulières en semaine (entre 5 et 10 passages dans chaque sens) et l'offre de ces lignes intéressantes. Cette offre est en générale divisée par 2 le week-end et 4 lignes ne fonctionnent pas hors période scolaire.



Figure 13.9 Arrêt de bus avec la ligne Express au niveau de Sart (source : JML, 2023)

10 nouveaux arrêts de bus ont été aménagés en 2013 par la Commune et 10 autres en 2016.

Depuis 2020, la ligne express 21 reliant Verviers (Les Plenesses) à Malmedy puis Bütgenbach s'arrête à Sart (route de Solwaster au niveau du parking de covoiturage) toutes les heures (14 fois par jour de la semaine) ou toutes les 2 heures (7 fois par samedi). Elle apparaît en rouge sur la carte précédente.

13.4 Transports actifs

13.4.1 Accessibilité selon des déplacements actifs

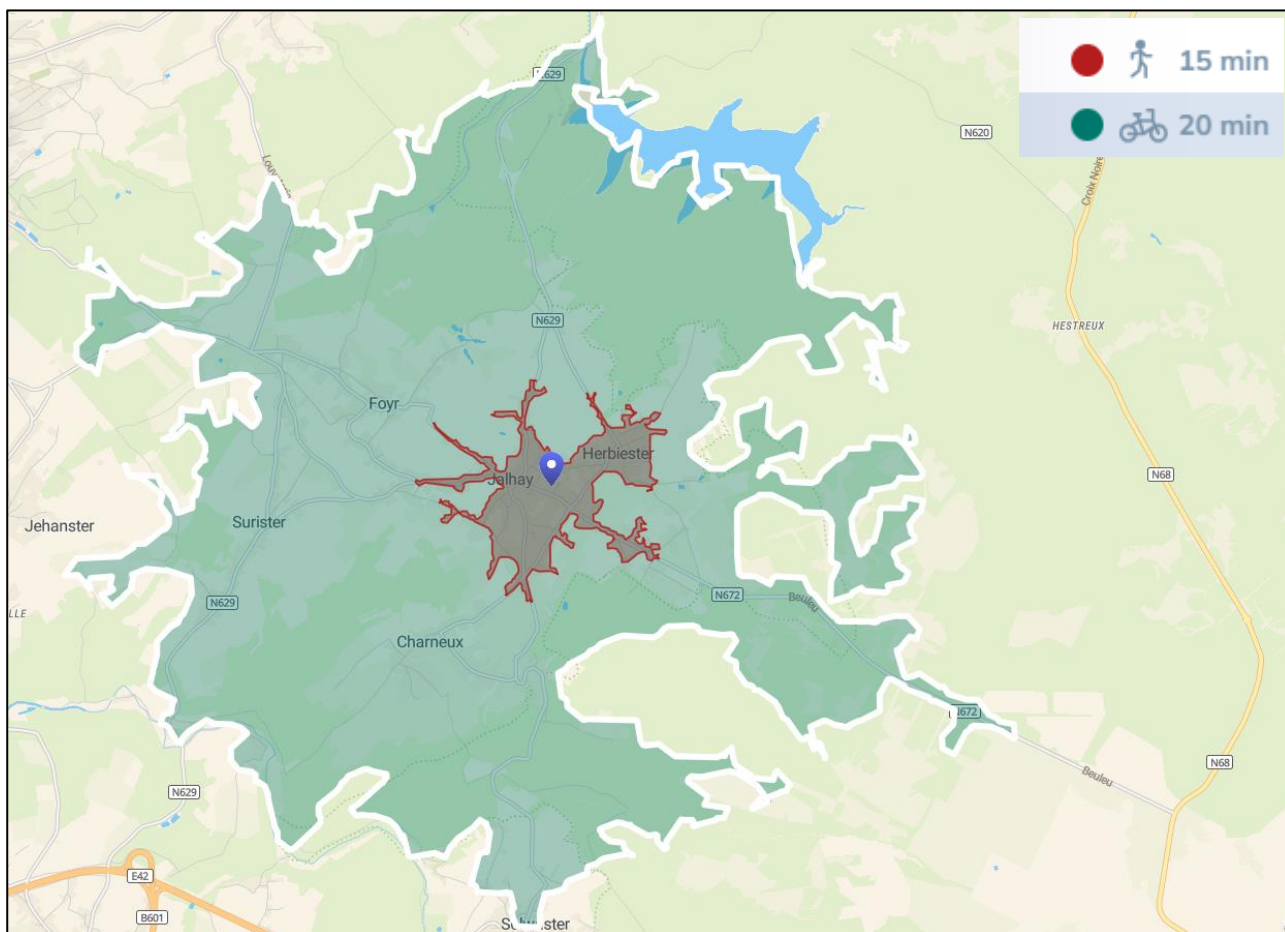


Figure 13.10 Carte d'accessibilité cyclo-piétonne depuis l'école de Jalhay (source : Smappen ©, 2023)

Depuis l'école de Jalhay, les villages de Herbiester, Foyr, Surister et Charneux sont accessibles ainsi que le site de la Gileppe. Le village de Solwaster est atteignable.

Depuis l'école de Sart, les villages de Tiège, Solwaster, Nivezé, Stockay, Wayai, Les Bansions et Cokaifagne sont accessibles.

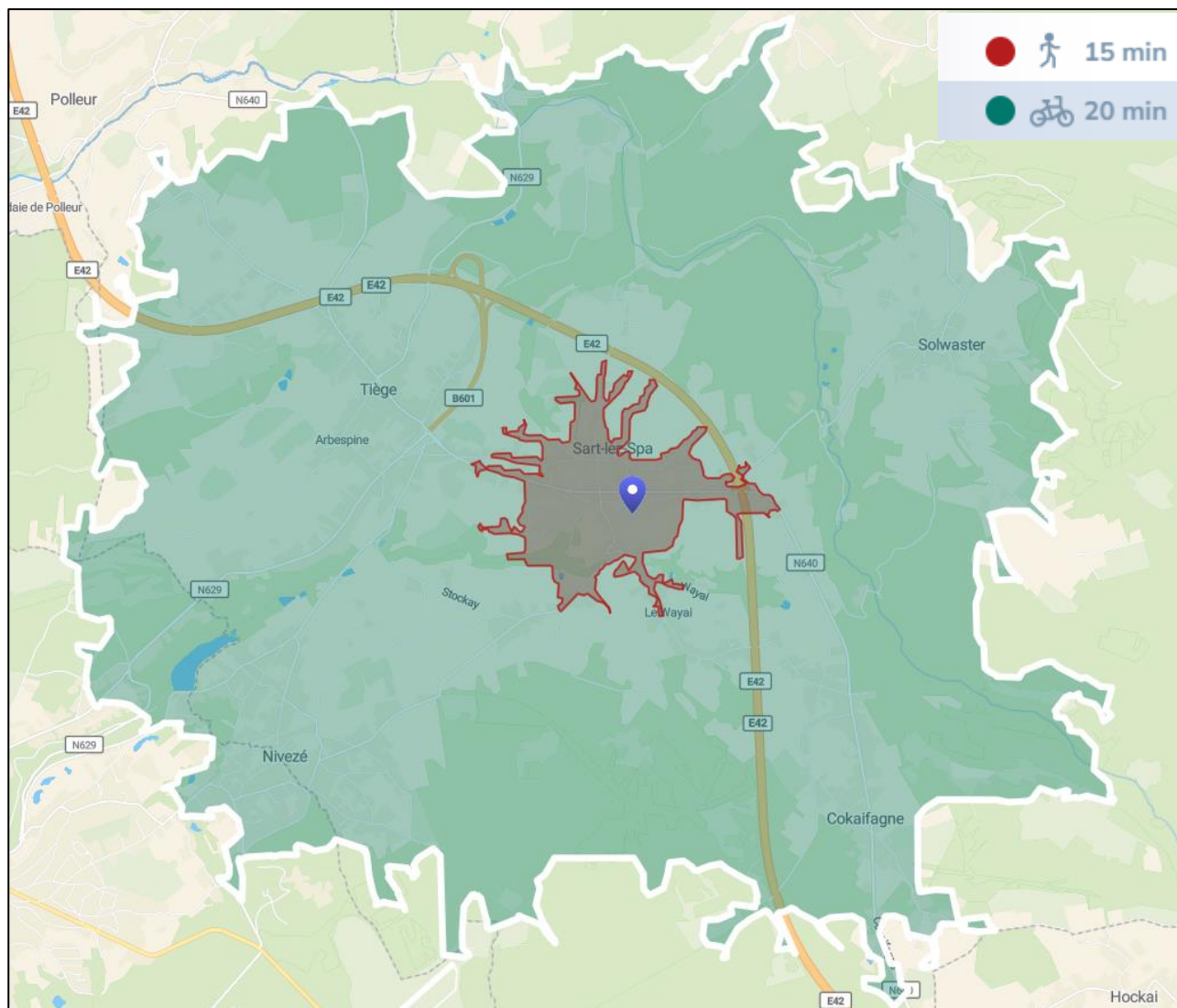


Figure 13.11 Carte d'accessibilité cyclo-piétonne depuis l'école de Sart (source : Smappen ©, 2024)

Seul le village de Mariomont n'est pas facilement accessible depuis les villages principaux de Sart et Jalhay.

Malgré sa grande superficie (le territoire est le 45^{ème} (sur 262) plus étendu de Wallonie), quasiment l'ensemble des villages peuvent être reliés rapidement par des modes actifs. Cela montre l'importance d'avoir des infrastructures sécurisées et confortables pour les déplacements quotidiens.

13.4.2 Réseaux cyclables

Selon le schéma directeur cyclable pour la Wallonie, la commune est traversée par 2 tronçons de voiries régionales complémentaires à haut potentiel cyclable : depuis Verviers jusqu'à la Baraque Michel ou

jusqu'au rond-point de Tiège. Au sud, la commune est traversée par une liaison entre les pôles de Spa et Malmedy/Stavelot. Cette dernière liaison correspond au RAVeL et est donc mise en œuvre.

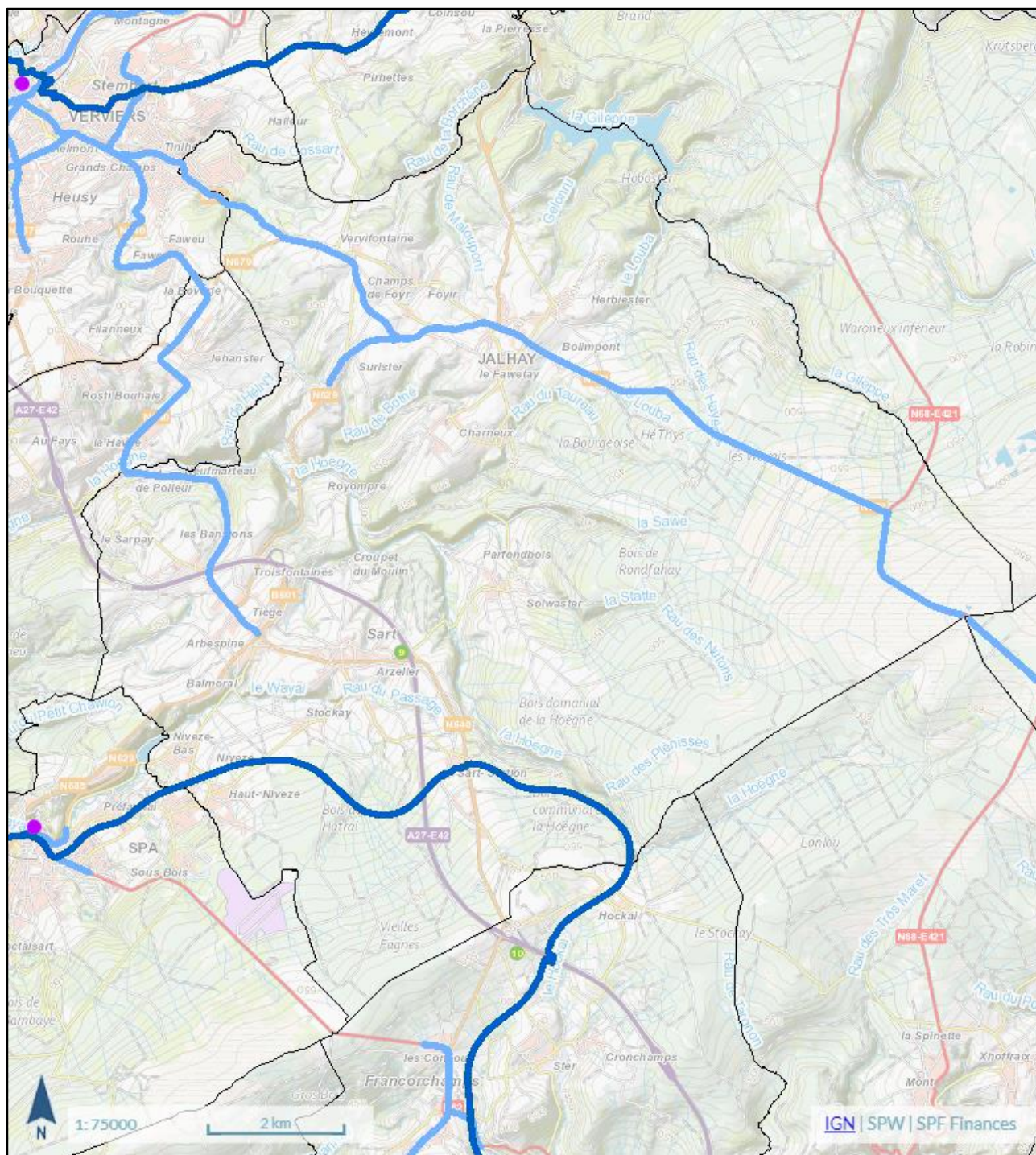


Figure 13.12 Carte du schéma directeur cyclable dans la microrégion (source : WalOnMap, 2017)

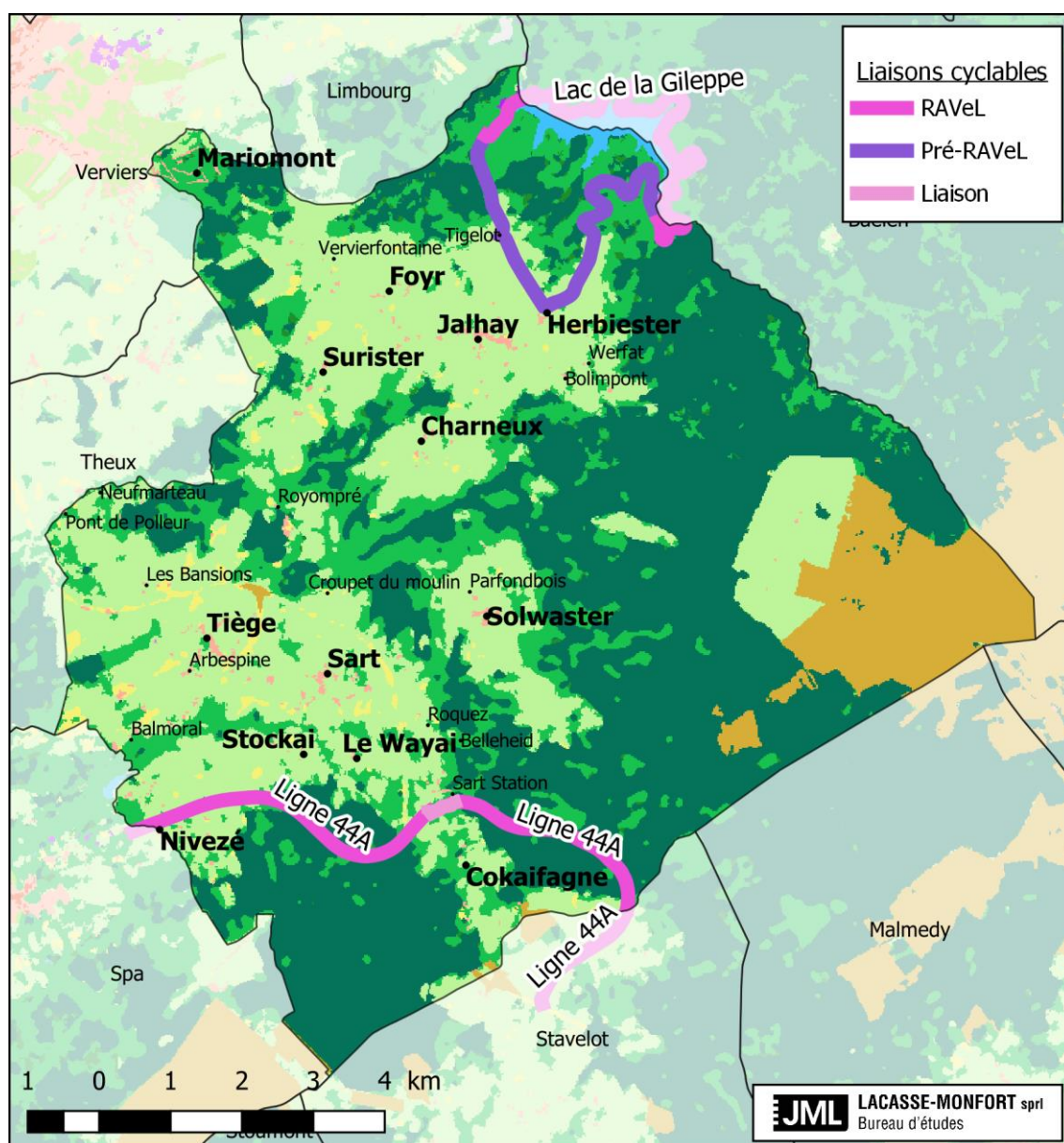


Figure 13.13 Carte des RAVeL (source : WalOnMap, 2023)

Au niveau intercommunal, **2 RAVeL existent.**

Le 1^{er} RAVeL est celui du tour du lac de la Gileppe et a une vocation touristique.

Le 2^{ème} est le RAVeL L44A arrivant de Stavelot et Francorchamps (L45) parcourt environ 8,5 km de Hockai vers Sart station puis Nivezé où il se poursuit jusqu'à Spa. Il a été finalisé en 2020. Ce RAVeL a un potentiel de liaison quotidienne entre des villages de Jalhay et Spa (qui accueille +/-10% des salariés résidant sur la commune de Jalhay) ou Stavelot (qui accueille +/-2% des salariés résidant sur la commune de Jalhay).

En 2023, 2 bornes de rechargement pour vélos électriques ont été installées à l'administration communale, 2 au parking de covoiturage de Tiège, 2 à l'OTJS et 2 à Charneux (au niveau de l'abri bus).

Outre les RAVeL et les tronçons entre Beuleu (N672 à l'est du village de Jalhay) et la N68, aucun aménagement pour cycliste n'existe à l'heure actuelle sur les voiries de la commune de Jalhay pour les déplacements quotidiens.

Au niveau touristique, **les points nœuds** et les circuits de VTT existent. 120 km de sentiers balisés proposent 7 circuits de randonnées à VTT.

13.4.3 Réseaux piétons

On a vu dans le chapitre du tourisme qu'environ 150km de promenades sont balisés sur la commune dont une à accessible aux PMR. Il serait intéressant de s'appuyer sur cette dynamique pour l'élargir aux déplacements quotidiens.

De manière générale les trottoirs présentent une grande hétérogénéité, ils sont trop peu nombreux et présentent un manque de continuité, une largeur trop étroite ou présentent des obstacles... Beaucoup de traversées ne sont pas aménagées. Sur de nombreux tronçons, et plus particulièrement hors agglomération, les trottoirs sont inexistantes. Il s'agit souvent de bas-côtés enherbés et de faible largeur. Parfois, les trottoirs sont existants mais de mauvaise qualité. Ils peuvent être recouverts de gravier, enherbés, encombrés de mobilier urbain et de plantation d'arbres. De ce fait, les piétons ressentent une insécurité.

Toutefois, quelques points positifs sont observables sur l'ensemble du territoire communal. En effet, il est possible de citer le passage piéton situé en face de l'école de Tiège, particulièrement bien signalé par un mobilier urbain spécifique.

3 chemins ont été réhabilités grâce au 1^{er} PCDR :

- le sentier de la Noisette partant du rond-point de Tiège, passant derrière son école pour aboutir vers Troisfontaine,
- le sentier de La Bourgeoise à Jalhay,
- le chemin de Mariomont reliant ce lotissement au lac de la Gileppe.